



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)**

PAS-DE-CALAIS TOURISME

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES

**ANNEE
2025**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais

L'année 2025 marque une étape importante pour l'agence Pas-de-Calais Tourisme et, plus largement, pour le développement touristique de notre département.

Dans un contexte de transitions profondes — environnementales, économiques, sociétales et numériques — le tourisme doit aujourd'hui répondre à de nouvelles attentes. Les visiteurs recherchent davantage de sens, d'authenticité, de proximité et de qualité d'expérience. Les territoires, quant à eux, doivent relever le défi d'un développement équilibré, respectueux des habitants, des paysages et des ressources naturelles.

Face à ces évolutions, l'agence Pas-de-Calais Tourisme a poursuivi en 2025 sa transformation afin de renforcer son rôle d'outil stratégique au service du Département, des territoires et des professionnels du tourisme.

L'année a été marquée par plusieurs chantiers structurants. La refonte de la stratégie « Sélection Grandir Ensemble » a permis d'engager une nouvelle dynamique de travail avec les prestataires touristiques autour de la coopération, de la montée en compétences et du développement d'une offre toujours plus qualitative et responsable. Cette démarche collective traduit notre volonté de faire du réseau touristique départemental un véritable levier de développement économique et d'attractivité.

L'agence a également renforcé ses actions en faveur du tourisme durable. L'accompagnement des territoires vers des démarches reconnues comme Green Destinations, le développement des mobilités douces, la valorisation des offres accessibles sans voiture ou encore l'intégration progressive des enjeux de responsabilité sociétale dans les projets touristiques témoignent de cette ambition : faire du Pas-de-Calais une destination durable, innovante et profondément humaine.

L'année 2025 aura également été marquée par une montée en puissance de l'ingénierie territoriale et des outils d'observation touristique. Grâce au développement des partenariats, des tableaux de bord partagés et des outils de data, l'agence accompagne désormais les territoires de manière plus stratégique dans leurs projets, leurs décisions et leurs politiques de développement touristique.

Parallèlement, les actions de communication, de relations presse, de commercialisation et de promotion conduites sur les marchés français et internationaux ont permis de poursuivre le travail de valorisation des destinations Grande Côte d'Opale, Campagne & Marais et Autour du Louvre-Lens. La richesse des paysages, la qualité de l'accueil, les grands équipements culturels, les activités de pleine nature et les expériences locales continuent ainsi de renforcer l'image et l'attractivité du Pas-de-Calais.

Dans un contexte budgétaire plus contraint pour les collectivités et leurs opérateurs, l'agence a également dû engager en 2025 une adaptation de son organisation interne et de ses moyens humains. Malgré ces ajustements, les équipes sont restées pleinement mobilisées afin de maintenir un haut niveau d'accompagnement des territoires et des professionnels du tourisme.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus, partenaires institutionnels, offices de tourisme, socioprofessionnels et collaborateurs de l'agence qui contribuent chaque jour au développement et au rayonnement touristique du Pas-de-Calais.

Le travail engagé collectivement constitue un socle solide pour poursuivre, en 2026, une ambition partagée : faire du Pas-de-Calais une destination touristique attractive, responsable, innovante et créatrice de valeur pour les territoires comme pour les habitants.

MISSIONS

Depuis 1965, l'agence Pas-de-Calais Tourisme accompagne les acteurs du tourisme, met en valeur la diversité et la richesse des territoires du département, crée des expériences inoubliables pour les visiteurs et fait du Pas-de-Calais une destination touristique incontournable.

Située à Wimille, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (agence Pas-de-Calais Tourisme) rayonne sur l'ensemble du Pas-de-Calais.

Organisme associé du Département, l'agence Pas-de-Calais Tourisme prépare et met en œuvre les politiques de développement et de promotion touristiques du Département. Elle est organisée sous la forme d'une association loi 1901 depuis sa création.

L'agence Pas-de-Calais Tourisme contribue au développement du tourisme en accompagnant les territoires et les porteurs de projets touristiques privés et publics, en assurant le suivi des politiques en matière d'aides à l'hébergement et aux équipements, en proposant des ateliers ou des séances de créativité aux prestataires touristiques dans le cadre de sa stratégie marketing « Sélection Grandir Ensemble ».

L'agence Pas-de-Calais Tourisme mène des actions de promotion, de communication et de commercialisation auprès du grand public et des professionnels du tourisme en France, en Grande-Bretagne, en Belgique, aux Pays-Bas.

Afin de renforcer le positionnement du Pas-de-Calais comme destination incontournable, l'agence Pas-de-Calais Tourisme affirme son identité et valorise les 3 territoires :

- ◆ Grande Côte d'Opale
- ◆ Campagne & Marais
- ◆ Autour du Louvre-Lens.

Ce positionnement sert 3 ambitions :

- ◆ Exceller dans l'accueil de nos visiteurs et satisfaire leur envie d'expériences inoubliables ;
- ◆ Parfaire l'accompagnement des acteurs privés et publics du tourisme ;
- ◆ Apporter aux territoires des compétences qui complètent utilement celles existantes localement.

Ce faisant, l'agence Pas-de-Calais Tourisme renforce l'attractivité du département et contribue à l'enrichissement de l'offre touristique de la destination régionale Hauts-de-France.

MISSIONS

L'agence Pas-de-Calais Tourisme accompagne les territoires, les acteurs et les filières touristiques, par :

- ◆ La mise en réseau des hébergements et des sites touristiques dans le cadre de la stratégie « Sélection Grandir Ensemble » ;
- ◆ La mise en œuvre de projets européens dans le cadre des programmes transfrontaliers Interreg ;
- ◆ La promotion de la destination via les éditions : guide et carte touristiques du Pas-de-Calais... et le web : réseaux sociaux, sites Internet grand-public et dédié aux professionnels ;
- ◆ L'organisation des relations presse multi-marchés ;
- ◆ La commercialisation de séjours à destination des groupes ;
- ◆ Le développement des filières : le cyclotourisme, la randonnée pédestre, la gastronomie, le tourisme de mémoire, le golf, les greeters, les sports de nature...
- ◆ L'accompagnement des porteurs de projets touristiques privés et publics ;
- ◆ L'organisation de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » ;

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

L'agence Pas-de-Calais Tourisme agit dans le cadre d'une « convention d'objectifs et de partenariat 2023 – 2027 » signée avec le Département.

Ce texte a été adopté par le conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme en date du 27 janvier 2023, puis par la Commission Permanente du Conseil départemental lors de sa séance du 27 février de cette même année.

La convention est déclinée en 3 objectifs stratégiques comprenant chacun 4 objectifs opérationnels :

- ◆ Objectif stratégique 1 : Promouvoir les 3 destinations Grande Côte d'Opale ; Campagne & Marais ; Autour du Louvre-Lens en déclinant la stratégie de tourisme durable Grandir Ensemble ;
- ◆ Objectif stratégique 2 : Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable ;
- ◆ Objectif stratégique 3 : Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable.



ORGANISATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, composé de 26 membres de droit est organisé en 3 collèges :

- ◆ Un collège des membres désignés par le Conseil départemental du Pas-de-Calais : 13 conseillers départementaux sont ainsi désignés, dont le président M. Philippe DUQUESNOY et M. François LEMAIRE vice-président en charge de la jeunesse, de la vie associative, de l'éducation populaire, du tourisme et attractivité territoriale.
- ◆ Un collège des membres représentant les professions et les métiers du tourisme, composé de 7 membres désignés parmi les organismes socio-professionnels, dont un représentant des CCI territoriales, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein-Air, Gîtes de France Pas-de-Calais, Clévacances Pas-de-Calais, Accueil Paysan, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre. Ils disposent chacun d'une voix délibérative.
- ◆ Un collège des territoires, composé de 6 membres désignés et disposant chacun d'une voix délibérative : le président de Hauts-de-France Tourisme, 5 offices de tourisme désignés au sein de la commission d'animation des offices de tourisme, à raison de 3 administrateurs et de 2 cadres.

Le conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2025 : les 23 janvier, 5 mars, 10 avril, et 6 novembre.

MOYENS FINANCIERS ET RESSOURCES HUMAINES

En 2025, le Département a subventionné le fonctionnement et les actions de l'agence Pas-de-Calais Tourisme à hauteur de 2 340 000 €.

L'agence optimise la portée de ses budgets et actions par :

- ◆ Des partenariats avec les socioprofessionnels, les offices de tourisme et les intercommunalités du département ;
- ◆ A l'échelle régionale, par la définition de convergence entre les agences départementales de développement touristique et Hauts-de-France Tourisme ;
- ◆ Par des réponses aux appels à projets européens dans le cadre de la programmation Interreg ;
- ◆ Par des réponses aux appels à manifestation d'intérêt de l'Etat dans le cadre du plan « Destination France » : Atout-France, ADEME...

UNE EQUIPE DE 23 SALARIES, ORGANISEE EN 4 POLES

Direction :

- ◆ Diana HOUNSLOW, directrice ;
- ◆ Céline TRIPLET, assistante de direction et animatrice de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » ;
- ◆ Sébastien TRUQUET, responsable administratif et financier.

Pôle ingénierie - accompagnement :

- ◆ Jean-Marie JUTS, directeur-adjoint
- ◆ 5 collaboratrices :
1 responsable de projets ; 2 chargées de l'accompagnement des prestataires de l'hébergement et du classement des meublés de tourisme ; 1 technicienne pour les projets européens ; 1 conceptrice multimédia et accompagnatrice des offices de tourisme.

Pôle marketing :

- ◆ Valérie SOBIERAJSKI, responsable du pôle marketing
- ◆ 9 collaborateurs : 1 chargé d'accueil ; 2 chargées de commercialisation ; 3 chargés de promotion et relations presse ; 1 chargée de promotion rando-cyclo ; 1 chargée de communication digitale ; 1 social-media manager.

Mission Autour du Louvre-Lens :

- ◆ Norbert CROZIER, directeur
- ◆ 3 collaboratrices : 1 chargée de projets ; 1 chargée de communication ; 1 manager du programme créatif et innovation touristique.

En juillet 2025, la directrice Diana HOUNSLOW a fait valoir ses droits à la retraite. La direction de l'agence a alors été confiée en interne à Valérie SOBIERAJSKI, qui occupait jusqu'alors les fonctions de responsable du pôle marketing.

Dans un contexte budgétaire contraint pour Pas-de-Calais Tourisme, les activités de la Mission Louvre-Lens ne pouvaient être poursuivies. Cette situation a conduit au licenciement économique de quatre salariés.

Au 31 décembre 2025, l'effectif de Pas-de-Calais Tourisme s'établit ainsi à 18 salariés.



Trombinoscope de l'équipe de l'agence Pas-de-Calais Tourisme avec le Président Philippe DUQUESNOY en début 2025

BILAN DES ACTIONS 2025

I. Promouvoir les 3 destinations Grande Côte d'Opale; Campagne et Marais; Autour du Louvre-Lens et décliner la stratégie de tourisme durable «Sélection Grandir Ensemble»

Les actions conduites en 2025 s'inscrivent pleinement dans la stratégie départementale « #Destination62, pour un tourisme qui nous ressemble », en valorisant les trois grandes destinations touristiques du Pas-de-Calais :

- Grande Côte d'Opale ;
- Campagne & Marais ;
- Autour du Louvre-Lens.

Cette stratégie repose sur plusieurs leviers complémentaires :

- l'animation du réseau « Sélection Grandir Ensemble » ;
- le renforcement de l'offre de services aux prestataires ;
- le développement des outils numériques ;
- les relations presse multi-marchés ;
- les éditions et outils de promotion ;
- la commercialisation de séjours et d'offres touristiques.

Stratégie « Sélection Grandir Ensemble »

L'année 2025 a été marquée par une refonte approfondie de la stratégie marketing « Sélection Grandir Ensemble ». Ce travail a été conduit par une équipe-projet interne à l'agence Pas-de-Calais Tourisme associée à une trentaine de prestataires du réseau mobilisés dans le cadre d'ateliers participatifs.

Cette démarche traduit la volonté de faire évoluer la stratégie « Sélection » vers un modèle d'avantage collaboratif, au bénéfice des prestataires touristiques.

Les réflexions menées au cours de l'année ont permis de faire émerger plusieurs axes prioritaires.

Renforcer la dynamique de réseau

Les prestataires ont exprimé un besoin fort de mieux se connaître et de développer les échanges entre professionnels.

Plusieurs attentes convergentes ont ainsi été identifiées :

- favoriser les recommandations entre acteurs touristiques ;
- développer les temps d'échanges professionnels ;
- créer davantage de passerelles entre hébergeurs, équipements, activités et offices de tourisme ;

- renforcer les logiques de mutualisation.

Développer la montée en compétences

L'objectif poursuivi par l'agence est de renforcer l'accompagnement des professionnels sur les enjeux majeurs du secteur :

- expérience client ;
- marketing digital ;
- transition écologique ;
- commercialisation ;
- adaptation aux nouvelles clientèles.

Une offre de services renforcée pour les prestataires

Dans la continuité des réflexions engagées autour du réseau « Sélection », l'agence Pas-de-Calais Tourisme a poursuivi en 2025 le développement de son offre de services aux prestataires touristiques.

Plusieurs actions structurantes ont ainsi été identifiées :

- organisation de deux à trois rencontres annuelles ;
- développement d'afterworks et d'éductours ;
- interventions d'experts extérieurs ;
- création d'outils de promotion mutualisés ;
- réflexion sur la valorisation digitale des membres du réseau.

L'agence poursuit également son objectif de décloisonnement des logiques territoriales afin de favoriser une meilleure circulation des clientèles et une mise en réseau des offres touristiques à l'échelle départementale.

Amplifier la visibilité du Département sur les marchés prioritaires

La stratégie de visibilité de l'agence Pas-de-Calais Tourisme repose sur quatre grands leviers complémentaires :

- le numérique ;
- les relations presse ;
- les éditions ;
- la commercialisation.

Cette approche vise à renforcer simultanément :

- la notoriété du Pas-de-Calais
- l'image de destination ;
- la visibilité des offres ;
- la conversion touristique.

Le numérique

Une transformation numérique structurante

L'année 2025 a été marquée par une dynamique forte autour de la transformation numérique des outils de communication touristique du département.

L'agence poursuit un objectif clair :

- améliorer l'expérience utilisateur ;
- renforcer la visibilité des destinations ;
- mieux valoriser les offres touristiques ;
- accompagner les nouveaux usages numériques des visiteurs.

Refonte et optimisation des sites internet

Plusieurs projets majeurs ont été engagés ou poursuivis :

- évolution des sites des offices de tourisme ;
- optimisation des sites de destination ;
- développement des contenus professionnels.

Le travail mené autour des données DATA TOURISME 62 permet notamment d'améliorer :

- la qualité des informations ;
- l'actualisation des contenus ;
- la visibilité des offres sur les différents supports numériques.

Tourisme responsable et accessibilité

L'agence a également renforcé son engagement autour du tourisme responsable et inclusif.

Plusieurs contenus spécifiques ont été développés :

- pages dédiées au tourisme
- valorisation des initiatives locales responsables ;
- écogestes à destination des visiteurs ;
- sensibilisation aux impacts environnementaux des pratiques touristiques.

Les relations presse

Les relations presse demeurent un levier majeur de visibilité et de valorisation du Pas-de-Calais.

Presse française

En 2025 :

- 40 retombées presse ont été enregistrées ;
- 20 journalistes et équipes ont été accueillis sur le territoire.

Les thématiques liées au tourisme durable ont occupé une place centrale :

- Site des Deux-Caps ;
- mobilités douces ;
- marais audomarois ;

- hébergements responsables ;
- villes vertes ;
- activités de pleine nature.

Plusieurs médias nationaux majeurs ont consacré des reportages au territoire :

- Le Figaro ;
- Le Monde ;
- Échappées Belles.

Presse anglophone et néerlandophone

L'agence poursuit également son travail de promotion sur les marchés étrangers de proximité :

- Royaume-Uni ;
- Belgique ;
- Pays-Bas.

En 2025 :

- 12 accueils presse britanniques et anglophones ;
- 6 accueils presse néerlandophones ont été organisés.

Les éditions grand public

Deux principales publications ont été éditées en 2025 :

- le guide touristique « Le meilleur du Pas-de-Calais : notre sélection » édité à 20 000 exemplaires ;
- la carte touristique éditée à 30 000 exemplaires.

Ces supports sont diffusés :

- lors des bourses d'échanges
- auprès des offices de tourisme ;
- des hébergeurs ;
- des équipements touristiques.

Les éditions numériques poursuivent également leur développement grâce aux newsletters françaises et néerlandaises.

Commercialisation des séjours

L'année 2025 connaît une légère baisse de l'activité groupes et individuels.

Malgré ce contexte, plusieurs actions structurantes ont été conduites.

Développement de la clientèle groupes

L'agence a participé au workshop Destination Groupes organisé par ADN Tourisme à Paris.

Des actions de diffusion ciblée ont également été menées :

- envois de brochures ;
- campagnes mailings ;
- développement de nouveaux marchés.

Refonte du site groupes

Une nouvelle version du site groupes a été mise en ligne en 2025 avec :

- nouvelles thématiques ;
- développement de l'offre séminaires ;
- meilleure lisibilité des produits.

Déploiement d'un CRM

L'acquisition d'un outil de Gestion de la Relation Client constitue une évolution importante pour l'activité groupes.

Ce nouvel outil permettra :

- une meilleure qualification de la base clients ;
- le développement d'actions marketing ciblées ;
- l'amélioration du suivi commercial.

II. Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable

L'ingénierie territoriale constitue l'un des piliers majeurs de l'action de l'agence Pas-de-Calais Tourisme. En 2025, cette mission s'est renforcée autour de plusieurs axes structurants :

- l'observation touristique ;
- l'accompagnement des offices de tourisme ;
- le tourisme durable ;
- les stratégies territoriales ;
- l'accompagnement des territoires à enjeux spécifiques.

Observation touristique du Pas-de-Calais

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs années autour de la structuration de l'observation touristique départementale.

L'objectif poursuivi est double :

- améliorer la connaissance des flux et des clientèles ;
- mettre à disposition des territoires des outils d'aide à la décision fiables et partagés.

Animation du club des observateurs

L'agence poursuit l'animation du club des observateurs touristiques en lien avec les territoires et les offices de tourisme.

Un tableau de bord partagé a été développé entre :

- Hauts-de-France Tourisme ;
- Pas-de-Calais Tourisme ;
- les territoires partenaires.

Cet outil permet :

- un pilotage plus fin des stratégies touristiques ;
- une lecture harmonisée des indicateurs ;
- un meilleur suivi des dynamiques territoriales.

Déploiement de Flux Vision Tourisme

Plusieurs partenariats ont été poursuivis ou développés autour de l'outil Flux Vision Tourisme d'Orange avec :

- Calais XXL ;
- le Boulonnais ;
- Béthune-Bruay ;
- Lens-Liévin-Hénin-Carvin ;
- Arras Pays d'Artois ;

- l'Agence d'urbanisme et du patrimoine du Pays de Saint-Omer.

Ces données permettent une meilleure compréhension :

- des flux touristiques ;
- des nuitées marchandes et non marchandes ;
- des excursionnistes ;
- des comportements de fréquentation.

Production des chiffres clés et bilans de saison

L'agence poursuit également la production :

- des chiffres clés du tourisme départemental ;
- des bilans de saison ;
- des analyses conjoncturelles.

Ces productions s'appuient notamment sur :

- les données INSEE ;
- Flux Vision ;
- LightHouse pour les meublés de tourisme.

Les analyses réalisées permettent d'éclairer :

- les décisions des territoires ;
- les stratégies des professionnels ;
- les politiques publiques touristiques.

Accompagnement des offices de tourisme

L'accompagnement des offices de tourisme constitue un axe important de l'ingénierie territoriale de l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

En 2025, les interventions ont porté principalement sur :

- le classement ;
- la qualité ;
- la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) ;
- la préparation au label Destination d'Excellence.

Classement des offices de tourisme

Plusieurs offices ont bénéficié d'un accompagnement spécifique :

- accompagnement à la création de l'office de tourisme et du commerce de la Région Audruicq Oye-Plage Porte d'Opale ;
- accompagnement de l'office de tourisme de Desvres-Samer
- renouvellement du classement de Calais XXL en catégorie I.

Ces accompagnements permettent :

- de renforcer la structuration des offices ;
- d'améliorer la qualité de l'accueil ;
- de professionnaliser les démarches touristiques territoriales.

Destination d'excellence de qualité

L'année 2025 marque une étape importante avec la mise en œuvre progressive du label Destination d'Excellence. Cette évolution entraîne une montée en exigences. la performance environnementale et la responsabilité sociétale.

Accompagnement des offices du Montreuillois

Dans le cadre du projet 3ST, les offices du Montreuillois ont bénéficié d'un accompagnement spécifique sur les démarches RSE.

Cet accompagnement vise à :

- structurer les démarches internes ;
- préparer les futures labellisations ;
- intégrer durablement les enjeux de transition dans les organisations.

Accompagner les intercommunalités dans leur stratégie touristique

Green Destinations : une action structurante de l'année 2025

L'accompagnement de la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois vers le label Green Destinations constitue l'une des actions majeures de l'année 2025.

Formations et montée en compétences

Deux journées de formation ont été organisées les 6 et 7 mars 2025 à destination des offices de tourisme du territoire.

Ces formations ont permis d'aborder les six axes du référentiel Green Destinations

- gestion durable ;
- environnement et climat ;
- nature et paysages ;
- culture et traditions ;
- inclusion sociale ;
- entrepreneuriat responsable.

À la fin de l'année 2025, deux candidatures ont été déposées :

- la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois ;
- la station du Touquet-Paris-Plage.

Ces candidatures seront travaillées jusqu'en 2026 avec un objectif de labellisation à l'automne 2026.

Démarches RSO

Afin de faciliter les candidatures Green Destinations, l'agence a également accompagné plusieurs offices de tourisme dans la mise en œuvre de démarches de Responsabilité Sociétale des Organisations.

L'office de tourisme du Haut Pays d'Opale s'est également engagé dans cette dynamique en 2025.

Ces démarches permettent :

- de structurer les politiques internes ;
- d'améliorer les pratiques environnementales ;

- de préparer les futurs audits qualité ;
- de renforcer la cohérence des politiques touristiques territoriales.

Participation aux dynamiques territoriales

L'agence Pas-de-Calais Tourisme a également participé à plusieurs démarches de prospective et de stratégie territoriale :

- ateliers du projet de territoire du Montreuillois ;
- travaux du Parlement de la Mer Hauts-de-France ;
- ateliers tourisme du Boulonnais ;
- interventions auprès des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial.

Ces interventions traduisent la volonté de l'agence :

- de renforcer son rôle d'ingénierie
- d'accompagner les territoires dans leurs stratégies ;
- d'apporter une expertise touristique aux projets territoriaux globaux.

Accompagner les territoires à enjeux spécifiques

Grand Site de France Les Deux-Caps

L'année 2025 constitue une année importante pour le Grand Site de France Les Deux-Caps dans le cadre du renouvellement du label.

L'agence Pas-de-Calais Tourisme a été associée aux travaux de gouvernance et aux réflexions stratégiques autour :

- de la gestion des flux ;
- de la préservation des paysages ;
- de l'attractivité touristique ;
- de l'accueil des visiteurs.

Canal Seine Nord Europe

En 2025 Office de Tourisme du Nord et Pas-de-Calais Tourisme ont accompagné les offices de tourisme du Cambrésis et d'Arras Pays d'Artois sur leur schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI) en vue d'organiser l'accueil des visiteurs pendant la phase de travaux du Canal Seine Nord Europe. 3 cibles prioritaires de clientèles ont été identifiées avec pour chacune un plan d'actions adapté :

- les habitants,
- les groupes scolaires,
- les experts des grands chantiers.

La première action se concrétisera par la signature d'une convention de partenariat entre les deux offices de tourisme.

III. Accompagner les porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable

Dans un contexte de transformation des pratiques touristiques et de montée en puissance des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, l'agence Pas-de-Calais Tourisme poursuit son accompagnement des porteurs de projets publics et privés.

Accompagner les porteurs de projets par l'ingénierie touristique

L'agence mobilise son expertise afin d'accompagner les territoires et les acteurs touristiques dans leurs projets de développement.

Cet accompagnement peut prendre différentes formes :

- analyse d'opportunité ;
- conseil stratégique ;
- appui méthodologique ;
- mobilisation de données ;
- accompagnement à la structuration de l'offre ;
- mise en réseau des partenaires.

L'objectif poursuivi est de favoriser des projets cohérents avec les stratégies territoriales et les attentes des clientèles ; et intégrant les enjeux de transition écologique et sociétale.

Accompagnement des filières touristiques

L'agence poursuit son accompagnement des principales filières touristiques départementales en développement, en promotion et dans la mise en marché

- vélo ;
- randonnée ;
- tourisme de mémoire ;
- golf

Opération « Fleurir le Pas-de-Calais »

L'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » accompagne les communes dans leurs démarches d'embellissement et de valorisation du cadre de vie. 104 communes ont participé en 2025. 5 d'entre elles ont été sélectionnées pour représenter le département au concours régional des Villes et Villages Fleuris en 2026.

La cérémonie de remise des récompenses, organisée le 3 avril 2025 à Saint-Omer, a réuni près de 300 participants et a été complétée par une table ronde consacrée à l'aménagement durable de l'espace public en collaboration avec le CAUE

Filière vélo et mobilités douces

En 2025, plusieurs actions ont été conduites autour des itinéraires cyclables et des mobilités douces :

- valorisation des offres accessibles en train ;
- promotion des itinéraires cyclables ;
- développement de contenus numériques ;
- accompagnement des territoires sur les enjeux d'accueil vélo.

Le partenariat ÉTER constitue un exemple concret de cette stratégie visant à favoriser un tourisme plus durable et moins dépendant de la voiture individuelle.

Filière randonnée et nature

L'agence poursuit également la valorisation :

- des espaces naturels ;
- des itinéraires de randonnée ;
- des activités de pleine nature.

PERSPECTIVES 2026

Les perspectives 2026 ci-dessous ont été présentées et approuvées lors du conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme du 29 janvier 2026.

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des transformations engagées par l'agence Pas-de-Calais Tourisme depuis plusieurs années afin de répondre aux évolutions du secteur touristique et aux attentes croissantes des territoires, des habitants et des visiteurs. Dans un contexte marqué par les transitions écologiques, numériques et sociétales, l'agence poursuivra son évolution autour de plusieurs priorités stratégiques :

- renforcer l'attractivité du Pas-de-Calais ;
- accompagner les territoires dans leurs transitions ;
- soutenir les professionnels du tourisme ;
- développer un tourisme plus durable, plus responsable et plus innovant.

I. Faire du Pas-de-Calais une destination exemplaire de tourisme durable

Le tourisme durable constituera l'un des axes majeurs de l'action de l'agence en 2026.

Cette ambition vise à positionner le Pas-de-Calais comme une destination exemplaire conciliant :

- attractivité ;
- préservation des ressources ;
- qualité de vie des habitants ;
- développement économique local.

Poursuivre les démarches Green Destinations

L'agence poursuivra l'accompagnement des territoires engagés dans les démarches Green Destinations.

L'agence poursuivra également l'accompagnement des offices de tourisme et des partenaires dans leurs démarches de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

Plusieurs actions seront développées :

- sensibilisation aux enjeux environnementaux ;
- accompagnement méthodologique ;
- partage de bonnes pratiques ;
- intégration des critères RSE dans les démarches qualité et Destination d'Excellence.

Structurer une offre d'expériences durables

En 2026, l'agence poursuivra le travail engagé autour des « expériences » touristiques afin de proposer des offres davantage adaptées aux attentes des clientèles.

L'objectif est de développer :

- des offres expérientielles ;
- des séjours thématiques ;
- des propositions valorisant les savoir-faire locaux ;
- des expériences accessibles et responsables.

II. Renforcer l'accompagnement des territoires et des professionnels

L'agence poursuivra en 2026 le renforcement de son rôle d'ingénierie territoriale et d'accompagnement des professionnels du tourisme.

Accompagner les offices de tourisme et les territoires

L'année 2026 sera marquée par la poursuite des accompagnements autour

- du classement des offices de tourisme ;
- du label Destination d'Excellence ;
- des démarches qualité ;
- des stratégies touristiques territoriales.

Développer les outils d'ingénierie et d'observation

L'observation touristique continuera à constituer un outil stratégique au service des territoires.

L'agence poursuivra :

- le développement des tableaux de bord ;
- l'exploitation des données Flux Vision ;
- la production d'indicateurs de fréquentation ;
- l'analyse des comportements touristiques.

Ces outils permettront :

- d'améliorer la connaissance des clientèles ;
- d'éclairer les décisions des territoires ;
- d'accompagner les stratégies de développement.

Renforcer l'offre de formation et de montée en compétences

L'agence poursuivra le développement d'actions de professionnalisation à destination :

- des offices de tourisme ;
- des prestataires ;
- des partenaires territoriaux.

L'année 2026 devra permettre de consolider les transformations engagées autour de la stratégie marketing et commerciale de l'agence.

Poursuivre la refonte de la stratégie « Sélection Grandir Ensemble »

La stratégie « Sélection Grandir Ensemble » poursuivra son évolution autour :

- de la mise en réseau des prestataires ;
- du développement des échanges professionnels ;
- de la mutualisation des actions ;
- de la création de valeur pour les adhérents.

Renforcer la visibilité des destinations

L'agence poursuivra ses actions de communication sur les marchés prioritaires français et étrangers.

Plusieurs leviers seront mobilisés :

- relations presse ;
- réseaux sociaux ; influence
- contenus numériques ; vidéos
- partenariats médias.

Une attention particulière sera portée :

- aux clientèles de proximité ;
- aux courts séjours ;
- aux offres automne-hiver ;
- aux nouvelles attentes des visiteurs.

Consolider les outils numériques et la stratégie de contenus

L'année 2026 sera marquée par la poursuite de la transformation numérique engagée depuis plusieurs années.

Les priorités porteront notamment sur :

- le développement des outils liés aux mobilités douces ;
- l'intégration des offres responsables
- la valorisation des expériences touristiques.

Structurer davantage l'activité commerciale

L'agence poursuivra le développement de son activité commerciale groupes et séminaires.

Les actions porteront notamment sur :

- l'exploitation du CRM ;
- le développement de nouveaux partenariats ;
- la qualification des clientèles ;
- la diversification des offres ;
- la prospection commerciale.

III. Innover et préparer les transitions touristiques de demain

Développer les projets liés à l'intelligence artificielle

L'agence poursuivra ses réflexions et expérimentations autour des usages de l'intelligence artificielle dans le tourisme

Expérimenter de nouvelles approches touristiques

Plusieurs projets innovants seront poursuivis ou expérimentés :

- ludification des parcours vélo ;
- valorisation des expériences immersives ;
- nouveaux formats de médiation ;
- développement de contenus interactifs.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT)

FICHE D'IDENTITE

♦ Forme juridique : Association ♦ Siège social : 26-28 Route de la Trésorerie 62126 WIMILLE ♦ Fonds propres : 1 400 310 € ♦ Date de clôture : 31/12 ♦ Siret : 325 920 080 00042 ♦ Effectif moyen : 18 salariées à fin 2025 ♦ Président : Philippe DUQUESNOY (Conseiller départemental) ♦ Directrice : Diana HOUNSLOW, Valérie SOBIERAJSKI à partir du 01/07/2025	Mission / cœur de métier : L'agence a pour mission de préparer et de mettre en œuvre la politique touristique du Département. Elle valorise l'attractivité du département en s'appuyant sur les valeurs de ses trois grandes destinations : Grande Côte d'Opale, Campagne & Marais, Autour du Louvre-Lens. Elle accompagne les offices de tourisme, les porteurs de projets, les prestataires et les collectivités dans le développement d'une offre touristique responsable, durable et créatrice de valeur pour les territoires. Elle contribue au développement et à la structuration des filières touristiques stratégiques du département, notamment l'itinérance douce, afin de renforcer l'attractivité et l'économie touristique du Pas-de-Calais.
---	---

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil d'Administration : 13 membres sur 26 (50 %) Représentants du Département dans la structure : 13 titulaires : Philippe DUQUESNOY, Bertrand PETIT, Jean-Luc DUBAËLE, Cécile YOSBERGUE, François LEMAIRE, Olivier BARBARIN, Benoit ROUSSEL, Brigitte PASSEBOSC, Maïté MULOT-FRISCOURT, Philippe FAIT, Claude BACHELET, Etienne PERIN, Steeve BRIOIS.	Contribution financière du Département : BP 2026 : 2 340 000 € 2025 : 2 340 000 € Conventions : Convention d'objectifs et de partenariat 2023-2027 signée le 3 avril 2023
--	---

ACTIVITES

CHIFFRES-CLES 2025

♦ Données économiques : 17 offices de tourisme, 152 hôtels classés, 136 terrains de camping classés, 1 937 meublés de tourisme classés, 7 villages vacances classés, 5 résidences de tourisme classées, 3 auberges collectives classées (« auberges de jeunesse »), 3 ports de plaisance maritimes, 11 stations classées de tourisme, 47 500 résidences secondaires (soit 6,5 % du parc total de logements du département). ♦ Données de fréquentation des hébergements touristiques : En 2025, le département a enregistré un total de 24 600 000 nuitées marchandes et non marchandes, en léger recul par rapport à 2024 (-3%). 46 % de ces nuitées sont des nuitées étrangères. ♦ Fréquentation et top 5 des équipements en 2025 : Nausicaa : 884 286 visiteurs, Parc d'Olhain : 720 000 visiteurs, Musée du Louvre-Lens : 490 044 visiteurs, Bagatelle : 335 460 visiteurs), Hélicéa : 307 817 visiteurs. ♦ Qualité du cadre de vie : 178 communes inscrites dans la démarche « Fleurir le Pas-de-Calais » et 74 communes labellisées : 4 Fleurs : 9 ; 3 Fleurs : 15 ; 2 Fleurs : 29 ; 1 Fleur : 21.	♦ Données de l'ADRT : - Edition de 5 supports papier : 20 000 guides touristiques, 30 000 cartes touristiques, 15 000 guides rando-cyclo, 3000 cahiers de jeux, 5 700 guides Pas-de-Calais : circuits et séjours groupes ; — Réseaux sociaux : 161 265 fans sur les pages Facebook française, néerlandophone et anglophone (+ 13% / 2024), 31 892 abonnés sur Instagram (+ 7% / 2024), 3 854 abonnés sur LinkedIn (+604 / 2024) ; - 51 Retombées presse nationale (articles/reportage radio et TV) ; 29 articles presse GB ; 23 articles presse NL ; 14 Accueils de presse GB et 7 accueils de presse NL. On notera parmi les événements marquants le tournage de l'émission « Echappées Belles » de France 5 sur la Côte d'Opale ; les accueils Presse du Figaro et du Monde sur le Site des 2 Caps ; - 2 ^{ème} prix du concours d'ADN TOURISME dans la catégorie « Meilleur Dossier de Presse » (FR) ; - Ventes de séjours : 267 contrats signés dont 102 contrats pour groupes et 165 contrats individuels ; - 9 accompagnements de territoires en faveur de leur développement touristique durable ; - 16 visites-conseils de porteurs de projets privés, 6 avis sur des projets touristiques publics ayant sollicité l'aide financière du Département ; 67 prestataires sensibilisés à la transition écologique ; 22 professionnels du tourisme formés aux enjeux du tourisme durable ; - 75 équipements labellisés Tourisme & Handicaps, dont 9 en 2025 ; 32 nouveaux prestataires labellisés Accueil Vélo et 7 renouvelés ; -21 Chambres d'Hôtes qualifiées « Chambre d'Hôtes Référence » et 451 Meublés Classés dont 368 par l'agence Pas-de-Calais Tourisme.
---	--

PRINCIPAUX EVENEMENTS

L'année 2025 est marquée par le départ à la retraite de la directrice, remplacée par Valérie SOBIERAJSKI à partir du 01/07/2025 et l'arrêt de la mission <i>Autour du Louvre Lens</i> qui a engendré le licenciement de 4 salariés.
En 2025, l'agence Pas-de-Calais Tourisme a organisé plusieurs événements et rencontres afin d'assurer une meilleure visibilité de ses actions. On pourra retenir les événements suivants : - Organisation d'un afterwork réunissant les membres de la Sélection Grandir Ensemble afin d'identifier les freins, les attentes et les leviers de valorisation liés à l'appartenance au réseau ; - Voyage d'études à Forges-Les Eaux pour comprendre la mise en œuvre du Label « Green Destinations » ; - Rencontre sur le thème : « Professionnels du tourisme : adoptez les bonnes pratiques pour une destination durable », en partenariat avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois et Véolia ; - Rencontre sur le thème : « Professionnels du tourisme : adoptez les bonnes pratiques pour une destination durable », en partenariat avec le Label « La Clé Verte » sur le nord de la Côte d'Opale ; - Clôture du Projet Interreg Storytooling (Programme Europe Creative) au Grand Hornu à Mons en Belgique ; - Lancement du Projet Interreg Tourisme Lab II (Programme France Wallonie Wlaanderen) à Tournai (Belgique) ; - Rencontres des prestataires labellisés « Accueil Vélo » à Wimille (MDADT du Boulonnais) ; - Participation à 4 événements avec la Presse internationale (Londres/Amsterdam).

ENJEUX ET PERSPECTIVES

♦ La stratégie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme se définit autour des notions d'adaptation de la filière touristique à la transition écologique par l'innovation ; ♦ La réorganisation interne se poursuit en 2026 avec la redéfinition de la gouvernance de l'agence, la redéfinition de la stratégie 2028-2034, l'évolution des métiers au regard de l'Intelligence Artificielle et le repositionnement de l'agence dans l'écosystème touristique régional.
--

COMPTEs en EUROS

BILAN 2025		COMPTE DE RESULTAT 2025
Actif immobilisé : 89 646 €	Capitaux propres : 1 400 310 €	Chiffre d'affaires : 165 413 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 201 596 €	Total des dettes : 335 653 €	Valeur ajoutée : 794 598 €
Trésorerie : 1 445 171 €	Total du bilan : 1 740 096 €	Excédent brut d'exploitation : 124 328 €
RATIOS 2025		Résultat d'exploitation : 315 964 €
Indépendance financière (poids de la dette) : non applicable		Résultat financier : - 7934 €
Durée apparente de la dette : non applicable		Résultat exceptionnel : - 1 440 €
Rentabilité des capitaux propres : 21,9 %		Résultat de l'exercice : 306 589 €
Taux de rentabilité net : 185,3 %		Capacité d'autofinancement : 120 179 €
Ratio d'activité : 120,1 %		Total des produits : 2 859 224 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 205 jours		Financement du Département (€ et %) : 2 340 000 € soit 81,84 %
Fonds de roulement : 1 311 114 €		Date de mise à jour des données : 03/07/2026
Besoin en fonds de roulement : - 134 057 €		



pasdecalais.fr •    



**Arena Stade Couvert
Liévin**



**Rapport
d'activité 2025
des établissements
publics et organismes
associés (EPOA)**

ARENA STADE COUVERT





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de l'Aréna Stade Couvert

L'année 2025 a marqué une nouvelle étape dans le développement et le rayonnement de l'Aréna Stade Couvert de Liévin. Portée par l'élan de 2024 et par la visibilité acquise autour des Jeux Olympiques de Paris, notre structure a poursuivi sa dynamique avec une intensité remarquable, confirmant son rôle central dans le paysage sportif, culturel et événementiel national.

La saison sportive 2025 s'est révélée particulièrement riche. Le Meeting International d'Athlétisme a une nouvelle fois rassemblé l'élite mondiale de l'indoor. Cette édition, marquée par des performances exceptionnelles, a permis au meeting de conserver sa renommée internationale.

Le Triathlon Indoor Coupe du Monde, l'Arena Trail et les diverses compétitions d'athlétisme ont confirmé notre engagement pour un sport accessible et ouvert à tous les publics.

La programmation culturelle a également franchi un nouveau cap. Plusieurs artistes de premier plan, dont les tournées figuraient parmi les plus attendues de l'année, ont fait étape à l'Arena de Liévin. Les concerts, les spectacles ont rencontré un succès important, témoignant de l'attractivité croissante de l'Aréna. L'élection de Miss Nord-Pas-de-Calais a, comme chaque année, rassemblé un public fidèle dans une ambiance festive et chaleureuse.

Au-delà du sport et de la culture, l'Aréna a confirmé son statut de lieu d'accueil polyvalent. Grâce à ses capacités d'hébergement, de restauration et à la modularité de ses espaces, elle s'est imposée comme un site privilégié pour les séminaires, conventions et événements professionnels. Plusieurs rendez-vous d'envergure nationale ont ainsi trouvé en 2025 un cadre idéal pour se déployer,

Cette dynamique a reposé sur l'engagement collectif de l'ensemble de nos partenaires, notamment les membres du Syndicat Mixte, les fédérations sportives, ainsi que nos équipes mobilisées au quotidien. Leur implication a permis de maintenir une gestion rigoureuse et une programmation pensée pour répondre aux attentes de tous les publics, tout en affirmant la vocation de service public de l'Arena.

Forte de cette énergie et de cette ambition partagée, l'Aréna Stade Couvert de Liévin a vécu une année 2025 dense, enthousiasmante et structurante pour son avenir.

Les événements majeurs accueillis, la confiance renouvelée de nos partenaires et l'engouement du public ont confirmé la place essentielle de l'Aréna dans le dynamisme du territoire.

Antoine SILLANI

Président du Syndicat Mixte

MISSIONS ET ORGANISATION

L'Aréna a connu une année 2025 particulièrement marquante, confirmant son rôle de pôle d'excellence à la fois sportif, culturel et événementiel. Une nouvelle fois, la diversité des manifestations accueillies a démontré la capacité de notre équipement à rassembler et à innover. Dans le domaine sportif, le meeting international d'athlétisme a conservé sa première place mondiale, renforçant la renommée de Liévin sur la scène internationale. Côté spectacles, le concert très attendu de Calogero a réuni un large public, tout comme les événements humoristiques ou musicaux proposés tout au long de l'année

Fait notable également, l'élection de Miss Nord-Pas-de-Calais à l'Aréna a une fois de plus porté chance à notre région.

Grâce à l'engagement de l'ensemble des équipes et partenaires, l'Aréna a continué de rayonner bien au-delà de notre territoire. Cette dynamique se poursuivra en 2026, avec une programmation tout aussi riche et une volonté affirmée de diversifier nos prestations dans l'ensemble de nos secteurs, qu'elles soient liées à la restauration, l'hébergement, la location de salles, sportives ou culturelles.

PERSONNEL

L'état du personnel de la structure en 2025 :

Cadres :

- 1 Directrice (A compter de juillet)
- 1 Directeur Adjoint Technique
- 1 Responsable Administrative et Financière
- 1 Responsable Hébergement et restauration

Non cadres :

- 4.Techniciens
- 1 Régisseur
- 5 Techniciennes de surface
- 1 Agents d'accueil
- 1 Assistante de développement
- 1 Chargé de communication (apprentie)
- 1 Assistant comptable(apprenti)
- 1 Assistant hébergement restauration

BILAN DES ACTIONS

LA LOCATION DE SALLES DE COURS, DE SALLES DE RÉUNION ET DE L'AMPHITHÉÂTRE

L'amphithéâtre demeure un espace central et particulièrement attractif pour l'organisation de séminaires et colloques. Son chiffre d'affaires a enregistré une progression notable de 26 % par rapport à 2024, illustrant le dynamisme soutenu de l'activité. La location des salons de réception affiche également une forte croissance, avec une hausse de 58 %, confirmant l'intérêt croissant pour ces espaces.



CA	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Salles de cours	88 109 €	45 615 €	40 567 €	30 900 €	37 571 €	27 655 €	34717 €	10010 €	17461 €	13 865 €	34 422 €	33714 €	26436 €
Amphithéâtre	Fermeture	Fermeture	Fermeture	2 110 €	8 557 €	5 555 €	22680 €	1950€	5515€	11 770 €	12720 €	20666€	25999 €
Salles de réception	Fermeture	Fermeture	Fermeture		1 117 €	1 099 €	4899 €	960€	2766€	8 425 €	24 008 €	18402€	29044 €

L'HEBERGEMENT

Pour 2025, 16 208 nuitées et 40 143 repas ont été réalisés.
Le chiffre d'affaires généré par la restauration principale s'élève à 643 418 € et celui des nuitées à 383 324 € euros.
Une progression de 6 % par rapport à l'année précédente



LA RESTAURATION

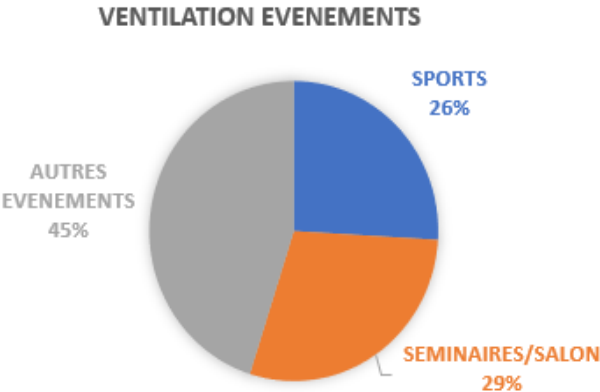
Le coût de la restauration a progressé en lien direct avec l'augmentation de l'activité, passant de 427 K€ en 2024 à 471 K€ en 2025. Cette hausse s'explique également par l'application de nouveaux tarifs du prestataire, eux-mêmes indexés sur l'évolution du coût des denrées alimentaires.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Pension Complète Confort	266	674	685	1290	295	271	888	286	4	1108	346	476	6589
Demi-pension Confort	865	576	843	501	949	579	136	42	745	450	741	532	6959
Nuitée Confort	194	475	226	51	99	587	15	15	546	286	8	158	2660
Total nuitées	1325	1725	1754	1842	1343	1437	1039	343	1295	1844	1095	1166	16208

L'EVENEMENTIEL

Les données d'activités pour 2025 (petits et grands évènements)

- Evènements sportifs (stages, compétitions, meeting, Triathlon, Trail)
- Spectacles et concert
- Concours administratif
- Salons, congrès, séminaires



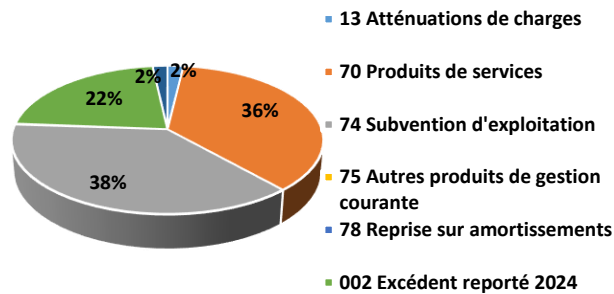
BILAN FINANCIER 2025

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA RÉGIE

LE MONTANT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA RÉGIE ASC

Pour l'exercice 2025 est de **4 945 716,68 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Prestations de services (dont taxe de séjour) : 1 805 858,25 € ;
- ◆ Subvention d'exploitation : 1 862 332 € ;
- ◆ Autres produits de gestion et exceptionnels : 10 567,31 € ;
- ◆ Atténuations de charges : 92 713,55 € ;
- ◆ Excédent reporté 2024 : 1 086 700,57 €.



LE MONTANT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA RÉGIE ASC

Pour l'exercice 2025, 4 499 046,99 € répartis de la façon suivante :

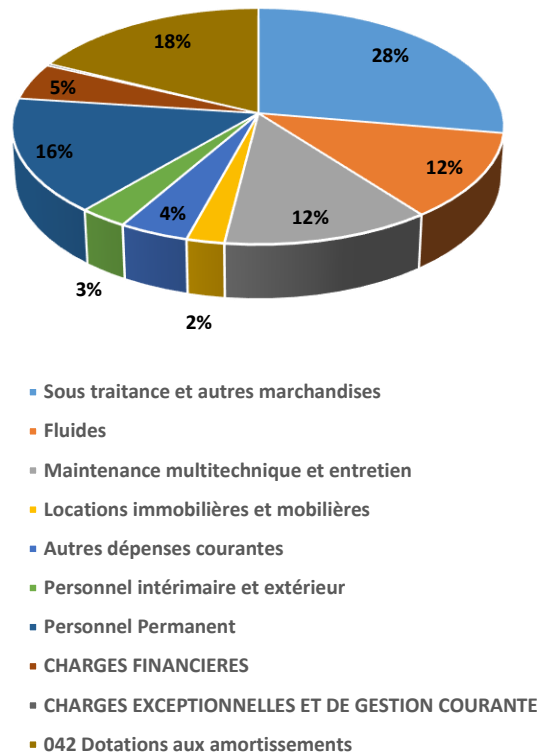
- ◆ Dépenses de fonctionnement : 2 625 500,51 € ;
- ◆ Dépenses de personnel : 840 665,49 € ;
- ◆ Charges financières : 225 164,57 €.
- ◆ Charges exceptionnelles : 12 902,72 €.
- ◆ Dotations aux amortissements : 794 813.70 €.

Le poste dépenses de personnel est composé de :

- ◆ La masse salariale : 710 807 € ;
- ◆ Le personnel extérieur et intérimaire : 129 858 €

Le poste dépenses de fonctionnement est composé, entre-autre, de :

- ◆ La sous-traitance : 1 245 585 €
- ◆ Les fluides : 534 936 €
- ◆ La maintenance et l'entretien : 558 227 €.



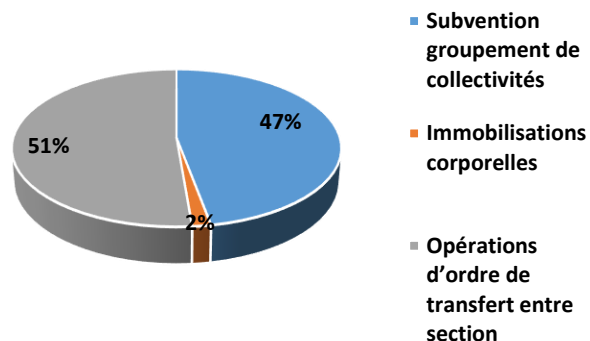
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE LA RÉGIE POUR L'EXERCICE 2025

Avec un total de recettes de 4 945 716.68 € et de dépenses de 4 499 046,99 €, l'excédent de l'année 2025 de la régie s'élève à **446 669,69 €**.

LE MONTANT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA RÉGIE ASC

Pour l'exercice 2025 est de **1 548 565,03 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

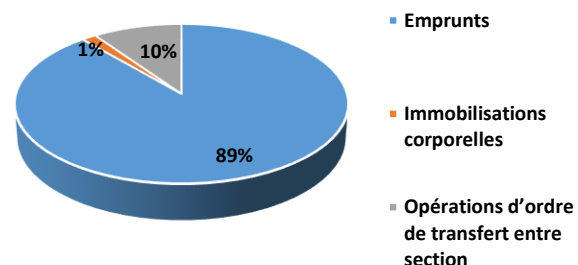
- ◆ Subvention groupement de collectivités : 728 888 € ;
- ◆ Immobilisations corporelles : 24 863,33 € ;
- ◆ Opérations d'ordre de transfert entre section : 794 813,70 € ;



LE MONTANT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA RÉGIE ASC

Pour l'exercice 2025 est de **897604,39 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Emprunts : 796 185,15 € ;
- ◆ Immobilisations corporelles : 14 236,92 € ;
- ◆ Opérations d'ordre de transfert entre section : 87 182,32 € ;



RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT DE LA RÉGIE POUR L'EXERCICE 2025

Avec un total de recettes de 1 548 565,03 € et de dépenses de 897 604,39 €, l'excédent de l'année 2025 de la régie s'élève à **650 960,64 €**.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU SYNDICAT MIXTE – PARTIE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de l'exercice 2025 est de **4 487 747,52 €**, Répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Excédent de fonctionnement 2025 : 999 078,65 € ;
- ◆ Participation des collectivités : 3 481 275 € ;
- ◆ Autres produits : 7 120,87 €.

Le montant des dépenses de l'exercice 2025 est de **2 310 824,35 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Charges à caractère général : 414 950,40 €
- ◆ Charges de personnel : 27 182,40 €.
- ◆ Charges financières) : -57 783,38 €.
- ◆ Subvention du Syndicat Mixte : 1 926 474,94 €.

Un total de recettes de **4 487 747,52 €** et de dépenses de **2 310 824,35 €**, l'excédent de l'année 2025 de la section fonctionnement s'élève à **2 176 650,17 €**.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU SYNDICAT MIXTE – PARTIE INVESTISSEMENT

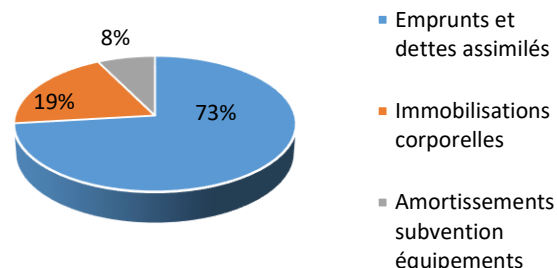
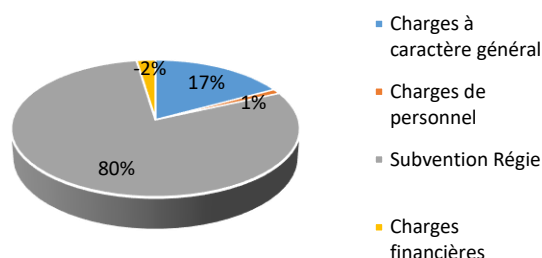
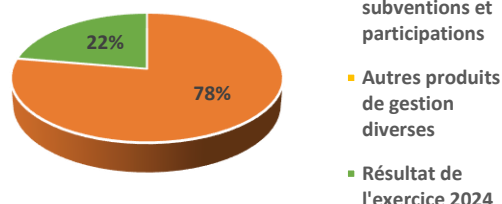
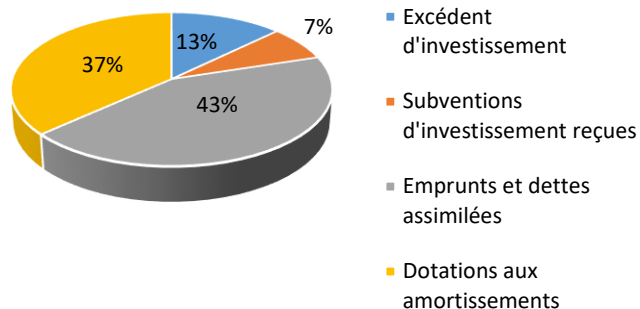
Le montant des recettes de l'exercice 2025 est de **1 997 081,21 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Excédent d'investissement : 1 200 896,06 € ;
- ◆ Autres immobilisations financières : 796 185,15 € ;

Le montant des dépenses de l'exercice 2025 est de **1 525 073,15 €**, réparties, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Emprunts et dettes assimilées : 796 185,15 € ;
- ◆ Subvention d'équipements : 728 888 € ;

Avec un total de recettes de **1 997 081,21 €** et de dépenses de **1 525 073,15 €**, l'excédent de l'année 2025 de la section investissement s'élève à **472 008,06 €**.

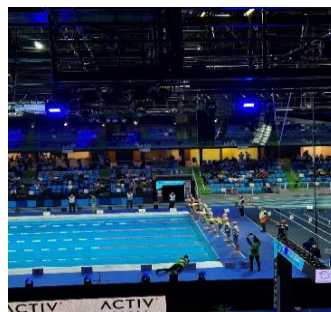
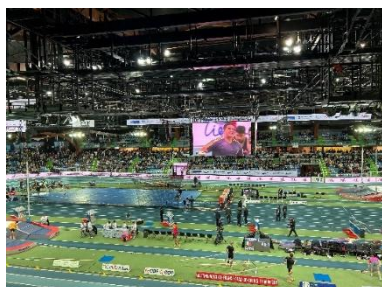


BILAN DES ACTIONS 2025

Pour l'année 2025, la fréquentation s'est maintenue avec les manifestations suivantes :

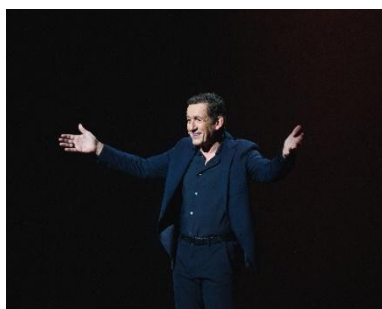
I. DANS LE DOMAINE DU SPORT

- Cyclocross – 1 et 2 février 2025 ;
- Meeting d'Athlétisme – 13 février 2025 ;
- Triathlon Indoor – 22 mars 2025 ;
- Parapente – 29 mars 2025 ;
- Ligue des Haut-de-France d'Athlétisme – du 9 au 12 mai 2025 ;
- Stage Athlétisme FFA – du 19 au 26 octobre 2025 ;
- Stage Athlétisme Ligue – du 29 au 31 octobre 2025 ;
- Trail Nocturne -1 novembre 2025 ;
- FFSU – 11 novembre 2025 ;
- Compétition UNSS – 17 décembre 2025 ;
- Compétition d'Athlétisme – tous au long de l'année 2025



II. DANS LE DOMAINE CULTUREL :

- Superenduro – 8 mars 2025 ;
- Spectacle Irish – 4 avril 2025 ;
- Lac des cygnes – 6 avril 2025 ;
- Tribute Coldplay – 12 avril 2025 ;
- Kubiak -26 avril 2025 ;
- Tattoo – 6 septembre 2025 ;
- Miss Nord-Pas-de-Calais – 27 septembre 2026
- Concert de Jok'air – 2 octobre 2025
- The World of queen – 17 octobre 2025 ;
- Concert de Calogero – 15 novembre 2025 ;
- Dany Boon – 26 novembre 2025 ;
- Département 62 – 3 décembre 2025



III. DANS LE DOMAINE DES SALONS/CONGRES/SEMINAIRES/AUTRES :

- Vœux de Liévin – 10 janvier 2025 ;
- Vœux Région – 17 janvier 2025 ;
- DISP – 13 mars 2025 ;
- Call green Business – 27 mars 2025 ;
- Groupama – 24 avril 2025 ;
- EMIZ – 29 et 30 avril 2025 ;
- Ryal distribution – 11 et 12 mai 2025 ;
- Salon l'empereur – du 16 au 18 mai 2025 ;
- La chance aux enfants – 19 juin 2025 ;
- Garden Caisse Epargne – 27 juin 2025 ;
- Espreve – 7 octobre 2025 ;
- Salon SIMA – du 10 au 12 octobre 2025 ;
- Séminaire API – 13 novembre 2025 ;
- ELZ – du 17 au 19 novembre 2025 ;
- Salon du voyage – 6 décembre 2025 ;
- Artemis – 19 décembre 2025 ;

IV. LES CONCOURS :

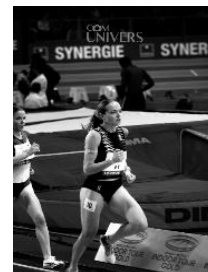
- Concours centre de gestion – 16 octobre 2025



PERSPECTIVES 2026

I. DANS LE DOMAINE DU SPORT

- Meeting d'athlétisme - 19 février 2026 ;
- Triathlon – 7 mars 2026 ;
- Futsal LHDF – 24 et 25 mars 2026 ;
- Route du Louvre – 10 mai 2026 ;
- Stages de la fédération française d'athlétisme – du 18 au 23 octobre 2026 ;
- Stage de la ligue des hauts de France d'Athlétisme – du 26 octobre au 2 novembre 2026 ;
- Grand Trail – 7 novembre 2026 ;
- Compétition d'Athlétisme UGSEL – 9 décembre 2026 ;
- Tennis de table – 22 décembre 2026 ;
- Compétition d'Athlétisme – tous au long de l'année



II. DANS LE DOMAINE CULTUREL :

- Concert de David Halliday – 28 mars 2026 ;
- Concert de Gims – 18 avril 2026 ;
- Moov Studio – 6 juin 2026 ;
- Spectacle TATTOO – 5 septembre 2026 ;
- Soirée électro – 12 septembre 2026
- Miss Nord Pas-de-Calais – 26 septembre 2026 ;
- Legends – 11 octobre 2026



III. DANS LE DOMAINE DES SALONS/CONGRES/SEMINAIRES/AUTRES :

- Vœux de Liévin – 9 janvier 2026 ;
- District Artois – 10 janvier 2026 ;
- Vœux de la Région - 16 janvier 2026 ;
- XXL orga – 20 janvier 2026 ;
- Océane voyage junior – 22 et 23 janvier 2026 ;
- UFOLEP – 30 janvier 2026 ;
- Fédération Autonome – du 2 au 5 février 2026 ;
- CFDT – du 2 au 6 mars 2026 ;
- ATSU – 3 avril 2026 ;
- Science PO – 4 et 5 avril 2026 ;
- AcomFrance – 10 avril 2026 ;
- AG Ligue – 11 avril 2026 ;
- Fare proprete – 30 avril 2026 ;
- AG ligue badminton – 30 avril 2026 ;
- Séminaire EIZ – du 18 au 20 mai 2026 ;
- CVRH – 21 mai 2026
- Japan Otaku festival – 30 et 31 mai 2026 ;
- UIMM – 2 juin 2026 ;
- La chance aux enfants – 11 juin 2026 ;
- District Artois – 13 juin 2026 ;
- EPDEF – 15 juin 2026 ;
- CPTS – 18 juin 2026 ;
- Cap fibre – 24 juin 2026 ;
- Exploressens – du 30 juin au 1 juillet 2026 ;
- Espreve – 15 septembre 2026 ;
- Filieris – 22 septembre 2026 ;
- Audace – 1 octobre 2026 ;
- Salon du mariage – 1 octobre 2026 ;
- GHT de Psychiatrie Nord-Pas-de-Calais – 5 novembre 2026 ;
- UDAPEI – 10 novembre 2026 ;
- SIMA – du 20 au 22 novembre 2026 ;
- EMIZ – 24 et 25 novembre 2026 ;
- Espreve – 17 décembre 2026

IV. LES CONCOURS :

- Concours dir nord – 21 mai 2026



GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

ARÉNA STADE COUVERT DE LIÉVIN	
FICHE D'IDENTITE	
◆ Forme juridique : Syndicat mixte et la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du stade ◆ Siège social : Chemin des Manufactures 62800 LIÉVIN ◆ Dotations : 433 628 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 256 202 722 ◆ Effectif moyen : 16,5 ETP ◆ Président : Antoine SILLANI ◆ Directeur : Sandrine CARBONNEL depuis juillet 2025 ◆ % Détention : Région (40%), CALL (35%) et CD62 (25%)	Mission / Cœur de métier : Inaugurée en 1986 et plusieurs fois rénovée, l'Aréna Stade Couvert accueille de nombreux évènements sportifs, culturels (concerts et spectacles) et d'entreprise (congrès, séminaires, formations, salons, etc.) d'envergure régionale, nationale et internationale. Dotée de 34 000 m2 de complexe, la structure dispose : - d'une salle de spectacle dont la capacité est de 14 000 spectateurs ou 6 000 places assises ; - d'un amphithéâtre de près de 300 places ; - des espaces de réception et des salles de réunion ; - d'un self-restaurant de 350 places ; - d'un hébergement doté d'une capacité de 181 lits. La structure accueille à l'année la Ligue Hauts-de-France d'athlétisme, ainsi que les pôles espoirs de la Ligue Hauts-de-France de football.
LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT	
Niveau de représentation du Département Représentation au conseil syndical : 25% de conseillers départementaux. Représentants du Département dans la structure : 5 Titulaires : Ludovic LOQUET, Maryse CAUWET, Emmanuelle LEVEUGLE, Sébastien HENQUENET, Stéphanie RIGAUX ; 5 suppléants : Evelyne NACHEL, Cécile YOSBERGUE, Michel DAGBERT, Emmanuelle LAPOUILLE, Maïté MULOT-FRISCOURT.	Contribution financière du Département : BP 2026 : 873 000 € en fonctionnement 2025 : 873 000 € en fonctionnement Conventions : Convention annuelle au titre de la participation financière, convention de location pour la formation des assistants familiaux ; consentie jusqu’au 31/10/2028.
ACTIVITES	
CHIFFRES CLÉS	
Patrimoine géré : Stadium Aréna, amphithéâtre, terrains de foot, salles de réception, chambres, salle de cours, espace de restauration, gestion des entretiens de nombreux parkings. L’activité de l’Aréna est foncièrement orientée sur les grands évènements sportifs : meeting international d'athlétisme, coupe du monde de lutte, la fed cup de tennis, championnat de France de judo, match de préparation aux JO de basketball, équipe de France de handball, championnats de France de gymnastique, championnat du monde d'agility, tournoi International de hockey, championnat d'Europe de hockey, volleyball, tennis de table, boxe, football, escrime, karaté, badminton.	Activités 2025 : 40 143 nuitées réalisées / 57 495 repas servis (petits déjeuners, déjeuners, diners) ; 19 évènements sportifs (stages, compétitions, trail, meeting) ; 16 spectacles grand public ; 14 séminaires ; 1 concours administratif.
PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS	
L’Aréna stade couvert de Liévin est devenu un lieu incontournable d’évènements comme le meeting international d’athlétisme, la coupe du monde de Triathlon Indoor ou le concours Miss Nord-Pas-De-Calais. L’Aréna, a également accueilli en 2025 des événements exceptionnels comme le déroulement du championnat du monde de cyclocross ou le championnat de France UNSS d’athlétisme. L’Aréna a accueilli de nombreux concerts tout au long de l’année, de nombreux séminaires et séjours sportifs grâce à sa capacité d’hébergement et de restauration. L’arrivée de la nouvelle directrice en juillet 2025 a permis d’entamer la révision des tarifications et des conventions d’utilisation afin d’être en conformité au regard du rapport de la chambre régionale des comptes. Ce fut également l’occasion d’établir un nouvel organigramme, d’actualiser les statuts afin de les adapter à l’évolution des missions du syndicat (comité syndical de 09/2025) et d’internaliser l’activité bar.	
ENJEUX ET PERSPECTIVES	
L’année 2026 s’annonce comme une année riche en manifestations avec les activités récurrentes telles que l’accueil du pôle de préformation de football, les stages d’athlétisme, le meeting d’athlétisme classé « premier meeting au monde » et des évènements exceptionnels comme le concert de Gims en avril. L’Aréna Stade Couvert poursuit sa dynamique de développement avec de nouveaux évènements à venir comme les 10 ans du salon international des métiers d’Art, la clôture de la tournée de Messmer, des représentations d’humoristes.... Un travail de fond sur la communication est à l’étude : mise à jour et refonte du site internet afin d’en améliorer la lisibilité, d’intégrer davantage de contenus, de moderniser l’outil, renforcer son attractivité et dynamiser l’image de l’Arena. Cette réflexion intègre également l’ouverture à de nouveaux partenariats, la diversification des supports de communication, la mise en place d’actions destinées à renforcer la promotion des activités et des événements de l’Arena ainsi que la modernisation de la signalétique.	
COMPTES COMBINES EN EUROS (INCLUANT LES COMPTES DU SYNDICAT MIXTE ET DE LA RÉGIE)	
BILAN 2025*	
Actif immobilisé : 27 749 685 €	Capitaux propres : 22 929 491 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 807 426 €	Total des dettes : 9 373 199 €
Trésorerie : 3 748 660 €	Total du bilan : 32 305 771 €
RATIOS 2025*	
Indépendance financière (poids de la dette) : 16 %	Résultat financier : - 167 381 €
Durée apparente de la dette : 3 ans	Résultat exceptionnel : 78 190 €
Trésorerie en jours d’exploitation : 224 jours	Résultat de l’exercice : 537 541 €
Fonds de roulement : 3 746 289 €	Epargne brute : 1 245 172 €
Besoin en fonds de roulement : - 2 372 €	Epargne nette : 227 918 €
Total des produits : 7 347 412 €	
Financement du Département (€ et %) : 873 000 € soit 12 %	
Date de mise à jour des données : 06/07/2026	

* L'exercice 2025 constitue une année de transition en raison du transfert des immobilisations et des emprunts entre le budget principal (M57) et la régie (M4). Ces opérations font actuellement l'objet d'un travail de rapprochement et de validation en lien avec les services de la DGFIP. Les états présentés sont donc susceptibles d'évoluer à l'issue de ces travaux.



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- CAUE 62 -

**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

62

Pas-de-Calais

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

ANNÉE

2025





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Bientôt 50 ans que les CAUE œuvrent pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, dans une approche basée sur l'intérêt général !

Et pourtant, une crise profonde affaiblit le réseau des CAUE. L'effondrement du produit de la taxe d'aménagement, principale ressource de nos structures, a lourdement fragilisé les CAUE en 2025, jusqu'à la disparition de l'un d'entre eux...

La Fédération Nationale des CAUE s'est largement mobilisée tout au long de l'année 2025 pour alerter sur la situation et défendre le réseau : rencontres avec les ministères, audition par la Commission des finances du Sénat, mobilisation des parlementaires...

Car la **mission des CAUE, basée sur l'intérêt public**, inscrite dans la proximité et la durée, repose sur la stabilité de leurs moyens. Dans le Pas-de-Calais, au cœur de cette situation de crise, le CAUE a pu compter sur le soutien du Département. Il a garanti un niveau minimal de ressources, certes en baisse, mais bien au-delà du montant de la Taxe d'Aménagement réellement perçue. L'association a, de son côté, œuvré pour diversifier ses ressources, par le biais de partenariats, et pour maîtriser ses dépenses, avec l'implication de toute son équipe.

Ce soutien et ces partenariats traduisent une réalité simple : le **CAUE est identifié, attendu et utile sur les territoires**. Une mission inter-inspections sur l'ingénierie, réalisée au printemps 2025, et qui a d'ailleurs auditionné notre CAUE, l'a confirmé en soulignant le rôle essentiel de l'ingénierie locale dans l'accompagnement des collectivités.

L'année 2025 a montré un CAUE pleinement mobilisé !

Malgré un contexte de fin de mandat municipal, les sollicitations des collectivités n'ont pas véritablement ralenti, témoignant de la confiance accordée au CAUE et de la nécessité d'un accompagnement de proximité. Les permanences de conseil aux particuliers, organisées au sein des intercommunalités, ont, quant à elles, poursuivi leur progression, illustrant l'intérêt croissant de cette mission exercée au plus près des habitants et des réalités locales.

L'année a également été marquée par de nombreuses actions de sensibilisation, d'accompagnement et de formation autour des enjeux majeurs d'adaptation au changement climatique, de préservation des ressources et d'amélioration du cadre de vie.

Au fil de ce rapport d'activité, vous découvrirez l'ensemble des actions, projets et coopérations menés par le CAUE en 2025 : une **activité soutenue, portée par une équipe engagée, réactive et inventive, pleinement investie au service des collectivités, des partenaires et des habitants**.

Véronique THIÉBAUT

Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement (CAUE) du Pas-de-Calais

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2025

Le Conseil d'Administration se compose, conformément à ses statuts, de 4 collèges ainsi que d'un représentant l'équipe du CAUE. 5 administrateurs composent le Bureau.

Les membres du Conseil d'Administration et du Bureau en 2025

Membres de droit, représentants de l'État :

Pierre-Yves GESLOT et	Représentant Edouard GAYET, Directeur Départemental des Territoires et de
Claire De KAESER	la Mer (DDTM),
Loïc LEVIN	Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP),
Jean-Roger RIBAUD	Inspecteur d'Académie, Directeur Académique de l'Éducation Nationale.

Représentants des Collectivités Territoriales désignés par le Département :

Claude BACHELET	Conseiller départemental (Saint-Pol-sur-Ternoise), Maire de Croisette,
	Vice-Président du CAUE,
Alain DE CARRION	Conseiller départemental (Douvrin), Maire de Vermelles,
Jean-Luc DUBÄELE	Conseiller départemental (Boulogne 1), Maire de Wimereux,
Aimé HERDUIN	Maire de Carly,
Emmanuelle LEVEUGLE	Conseillère départementale (Beuvry), Adjointe au Maire de Beuvry,
	Trésorière,
Véronique THIÉBAUT	Conseillère départementale (Bapaume), Maire de Biefvillers-lès-Bapaume,
	Présidente.

Personnes désignées par le Préfet :

Mickaël DELMOTTE	Artisan Peintre, Membre du Bureau de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB),
	Secrétaire,
Céline LEBLANC	Paysagiste, Représentant la Fédération Française du Paysage (FFP),
Eric MATUSZAK	Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA),
Blandine MENAGER	Urbaniste, Représentant l'Association des Urbanistes des Hauts-de-France (UHdF),
Sylvain NOIZET	Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA),
Christian RINGOT	Directeur de la communication, de l'éducation à l'environnement et des partenariats, Eden 62.

Membres désignés au titre des membres de l'Assemblée Générale :

Franck DEGRASSE	Directeur de l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA),
Gérard BARBIER	Membre, représentant l'Association UFC Que Choisir,
René HOCQ	Conseiller départemental (Lillers), Maire de Burbure,
	Représentant l'Association des Maires du Pas-de-Calais,
Christian PIERARD	Membre,
Sophie WAROT-LEMAIRE	Conseillère départementale (Saint-Omer),
	Présidente du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
Claire FONTENEAU	Directrice du CPIE Villes d'Artois,
	Représentante des CPIE du Pas-de-Calais.

Représentant élu du personnel, siégeant avec voix consultative :

Antoine BAGUENIER	Paysagiste concepteur, salarié du CAUE.
DESORMEAUX	

LES CHIFFRES CLÉS DU CAUE EN 2025



109

conseils aux collectivités



209

conseils aux particuliers
au CAUE et en permanences



10

conventions et AMI



2971

followers



45

articles et ressources
newsletters



201

publications et stories sur
les réseaux sociaux

L'ÉQUIPE EN 2025

Le CAUE est composé d'une équipe technique d'architectes et paysagistes concepteurs. Il est également doté d'une équipe support dans les domaines du secrétariat et de la comptabilité, de la communication, de la documentation et des réseaux sociaux.



Laurence MORICE
Directrice / Architecte Urbaniste



Daniela BANICA
Responsable du centre de ressources
Community Manager



Nathalie GRUSON
Secrétaire administrative et comptable



Romain LETHO DUCLOS
Responsable de la communication



Antoine BAGUENIER DESORMEAUX
Paysagiste concepteur



Benjamin DELAHAYE
Architecte



Florian DERYCKERE
Architecte



Hélène DUCROCQ
Architecte



Sylvane LESPARRE
Paysagiste conceptrice



Marie-Cécile LOMBART
Architecte

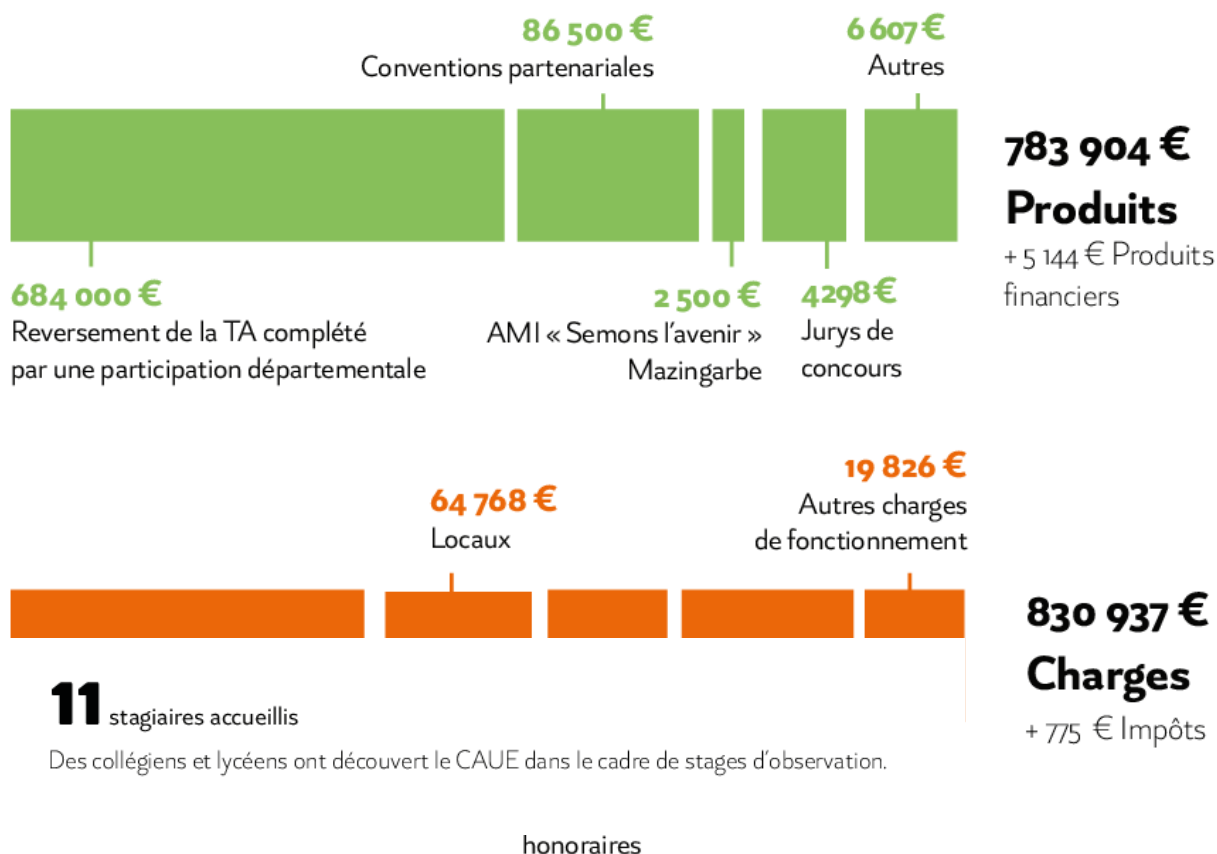


Gaëlle NEVEU
Paysagiste conceptrice

BUDGET 2025

Le CAUE finance son personnel et son fonctionnement grâce à la perception d'une part dédiée de la Taxe d'Aménagement départementale (TA).

Les statuts types des CAUE ouvrent la possibilité de moyens complémentaires à la TA, non issus de la fiscalité (Article 14 du décret n°78-172 du 9 février 1978) : le CAUE peut ainsi percevoir des contributions financières, dédiées à son fonctionnement.



Résultat 2025 : - 42 663 €

Points saillants 2025

- ➔ Baisse de 10% de la contribution annuelle du Département au budget du CAUE, dans un contexte de demande d'effort budgétaire demandé à chaque EPOA : soit une baisse de 76 000€, pour atteindre un montant de 684 000€.
- ➔ Recherche de partenariats : ressources complémentaires.
- ➔ Stabilité des charges de fonctionnement, hormis les charges locatives : réflexion sur les locaux en cours.

LE CAUE, UN RÉSEAU NATIONAL ET RÉGIONAL

FNCAUE

La FNCAUE assure la représentation et la promotion des CAUE, développe des partenariats au niveau national et porte la voix des CAUE auprès des ministères et instances nationales : elle a été fortement mobilisée en 2025 sur les sujets de taxe d'aménagement, fragilisant tout le réseau des CAUE, et de Convention collective nationale, avec le projet d'élargissement de la branche BETIC aux CAUE.

URCAUE des Hauts-de-France

Depuis 2016, les 5 CAUE des Hauts-de-France sont constitués en Union régionale, ce qui représente plus de 50 professionnels aux côtés des territoires. Les rencontres des Présidents des 5 CAUE, des directeurs et des équipes permettent la mise en œuvre de partenariats et d'actions à portée régionale.

TRAVAUX ET CHANTIERS 2025

CONSEILLER

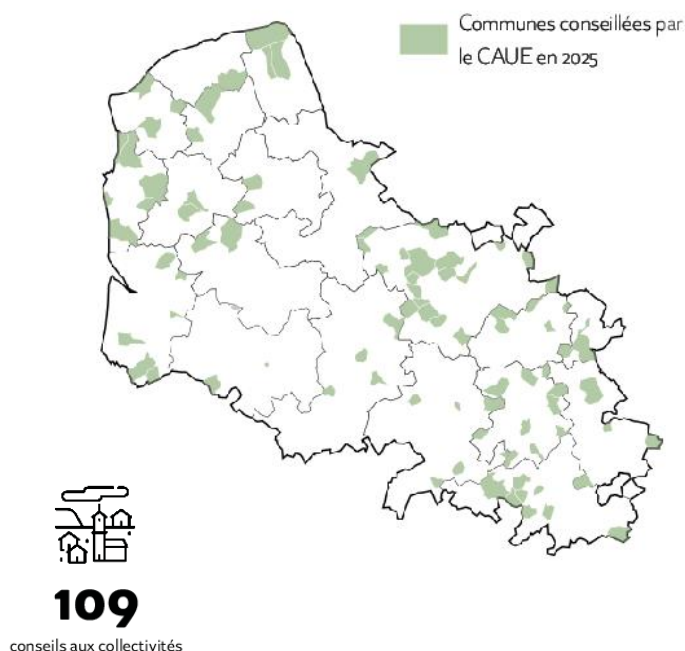
Les collectivités

Le CAUE conseille les collectivités dans leurs réflexions en matière d'équipement, d'espace public ou encore de développement communal. Il favorise le débat public pour un cadre de vie adapté aux habitants, aux besoins locaux et aux enjeux environnementaux.

Le CAUE intervient dans une vision complémentaire avec les différentes ingénieries locales. Il est membre actif de la plateforme Ingénierie 62.

Thématiques fortes en 2025

- ➔ Rénovation énergétique des équipements publics / pour une meilleure performance et des économies d'énergie
- ➔ Végétalisation des cimetières / pour un cadre propice au recueillement et un entretien moins éprouvant, pour favoriser la biodiversité et limiter les îlots de chaleur
- ➔ Requalification des espaces publics / pour des usages adaptés à tous, une meilleure gestion des eaux pluviales et un apport de biodiversité
- ➔ Végétalisation des cours d'écoles / pour un confort thermique et une qualité des espaces de jeux, loisirs et de détente
- ➔ Renouvellement d'un ensemble bâti / pour favoriser le renouvellement des friches ou délaissés et éviter les extensions urbaines

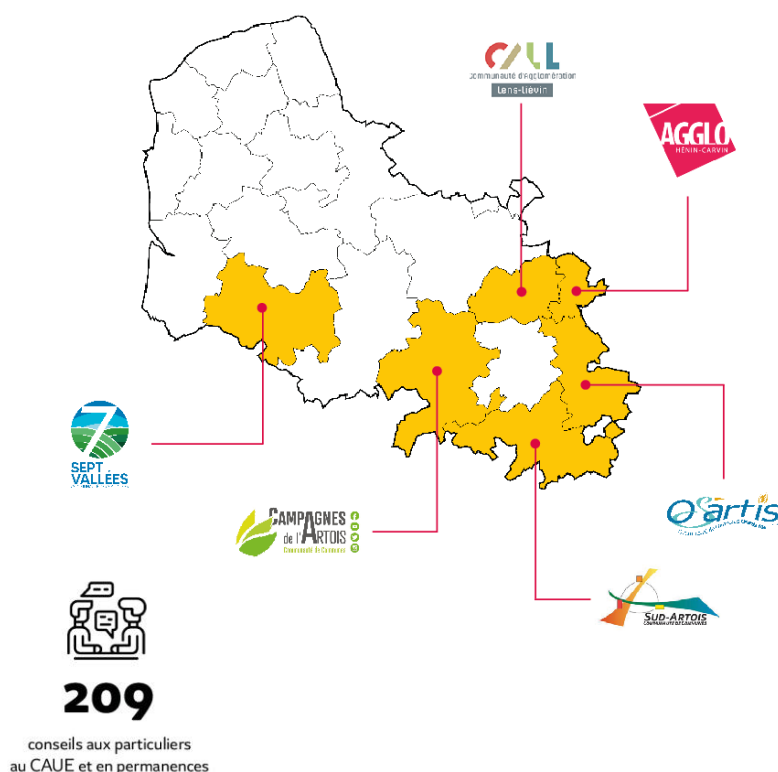


Les particuliers

Depuis plusieurs années, le conseil aux particuliers se délocalise. En parallèle d'un accueil dans les locaux, il est proposé au sein de permanences, en lien avec les services des EPCI. Celles-ci présentent de nombreux atouts, pour les particuliers comme pour les collectivités. : elles offrent des réponses coordonnées et complètes aux porteurs de projets.

Les architectes et paysagistes apportent, selon les situations, un éclairage technique, des informations réglementaires et administratives, des pistes de réflexion architecturales et paysagères, ou encore un relai vers les structures compétentes.

Des ateliers collectifs complètent ces conseils individuels, permettant d'aborder des thématiques récurrentes sur les territoires : la rénovation énergétique, les énergies renouvelables ou encore l'aménagement de son jardin, des dépendances et clôtures, etc.



ACCOMPAGNER

Les territoires et grands projets

Les conventions avec les intercommunalités permettent un accompagnement des démarches de planification et de projet, qu'ils soient paysagers, urbains ou architecturaux, au travers d'un programme d'actions en faveur de la qualité du cadre de vie.

Elles permettent également la mise en place de permanences de conseil aux porteurs de projets privés.

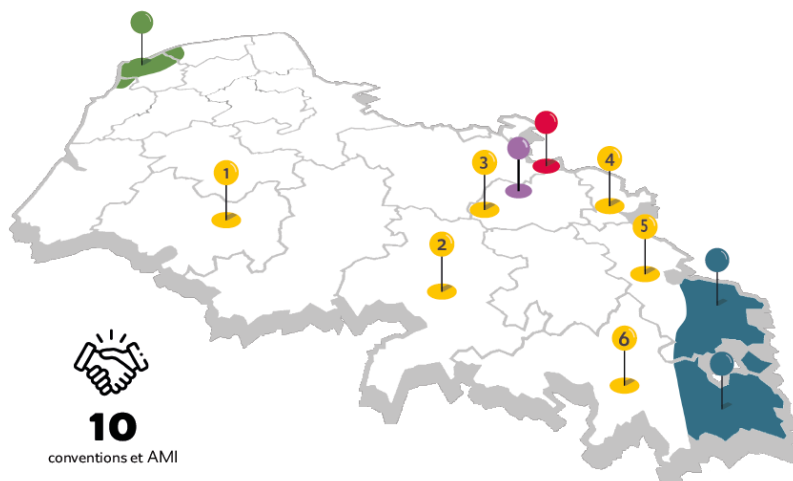
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois – Communauté de Communes du Sud Artois – Communauté d'Agglomération de Lens Liévin – Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin – Communauté de Communes des 7 Vallées – Communauté de Communes Osartis-Marquion
Partenariats conventionnés

SIZIAF
Partenariat conventionné

Grand Site de France Les Deux-Caps
Convention annuelle avec le Département

« Avec le Canal, préparons l'avenir de nos villages ! »
Convention annuelle avec le Département
Conventions pluriannuelles avec la Communauté de Communes du Sud - Artois et la Communauté de Communes Osartis-Marquion

Semons l'avenir au collège Blaise Pascal de Mazingarbe
Projet porté par le Département du Pas-de-Calais, co-construit avec le CAUE et Eden 62, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Agence de l'eau visant à favoriser les Solutions Fondées sur la Nature, grâce à une méthode de concertation.
Réflexion sur 5 thèmes : le paysage, la biodiversité, l'eau, le confort thermique et l'alimentation durable.



L'État, la Région, le Département et les partenaires locaux

Le CAUE, accompagne les politiques publiques, les collectivités et les structures engagées dans des démarches de promotion de la qualité paysagère, urbaine et architecturale.

Mobilisé sur des actions de valorisation du cadre de vie et de gestion durable du territoire, il partage ces enjeux avec ses partenaires régionaux, départementaux et locaux.

Ainsi, il soutient les initiatives locales au service d'un aménagement harmonieux et responsable.

SENSIBILISER

Les élus, les professionnels et le grand public

La sensibilisation au cœur des actions du CAUE. Par des actions, manifestations, outils et ressources, le CAUE contribue à « développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public » (loi du 3 janvier 1977).

Diversité des manifestations :

- ➡ liées aux conventions : ateliers thématiques pour divers publics, élus, techniciens ou habitants
- ➡ liés à des engagements dans le cadre d'Appels à Manifestation d'Intérêt (EduRénov, Saison des polinisateurs)
- ➡ organisées par le CAUE, sur des thématiques attendues (ex : De l'idée au projet, Végétalisation des cimetières...)
- ➡ à la demande de partenaires qui viennent chercher l'expertise du CAUE et l'aptitude à promouvoir, par l'exemple et le partage, des démarches inspirantes.



FORMER

Les professionnels et le grand public

La formation professionnelle est inscrite par la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 dans les missions des CAUE. En intervenant lors de journées organisées et pilotées par des organismes qualifiés, le CAUE contribue à la formation des habitants, professionnels et élus. L'équipe de professionnels, paysagistes et architectes, y apporte sa connaissance de terrain et son approche métier.



COMMUNICATION

Centre de ressources & newsletters

Le CAUE dispose de plus de 3300 livres, brochures, plaquettes ou encore documents cartographiques et numériques, au sein de son Centre de ressources, ouvert à tous. Il publie 2 newsletters et partage ainsi son actualité tout au long de l'année.

Réseaux sociaux

Médias incontournables pour sensibiliser aux domaines du cadre de vie, Facebook, Instagram et LinkedIn représentent des vecteurs importants de sensibilisation pour le CAUE.

LES PERSPECTIVES 2026

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte de renouvellement des équipes municipales et des gouvernances intercommunales, marquant une nouvelle étape pour les territoires et leurs projets.

Cette période est l'occasion de rappeler aux élus que le CAUE se tient pleinement à leurs côtés pour **accompagner leurs réflexions et leurs projets**, dans le cadre de la mission d'intérêt public que lui confie la loi sur l'architecture.

À ce titre, le CAUE a souhaité leur proposer, à travers **une offre de conseil à 360°** basée sur une approche spatiale et multithématique, un premier regard sur leur territoire, permettant de mettre en évidence les enjeux architecturaux, urbains, paysagers de leurs communes.

Pour mener à bien cette mission, le CAUE continuera d'agir **en complémentarité avec l'ensemble des acteurs de l'ingénierie territoriale**, au sein notamment de la plateforme Ingénierie 62 portée par le Département et en lien étroit avec les Maisons du Département. Cette coopération constitue un levier essentiel pour offrir aux collectivités un accompagnement cohérent et complet.

En ce début de mandat l'action du CAUE a également été valorisée auprès des nouveaux élus intercommunaux. Il leur propose de s'associer afin d'**accompagner leurs démarches d'aménagement durable**, mais aussi de développer les permanences de conseil destinées aux habitants.

Face aux enjeux d'adaptation au changement climatique, de préservation des ressources et de bien vivre ensemble, le CAUE continuera de porter une ambition simple mais essentielle : accompagner les collectivités et les habitants pour construire un cadre de vie sobre, durable et partagé !

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais (CAUE 62)

FICHE D'IDENTITÉ

◆ Forme juridique : Association ◆ Siège social : 43, rue d'Amiens, 62018 Arras Cedex 9 ◆ Fonds associatifs : aucun ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 329 414 296 00031 ◆ Effectif moyen : 10 ETP ◆ Présidente : Véronique THIEBAUT ◆ Directrice : Laurence MORICE	Mission / Cœur de métier : Le CAUE exerce des missions d'intérêt public. Il est chargé de promouvoir, sur le plan local, la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, dans le respect du patrimoine et selon 4 missions : conseiller, accompagner, sensibiliser, former. Il a à cœur de mobiliser chaque acteur aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et du bien-vivre ensemble, de favoriser les échanges d'expériences et la mutualisation des approches. Le CAUE intervient en amont de la maîtrise d'œuvre et fonde son action sur la transversalité des approches, la recherche d'innovation et l'esprit de participation de tous les publics.
--	---

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département : Représentation au conseil d'administration : 5 conseillers départementaux soit 23 % et 1 représentant des collectivités territoriales désigné par le Conseil départemental soit 5% sur 22 membres du conseil d'administration. Représentants du Département dans la structure : 5 titulaires : Véronique THIEBAUT, Emmanuelle LEVEUGLE, Jean-Luc DUBAELE, Alain DE CARRION, Claude BACHELET. Contribution financière du Département : Celle-ci s'inscrit dans les dispositions délibérées relatives à la Taxe d'Aménagement.	BP 2026 : 709 500 € (dont 684 000€ de conventionnement avec le Département, 15 000 € pour l'opération d'accompagnement liée à l'arrivée du Canal Seine-Nord-Europe et 10 500 € de conventionnement pour interventions spécifiques sur le Grand Site de France « Les Deux Caps »). 2025 : 717 000 € : 684 000 € : conventionnement avec le Département 2023-2026 ; 15 000 € pour l'opération d'accompagnement liée à l'arrivée du Canal Seine-Nord-Europe ; 10 500 € : conventionnement pour interventions spécifiques sur le Grand Site de France « Les Deux Caps » ; 7500 € accompagnement dans la démarche « AMI solutions fondées sur la nature lancée par l'agence de l'eau - projet « semons l'avenir ». Conventions : convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 signée avec le Cd62 le 05/05/2023, convention d'occupation des locaux 2017-2028, convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps, convention de partenariat pour un accompagnement lié à l'arrivée du Canal Seine-Nord-Europe, convention relative à l'accompagnement dans la démarche « AMI, solutions fondées par nature » lancée par l'agence de l'eau et le projet « semons l'avenir ».
--	---

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

◆ Conseiller : 318 conseils apportés : 109 aux collectivités, 209 aux particuliers et maîtres d'ouvrages divers ; ◆ Accompagner : mobilisation du CAUE dans 10 conventions partenariales et AMI, 17 jurys de concours de maîtrise d'œuvre, 3 labels et 6 commissions ; ◆ Informier, sensibiliser : organisation et/ou contribution à près de 15 manifestations (en plus de celles liées aux conventions), à destination d'élus, professionnels et habitants ; ◆ Former : intervention lors de 3 formations destinées à des professionnels et des habitants.	◆ 1000 professionnels dans le réseau des CAUE en France (baisse liée aux difficultés budgétaires des CAUE). Mobilisation du CAUE dans les groupes de travail nationaux ; ◆ 5 CAUE constitués en Union Régionale Hauts-de-France : création d'un observatoire citoyen du cadre de vie ; ◆ 2 newsletters avec 45 articles et ressources proposés, 201 publications sur les réseaux sociaux, 2 971 followers ; ◆ 3 300 ressources disponibles au centre de ressources du CAUE: livres, brochures, plaquettes, ...
--	---

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

Activité du CAUE pour l'année 2025 : – Conseil aux collectivités : pas de véritable ralentissement des sollicitations, malgré un contexte de fin de mandat, témoignage de la confiance accordée au CAUE et de la nécessité d'un accompagnement de proximité – Conseil aux particuliers et MO : poursuite de la progression des permanences de conseil aux particuliers, organisées au sein des intercommunalités, illustrant l'intérêt croissant de cette mission exercée au plus près des habitants et des réalités locales. – Actions de sensibilisation et de formation nombreuses, autour des enjeux majeurs d'adaptation au changement climatique, de préservation des ressources et d'amélioration du cadre de vie : en convention ou dans le cadre de partenariats divers. – Communication : poursuite de l'activité sur les réseaux sociaux ; contribution/réalisation de plusieurs guides et ouvrages.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Axes stratégiques pour l'année 2026 : Contexte de renouvellement des équipes municipales et des gouvernances intercommunales, marquant une nouvelle étape pour les territoires et leurs projets. – Offre de conseil à 360° basée sur une approche spatiale et multithématique, proposant un premier regard sur les territoires et permettant de mettre en évidence les enjeux architecturaux, urbains, paysagers des communes. – Valorisation de l'action du CAUE auprès des nouveaux élus intercommunaux, afin d'accompagner les démarches d'aménagement durable, mais aussi de développer les permanences de conseil destinées aux habitants. Actions sur le terrain : – Temps de sensibilisation liés aux conventions : ateliers thématiques pour divers publics, élus, techniciens ou habitants. – Engagements dans le cadre d'Appels à Manifestation d'Intérêt : EduRénoV, Saison des Polinisateurs. – Manifestations thématiques organisées par le CAUE : De l'idée au projet, Végétalisation des cimetières... – Formations : Académie de Lille, à destination des enseignants - CPIE, à l'attention des Guides Nature Patrimoine Volontaires - deuxième édition de la formation « Le paysage, l'écu et le projet local », proposée en partenariat avec la FNCAUE, le Ministère de la transition écologique et l'AMF.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2025		COMPTE DE RÉSULTAT 2025
Actif immobilisé : 7 259 €	Capitaux propres : 512 238 €	Chiffre d'affaires : 4 298 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 66 898 €	Total des dettes : 147 418 €	Valeur ajoutée : - 124 396 €
Trésorerie : 598 003 €	Total bilan : 672 160€	Excédent brut d'exploitation : - 131 728 €
RATIOS 2025		Résultat d'exploitation : -47 033 €
Indépendance financière (poids de la dette) : non applicable		Résultat financier : 5 144 €
Durée apparente de la dette : non applicable		Résultat exceptionnel : non applicable
Rentabilité des capitaux propres : -8,3 %		Résultat de l'exercice : - 42 663 €
Taux de rentabilité net : - 992,6 %		Capacité d'autofinancement : - 36 934 €
Ratio d'activité : 184,8 %		Total des produits : 783 867 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 261 jours		Financement du Département (€ et %) : 709 500 € soit 90,51 %
Fonds de roulement : 517 483 €		
Besoin en fonds de roulement : - 80 520 €		



pasdecalais.fr •





Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- EDEN 62-



**ANNÉE
2025**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente d'EDEN 62

L'année 2025 restera une étape importante dans l'histoire d'Eden 62 avec le lancement de l'Atlas de la biodiversité, un outil numérique innovant et accessible à tous. Cet atlas en ligne permet désormais à chacun de découvrir la richesse du patrimoine naturel des espaces protégés gérés par Eden 62. Il rassemble l'ensemble des données naturalistes collectées quotidiennement par nos agents de terrain et bénéficie d'une mise à jour quasi en temps réel. On y retrouve également des fiches de présentation des espèces présentes sur nos sites, offrant ainsi un véritable support de connaissance, de sensibilisation et de valorisation de la biodiversité locale.

Cette avancée s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint. Néanmoins, Eden 62 a su une nouvelle fois faire preuve de dynamisme et d'ingéniosité en recherchant activement des financements complémentaires à travers des réponses à de nombreux appels à projets. L'Agence de l'eau accompagne désormais plusieurs de nos actions, tant dans le domaine de l'éducation à l'environnement que dans celui de la restauration des milieux naturels. L'Union européenne soutient également nos initiatives via les programmes Interreg, notamment autour de l'éducation à l'environnement, de la prise en compte du handicap et du développement d'outils innovants pour la gestion de nos sites. Parmi ces projets emblématiques figure la construction d'un chaland destiné au transport du bétail dans le marais audomarois, illustrant notre capacité à concilier innovation, gestion durable des espaces naturels et aide aux agriculteurs.

Tout au long de l'année, Eden 62 a également répondu présent lors de nombreux événements organisés par les communes partenaires et lors de multiples fêtes locales. Ces temps de rencontre avec le public sont essentiels pour renforcer le lien entre les habitants et leur patrimoine naturel, et pour rappeler l'importance de sa préservation. L'année 2025 a aussi été marquée par le lancement du programme Naturo'collèges, évolution du dispositif Club Eden. Ce nouveau programme accompagne les collèges vers une plus grande autonomie dans leurs projets environnementaux. L'objectif est de permettre à chaque établissement de devenir acteur de sa démarche, afin qu'Eden 62 puisse ensuite accompagner de nouveaux collèges et élargir encore son action éducative sur le territoire.

Au-delà de ces projets structurants, Eden 62 poursuit avec constance ses missions fondamentales : protéger, aménager et sensibiliser. Ce sont plus de 6 500 hectares d'espaces naturels confiés par les communes, le Département du Pas-de-Calais et le Conservatoire du littoral qui continuent d'être gérés au quotidien par nos équipes.

L'année 2025 témoigne à nouveau de l'engagement indéfectible d'Eden 62 au service de la biodiversité, de l'innovation et du partage des connaissances, avec la volonté permanente de faire des espaces naturels un patrimoine vivant, accessible et durable pour tous.

Emmanuelle Leveugle
Présidente d'EDEN 62

MISSIONS

La préservation de la biodiversité et des paysages naturels du Pas-de-Calais constitue l'une des priorités majeures d'Eden 62. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS), véritables réservoirs de biodiversité, abritent une grande richesse écologique sur une part réduite du territoire départemental. Leur gestion et leur protection représentent donc un enjeu essentiel pour préserver durablement les milieux naturels et les espèces qui y vivent.

Protéger

La mission première d'Eden 62 consiste à assurer la protection et la gestion des Espaces Naturels Sensibles. Pour cela, des suivis scientifiques réguliers sont menés afin de mieux connaître les habitats naturels, la faune et la flore présents sur chaque site. Ces observations permettent d'élaborer des plans de gestion adaptés, définissant les actions à mettre en œuvre pour préserver les milieux tout en conciliant l'accueil du public.

Sur le terrain, les gardes nature réalisent chaque année de nombreux travaux d'entretien indispensables au maintien de la biodiversité : entretien des sentiers, gestion des mares et fossés, fauche des prairies, ouverture des milieux naturels ou encore entretien des espaces boisés. Ces interventions participent également à l'amélioration du cadre de visite et au confort des usagers.

Le pâturage écologique occupe aussi une place importante dans la gestion des ENS. Grâce à des troupeaux composés de races locales et à des partenariats avec des éleveurs du territoire, les espaces naturels sont entretenus de manière douce et durable. Cette pratique favorise le maintien de milieux ouverts, indispensables à de nombreuses espèces animales et végétales.

Les gardes nature assurent enfin une mission de surveillance et de sensibilisation. Présents quotidiennement sur les sites, ils veillent au respect de la réglementation, garantissent la sécurité des visiteurs et accompagnent le public dans la découverte des richesses naturelles du département.

Aménager

Le Département souhaite permettre à tous les habitants de découvrir les Espaces Naturels Sensibles dans les meilleures conditions. Pour répondre à cet objectif, Eden 62 réalise des aménagements favorisant l'accès, l'observation et la découverte des sites naturels.

Une équipe dédiée, intégrant des personnes en insertion professionnelle, participe à la conception et à la réalisation de ces équipements. Cette démarche permet à la fois de valoriser les ENS et d'offrir des opportunités de formation et d'accompagnement vers l'emploi.

Observatoires, passerelles, platelages, belvédères, signalétiques ou clôtures sont conçus dans une logique de développement durable, afin de limiter l'impact sur les milieux naturels. Chaque aménagement vise ainsi à concilier protection des espaces naturels et qualité d'accueil du public.

À travers ces réalisations, Eden 62 contribue à rendre la nature accessible au plus grand nombre tout en préservant l'équilibre fragile des écosystèmes.

Sensibiliser

La sensibilisation à l'environnement fait pleinement partie des missions d'Eden 62. Transmettre la connaissance de la nature et encourager les comportements respectueux sont essentiels

pour préserver durablement les richesses naturelles du territoire.

Pour cela, une équipe d'animateurs nature propose tout au long de l'année des actions pédagogiques destinées à différents publics : scolaires, familles, associations ou grand public. Ces animations permettent de découvrir les ENS, de mieux comprendre leur fonctionnement et de sensibiliser chacun à la protection de la biodiversité.

De nombreux dispositifs sont ainsi développés afin de favoriser la découverte de la nature : sorties guidées, ateliers pédagogiques, événements thématiques ou interventions dans les établissements scolaires. Des actions spécifiques sont également menées dans les collèges à travers des programmes éducatifs permettant de transmettre connaissances, savoir-faire et sensibilisation aux enjeux environnementaux.

ORGANISATION

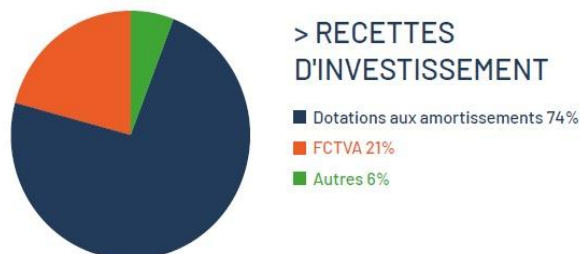
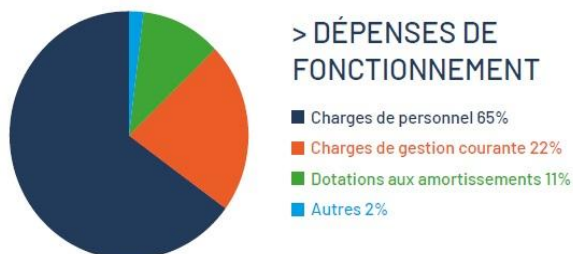
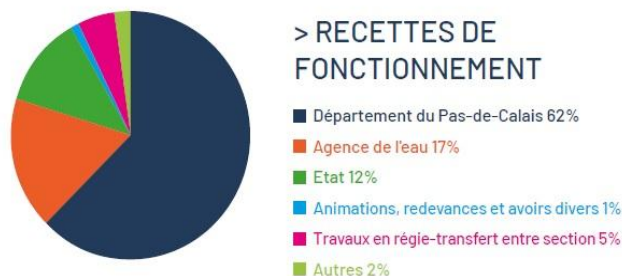
Le Syndicat mixte Eden 62 est présidé par Emmanuelle Leveugle et placé sous la direction générale des services de Philippe Minne. Son organisation repose sur trois services complémentaires, permettant d'assurer efficacement l'ensemble des missions liées à la préservation, à la gestion et à la valorisation des Espaces Naturels Sensibles du département.

Le service de l'administration générale, dirigé par Anthony Peron, assure la gestion administrative, financière, budgétaire et des ressources humaines de la structure. Composé de six agents, ce service veille au bon fonctionnement interne de l'établissement et garantit le suivi des procédures administratives nécessaires à la mise en œuvre des actions d'Eden 62.

Le service gestion, placé sous la responsabilité de Dominique Derout, représente la plus grande partie des effectifs de la structure. Organisé en neuf secteurs territoriaux, il regroupe des chargés de mission, des chefs de secteur et des gardes nature départementaux. Une équipe dédiée aux aménagements intervient également sur l'ensemble du territoire pour concevoir et réaliser les équipements et mobiliers installés sur les sites naturels. Avec près de 80 agents présents sur le terrain, ce service joue un rôle essentiel dans l'entretien, la préservation et la valorisation des espaces naturels gérés par Eden 62.

Le service communication et animation, dirigé par Christian Ringot, participe activement à la sensibilisation du public et à la valorisation des actions menées par Eden 62. Il se compose de deux pôles complémentaires. Le pôle animation réunit dix animateurs nature ainsi qu'un responsable chargé de coordonner les actions pédagogiques proposées aux différents publics. Le pôle communication, constitué de quatre agents, assure la conception des supports de communication, la gestion du site internet et la diffusion des informations liées aux activités de la structure. Le travail réalisé en interne permet de garantir la cohérence et la qualité des outils de communication et d'animation développés.

Au total, Eden 62 rassemble 116 agents répartis entre les services administratifs, techniques et de terrain. Cette organisation permet d'assurer un fonctionnement efficace de la structure tout en maintenant un équilibre dans la gestion des moyens humains et financiers. Grâce à cette complémentarité des services, Eden 62 mène au quotidien ses missions de protection, de gestion et de sensibilisation en faveur du patrimoine naturel du Pas-de-Calais.



2025 en résumé

L'année 2025 a constitué une étape déterminante pour le Syndicat mixte, marquée par la poursuite de ses missions confiées par le Département du Pas-de-Calais et par l'adaptation constante de son action aux évolutions notamment budgétaires avec une baisse des financements de 10%. L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint pour Eden 62 et plus généralement pour l'ensemble des collectivités territoriales, marqué par la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques et par une pression accrue sur les budgets de fonctionnement.

En quelques chiffres

- 116 agents
- 2 535 mandats de dépenses
- 640 titres de recettes
- 8 contrats d'insertion
- 1 apprenti
- 1 régie de recettes pour la gestion de la Grange Nature
- exécution d'un budget total de 9 317 172.76 euros dont 2 967 680 d'euros auprès de fournisseurs locaux.

Zoom sur l'Insertion professionnelle :

Le Syndicat mixte Eden 62 dispose de 8 contrats en insertion appelés PEC : Parcours Emploi Compétences. La mise en œuvre de ces contrats repose sur le triptyque emploi - formation - accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

56 sites naturels gérés par le Syndicat mixte Eden 62

Les Espaces Naturels du Département du Pas-de-Calais représentent des milieux très différents, à la richesse

écologique remarquable, constituant un patrimoine naturel à préserver.



Ces 6 553 ha d'espaces naturels sont répartis entre différents propriétaires :

- Conservatoire du littoral : 3 873 ha
- Département du Pas-de-Calais : 1 855 ha
- Commune et intercommunalité : 510 ha
- Domaine public maritime : 315 ha

Des espaces naturels toujours plus attractifs

Environ un tiers des sites d'Eden 62 sont équipés d'éco-compteurs permettant de suivre la fréquentation. En 2025, 1 507 315 usagers ont été comptabilisés sur les Espaces Naturels Sensibles équipés, soit près de 120 000 visiteurs supplémentaires par rapport à 2024. En extrapolant ces données à l'ensemble des sites, ce sont plusieurs millions de visiteurs par an qui sont accueillis sur les espaces naturels du Pas-de-Calais. Cette forte fréquentation nécessite de maintenir un équilibre entre accueil du public et protection de la biodiversité grâce à des aménagements adaptés.



Le cheptel

Le cheptel ovin et caprin d'Eden 62 continue de croître afin de répondre à la lutte contre l'embroussaillage, notamment sur les nouvelles acquisitions et dans un contexte de changement climatique favorable au développement des ligneux. Le cheptel bovin reste stable voire en légère diminution. Parallèlement, le partenariat avec les éleveurs locaux se renforce avec 79 conventions agricoles en cours, permettant le développement de modèles d'élevage en plein air contribuant à l'entretien des milieux naturels.



Les temps forts de la gestion des sites

- Dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur du Phragmite aquatique, des travaux ont été réalisés au Marais de Guînes et au Domaine de Bellenville. Ils ont consisté notamment en l'abattage d'environ **50 peupliers**, la fauche de **0,5 ha**, et la valorisation de **700 m³ de bois**. Le chantier a été réalisé en régie avec l'appui d'une entreprise de débardage à cheval.



- Sur la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaère, des travaux de restauration ont démarré en 2025. Ils concernent l'étrépage de casiers hydrauliques sur une surface totale de plus de **5 ha**, avec l'extraction d'environ **13 000 m³ de matériaux**. La première phase a permis de traiter environ **2,5 ha** (casiers de Woestelandt et Sengier), avec réutilisation des matériaux pour le renforcement de digues et le reprofilage des berges.



- Un projet innovant a été mené avec la construction d'un chaland-bétailière baptisé « Le Garde-bœufs », financé à **80 % par le Feder** et à **20 % par le Département**. Ce bateau, construit par les entreprises Lebleu et Deknudt, peut transporter **jusqu'à 4 vaches simultanément** afin de développer le pâturage sur le marais ouest du Romelaère.

- En partenariat avec l'association Concordia, **20 jeunes âgés de 18 à 25 ans** issus de **4 pays (France, Espagne, Italie, Estonie)** ont participé à des chantiers nature du 15 au 29 août 2025 sur le site du Mont Saint-Frieux, mêlant travaux écologiques et actions de lien social avec les habitants.

- Au Bois des Bruyères, des travaux de restauration ont permis la réhabilitation des chemins par la mise en place d'un géotextile et d'une fondation en cailloux. La rénovation de l'entrée du site comprend la pose d'une chicane, d'une barrière, d'un grand panneau d'accueil et d'un totem, ainsi que le déplacement d'un ancien parking dégradé.



Une activité soutenue par l'Agence de l'eau

L'Agence de l'eau est un partenaire essentiel d'Eden 62. Dans le cadre du XIIe programme et du Programme Concerté pour l'Eau, elle soutient la structure à hauteur de plusieurs millions d'euros, notamment **2 765 229 € pour la gestion des zones humides et non-humides (2025-2027)**. Elle participe également à des études (ADNe, fonctionnement hydraulique du Romelaère : **24 000 €**), à des projets de valorisation (**14 000 €**) et à des actions pédagogiques dans les écoles (**5 000 €** via « Fenêtres sur l'eau »).

Atlas faune et flore

En 2025, Eden 62 a lancé l'Atlas Biodiv'Eden 62, un outil numérique permettant l'accès aux données naturalistes de l'ensemble des ENS du Pas-de-Calais, avec des mises à jour régulières issues de la base de données interne.



Des terroirs plus inclusifs

Eden 62 poursuit son engagement pour l'accessibilité avec des actions en faveur des personnes en situation de handicap. Une journée technique a réuni partenaires français et wallons sur le site du 9-9 Bis / Bois des Hautois. Des formations ont été lancées en 2025 : une première session théorique en webinaire (environ **50 participants**) puis une journée terrain à Fouquières-lès-Lens réunissant **18 participants**. Ce programme progressif de **6 formations** vise à développer des visites inclusives sur les terroirs.



Les faits marquants

Mars 2025

- Un Cormoran pygmée (oiseau) a été observé pour la première fois sur la réserve du Romelaëre. À ce jour, cet unique individu est toujours présent sur la réserve où il s'est installé parmi la colonie de Grand Cormoran.



- Le Grand-duc d'Europe (rapace) est nicheur certain au Fond de la forge et au Fond pignon (Cap Blanc-Nez).

Avril 2025

- Un couple de Grand-duc d'Europe nicheur certain (femelle au nid avec trois oeufs) au cran aux oeufs (Cap Gris-Nez).

Mai 2025

- 4 Cordulies bronzées (libellule) observées au Mont Saint-Frieux
- 2 OEdicnèmes criard (oiseau) en Baie de Wissant et 2 jeunes. Une première sur le site !

- 1 Pie grièche écorcheur (oiseau) baguée en STOC CAPTURE sur la Réserve de la Baie de Canche.



Juin 2025

- 17 nids de Busards des roseaux (rapace) ont pu être détectés grâce au capteur thermique du nouveau drone (13 nids au Marais de Guînes et 4 nids sur la RNN des Étangs du Romelaëre).
- Faucon pèlerin (rapace) nicheur (1 jeune au moins au nid) sur la falaise du Cap Blanc-Nez.
- Le Muscari à toupet (plante) a été retrouvé au de Bois de Maroeuil (la dernière observation remontait à 2011)

Juillet 2025

- Découverte sur le site des Dunes d'Ecault d'une seconde et très importante station de plus de 1 000 m² de Souchet long (plante).
- Anax napolitain (libellule) observé au Marais de Guînes.

Août / Septembre 2025

- Observation en Baie de Canche du papillon de nuit *Blastobasis lacticollela* (connu de 3 départements en France)
- 4 nids de Rat des moissons (mammifère) découverts au Bois de l'Offlarde

Octobre 2025

- 1 Élanion blanc (rapace) observé sur le polder du Fort Vert. Notons que cette espèce est de plus en plus présente sur le territoire.

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Les sorties nature

En 2025, près de **200 animations nature** ont été organisées sur l'ensemble des sites du Pas-de-Calais, réunissant **2 090 participants** (en moyenne 11 par animation). Ces sorties abordent des thématiques variées (sport, art, histoire, santé...) et sont adaptées à tous les publics. En complément, des prestations sur mesure ont été réalisées pour des structures extérieures (écoles, associations, collectivités), représentant **97 interventions et 2 040 participants**.



Projets avec les écoles primaires

Destinés aux élèves de la maternelle au CM2, ces projets reposent sur **6 à 7 interventions par an** autour des espaces naturels proches des écoles. Ils visent la découverte des milieux, leur préservation et l'aménagement d'un coin nature. En 2024-2025, **35 écoles, 39 classes et près de 1 000 élèves** ont participé, pour un total de **220 interventions**.



Aires éducatives et collèges

Eden 62 accompagne **6 collèges et 4 écoles** dans les Aires Éducatives, dispositif national visant à impliquer les élèves dans la gestion d'un espace naturel. Le programme Naturo'collèges lancé en 2024 concerne **25 établissements sur 3 ans**. Chaque collège bénéficie de **20 heures d'interventions**. La première année (2024-2025) a permis la découverte des ENS, la constitution de groupes pilotes et la formulation de propositions d'aménagements. La deuxième année est consacrée à leur mise en œuvre.

Actions sociales et hospitalières

En 2025, **21 organismes** ont été accompagnés, permettant à plus de **200 personnes** en situation de fragilité ou de maladie de bénéficier de la nature. Ces actions représentent **90 interventions** assurées par les animateurs nature.

Équipements d'accueil du public



La Grange nature

En 2025, ce site a accueilli **22 000 visiteurs**.

- **37 classes** (3 753 élèves)
- **32 ateliers nature** pour familles et jeunes enfants (358 participants)
- Un club nature d'environ **20 enfants**
- Développement des « stages nature » pour les **11-17 ans** (3 jours d'immersion estivale)

Maison du Bois de Maroeuil



En 2025 :

- **43 classes** accueillies (**1 115 élèves**)
- **17 ateliers grand public** (211 participants)
- Développement de projets pédagogiques et forte participation aux vacances nature

Réserves naturelles et ancrage territorial

Les réserves naturelles renforcent leurs partenariats locaux (communes, écoles, offices de tourisme). En 2025 :

- Actions pédagogiques dans les Aires Marines Éducatives (Étaples)
- Événement « Rencontre avec la nature » : **200 enfants sensibilisés**
- Multiples projets scolaires au Platier d'Oye et au Romelaëre
- Actions de protection et de suivi des espèces sensibles.

Pour les tout-petits

Développement d'outils pédagogiques adaptés dès la maternelle dans le cadre de l'exposition « Bois et forêts ». Tests réalisés dans les écoles de **Longfossé et Condette**, faisant de cette exposition la première accessible de la maternelle à la 6e.



Expositions et événements

En 2025 :

- **30 événements : 15 036 personnes sensibilisées**
- **6 expositions itinérantes** : « Marais », « Pollinisateurs », « Bois et forêts », « Nature originelle », « Métiers », « Terrils »
- **8 431 visiteurs** en exposition
- Soit près de **24 000 personnes touchées au total** (événements + expositions)

Communication

La communication d'Eden 62 vise à informer et sensibiliser sur la protection des ENS via supports print, digital et réseaux sociaux. Elle est produite en interne (graphisme, photo, vidéo, drone).

Quelques chiffres 2025 :

- **8 reportages TV**
- **40 articles de presse**
- **21 200 abonnés Facebook, 3 000 Instagram, 1 000 LinkedIn**

Un travail spécifique a également été engagé pour une future exposition sur le littoral prévue en **fin 2026**.

Perspective 2026

Grâce à cette volonté et à cette capacité constante à allier innovation technologique, présence sur le terrain et ancrage local, EDEN 62, toute en maintenant le cap sur sa mission première de gestion des Espaces Naturels Sensibles, rend la nature accessible et vivante pour chacun. Cette dynamique d'autonomie et de partage des connaissances dessine un avenir où la protection de la biodiversité devient un projet collectif, durable et résolument optimiste pour le territoire du Pas de Calais, ses habitants et tous celles et ceux qui viennent à sa rencontre.



Signalétique

Poursuite du renouvellement des panneaux sur les sites naturels : accueil, information, réglementation et orientation. Les matériaux sont durables, sobres et parfois issus du recyclage d'anciens panneaux, dans une logique écologique et d'amélioration continue de l'accueil du public.



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais (Eden 62)		
FICHE D'IDENTITE		
Forme juridique : Syndicat mixte ouvert Siège social : 2 rue Claude - BP 113 - 62 240 Desvres Dotations : 48 471 € Date de clôture : 31/12 Siret : 256 203 365 00018 Effectif moyen : 116 agents Présidente : Emmanuelle LEVEUGLE (Conseillère départementale) Directeur : Philippe MINNE		Mission / Cœur de métier : Eden 62 assure l'aménagement, la gestion et la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire du Pas-de-Calais en qualité de gestionnaire de sites. Ces espaces sont soit mis à disposition, à titre gratuit, soit remis en gestion par le Conservatoire du littoral (59%), le Pas-de-Calais (28%), les communes et intercommunalités (11%). Eden 62 gère également du DPM lié au Réserves Naturelles Nationales (2%). Dans l'exercice de ses missions, Eden 62 conçoit et met en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des sites dans le but de préserver l'environnement naturel et les paysages, d'améliorer la biodiversité, d'animer, accueillir et sensibiliser le public.
Liens avec le Département		
Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil syndical : 8 membres sur 55 (Les conseillers départementaux représentent 50% des droits de vote). Représentants du Département dans la structure : 8 titulaires (1 par territoire) : (Arrageois) Michel MATHISSART, (Artois) Emmanuelle LEVEUGLE, (Audomarois) Sophie WAROT LEMAIRE, (Boulonnais) Brigitte BOURGUIGNON, (Calaisis) Caroline MATRAT, (Lens-Liévin) André KUCHCINSKI, (Hénin-Carvin) Cécile YOSBERGUE, (Montreuillois) Blandine DRAIN		Contribution financière du Département : BP2026 : 5 772 K€ dont fonctionnement 5 340 K€ DDAE, 84 K€ naturo collège, 78 K€ DPID/insertion emploi et investissement 270 K€ (solde de la convention de soutien à l'investissement 2024-2026) 2025 : 5 497 K€ en fonctionnement 5 335 K€ DDAE, 84 K€ club Eden, 78 K€ DPID/insertion emploi Conventions : Convention pluriannuelle d'objectif 2024-2033, convention aide à l'encadrement dans les chantiers d'Insertion, chantiers permanents, chantiers écoles et un emploi un toit (annuelle 01/04/N au 31/03/N+1), convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 tripartite CD62-Eden 62-Centre Régional de Phytosociologie, convention entre le Conseil départemental, le Syndicat Mixte et le Conservatoire du Littoral.
ACTIVITES		
CHIFFRES CLES 2025		
Sites gérés : 64 sites naturels au total dont 56 ouverts au public, répartis sur 6 553 ha. Communication : 8 reportages TV, 40 articles dans la presse, 6 reportages vidéo, 21 200 abonnés sur Facebook, 1 000 sur LinkedIn et 3 000 sur Instagram Fréquentation : 1 507 315 visiteurs comptabilisés sur les 13 sites équipés d'éco-compteurs. 25 collèges bénéficient du dispositif naturocollège.		En 2025, la Grange Nature a accueilli 22 000 visiteurs dont 32 classes, soit 3 753 participants et 32 ateliers qui ont rassemblé 358 participants. Le Bois de Maroeuil a accueilli 43 classes, soit 1115 participants; 17 ateliers grand public ont rassemblé 211 participants. Au total 779 animaux qui constituent le cheptel d'Eden 62: dont 363 moutons (Soay et Shetland), 359 chèvres des fossés, 24 poneys, 9 ânes et 24 bovins (Dexter et Highland). 79 conventions agricoles en cours.
PRINCIPAUX EVENEMENTS		
L'année 2025 s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint et a été marquée par la signature de plusieurs conventions dont : - avec l'agence de l'eau à hauteur de 2 765 K€ pour un programme sur deux ans (2025-2027), destiné à préserver et restaurer près de 2700 hectares d'espaces naturels (milieux humides et secs sur 40 sites emblématiques du département) ; - convention cadre d'objectifs 2026-2030 avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du PAS-DE-CALAIS - convention de mise à disposition avec la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (renouvellement) Conclusion du Projet interreg ALL4BIODIV (2026-2028 pour 4M€) : rendre les habitants acteurs de la protection de nos espaces naturels avec le CEN, Natagora et Naturpuunt. Eden62 représente 7 % du budget soit 307 961 € sur 3 ans. De nombreux travaux réalisés : - au Marais de Guînes et au Domaine de Bellenville avec l'abattage d'environ 50 peupliers, la fauche de 0,5 ha, et la valorisation de 700 m³ de bois ; - sur la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre, des travaux de restauration ont démarré en 2025 avec l'étrépage de casiers hydrauliques sur une surface totale de plus de 5 ha, et l'extraction d'environ 13 000 m³ de matériau ; - un projet innovant avec la construction d'un chaland-bétailière baptisé « Le Garde-bœufs » ; - au Bois des Bruyères, des travaux de restauration. Lancement de l'Atlas Biodiv/Eden 62, un outil numérique permettant l'accès aux données naturalistes de l'ensemble des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Pas-de-Calais.		
ENJEUX ET PERSPECTIVES		
En 2026, EDEN 62 poursuivra son engagement en faveur de la préservation et de la valorisation des Espaces Naturels Sensibles, tout en veillant au maintien de ses équilibres budgétaires. Cette ambition reposera sur la poursuite de la réorganisation interne, le renforcement de la mutualisation des moyens et des équipes, ainsi que sur le développement de financements extérieurs, notamment au travers des programmes Interreg, FEDER et des dispositifs de l'Agence de l'eau, afin de conforter durablement ses actions au service de la biodiversité et du territoire.		
COMPTES en EUROS		
BILAN 2025		COMPTE DE RESULTAT 2025
Actif immobilisé : 12 185 972 €	Capitaux propres : 15 277 333 €	Produits d'exploitation : 8 709 411 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 1 071 968 €	Total des dettes : 214 592 €	dont subventions et participations : 8 177 191 €
Trésorerie : 2 233 985 €	Total bilan : 15 491 925 €	Charges d'exploitation : 8 023 213 €
RATIOS 2025		Résultat d'exploitation : 686 198 €
Indépendance financière (poids de la dette) : néant		Résultat financier : 0 €
Durée apparente de la dette : aucun emprunt en cours		Résultat exceptionnel : 164 377 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 111 jours		Résultat de l'exercice : 850 575 €
Fonds de roulement : 3 183 915 €		Epargne brute : 1 189 872 €
Besoin en fonds de roulement : 949 930 €		Epargne nette : 1 189 872 €
		Total des produits : 8 991 060 €
		Financement du Département (€ et %) : 5 490 856 € soit 61,1 %



pasdecalais.fr •    

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- EPDAHAA -
ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
POUR L'ACCUEIL DU HANDICAP
ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE**



**ANNÉE
2025**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPDAHAA

Cette année 2025 nous amène à constater à nouveau toute la constance et l'engagement des professionnels de l'EPDAHAA au service des populations les plus vulnérables, en grande proximité au sein des territoires.

Dans un contexte social particulièrement exigeant, marqué par l'intensification des situations de précarité et la complexification des besoins, je tiens à saluer toute la mobilisation et le professionnalisme des équipes de l'EPDAHAA, qui œuvrent chaque jour pour garantir un accompagnement de qualité, adapté et respectueux des parcours et des choix de vie de nos concitoyens.

Nos établissements et services publics demeurent des repères et des ressources essentielles pour des publics présentant des vulnérabilités multiples, nécessitant des accompagnements souvent complexes et coordonnés.

À ce titre, le développement des activités de l'EPDAHAA s'inscrit dans la continuité du déploiement du plan national des 50 000 solutions, engagé depuis 2024 et prolongé cette année. Ce plan se traduit concrètement par le renforcement de l'offre en faveur des personnes en situation de handicap, dans le cadre duquel les services de l'EPDAHAA se sont attachés à proposer et à déployer des extensions de dispositifs de soutien à domicile, ainsi que des services spécialisés dans l'accompagnement des troubles du spectre autistique.

Notre établissement s'inscrit également dans les orientations de notre schéma autonomie, par la recherche de fluidité et de modularité des parcours, au plus près des besoins et des choix de vie de chaque adulte en situation de handicap, tout en déployant une politique de soutien et de répit aux aidants familiaux.

A cet égard, je souhaite témoigner de toute la capacité d'innovation, de proactivité, et d'ingénierie sociale de l'établissement public, impliqué dans le co-portage partenarial du dispositif régional des facilitateurs de choix de vie, dispositif qui a récemment fêté sa première année. Ces professionnels spécifiquement dédiés à l'accompagnement des enfants et des adultes en situation de handicap ont pour vocation d'accompagner l'émergence de la parole, la construction du projet de vie et des choix de vie de chacun, et d'en permettre les conditions de réalisation.

Fidèle à sa mission de service public, l'EPDAHAA affirme ainsi son engagement en faveur de l'inclusion et du respect des choix de vie, en veillant à proposer des solutions diversifiées et complémentaires. Cette ambition s'appuie également sur une attention constante portée aux conditions d'exercice des professionnels, dont l'implication constitue un levier essentiel de la qualité de l'accompagnement.

La mobilisation des équipes s'est par ailleurs également illustrée cette année, à l'occasion du Plan Grand Froid, déclenché par les services de la Préfecture en fin d'année 2025. L'action de nos équipes a permis la mise à l'abri de près de 7 000 personnes particulièrement démunies, en période d'urgence hivernale.

Le développement des activités d'accompagnement au logement et à l'insertion se poursuit, afin de mieux répondre aux besoins des publics en situation de précarité.

Enfin, la Direction commune entre l'EPDAHAA et l'EPDEF continue à se renforcer depuis deux années désormais, et de porter pleinement ses effets. Cette coopération étroite favorise les synergies, le partage d'expertises et la complémentarité des interventions dans les champs du handicap, de la protection de l'enfance et de la lutte contre les exclusions, au bénéfice des parcours des personnes accompagnées.

Notre Groupe public poursuit ainsi son engagement en proximité des populations, en territoires, avec la volonté de répondre aux enjeux contemporains et de proposer des solutions adaptées, humaines et durables.



Audrey DESMARAI
Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA

MISSIONS :

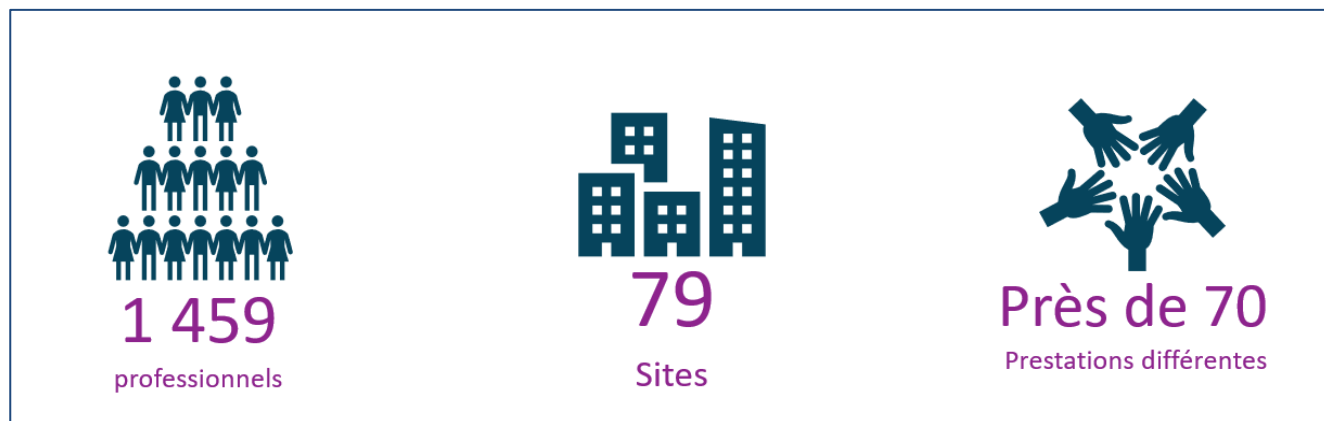
Le Groupe EPDAHAA-EPDEF

Le Groupe des établissements publics EPDAHAA-EPDEF engage son action au quotidien dans le Département du Pas de Calais : en protection de l'enfance, en soutien des familles, en accompagnement des enfants et des adultes en situation de handicap, et auprès des publics rencontrant des difficultés sociales.

Nos équipes interviennent sur l'ensemble du territoire en privilégiant la proximité et le lien dans la quotidienneté.

Unies depuis le 1^{er} janvier 2024 autour des solidarités humaines, nos structures EPDAHAA-EPDEF partagent une même culture du service public : proximité, adaptabilité, culture partenariale, innovation et continuité.

Les données-clés du Groupe EPDAHAA-EPDEF :



L'EPDAHAA

L'Établissement Public Départemental d'Accompagnement du Handicap et de l'Autonomie (EPDAHAA) intervient au cœur des enjeux de politiques publiques, en faveur de l'inclusion des publics en situation de handicaps et de la lutte contre les exclusions et les violences intra-familiales. Il accompagne les enfants, les adultes et leurs proches dans une logique de respect des parcours de vie, d'autonomie et de dignité.

En 2025, l'établissement a soutenu 1 334 enfants et 833 adultes en situation de handicap, ainsi que de nombreux publics en situation de vulnérabilité, notamment dans le cadre de l'urgence sociale (7 014 personnes accueillies, 781 personnes hébergées, 498 victimes de violences accompagnées).

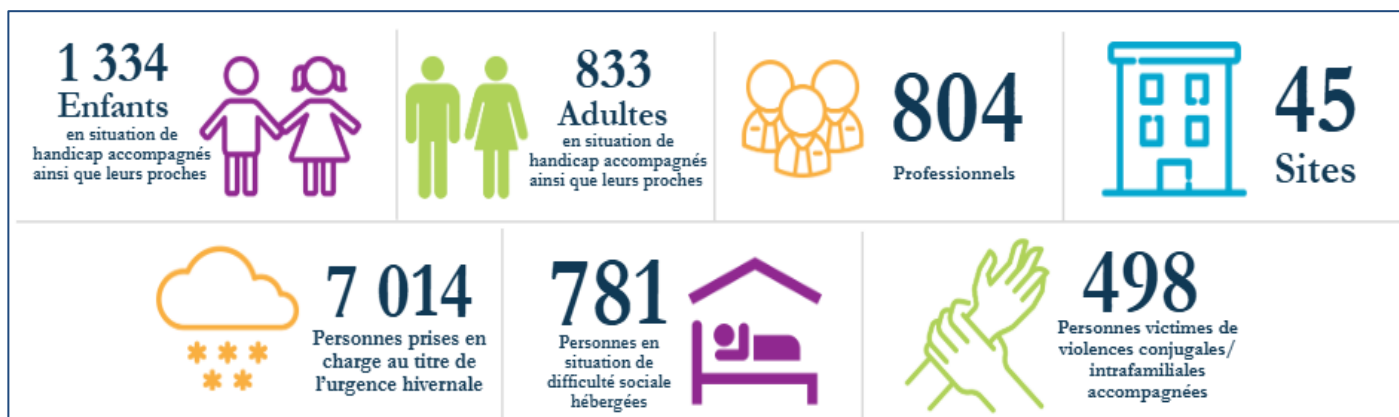
L'EPDAHAA est présent à travers 45 sites géographiques, en proximité territoriale, et via l'action engagée des quelques 800 professionnels employés et mobilisés au quotidien. Cet ancrage local conditionne de facto la capacité de la mission de service public à intervenir au plus près des besoins.

Fidèle aux valeurs du service public, notre établissement s'attache à apporter des réponses adaptées, innovantes et spécialisées aux besoins des publics les plus vulnérables.

L'EPDAHAA relève de la catégorie des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux (ESSMS). À ce titre, ses personnels relèvent majoritairement de la fonction publique hospitalière. Doté de la personnalité juridique, l'établissement dispose d'une gouvernance propre, structurée autour d'un conseil d'administration, chargé de définir les orientations stratégiques, et d'une direction assurant la mise en œuvre opérationnelle des politiques définies.

Le directeur, représentant légal de l'établissement, est garant du fonctionnement global de la structure, tant sur le plan administratif que juridique. Nommé par le Centre National de Gestion, il exerce ses responsabilités dans le cadre des missions de service public confiées à l'établissement.

Les données-clés de L'EPDAHAA :



L'action de l'EPDAHAA : le domaine des solidarités humaines

L'EPDAHAA déploie son action dans les domaines des solidarités humaines suivants :



SECTEUR MEDICO-SOCIAL - Handicaps

-  12 **IME** Instituts Médico-Éducatifs
-  4 **SESSAD** Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile
-  3 **ESAT** Etablissements et Service d'Accompagnement par le Travail
-  3 Foyers d'hébergements/Foyers de Vie/FAM PHV Foyers d'Accueil
-  4 Médicalisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes
-  3 **SAMO** Services d'Accompagnement en Milieu Ouvert/**SAVS** Services d'Accompagnement à la Vie Sociale/**SAMSAH** Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
-  1 **SAJ** Services d'Accueil de Jour
-  Dispositif de Facilitateurs de Choix de Vie
- 



INSERTION SOCIALE

-  4 **CHRS** Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
-  2 **Services d'Accompagnement au Logement et d'Aide au Logement Temporaire**
-  1 **Maison Relais en Insertion Sociale**
-  1 **SIAO** Boulogne-sur-Mer Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
-  1 **Dispositif Insertion Jeunes**
-  1 **Dispositif d'Accompagnement des Publics Spécifiques**
-  1 **CODEF** Centre d'Observation de Découverte de l'Emploi et de la Formation



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALE

-  2 **ISG – ISC** Intervenants Sociaux en Gendarmerie et Commissariat
-  2 **Dispositifs d'Accueil et d'Hébergement pour Personnes Victimes de Violences Intrafamiliales** A tire d'aile et La Ferté
-  1 **Maison Family** en lieu de ressources et d'accueil parentalité

Les établissements et services de l'EPDAHAA sont les suivants :



LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DEDIES AUX ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

12 Instituts Médico- Éducatifs (IME), accueillant des enfants de 6 à 20 ans :

- IME « Les longs champs », à Arras
 - IME « Les Marmoussets », à Brebières
 - IME « Bois de Malannoy », à Bouvigny-Boyeffles (avec internat)
 - IME « Jean Mermoz », à Bully-les- Mines
 - IME « Eolia », à Calais
 - IME « La Petite Montagne », à Isbergues
 - IME « La Passerelle », à Lens
 - IME « Marc-Henri Darras », à Liévin
 - IME « Mont Soleil », à Outreau
 - IME « Les Saules », à Rang-du-Fliers
 - IME « Les Verts Tilleuls », à Rencourt-lès-Bapaume
 - IME « Raymond Dufay », à Saint- Omer
- Il gère également 4 Services d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile (SESSAD) sur 4 sites :
- SESSAD « Com l'Atrébate », à Arras.
 - SESSAD d'Isbergues
 - SESSAD « L'Élan » de Liévin avec une antenne à Hénin-Beaumont, Avion, Bully-les-Mines et Calais
 - SESSAD du Littoral, à Rang-du-Fliers



LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

- **3 établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) :** Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau
- **3 Services d'Accueil de Jour :** Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau
- **3 foyers d'hébergement :**
 - o Foyer « Jean Moulin », à Isbergues
 - o Foyer « Grand Large », à Marquise
 - o Foyer « La Résidence », à Sains- en-Gohelle
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé et le Foyer de vie « Les Iris », à Sains-en-Gohelle
- **1 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS),** à Sains-en-Gohelle
- **2 Services d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMSAH/SAVS) :**
 - o SAMO « Côte d'Opale », à Outreau
 - o SAMO « Pays de la Lys », à Isbergues
- **Le Dispositif d'Emploi Adapté (DEA), co-porté avec les partenaires**

DISPOSITIF TRANSVERSAL DES FACILITEURS DE CHOIX DE VIE



LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES RELEVANT DE L'INCLUSION SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Ces établissements sont concentrés entre Calais et Boulogne-sur-Mer :

- **4 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) :**
 - ◇ CHRS « Le Moulin Blanc », à Calais
 - ◇ CHRS « Les 2 Caps », à Marquise
 - ◇ CHRS « Les Agates », à Boulogne-sur-Mer
 - ◇ CHRS « du Denacre », à Wimille
- **1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides au Logement (SAL),** à Boulogne-sur-Mer (mesures FSL, gestion du 115, diagnostic expulsion, maison relais...)
- **Un dispositif d'hébergement pour les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales**
- **Le Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF),** qui est un centre de formation et une structure d'insertion par l'économie à Marquise. Son activité est centrée sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

ORGANISATION :

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET SON ORGANISATION.

Le Conseil d'Administration

En référence à l'article L.315-12 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux définit la politique générale de l'établissement et délibère sur :

- ◇ Le projet d'établissement, ainsi que les contrats pluriannuels et les conventions d'aide sociale.
- ◇ Les programmes d'investissement.
- ◇ Le rapport d'activité.
- ◇ Le budget et les décisions modificatives, les crédits supplémentaires et la tarification des prestations.
- ◇ Les comptes financiers, les décisions d'affectation des résultats ou les propositions d'affectation desdits résultats, lorsque leurs financements sont majoritairement apportés par une collectivité publique ou les organismes de sécurité sociale.
- ◇ Les décisions affectant l'organisation ou l'activité de l'établissement.
- ◇ Le tableau des emplois du personnel.
- ◇ La participation à des actions de coopération et de coordination.
- ◇ Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation et les conditions des baux de plus de dix-huit ans.
- ◇ Les emprunts.
- ◇ Le règlement de fonctionnement.
- ◇ L'acceptation et le refus de dons et legs.
- ◇ Les actions en justice et les transactions.
- ◇ Les règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnel, pour autant qu'elles n'aient pas été fixées par des dispositions législatives ou réglementaires.

La Direction Générale

En référence à l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles, le directeur représente l'EPDEF en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il prépare les travaux du Conseil d'Administration et lui soumet le projet d'établissement.

Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et met en œuvre les actions approuvées par celui-ci.

Il est compétent pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui sont énumérées à l'article L. 315-12 du CASF.

Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'Administration informé.

Il veille à la réalisation du projet d'établissement ou de service.

Le directeur peut déléguer sa signature dans des conditions et sur des matières définies par décret. Pour l'exercice de certaines des attributions du Conseil d'Administration définies par décret, le directeur peut recevoir délégation du Président du Conseil d'Administration.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, date de l'installation de la Direction commune entre les deux établissements publics l'EPDEF et l'EPDAHAA, la Direction Générale de l'EPDAHAA assure également la Direction Générale du Groupe EPDAHAA-EPDEF.

Les Pôles opérationnels et les pôles fonctionnels

L'Administration Générale est désormais structurée de manière commune avec l'EPDEF, dans le cadre de la Direction commune entre les deux établissements.

Les activités de l'EPDAHAA sont structurées en 3 pôles territoriaux d'activités :

- ◆ **Le Pôle Territorial Audomarois, Artois, Arrageois**
- ◆ **Le Pôle Territoire Maritime**
- ◆ **Le Pôle Bassin Minier**

La Direction Commune entre l'EPDAHAA et l'EPDEF

est officialisée au sein des établissements depuis avril 2024, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2024. Elle a été instaurée dans les suites des avis et des délibérations des instances de nos deux établissements en octobre 2023, et à l'accord des autorités de tarification. Elle regroupe l'ensemble des Directions Fonctionnelles : la Direction de la coordination des ressources, des affaires générales et de la communication ; la Direction des ressources humaines et du dialogue social ; la Direction des affaires financières, du patrimoine, de la commande publique et du système d'information ; la Direction de la stratégie, de la qualité et des politiques d'accompagnement.

BILAN DES ACTIONS 2025 :

ACTIVITES 2025

Durant l'année, l'EPDAHAA a hébergé, ou accompagné, 12 096 personnes en situation de handicap et en difficulté sociale.

Ces prestations peuvent être détaillées comme suit :

♦ Enfants en situation de handicap :

1 334 enfants (contre 1 445 en 2024) ont été suivis par l'EPDAHAA, qu'il s'agisse de scolarisation en IME (1 005 enfants contre 1 167 en 2024) ou de suivi par un des SESSAD (329 enfants contre 278 en 2024).

Cette activité représente 166 355 jours d'accompagnement (174 960 en 2024).

À noter que cette scolarisation s'est accompagnée d'hébergement en internat pour 67 enfants (67 également en 2024), soit 14 623 journées (14 914 en 2024).

♦ Adultes en situation de handicap :

833 adultes en situation de handicap ont été accompagnés dans les différents établissements, représentant 187 929 journées réalisées.

♦ Personnes en difficulté sociale :

Le Pôle Territoire Maritime (qui centralise toute l'activité sociale de l'EPDAHAA) a réalisé 132 227 journées (131 494 en 2024).

♦ 450 personnes hébergées en Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale (contre 546 en 2024).

♦ 118 921 journées (contre 100 123 en 2024) ont été réalisées au titre de l'hébergement d'urgence.

♦ 17 hébergées en maison relais (contre 39 en 2024).

♦ 7 014 personnes prises en charge au titre de l'urgence hivernale (Plan Grand Froid), pour une durée d'activation du dispositif de 32 jours.

♦ 498 personnes victimes de violences conjugales / intrafamiliales ont été accueillies (contre 418 en 2024).

♦ 1 883 personnes naufragées ont été prises en charge (contre 2 275 en 2024).

Le pôle a accompli 81 mesures d'accompagnement vers et dans le logement (contre 69 en 2024), 233 mesures au titre du Fond de Solidarité Logement (Boulogne-sur-Mer et Calais) (contre 54 en 2024),

3 728 entretiens par les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (contre 3 517

en 2024) (rencontres, ménages, ...) et 12 101 appels reçus au 115 (contre 11 512 en 2024).

AU NIVEAU OPERATIONNEL

Le virage inclusif impulsé par les politiques publiques conduit les ESSMS à réinterroger leurs organisations et les pratiques professionnelles, afin de répondre au plus près des besoins des publics accompagnés et pour s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de la qualité.

Les constats des besoins des personnes accompagnées, leurs attentes, leurs choix de vie et les besoins de soutien de leur entourage permettent de mesurer des évolutions sociétales conséquentes. Il est en outre à noter une augmentation du nombre d'enfants et adolescents présentant des troubles psychiques, des troubles du spectre autistique (ou troubles du neuro-développement) et des troubles du comportement, ce qui nécessite d'ajuster les pédagogies, les formations et les moyens humains aux besoins des personnes accompagnées. Dans ce contexte, l'EPDAHAA a apporté des réponses aux besoins repérés par la MDPH, notamment pour plusieurs enfants relevant de situations complexes.

La politique de recrutement, le plan de formation, la mise en place de groupes d'analyse de pratiques, les aménagements dans l'organisation des plannings individualisés, le travail partenarial sont autant de réponses et d'outils pour répondre aux nouveaux besoins.

Afin de faire évoluer les pratiques et les compétences, des formations auprès des professionnels ont été mises en place.

DEMARCHE D'AMELIORATION

CONTINUE DE LA QUALITE 2025

Parmi les établissements de l'EPDAHAA, 9 d'entre eux ont bénéficié cette année d'une évaluation avec le référentiel HAS et l'intervention d'évaluateurs agréés. Les résultats sont très positifs, avec une moyenne globale de 3,30 sur 4, soit 16,5 sur 20. 2 services ont obtenu une mention « étoile » pour des critères avancés, confirmant la solidité des pratiques professionnelles et la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes accompagnées. Parmi les établissements évalués, on retrouve des SAMO, des IME, des SESSAD et des foyers d'hébergement, chacun ayant contribué à cette moyenne positive.

L'année a également été marquée par la réalisation d'audits de sécurisation du circuit du médicament, permettant de sensibiliser aux pratiques, d'harmoniser les documents et de préparer les actions correctives nécessaires.

Enfin, plusieurs procédures institutionnelles ont été rédigées, mises à jour ou poursuivies : procédures de gestion des plaintes et réclamations, procédure Comité de Retour d'Expérience, documents liés au Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP). Cet ensemble d'actions a permis de consolider la démarche qualité, de structurer les pratiques, et d'apporter un appui méthodologique constant aux équipes tout au long de l'année.

Focus sur les actions des établissements 2025

Activités :

Pôle Audomarois, Artois, Arrageois :

GAPP (Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles) organisé toute l'année Participation aux événements EPDAHAA / EPDEF pour les personnes accompagnées et les professionnels

IME Les Longs Champs :

Inclusion scolaire : UEE primaire, UEE collège, stages, immersions en lycée professionnel et SEGPA

IME La Petite Montagne :

Participation des jeunes au Festival « les Petits Bonheurs » (street-art) porté par la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR)

Participation à l'Handuro de Berck-sur-Mer (événement dédié aux personnes en situation de handicap) pour la section polyhandicap

SESSAD l'Escale des Vents :

Participation au projet « Résidence de création Handi Accessible » et au Festival « Les Petits Bonheurs » porté par la CABBALR

Visites d'entreprises (Cristallerie d'Arques, centrale nucléaire de Gravelines)

Participation au développement de la Charte Handicap de la CABBALR

Mise en place des marchés avec les villes voisines pour exposition des objets de la menuiserie : stands dans les marchés communaux

IME Raymond Dufay :

Mise en place de référents au sein de l'IME : QVCT, Développement durable, logiciel métier (Médiateam) et insertion professionnelle

Pôle Bassin Minier :

Tous les IME du Pôle :

Accompagnement structuré auprès des enfants diagnostiqués Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) ou ayant des traits autistiques en collaboration avec le Centre Ressource Autisme (CRA)

Foyer les Iris :

Mise en place d'un programme de prévention sur la perte d'autonomie avec « SIEL BLEU »

Guide « Handicap et maladie d'Alzheimer », élaboré dans le cadre d'un groupe de travail national piloté par le CREA des Hauts-de-France avec

le soutien de la CNSA, avec la participation de 4 agents de l'établissement (AMP, psychologue et cadre de service), publication prévue pour diffusion nationale

Pôle Territoire Maritime :

CHRS le Denacre :

Réalisation d'un séjour de rupture via l'Appel À Projets (AAP) « Vacances pour Tous »

IME Eolia :

Appel à projets des Hôpitaux de Paris : financement partiel pour la création d'une salle Snoezelen au sein de l'établissement
Développement des actions professionnelles de la SIPFP de l'IME (embauches ESAT, 66 périodes de stage sur l'année 2025)

Partenariats :

Pôle Audomarois, Artois, Arrageois :

SESSAD Com l'Atrébate :

Conférence-débat sur le handicap invisible ouverte aux partenaires et habitants

Ateliers inter partenaires : Pôle Ressource Handicap, France Terre d'Asile, Musée d'Arras, EHPAD, etc.

Participation à l'«Incluthon», un événement public regroupant plusieurs partenaires (cirque, IME, associations...)

SAMO Isbergues :

Résidence Accueil d'Isbergues : convention signée avec l'association « Habitat Insertion »

Projet d'Habitat Inclusif 3P : démarche structurée par une convention d'avant-projet avec le CD62

Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) : organisation d'une journée portes ouvertes mobilisant familles, partenaires, travailleurs d'ESAT, représentants légaux et acteurs de la santé mentale

Pôle Bassin Minier :

IME Jean Mermoz :

Partenariat renforcé avec la SIPFP de l'IME Marc Henri Darras et de l'IMPro Louis Flahaut pour fluidifier les parcours

SAVS/SAMSAH/Foyer d'hébergement

La Résidence :

Participation au groupe de travail sur la convention de partenariat APEI - EPDAHAA - GHT : objectifs : amélioration du partenariat, de la fluidité des parcours de soins et de la coordination des informations pour les personnes en situation de handicap

Qualité et développement durable :

Pôle Audomarois, Artois, Arrageois :

IME Les Longs Champs :

Actions écologiques : nettoyage, jardin durable, plantations volontaires, actions solidaires

IME Les Marmousets :

Travail sur le plan d'actions de l'auto-évaluation réalisée par la direction qualité (groupes de travail : loi 2002-2, EI, GED, ...)

Sensibilisation des enfants et familles au développement durable (collectes diverses, travaux manuels en matériaux recyclés, installation d'ampoules LED et de détecteurs de présence)

IME Les Verts Tilleuls :

Lancement du programme Cap'Handéo sur deux ans pour une double certification, dont TSA

SESSAD Com l'Atrébate :

Participation au projet « Mon quartier, j'en prends soin » : actions de sensibilisation des habitants à leur cadre de vie avec plusieurs partenaires

IME Raymond Dufay :

Accompagnement dans la poursuite du plan d'actions de l'amélioration continue de la qualité de l'établissement avec la direction qualité

Pôle Territoire Maritime :

CHRS Le Moulin Blanc :

Mise en place du tri sélectif (électroménager, bouchons, crayons, piles, ampoules, etc.)

IME Les Saules et SESSAD Littoral :

Participation de 2 professionnels au groupe de travail « Développement Durable » de l'EPDAHAA

Portes ouvertes auprès des personnes accompagnées et de leur famille sur le thème du développement durable

Communication :

Pôle Audomarois, Artois, Arrageois :

IME Les Verts Tilleuls :

Edition du journal interne « L'Echo-Lie », publié chaque lundi matin, produit par l'établissement

SAMO Isbergues :

Deuxième édition du journal annuel du SAMO, en partenariat avec la médiathèque d'Isbergues

Pôle Bassin Minier :

IME Marc Henri Darras :

Mise en place de l'application familiale KIDIZZ pour faciliter les échanges

Patrimoine :

Pôle Audomarois, Artois, Arrageois :

IME Les Longs Champs :

Aménagement d'un atelier technique
Mise en place d'un abri vélos

Pôle Bassin Minier :

ESAT Hersin-Coupiigny :

Poursuite du projet de construction du nouvel ESAT sur la commune d'Aix-Noulette

SESSAD L'Elan (antenne de Bully-les-Mines - Avion - Hénin-Beaumont - Liévin - Calais) :

Ouverture de 6 places supplémentaires (Site d'Hénin-Beaumont) dans le cadre des « 50 000 solutions » et 6 places supplémentaires pour une création d'antenne sur Calais

IME Bois de Malannoy :

Mise en place d'une unité d'accueil temporaire de 6 places

IME Raymond Dufay :

Poursuite de la construction de l'IME d'Arques

SAMSAH La Gohelle :

Transformation de 5 places de SAVS en 5 places de SAMSAH

Pôle Territoire Maritime :

CHRS le Denacre :

Extension de 2 places d'urgence supplémentaires

CHRS Les 2 Caps :

Extension de 3 places d'hébergement d'urgence

Foyer d'Hébergement Le Grand Large (Marquise) :

Travaux de rénovation des locaux et de mise en conformité réglementaire

SAMO Côte d'Opale :

Extension de 10 places SAMSAH
Extension de 10 places SAVS

Perspectives 2026

Projets 2026

La poursuite de la structuration de la Direction commune EPDAHAA-EPDEF : Mutualisation des équipes des Administrations Générales, expertises et partages des agents autour des parcours de vie et de soins des publics accompagnés, en territoire

La poursuite du suivi du plan d'actions du projet stratégique

Le déploiement de formations communes EPDAHAA-EPDEF sur la thématique des jeunes en situation de double vulnérabilité (Aide Sociale à l'Enfance et Handicaps).

L'élaboration de propositions pour étendre la capacité d'accueil et d'accompagnement des jeunes en situation de double vulnérabilité

L'EPDAHAA s'inscrit pleinement dans la dynamique de transformation de l'offre.

Engagé dans une démarche de changement des pratiques d'accompagnement, il place au cœur de son action l'autodétermination des personnes et le respect de leurs choix de vie. L'EPDAHAA renforce également ses partenariats pour renforcer la dimension soin de ses accompagnements et son expertise auprès des publics spécifiques (notamment présentant des troubles du neurodéveloppement, ou d'autres besoins d'accompagnements spécifiques).

Les établissements engagent les réflexions pour évoluer pas à pas vers des dispositifs intégrés.

Pour structurer cette démarche, un Comité de Pilotage dédié à la transformation de l'offre est prévu pour déploiement. Celui-ci s'articulera avec les travaux menés par l'ARS et le Conseil Départemental, et notamment les ambassadeurs de la transformation, afin d'assurer une cohérence et une progression partagées.

Dans le domaine de la lutte contre les exclusions et contre les violences intra-familiales, les équipes travaillent à la relocalisation plus adaptée de leurs prestations d'hébergement.

Pour l'ensemble des Pôles :

Il est prévu la poursuite des plans d'actions qualité issus des auto-évaluations et évaluations du référentiel de la Haute Autorité de Santé.

Pôle Audomarois, Artois, Arrageois :

SESSAD L'Escale des Vents :

Extension d'agrément : passage de 20 à 26 places polyvalentes afin d'améliorer la réponse aux besoins

SESSAD Com l'Atrébate :

Extension de 6 places

IME La Petite Montagne :

Aménagement d'une section petite enfance spécialisée pour accueillir de jeunes enfants porteurs de handicap intellectuel, nécessitant un accompagnement en petit groupe pour des besoins éducatifs et de soins spécifiques

Pôle Bassin Minier :

SESSAD L'Elan (Antenne de Bully-les-Mines - Avion - Hénin-Beaumont - Liévin - Calais) :

Extension de capacité : + 6 places à Avion et + 6 places à Calais dans le cadre du programme des « 50 000 solutions »

Harmonisation des pratiques : réflexion engagée pour uniformiser les modes d'intervention entre les antennes

IME Marc-Henri Darras :

Aménagement d'une salle de médiation animale

IME Bois de Malannoy :

Réorganisation des différentes unités de l'internat

IME Jean Mermoz :

Restructuration des espaces et des unités de vie afin de permettre à l'établissement un rôle renforcé dès septembre 2026 dans l'accueil de situations complexes, avec des groupes plus petits et une salle de retour au calme

IME La Passerelle :

Travaux de réfection des classes, de la cour et du portail

Foyer d'Hébergement La Résidence :

Réhabilitation du foyer d'hébergement, par Pas-de-Calais Habitat, pour l'amélioration de la qualité de vie des résidents

SAVS et SAMSAH La Gohelle :

Reconnaissance attendue du SAMO pour structurer durablement les accompagnements

Pôle Territoire Maritime :

La Ferté :

Déménagement sur la commune de Saint-Martin-Boulogne

Création d'espaces individualisés pour un accueil plus adapté

CHRS Le Denacre :

Poursuite des travaux inscrits dans le projet d'humanisation (réaménagement d'espaces conviviaux, amélioration du lieu de vie, interventions de sécurisation et modernisation des locaux)

IME Eolia :

Réhabilitation de l'établissement avec des locaux aménagés aux besoins identifiés : sensorialité, luminosité, salle de répit, salle snoezelen, réfectoire, ateliers préprofessionnels

SESSAD Littoral :

Projet dans le cadre du programme « 50 000 solutions » : extension de 6 places au SESSAD

IME Mont Soleil :

Finalisation de l'aménagement de la cour

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

FICHE D'IDENTITE

◆ Forme juridique : Établissement Public ◆ Siège social : 1, rue l'Abbé Halluin, CS 20737, 62031 Arras Cedex ◆ Dotations : 3 923 421 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 200 047 165 00010 ◆ Effectif moyen : l'EPDAHAA compte 788 agents, soit 742,82 ETP. À ce chiffre, il convient d'ajouter 60 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Éducation Nationale. La gestion des ressources humaines est centralisée au siège de Baudimont. ◆ Président : Audrey DESMARAI (conseillère départementale) ◆ Directeur : François NOËL	Mission / Cœur de métier : L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social énuméré à l'article L312-1 du CASF, c'est-à-dire chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté sociale. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.
--	---

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département : 6 membres du Conseil départemental sur 13 membres soit 46% Représentants du Département dans la structure : Audrey DESMARAI, Karine GAUTHIER, Véronique THIEBAUT, Evelyne NACHEL, Sylvie MEYFROIDT, Aline GUILLUY	Contribution financière du Département : BP 2026 : arrêtés de tarification en cours de rédaction 2025 : 8 621 534 € (dont 80 004 € pour le CHRS de Marquise) Garantie d'emprunts : capital restant dû au 31/12/2025 : 1 114 681 € Conventions : le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2019-2023 entre l'ARS des Hauts-de-France, le CD62 et l'EPDAHAA est en cours de renouvellement.
--	--

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

Établissements : ◆ 12 Instituts Médico-Éducatifs (IME) ; ◆ 4 Services d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) ; ◆ 3 Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ; ◆ 3 Sections d'Accueil de Jour (SAJ) ; ◆ 3 Foyers d'Hébergement (FH) ; ◆ 1 Foyer de Vie (FV) et 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ; ◆ 1 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ; ◆ 1 Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) ; ◆ 2 Services d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMO) ; ◆ 4 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ; ◆ 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ; ◆ 1 Service d'Aide au Logement (SAL) ; ◆ 1 Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF).	Hébergements : Hébergement ou accompagnement de 12 096 personnes au total Accompagnement ou scolarisation de 1 334 enfants en situation de handicap Accompagnement ou suivi de 833 adultes en situation de handicap Accompagnement social de 450 personnes dans les CHRS
--	---

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- L'année 2025 a été marquée par :
- ◆ Mise en place effective de la direction commune EPDAHAA-EPDEF ;
 - ◆ Signature du CPOM handicap avec l'ARS ;
 - ◆ Lancement des négociations pour le CPOM adultes handicap avec le Département ;
 - ◆ Fusion budgétaire (28 budgets au lieu de 39) ;
 - ◆ Inscription dans le dispositif des ambassadeurs de l'offre piloté par l'ARS ;
 - ◆ Recrutement de 2 facilitateurs de choix de vie (dispositif régional) ;
 - ◆ Déploiement de l'offre d'accompagnement en milieu ordinaire :
 - Extension de places SESSAD (enfance) ;
 - Extension de places SAVS et SAMSAH (adultes) ;
 - Extension des mesures AVDL dans le champ de l'exclusion sociale.
 - ◆ Transformation du foyer d'hébergement d'Isbergues en Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) ;
 - ◆ Investissements patrimoniaux :
 - Construction de l'IME d'Arques ;
 - Construction de l'ESAT d'Aix-Noulette (études en cours) ;
 - Reconstruction du foyer d'hébergement d'Outreau (études en cours) ;
 - Travaux de rénovation et d'aménagement (foyers, ateliers, abris vélos, mise en conformité).

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- L'année 2026 sera particulièrement marquée par
- ◆ Poursuite de la structuration de la direction commune EPDAHAA-EPDEF ;
 - ◆ Suivi du plan d'actions du projet stratégique ;
 - ◆ Une inscription forte dans la dynamique de transformation de l'offre des ESMS handicap et l'amélioration continue de la qualité d'accompagnement ;
 - ◆ La signature du CPOM adulte handicap avec le conseil départemental ;
 - ◆ Le développement des partenariats sur l'axe de l'accès aux soins et à la prévention santé ;
 - ◆ L'évolution des pratiques et la montée en compétences des équipes dans l'accompagnement des situations spécifiques (profils complexes, doubles vulnérabilité, profil TSA, ...), et notamment via un plan de formation soutenu sur ces thématiques ;
 - ◆ Elaboration de propositions pour étendre la capacité d'accueil et d'accompagnement des jeunes en situation de double vulnérabilité ;
 - ◆ La poursuite des projets de construction et de rénovation, notamment la finalisation de l'IME d'Arques. Le lancement des études pour le foyer d'hébergement d'Outreau, le dépôt de PC et choix maîtrise d'œuvre pour l'ESAT d'Aix-Noulette, le lancement des travaux pour l'IME de Calais et le Foyer d'Hébergement d'Isbergues ;
 - ◆ Un travail de relocalisation des prestations d'hébergement dans le domaine de la lutte contre les exclusions et les violences conjugales.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2025		COMPTE DE RÉSULTAT 2025
Actif immobilisé : 43 293 681 €	Capitaux propres : 65 749 179 €	Produits d'exploitation : 65 386 259 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 3 289 485 €	Total des dettes : 6 978 568 €	dont dotations et produits de tarification : 46 265 539 €
Trésorerie : 28 179 049 €	Total bilan : 74 762 215 €	dont subventions et participations : 5 928 490 €
RATIOS 2025		Charges d'exploitation : 64 872 654 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 2,8 %		Résultat d'exploitation : 513 606 €
Durée apparente de la dette : 1 an		Résultat financier : - 63 210 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 160 jours		Résultat exceptionnel : 352 433 €
Fonds de roulement : 25 634 008 €		Résultat de l'exercice : 802 829 €
Besoin en fonds de roulement : - 2 545 041 €		Epargne brute : 2 840 392 €
		Epargne nette : 2 706 043 €
		Total des produits : 66 199 641 €
		Financement du Département (€ et %) : 8 621 534 € soit 13 %



pasdecalais.fr •





Pas-de-Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- EPDEF -

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

**ANNÉE
2025**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial

du Président du Conseil d'Administration de l'EPDEF

L'année 2025 confirme, avec constance et intensité, la forte mobilisation et l'engagement des professionnels de l'EPDEF au service des enfants et des familles au sein des territoires.

Cette année a de nouveau été marquée par une croissance significative du nombre de jeunes accueillis en protection de l'enfance, dans le cadre de l'urgence et de la mission de service public, traduisant la nécessité de réponses toujours plus réactives face aux situations de danger. L'EPDEF a été amené à s'adapter pour accueillir ces enfants et accompagner leurs besoins particulièrement complexes, soutenu par des moyens complémentaires accordés par le Département à destination des maisons d'enfants.

Notre établissement public poursuit par ailleurs une dynamique de développement eu égard aux besoins prégnants de nos concitoyens en territoire. L'année 2025 a ainsi été consacrée à la préparation de plusieurs projets structurants, soutenus par le Département, visant à renforcer et à moderniser l'offre d'accompagnement.

En déclinaison des orientations du schéma départemental à destination des jeunes enfants et leurs familles, le projet de modernisation et d'extension de la Maison de la Petite Enfance se poursuit grâce au travail conjoint et à la politique volontariste des équipes de l'EPDEF et du Département, que je tiens à saluer.

Par ailleurs, les évolutions concernant la réglementation des pouponnières ont amené notre collectivité à accorder son soutien pour renforcer les moyens humains auprès des tout-petits, afin d'améliorer la qualité d'accompagnement et la sécurité des soins qui leur sont prodigués.

Les projets immobiliers d'implantation des futures Maisons d'Enfants et d'Adolescents (MEA) au Touquet, à Avion, Houdain, Saint-Étienne-au-Mont, et Arras se concrétisent progressivement.

L'ensemble de ces perspectives témoignent de la volonté partagée de consolider une offre d'accueil adaptée aux besoins croissants identifiés via notre schéma départemental, tout en améliorant les conditions d'accueil et d'accompagnement des jeunes.

Enfin, la Direction commune entre l'EPDAHAA et l'EPDEF continue à se renforcer depuis deux années désormais. Cette modalité de coopération étroite de nos établissements publics a pleinement pris son essor, permettant les rencontres et les projets conjoints entre les deux établissements, et venant renforcer les expertises et les complémentarités de notre groupement dans les champs de la prévention, de la protection de l'enfance, de l'accompagnement du handicap et de la lutte contre les exclusions, au bénéfice des parcours des publics accompagnés en territoires.

Notre Groupe EPDAHAA-EPDEF, œuvrant en territoire et en proximité des publics les plus vulnérables se veut ainsi porteur de solutions face aux enjeux contemporains dans le domaine des solidarités humaines.

MISSIONS :

LE GROUPE EPDAHAA-EPDEF :

Le Groupe des établissements publics EPDAHAA-EPDEF engage son action au quotidien dans le Département du Pas de Calais : en protection de l'enfance, en soutien des familles, en accompagnement des enfants et des adultes en situation de handicap, et auprès des publics rencontrant des difficultés sociales.

Nos équipes interviennent sur l'ensemble du territoire en privilégiant la proximité et le lien dans la quotidienneté. Unies depuis le 1er janvier 2024 autour des solidarités humaines, nos structures EPDAHAA-EPDEF partagent une même culture du service public : proximité, adaptabilité, culture partenariale, innovation et continuité.

LES DONNÉES-CLÉS DU GROUPE EPDAHAA-EPDEF :



L'EPDEF :

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) s'inscrit au cœur des politiques publiques en faveur de l'enfance et de la famille. Il regroupe un ensemble de services mobilisés pour répondre, de manière adaptée et évolutive, aux besoins des enfants et pour accompagner les familles dans leurs fonctions éducatives.

Guidée en permanence par la recherche de l'intérêt supérieur de l'enfant, l'action de l'établissement repose sur l'engagement quotidien de ses 655 professionnels, qui œuvrent de manière coordonnée au service des publics accompagnés.

Historiquement centré sur le champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est progressivement développé par la structuration et l'intégration de diverses entités, élargissant ainsi son champ d'intervention. Cette évolution s'est traduite par une diversification continue des modalités d'accompagnement, avec une place croissante accordée aux actions de prévention et de soutien à la parentalité. Aujourd'hui, l'établissement déploie une offre de services étendue, permettant de répondre à une grande diversité de situations et contribuant à renforcer sa présence territoriale.

En 2025, l'EPDEF est composé d'une quarantaine de services répartis sur 34 sites, témoignant de son ancrage local et de sa capacité à intervenir au plus près des besoins. Cette organisation permet d'assurer un accompagnement global et de proximité, au bénéfice de 8 880 enfants et de 5 610 familles soutenus au cours de l'année.

Quelle que soit la nature des interventions, celles-ci visent à garantir à chaque enfant un environnement sécurisant, propice à son développement, à son équilibre psychique et à son épanouissement. L'accompagnement proposé s'inscrit dans une logique de parcours, en veillant à la cohérence et à la continuité des actions menées auprès des enfants et de leur famille.

L'EPDEF relève de la catégorie des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux (ESSMS). À ce titre, ses personnels relèvent majoritairement de la fonction publique hospitalière. Doté de la personnalité juridique, l'établissement dispose d'une gouvernance propre, structurée autour d'un conseil d'administration, chargé de définir les orientations stratégiques, et d'une direction assurant la mise en œuvre opérationnelle des politiques définies.

Le directeur, représentant légal de l'établissement, est garant du fonctionnement global de la structure, tant sur le plan administratif que juridique. Nommé par le Centre National de Gestion, il exerce ses responsabilités dans le cadre des missions de service public confiées à l'établissement.

LES DONNÉES-CLÉS DE L'EPDEF :



ORGANISATION :

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE, SES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS ET SON ORGANISATION.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En référence à l'article L.315-12 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux définit la politique générale de l'établissement et délibère sur :

- ◊ Le projet d'établissement, ainsi que les contrats pluriannuels et les conventions d'aide sociale.
- ◊ Les programmes d'investissement.
- ◊ Le rapport d'activité.
- ◊ Le budget et les décisions modificatives, les crédits supplémentaires et la tarification des prestations.
- ◊ Les comptes financiers, les décisions d'affectation des résultats ou les propositions d'affectation desdits résultats, lorsque leurs financements sont majoritairement apportés par une collectivité publique ou les organismes de sécurité sociale.
- ◊ Les décisions affectant l'organisation ou l'activité de l'établissement.
- ◊ Le tableau des emplois du personnel.
- ◊ La participation à des actions de coopération et de coordination.
- ◊ Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation et les conditions des baux de plus de dix-huit ans.
- ◊ Les emprunts.
- ◊ Le règlement de fonctionnement.
- ◊ L'acceptation et le refus de dons et legs.
- ◊ Les actions en justice et les transactions.
- ◊ Les règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnel, pour autant qu'elles n'aient pas été fixées par des dispositions législatives ou réglementaires.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

En référence à l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles, le directeur représente l'EPDEF en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il prépare les travaux du Conseil d'Administration et lui soumet le projet d'établissement.

Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et met en œuvre les actions approuvées par celui-ci.

Il est compétent pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui sont énumérées à l'article L. 315-12 du CASF.

Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'Administration informé.

Il veille à la réalisation du projet d'établissement ou de service.

Le directeur peut déléguer sa signature dans des conditions et sur des matières définies par décret. Pour l'exercice de certaines des attributions du Conseil d'Administration définies par décret, le directeur peut recevoir délégation du Président du Conseil d'Administration.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, date de l'installation de la Direction commune entre les deux établissements publics l'EPDEF et l'EPDAHAA, la Direction Générale de l'EPDEF assure également la Direction Générale du Groupe EPDAHAA-EPDEF. Une fonction de Direction Déléguée a été déployée à l'EPDEF depuis le 9 septembre 2024.

LES PÔLES OPERATIONNELS ET LES PÔLES FONCTIONNELS

Les activités de l'EPDEF sont structurées en 3 pôles d'activités, complétées du pôle de Psychologie Clinique. L'Administration Générale de l'EPDEF est désormais structurée de manière commune avec l'EPDAHAA, dans le cadre de la Direction commune entre les deux établissements.

◆ Le Pôle Hébergement et Accompagnement Familial (HAF)

qui regroupe cinq Maisons d'Enfants et d'Adolescents (MEA), le service d'hébergement, d'accueil, d'observation et d'orientation (SAOO), le service Opti'Mômes, le service Ulysse, le Service d'Accès à la Vie Adulte (SAVA), le service d'Accueil Familial Spécialisé (AFS), le dispositif DELTAA, le service d'accueil de jour Carpe Diem et le service Appartements.

◆ Le Pôle Soutien à la Parentalité et Intervention à Domicile (SPID)

qui regroupe six Maisons de la Parentalité (MP) et des familles (MF), trois espaces de rencontres (ER), un Point d'Accès au Droit (PAD), un Dispositif d'Accompagnement Familial (DAF), un Dispositif d'Accueil Durable et Bénévole chez un Tiers (TBD-TDC), un Service d'Accueil de Jour (SAJ), un village famille et un service d'AEMO.

◆ Le Pôle Petite Enfance (PE)

qui regroupe la Maison de la Petite Enfance (MPE), une micro crèche et un Relais Petite Enfance (RPE), un Service d'Accompagnement de Jour Petite Enfance, un dispositif de Prévention Précoce aux Ecrans et le service d'Accueil Pour Tous.

◆ Le Pôle de Psychologie Clinique

qui regroupe l'ensemble des psychologues au sein du pôle de Psychologie Clinique. Ils interviennent au sein des autres pôles au service des enfants, des familles et des proches.

◆ La Direction Commune entre l'EPDAHAA et l'EPDEF

est officialisée au sein des établissements depuis avril 2024, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2024. Elle a été instaurée dans les suites des avis et des délibérations des instances de nos deux établissements en octobre 2023, et à l'accord des autorités de tarification. Elle regroupe l'ensemble des Directions Fonctionnelles : la Direction de la coordination des ressources, des affaires générales et de la communication ; la Direction des ressources humaines et du dialogue social ; la Direction des affaires financières, du patrimoine, de la commande publique et du système d'information ; la Direction de la stratégie, de la qualité et des politiques d'accompagnement.

BILAN DES ACTIONS 2025 :

LE POLE HÉBERGEMENT ACCUEIL FAMILIAL

Les différents services du pôle :

- ♦ La MEA d'Arras
- ♦ La MEA de Liévin
- ♦ La MEA 2B2R (Noyelles lès Vermelles et Bouvigny-Boyeffles)
- ♦ La MEA de Blendecques
- ♦ La MEA de Longuenesse
- ♦ Le SAOO de Saint Nicolas
- ♦ Le service Opti'Mômes
- ♦ Le service Ulysse au Portel
- ♦ Le dispositif DELTAA
- ♦ Le service d'accueil de jour Carpe Diem à Arras
- ♦ Le service appartements de Liévin
- ♦ Le SAVA
- ♦ L'Accueil Familial Spécialisé

L'année a été marquée par :

- ♦ La réalisation des évaluations selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé pour huit services du pôle.
- ♦ La mise en œuvre de divers ateliers et projets à destination des jeunes, ainsi que leur participation aux événements organisés par l'EPDEF.
- ♦ Le développement et la consolidation des partenariats.
- ♦ Le déploiement de formations à destination des professionnels.
- ♦ Le renforcement du lien avec l'EPDAHAA, permettant une réponse plus adaptée aux besoins des jeunes en situation de double vulnérabilité et la construction de parcours communs.
- ♦ Le renouvellement du mobilier de certaines MEA, ainsi que l'adaptation et l'amélioration des locaux, incluant l'installation de portails sécurisés.
- ♦ Le recrutement de professionnels complémentaires et le renforcement des équipes éducatives pour accompagner de jeunes aux profils complexes du Dispositif d'Accueil Immédiat.
- ♦ L'emménagement du service adolescents de la MEA 2B2R à Noyelles-lès-Vermelles.
- ♦ Le déménagement du service Mosaïque de la MEA d'Arras à Sainte-Catherine.
- ♦ Le recours accru au service d'insertion professionnelle.

En quelques chiffres :

- Le décompte est réalisé par enfant, chacun n'est comptabilisé qu'une seule fois, même en cas d'accueils répétés.
- ♦ 1 497 accueils ont été réalisés dans l'année dans l'ensemble des services dont 448 accueils classiques.
 - ♦ Parmi ces jeunes accueillis, il y a eu 29 accueils d'urgence et 1 020 accueils d'urgence relais.
 - ♦ L'ensemble des structures a réalisé un total 93 958 journées (94 765 en 2024).

LE POLE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ – INTERVENTION A DOMICILE

♦ L'Axe Parentalité

Les différents services du pôle :

- ♦ La Maison de la Parentalité d'Arras
- ♦ La Maison de la Parentalité de Liévin
- ♦ La Maison de la Parentalité de Béthune
- ♦ La Maison de la Parentalité de la CAHC
- ♦ La Maison des Familles du Ternois
- ♦ La Maison des Familles de l'Audomarois
- ♦ L'Espace Rencontre du Calaisais
- ♦ L'Espace Rencontre du Boulonnais
- ♦ L'Espace Rencontre du Montreuillois
- ♦ Le Village Famille de Liévin

L'année a été marquée par :

- ♦ La mise en place de formations à destination des professionnels
- ♦ L'aménagement d'espaces dédiés aux adolescents au sein des différentes maisons de la parentalité.
- ♦ L'équipement des postes de travail afin d'optimiser l'ergonomie.
- ♦ La création d'un comité de pilotage autour de la médiation familiale ordonnée.
- ♦ Une nouvelle dynamique des comités de pilotage concernant l'accès aux droits.
- ♦ La rencontre avec les magistrats d'Arras, de Béthune et de Saint Omer.
- ♦ La mise en place d'une convention sur le consensus parental avec le Tribunal Judiciaire d'Arras.
- ♦ Le développement de l'activité de médiation familiale en milieu carcéral.

En quelques chiffres :

- ♦ 5 610 familles ont été accompagnées par ces différents service en 2025 contre 5 001 en 2024.
- ♦ La médiation familiale : L'équipe des médiateurs familiaux a assuré la prise en charge de 3 090 familles, soit 825 familles de plus qu'en 2024. Et a assuré pour 3 124 rendez-vous.
- ♦ Les espaces de rencontre : 1 261 personnes accueillies ont bénéficié de rencontres au sein de l'une des structures, avec 13 925 rendez-vous assurés.
- ♦ L'espace d'accès aux droits a assuré la prise en charge de 334 situations avec 384 rendez-vous assurés.
- ♦ La thérapie familiale : 135 familles ont été accompagnées au travers de 610 rendez-vous.
- ♦ Le point d'accueil écoute jeunes (PAEJ) a réalisé 113 suivis.

- ♦ Le Point Justice a reçu 663 personnes.
- ♦ Le Village Famille a accueilli 14 familles.

♦ L'Axe Intervention à Domicile

Les différents services du pôle :

- ♦ Le Service d'Accueil de Jour (SAJ)
- ♦ Le Dispositif d'Accompagnement aux Familles (DAF)
- ♦ Le service d'Action éducative en milieu ouvert, et à domicile (AE-AEMO)
- ♦ Le dispositif d'accompagnement des tiers dignes de confiance et tiers bénévoles durables (TBD-TDC)

L'année a été marquée par :

- ♦ La réalisation des évaluations HAS pour trois services de cet axe.
- ♦ Le développement et la consolidation des partenariats.
- ♦ La mise en place d'actions collectives à destination des jeunes et des familles, sur différents territoires.
- ♦ La mise en place de formations.
- ♦ La participation à un groupe de travail médiation ordonnée
- ♦ La conduite d'une vingtaine d'ateliers au sein du SAJ, animés par des intervenants extérieurs, des professionnels internes ou organisés hors les murs.
- ♦ L'extension des mesures TBD/TDC.
- ♦ La mise en place d'activités éducatives mobilisant des outils médiatisés, réalisées par le DAF auprès des jeunes et des familles.
- ♦ La participation aux événements organisés par l'EPDEF.

En quelques chiffres :

- ♦ Le DAF a pris en charge 511 jeunes en 2025 et il y a eu 63 replis DAF.
- ♦ L'AEMO a suivi 1 721 mineurs. Le taux de mesures judiciaires est de 76% en 2025 contre 72,5% en 2024. Le taux de mesures administratives est de 25% en 2025 contre 27,5% en 2024.
- ♦ Le SAJ a accueilli 38 jeunes.
- ♦ Le service TBD / TDC a accompagné 145 tiers et suivi 177 enfants.

LE POLE PETITE ENFANCE

◆ Le Droit Commun : prévention et accompagnement des familles

Les différents services du pôle :

- ◆ La micro-crèche de Méricourt
- ◆ Le Relai petite Enfance de Méricourt (RPE)
- ◆ Le dispositif de Prévention Précoce aux Ecrans
- ◆ Le service Accueil pour Tous

L'année a été marquée par :

- ◆ La poursuite et le renforcement des partenariats existants.
- ◆ L'aménagement et l'optimisation des espaces.
- ◆ Le développement d'ateliers et de projets.
- ◆ L'approfondissement du travail autour de l'approche pédagogique Pikler afin d'harmoniser les pratiques professionnelles.
- ◆ Le développement des suivis individuels pour le service de prévention précoce aux écrans.
- ◆ La mise en œuvre de différents projets par le RPE.
- ◆ L'accompagnement individuel des assistantes maternelles en difficulté.
- ◆ Le déploiement de formations.
- ◆ Le service Accueil Pour Tous est désormais identifié et reconnu sur l'ensemble du territoire.
- ◆ La réalisation, par le service Accueil pour tous, d'une enquête qualitative auprès des familles et des partenaires à l'échelle du territoire.

En quelques chiffres :

- ◆ 84 enfants ont été accompagnés sur l'ensemble des structures de droit commun. Il y a eu plus de 800 accompagnements.
- ◆ La micro-crèche de Méricourt a suivi 24 familles et a accueillis 26 enfants.
- ◆ Le RPE de Méricourt a accueilli 58 enfants et suivi 81 familles. Le RPE a suivi 38 assistants maternels et a réalisé 105 ateliers.
- ◆ Le dispositif de Prévention précoce aux écrans a accompagné 365 parents (247 en 2024). Il a réalisé 35 interventions collectives, 5 suivis individuels et 50 rencontres partenariales.
- ◆ Le service accueil pour tous a reçu 592 prescriptions et cela a donné lieu à 399 prises en charge et a permis à 245 enfants de trouver une solution de garde.

◆ La Protection de l'Enfance

Les différents services du pôle :

- ◆ La Maison de la Petite Enfance (MPE) de Dainville
- ◆ Le Service d'Accompagnement de Jour Petite Enfance (SAJ)

L'année a été marquée par :

- ◆ La mise en place d'ateliers au sein du SAJ.
- ◆ La participation, pour le SAJ, aux Équipes de Suivi de Scolarisation, afin de transposer les accompagnements dans les écoles.
- ◆ Le déploiement d'actions de formation à destination des professionnels.
- ◆ La poursuite du processus de formation en pédagogie Piklérienne.
- ◆ Le renforcement du suivi médical en lien avec le programme national de soins Pégase.
- ◆ La création d'un potager à la MPE.
- ◆ Le maintien des partenariats existants et le développement de nouveaux.

En quelques chiffres :

- ◆ La MPE a accueilli 119 enfants. Il y a eu 10 accueils d'urgence, 31 accueils d'urgence relais, 17 replis DAF et 11 bébés nés sous secret.
- ◆ 16 enfants ont rejoint le projet Pégase.
- ◆ Le Service d'Accompagnement de Jour a accueilli 12 enfants, représentant 1080 heures d'accompagnement éducatif et 340 heures d'accompagnement spécifique.

LE PLAN D'ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

L'EPDEF s'est fortement mobilisé pour l'amélioration de la qualité, par la mise en œuvre d'actions spécifiques :

- ◆ La réalisation de 12 évaluations selon le référentiel des auditeurs de la Haute Autorité de Santé, par le biais d'un cabinet externe, avec une moyenne générale très satisfaisante de 3,43/4, tous services et chapitres confondus.
- ◆ L'organisation d'une journée dédiée aux droits des personnes accompagnées, portée par la cellule de veille aux droits des personnes accompagnées, ayant réuni près de 90 professionnels.
- ◆ La poursuite des travaux de la cellule de veille aux droits des personnes accompagnées, avec l'élaboration de fiches pratiques relatives aux droits inscrits dans la charte des droits et libertés des usagers.
- ◆ La bonne appropriation du logiciel qualité AGEVAL par les professionnels.
- ◆ La réalisation d'audits portant sur le circuit du médicament dans les différents services.
- ◆ Le suivi et actualisation du plan d'actions qualité.
- ◆ L'animation de comités de pilotage qualité et la structuration d'une dynamique de référents qualité par pôle.
- ◆ Trois services de l'EPDEF, un par pôle, ont été accompagnés par l'ANACT dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail.. Avec un objectifs de structurer la démarche, de mettre en place des actions concrètes à destinations des équipes, et de favoriser les échanges de pratiques.

PERSPECTIVES 2026 :

A L'ÉCHELLE DU GROUPE EPDAHAA-EPDEF, ET DE L'EPDEF

- ◊ La poursuite de la structuration de la Direction commune du Groupe EPDAHAA-EPDEF : mutualisation des équipes des Administrations Générales, expertises et partages des professionnels autour des parcours de vie et de soins des publics accompagnés, en territoire.
- ◊ La poursuite du suivi du plan d'actions du projet stratégique.
- ◊ La rédaction des projets de Pôle et des projets de Service.
- ◊ Le déploiement de formations communes EPDAHAA-EPDEF sur la thématique des jeunes en situation de double vulnérabilité.
- ◊ L'élaboration de propositions pour étendre la capacité d'accueil et d'accompagnement des jeunes en situation de double vulnérabilité.
- ◊ La poursuite et la mise en œuvre des partenariats dans le domaine de la santé.

LE POLE HÉBERGEMENT ACCUEIL FAMILIAL

Pour l'année 2026, le pôle a pour projets :

- ◊ Pour la MEA d'Arras : réhabiliter les espaces de restauration et les cuisines, réaménager les espaces communs, finir les travaux de peinture ainsi que la rénovation des salles de bains.
- ◊ Réfléchir autour de l'accompagnement des enfants relevant du Dispositif d'Accueil Immédiat.
- ◊ Harmoniser les pratiques professionnelles entre les trois territoires des SAVA.
- ◊ Réfléchir à l'évolution de la capacité d'accueil du service 2B de la MEA 2B2R afin d'offrir un cadre de vie moins contraint.
- ◊ Renforcer l'intimité au sein des chambres partagées de la MEA 2B2R.
- ◊ Réfléchir à l'adaptation des locaux du service Ulysse suite à l'acquisition du site fin 2025.
- ◊ Pour la MEA de Longuenesse : aménager un espace dédié à la santé et au bien-être, ainsi que transformer l'ancien atelier technique en espace de travail et d'accueil partenarial.
- ◊ Pour la MEA de Blendecques : concrétiser le projet Snoezelen par l'aménagement d'une salle dédiée. Améliorer les espaces de cuisine.
- ◊ Evolution progressive des modalités d'accueil de la MEA de Blendecques, avec la mise en place de la mixité au sein du groupe adolescents.

LE POLE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ – INTERVENTION A DOMICILE

◆ L'Axe Parentalité

Pour l'année 2026, le pôle a pour projets :

- ◊ La réflexion autour du déménagement de la Maison de la Parentalité de l'Artois.
- ◊ Le développement de l'activité médiation restaurative.
- ◊ L'extension de l'activité des espaces de rencontre (JAF, JE et Cours d'Appels) sur les territoires du littoral encore non couverts.
- ◊ La mise en place de la réponse à l'appel des droits de visite médiatisés pour les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

◆ L'Axe Intervention à Domicile

Pour l'année 2026, le pôle a pour projets :

- ◊ Promouvoir l'Accueil Durable et Bénévole pour le service TBD/TDC.
- ◊ Développer les conférences familiales flash et travailler avec les autres professionnels de l'EPDEF.
- ◊ Mener le projet d'implantation territoriale à Aix-Noulette pour le DAF.
- ◊ Développer 50 mesures supplémentaires pour le DAF.
- ◊ Créer une salle d'apaisement au SAJ.
- ◊ Mise en place de deux nouveaux ateliers au SAJ, dans le cadre des appels à projets FIPD/MILDECA.

LE POLE PETITE ENFANCE

◆ Le Droit Commun

Pour l'année 2026, le pôle a pour projets :

- ◊ Développer l'utilisation des espaces extérieurs au sein de la micro-crèche.
- ◊ Poursuivre le déploiement du guichet unique ainsi que le travail en inter-RPE pour le RPE de Méricourt.
- ◊ Renforcer la communication autour du service de prévention précoce aux écrans.
- ◊ Officialiser le partenariat avec l'éducation nationale pour le service de prévention précoce aux écrans.
- ◊ Mettre en place les actions d'amélioration du service Accueil pour tous.

◆ La Protection de l'Enfance

Pour l'année 2026, le pôle a pour projets :

- ◊ Réaménager les espaces du SAJ petite enfance afin d'améliorer les conditions d'accueil.
- ◊ Organiser le déménagement de l'unité Dragibus (3-6 ans).
- ◊ Poursuivre la mise en œuvre de la pédagogie pikléienne ainsi que le suivi santé Pégase.

PLAN D'ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

- ◊ Sensibiliser les professionnels à la procédure de gestion du circuit du médicament et en assurer la sécurisation.
- ◊ Adapter le plan de gestion de crise ainsi que le plan de continuité d'activité en lien avec chaque établissement/service.
- ◊ Poursuivre la démarche de structuration de signalements des événements indésirables graves
- ◊ Assurer le suivi du plan d'action qualité, notamment à la suite des évaluations selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé.

Glossaire

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire à la structure pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de l'entreprise à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels.

Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance de l'entreprise à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence constatée, sur une période déterminée, entre d'une part, les produits (ou recettes) et, d'autre part, les charges (ou dépenses) auxquelles s'ajoute l'impôt sur les sociétés. Lorsque le résultat de l'exercice est négatif : il est appelé déficit ou perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice).

Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF)

FICHE D'IDENTITE		
◆ Forme juridique : Etablissement Public ◆ Siège social : 1 rond-point Baudimont - CS 40528 - 62008 Arras Cedex 8 ◆ Dotations : 5 605 901 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 26620965900017 ◆ Effectif moyen : 662 agents et 641 ETP (au 31/12/2025) ◆ Président du Conseil d'Administration : Daniel KRUSZKA ◆ Directeur Général : François NOËL		Mission / Cœur de métier : Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles. L'établissement appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière. Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une action préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est concomitamment étendu. Quelle que soit la nature d'intervention des différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sécurisé et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités. Attaché aux valeurs du Service Public, l'EPDEF se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.
LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT		
Niveau de représentation du Département Représentation au Conseil d'Administration : 6 Conseillers départementaux sur 13 membres soit 46%. Représentants du Département dans la structure : 6 titulaires : Zohra OUAGUEF, Delphine DUWICQUET, Daniel KRUSZKA, Evelynne NACHEL, Maryse POULAIN, Jean-Pascal SCALONE.		Contribution financière du Département : ◆ BP 2026 : arrêtés de tarification en cours de rédaction ◆ 2025 : comptabilisation Cd62 : 38 133 822 € (dont 37 782 457 € en fonctionnement, et 351 365 € de subventions d'investissement) / comptabilisation EPDEF : 40 713 482 € (dont 40 568 402 € en fonctionnement, et 145 080 € de subventions d'investissement) - différences provenant d'opérations de rattachement ou report. Garantie d'emprunts : capital restant dû au 31/12/2025 : 832 272 € Conventions avec le Cd62 : Convention annuelle point accueil écoute jeunes géré par l'EPDEF, convention pour l'expérimentation du « Programme PEGASE » (du 1/7/2021 au 02/12/2025), convention Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD / TDC).
ACTIVITES		
CHIFFRES CLÉS		
◆ Une quarantaine de services implantés au sein de 30 sites ; ◆ Environ 4 050 enfants et 830 familles ont été accompagnés par les services de l'EPDEF intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance ; ◆ Le pôle Hébergement et Accompagnement Familial (HAF) : – 1 497 jeunes accueillis dans l'année (le décompte est réalisé par enfant, chacun n'est comptabilisé qu'une seule fois, même en cas d'accueils répétés) ; – 29 accueils d'urgence et 1 020 accueils d'urgence relais réalisés. ◆ Le pôle Petite Enfance (PE) : – 119 enfants ont été accueilli au sein de la Maison de la Petite Enfance (MPE) ; – Le Service d'Accompagnement de Jour a accueilli 12 enfants ;		– 26 enfants accueillis au sein de la micro-crèche de Méricourt ; – 58 enfants suivis au sein du relais de la petite enfance Méricourt. ◆ Le pôle de Soutien à la Parentalité et d'Intervention à Domicile (SPID) : – 5 610 familles accompagnées par les Maisons de la Parentalité et Maisons des Familles ; – Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) : 113 jeunes suivis ; – Service d'Accueil de Jour (SAJ) : 38 jeunes concernés ; – TBD/TDC : 177 enfants et 145 tiers accompagnés ; – AEMO : 1 721 mineurs suivis ; – DAF : 511 jeunes suivis ; – Village famille : 14 familles accueillies.
PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS		
◆ La réalisation de 12 évaluations HAS par un cabinet externe, avec une moyenne générale de 3,43/4, tous services et chapitres confondus ◆ L'emménagement du service adolescents de la MEA 2B2R à Noyelles-lès-Vermelles ◆ Le déménagement du service Mosaïque de la MEA d'Arras à Sainte-Catherine ◆ Le recrutement de professionnels supplémentaires ◆ L'aménagement d'espaces dédiés aux adolescents au sein des différentes maisons de la parentalité ◆ Le développement de l'activité de médiation familiale en milieu carcéral ◆ L'extension des mesures TBD/TDC ◆ Le renforcement du suivi médical en lien avec le programme pégase pour la MPE ◆ Le renforcement du lien avec l'EPDAHAA, permettant une réponse plus adaptée aux besoins des jeunes en situation de double vulnérabilité		
ENJEUX ET PERSPECTIVES		
En tant qu'établissement public départemental, l'EPDEF occupe naturellement une place particulière dans le dispositif d'aide sociale à l'enfance du Pas-de-Calais. Il est le premier acteur de la mise en œuvre des politiques enfance-famille du Département. Son activité et la qualité des réponses qu'il apporte doit être en permanence en phase avec l'évolution des problématiques et les orientations retenues par la collectivité. Dans ce sens, l'EPDEF, dans son champ de compétence, a vocation à être à la fois un laboratoire d'idées et de recherches, mais aussi une vitrine d'innovation et d'excellence dans la construction et la mise en œuvre des réponses.		
COMPTES EN EUROS		
BILAN 2025		COMPTE DE RÉSULTAT 2025
Actif immobilisé : 15 005 006 €	Capitaux propres : 21 981 677 €	Produits d'exploitation : 43 527 056 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 5 513 722 €	Total des dettes : 3 579 749 €	dont dotations et produits de tarification : 39 230 972 €
Trésorerie : 5 488 328 €	Total bilan : 26 007 056 €	dont subventions et participations : 1 230 851 €
RATIOS 2025		Charges d'exploitation : 44 159 064 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 4 %		Résultat d'exploitation : - 632 008 €
Durée apparente de la dette : 2 ans		Résultat financier : - 30 667 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 45 jours		Résultat exceptionnel : 392 765 €
Fonds de roulement : 8 264 604 €		Résultat de l'exercice : -269 909 €
Besoin en fonds de roulement : 2 776 275 €		Epargne brute : 476 916 €
		Epargne nette : 319 397 €
		Total des produits : 44 387 590 €
		Financement du Département (€ et %) : 38 133 822 € soit 86 %



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)**

- LA COUPOLE -

CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM 3D

**LACOU
POLE**

ANNEE

2025





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de *La Coupole* Centre d'Histoire et Planétarium 3D

Voilà plus d'un quart de siècle que, par la volonté du Département, *La Coupole* a ouvert ses portes. Transformer un bunker nazi unique destiné à lancer les premières fusées conçues pour terroriser et tuer les populations civiles en un lieu patrimonial, mémoriel et de culture historique et scientifique était un symbole fort.

Le site a évolué au fil du temps. Le monument historique dévoilant une construction inachevée accueille en son sein un centre d'histoire à la vocation double : présenter les spécificités de la Seconde Guerre mondiale dans notre région et expliquer la conception et le développement des armes secrètes allemandes qui s'inscrivent dans la face sombre des débuts de la conquête spatiale.

Puis, l'installation d'un planétarium a permis de compléter cette découverte historique et scientifique. Désormais doté de la toute dernière technologie (10K-3D), ses médiateurs invitent le grand public à continuer leur découverte de la conquête spatiale et de l'univers. Un centre de ressources en histoire et en sciences a été créé, accueillant des archives liées à la Seconde Guerre mondiale et portant des missions de recherche.

L'ancien site de guerre est ainsi devenu un lieu porteur de valeurs humaines avec une forte vocation pédagogique et un souci renouvelé de sensibilisation des publics.

Site pluriel, *La Coupole* se classe parmi les grands équipements de loisirs culturels car créée ex nihilo pour le développement territorial, avec des objectifs de fréquentation élevés et dont la thématique se situe entre culture et loisirs pour attirer un large public. Au regard des valeurs qu'elle véhicule, il est donc impératif qu'elle conserve son intégrité et reste fidèle à son éthique. Guidée par son projet scientifique et culturel, *La Coupole* a poursuivi ses missions historiques, scientifiques et mémorielles en 2025, année du 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

L'année aura été marquée par cet anniversaire qui a été illustré par une exposition inédite sur l'année 1945 dans notre région. On citera aussi la poursuite de l'opération départementale des « Classes mémoire » qui a rencontré un franc succès et dont la première cérémonie de restitution a montré le talent des élèves guidés par leurs enseignants. Et pour le mois du souvenir en avril, plus de 150 nouveaux portraits ont rejoint le mémorial des déportés et la première marche du souvenir a été initiée en leur mémoire. Ainsi, *La Coupole* poursuit sans relâche son travail de mémoire.

**LACOU
POLE**

Benoît ROUSSEL

Président de l'EPCC de *La Coupole*

MISSIONS ET ORGANISATION

La Coupole a toujours constitué, et ce dès avant son ouverture au public, un équipement particulier, n'entrant dans aucune catégorie connue, en raison de l'originalité de son site, de la diversité de ses missions et de ses activités.

L'engagement direct et permanent du Conseil départemental du Pas-de-Calais a favorisé le développement de l'établissement, désormais unanimement considéré comme un équipement rigoureux et dynamique, portant haut les couleurs du Département dans les domaines touristiques, culturels et éducatifs.

Ce développement est particulièrement remarquable du fait de la situation géographique, du budget et des effectifs en personnel de *La Coupole*, comparativement à d'autres sites. *La Coupole* n'est pas située en centre-ville d'une grande agglomération et elle est très peu desservie par les transports en commun.

L'enjeu principal est donc de maintenir dans un contexte général de restrictions budgétaires (investissements, fonctionnement), un établissement culturel qui réalise 60% d'autofinancement.

LES MISSIONS DE LA COUPOLE, CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM 3D

Elles sont de natures très différentes puisque l'établissement assure :

- ♦ Une mission de travail de mémoire, à travers le contenu même de la scénographie, de la création d'un fonds d'archives (dont une partie est consultable au centre de ressources « Jacques Brun »), de l'organisation de colloques et d'expositions temporaires.
- ♦ Une mission de culture scientifique, avec le Planétarium 3D, des expositions et des manifestations consacrées à l'astronautique et à la connaissance de l'univers.
- ♦ Une mission éducative et pédagogique, à la croisée de l'histoire et des sciences, qui permet, chaque année, à notre service

pédagogique, d'organiser de multiples activités à destination des élèves ou des professeurs. Cette mission vient en complément de la fonction d'accueil des groupes scolaires. Par ailleurs, il convient de souligner la mise à disposition, par le Rectorat de l'Académie de Lille, d'un professeur d'histoire, d'un professeur de sciences physiques et d'un professeur de SVT, ce qui permet d'épauler le service pédagogique dans ses missions.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Un Conseil d'Administration, composé d'élus et de personnalités qualifiées du Conseil départemental du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, oriente la

politique de l'établissement. Il est présidé, depuis le 20 octobre 2021, par M. Benoit Roussel. M. Philippe Queste exerce la fonction de directeur depuis le 1er septembre 2020. Le projet scientifique et culturel validé en 2022 guide l'équipement dans son développement.

L'ORGANISATION AU 31 DECEMBRE 2025

- ♦ 28 personnes en CDI ;
- ♦ 7 personnes en CDD ;
- ♦ 3 professeurs missionnés au service pédagogique par le Rectorat de l'Académie de Lille ;
- ♦ 6 bénévoles intervenants au centre de ressources « Jacques Brun » ;
- ♦ Le soutien de l'association des amis de *La Coupole*.

Budget principal : vue d'ensemble				Budget commercial : vue d'ensemble	
Recettes de fonctionnement	2 712 597,64 €	Recettes d'investissement	184 003,01 €	Recettes de fonctionnement	539 254,26 €
-		-		-	
Dépenses de fonctionnement	2 302 506,62 €	Dépenses d'investissement	223 031,43 €	Dépenses de fonctionnement	503 308,19 €
=		=		=	
Résultat de l'exercice	410 091,02 €	Excédent d'investissement	- 39 028,42 €	Résultat de l'exercice	35 946,07 €
+		+		+	
Report du résultat 2024	315 404,29 €	Report de l'excédent cumulé 2023	710 557,29 €	Report du résultat 2023	135 347,34 €
Excédent de fonctionnement (après report à nouveau)	725 495,31 €	Excédent cumulé de la section d'investissement	671 528,87 €	Excédent de fonctionnement (après report à nouveau)	171 293,41 €

BILAN DES ACTIONS

LES PUBLICS

La fréquentation

Selon notre outil « Apollo + », nous avons accueilli 111 501 visiteurs « uniques ». 94 461 entrées ont été réalisées au centre d'histoire et 60 918 au planétarium. 42 948 visiteurs ont choisi le billet jumelé centre d'histoire + planétarium.

Les groupes représentent 47 095 personnes dont 30 717 scolaires. Le centre d'histoire a accueilli 40 035 personnes dont 30154 scolaires et le planétarium 27 654 spectateurs dont 21 686 scolaires.

Les individuels représentent 64 406 visiteurs uniques : 54 426 au centre d'histoire et 32 334 au planétarium dont 22 354 billets jumelés.

73,8% des visiteurs sont français et 26,2% sont étrangers. Parmi ces derniers les belges représentent 11,5 %, les britanniques 9,36%, les néerlandais 2,42% et les Allemands 1,15% de nos visiteurs.

Le premier public auquel s'adresse La Coupole est le public jeune, dans toutes ses acceptions, et sur lequel travaille le service pédagogique.

La brochure pédagogique :

Elle a été mise à jour pour l'année scolaire 2025-2026 et mise en forme en interne sous la nouvelle charte graphique.

Dans une démarche plus économique et plus écologique, elle n'est plus diffusée sous format papier mais envoyée par mail à l'ensemble des établissements scolaires des Hauts-de-France. Pour la première année, elle n'a pas été traduite en langue étrangère.

Une nouvelle énigme, intitulée « Mission Cosmos » a été proposée aux scolaires 5-7 ans. La visite guidée du site pour les scolaires a été valorisée. Une nouvelle visite-flash consacrée au Train de Loos a été ajoutée. L'atelier « Être un enfant juif » a été repensé pour intégrer un volet recherche en fin d'activité.

Sensibilisation du jeune public au travail de Mémoire :

Plusieurs expositions itinérantes ont été présentées gratuitement pour le public scolaire :

- L'exposition « Spirou » a été installée dans le couloir du Planétarium pour les élèves du primaire.

- En novembre, en partenariat avec la Ligue des droits de l'Homme, l'exposition « La Déclaration Universelle des Droits de l'homme » a été installée dans l'alvéole 14-18.

Francine Evard, ancienne résistante arrageoise est intervenue à La Coupole devant deux établissements scolaires en mai.

La fréquentation globale des scolaires :

30 154 scolaires et jeunes en centre de loisirs ont été accueillis dans le Centre d'Histoire et 21 686 dans le Planétarium.

Les ateliers :

- ♦ 420 ateliers ont été animés par les équipes des services pédagogique, accueil et planétarium ;
- ♦ 34 ateliers animés dans le cadre des gouters d'anniversaire ;
- ♦ 12 ateliers « Rémiscence » ont été organisés avec les résidents de l'EHPAD Devulder à Esquerdes ;
- ♦ Pour la 4e année, des journées d'intégration pour les élèves de 6e ont été organisées pour 5 collèges du Pas-de-Calais en septembre-octobre. Cette baisse peut s'expliquer par la hausse des coûts de transport.
- ♦ 5 ateliers, 2 conférences de présentation et 2 visites guidées ont été organisées au centre pénitentiaire de Longuenesse. Pour la première fois, une exposition « Dora, 9000 destins » a été prêtée et exploitée sur place.

Au planétarium, la programmation s'est enrichie du film « Asteroïd Quest : A la conquête des astéroïdes », film français récompensé du prix du public et du prix des professionnels lors du festival full dome de l'APLF 2024. La séance « Retour vers le Big Bang », proposée les week-ends, vacances et jours fériés poursuit son beau parcours.

La fréquentation, hors événementiels, s'établit à 60 918 spectateurs dont 59 988 visiteurs uniques. Les billets jumelés représentent 42 948 personnes soit 70% de la fréquentation du planétarium (source Apollo +).

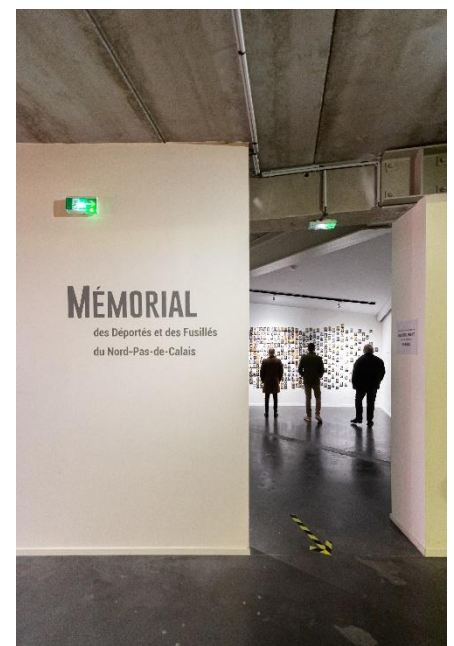
Les événementiels au planétarium, de toutes natures (démonstration, conférences, ateliers, diffusions spéciales de films et de documentaires ou d'événements, rando-astro) ont attiré 1101 personnes.

La Programmation

L'exposition « Libérer, Reconstruire, Espérer. Les défis de 1945 en Nord-Pas-de-Calais » a été inaugurée en septembre 2025 et a été présentée tout au long de l'année. À chaque vacances scolaires, deux visites guidées par un commissaire de l'exposition ont été programmées. Dans ce cadre, les films « La conférence » et « Ascq 44 : les martyrs du Nord » ont été projetés ; une conférence « L'album d'Auschwitz » a été proposée en janvier et animée par Tal Bruttman ; une conférence « Vivre sous l'Occupation dans le Nord-Pas-de-Calais » a été animée par Guillaume Pollack en mai. Un nouvel atelier pour le jeune public individuel a été créé : « 1945, en quête d'un nouveau départ », animé en octobre.

En dehors de la programmation autour de l'exposition, pour la première fois, La Coupole a organisé une visite « Viens réviser ton brevet ! » pour les élèves de 3^e. Un atelier lecture a été créé autour de l'œuvre « Otto » pour les 8-12 ans. Une conférence autour du jazz a été proposée en juin ainsi qu'un concert de l'orchestre de jazz du CRD de Saint-Omer pour la clôture de l'exposition sur la Libération.

Les visites proposées lors des JEP ont remporté un grand succès. Deux conférences ont aussi été proposées sur le thème de la mémoire.



A l'échelle de la CAPSO, la Fête de la science sur le thème des intelligences, a connu sa conférence inaugurale au planétarium avec une table ronde de 3 spécialistes de l'IA et un bel échange avec les 80 personnes dans la salle. Cette soirée s'est poursuivie avec la diffusion du film « I, Robot ». La Coupole a également accueilli son traditionnel village des sciences avec ses partenaires habituels.

En termes de **stratégie de communication**, les efforts ont continué de s'inscrire dans l'axe numérique défini par le Projet Scientifique et Culturel (PSC). Cela s'est traduit par la poursuite de la production de contenus audiovisuels à destination de nos différents publics, notamment à travers la réalisation d'un documentaire sur les derniers témoins de la Libération.

Des campagnes digitales ont été renouvelées notamment sur *Le Bon Coin* et des campagnes audio-digitales ont également été mises en place, permettant de cibler précisément selon des critères et des zones géographiques.

Indispensable à la notoriété et à la communication auprès du grand public, les campagnes d'affichage se poursuivent avec une présence en deux temps : sur les vacances de Pâques et sur l'été.

Les zones stratégiques choisies sont la Côte d'Opale (de Dunkerque à Berck/Le Touquet) et l'intérieur des terres avec une forte présence sur la zone primaire qu'est l'Audomarois, puis Arras, Béthune-Bruay.

La Coupole a également des panneaux de longue conservation sur des axes routiers stratégiques.

Elle a pu également bénéficier d'un accompagnement du Département par affichage sur les abribus.

La Coupole est fortement présente sur les radios : Delta FM, NRJ, RFM, Virgin radio, Radio 6 et Banquise FM par le biais de campagnes payantes ou via des jeux-concours. L'ensemble de ces radios permettent de toucher plusieurs cibles et plusieurs tranches d'âges.

La campagne cinéma s'articule en deux temps forts, à savoir le lancement de la saison en avril et sur la période estivale. Dans les cinémas Ociné à Saint-Omer, le Kinépolis de Lomme ainsi que 17 salles réparties sur la Côte d'Opale.

Les réseaux sociaux

Nous restons très présents sur les réseaux sociaux, avec des communautés en constante croissance sur Facebook, Instagram et LinkedIn.

L'engagement du public continue de progresser, grâce à un travail important sur la ligne éditoriale.

Toucher les publics

Par le biais de « FHS Promotion », notre documentation est diffusée sur plus de 440 points en France. Le site est présent sur leurs 50 frontons répartis sur les zones de Saint-Omer, Lille, Arras, Calais, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque. Nous figurons sur 250 emplacements des cartes « Visite passion » sur les frontons des présentoirs.

Nous avons renouvelé à partir de début novembre 2025, le tarif privilégié pour venir visiter le Centre d'Histoire et le Planétarium 3D pour les habitants du Pas-de-Calais.

Cette initiative vise à renforcer les liens entre *La Coupole* et les habitants, en leur faisant (re)découvrir un site majeur du département, fermement ancré dans le paysage local. Les rabais consentis permettent notamment aux familles modestes de pouvoir s'offrir une journée de découverte.

LE LIEU

L'exploitation de l'Histopad le nouveau système de visite, s'est poursuivi et un premier bilan a pu être dressé en octobre. Le système d'exploitation permet de recueillir beaucoup de données sur le parcours des visiteurs. Il a ainsi montré que les films (qui datent de 2017) ne sont pas regardés dans leur totalité, probablement en raison de leur durée (Au total une quinzaine de film entre 10 et 20mn). Cela reste une piste de réflexion pour les prochaines années. Près de 10 000 commentaires traités grâce à l'IA ont montré le haut niveau de satisfaction des visiteurs.

L'aménagement des réserves de *La Coupole* s'est poursuivi. Des armoires fortes ont été achetées, notamment afin de respecter les règles de détention des différentes catégories d'armes, ces dernières constituant une partie de la collection.

LES PARTENARIATS

Le service pédagogique de *La Coupole* apporte une aide précieuse et gratuite pour les élèves et leurs

enseignants désirant préparer le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD).

Une aide a été apportée à plusieurs établissements. Au LYPSO mais aussi au collège René Cassin de Wizernes pour leur projet CNRD menée sur Désiré Didry. Puis à partir de la rentrée de septembre 2025, sur les frères Camus.

Ce même collège a été accompagné une nouvelle fois dans son projet consacré aux blessures psychologiques en temps de guerre. Il se base sur l'histoire d'Anthelme Magin, revenu amnésique du front. Plusieurs séances de travail ont eu lieu à *La Coupole* pour permettre l'intégration à terme de cette activité dans notre offre pédagogique.

La rentrée scolaire 2025-2026 a également vu se mettre en place la deuxième édition du dispositif « Classes Mémoire Départementales » avec les premiers groupes accueillis dès fin septembre. La thématique retenue a été « Les femmes dans la Résistance ». Lili Keller-Rosenberg a été sollicitée pour en être la marraine et a tourné une vidéo à destination des élèves. Chaque élève de 3^e du département bénéficie de l'entrée gratuite dans le Centre d'Histoire et du transport (prise en charge par le conseil départemental). De nombreux collèges ont sollicité une visite guidée. Au total, 11 644 élèves ont été inscrits auprès de *La Coupole* soit 529 classes.

Mais il est également possible de s'engager dans le niveau 2 du dispositif : suivre un atelier pédagogique puis restituer à *La Coupole*, la notice biographique d'une femme résistante.



Le service pédagogique a lancé un nouveau partenariat avec la CWGC basée à Beaurains. Les équipes sont venues à *La Coupole* pour animer un atelier sur l'identification de corps des soldats au profit de deux établissements locaux en novembre. D'autres échanges sont prévus.

Une journée de rencontre avec les équipes de la Maison Natale Charles de Gaulle a été organisée en mars afin de réfléchir à des projets communs.

En juin, le service pédagogique s'est rendu à la BAPSO pour renouveler contact et renforcer nos liens.

Dans le cadre du projet européen Art of Remembrance avec la LRE Foundation et 3 autres sites de mémoire (Belgique, Pologne, Italie) l'artiste nord-irlandaise Gail Ritchie a été sélectionnée (en associant l'école d'art du CRD de la CAPSO) et a réalisé sa résidence artistique à *La Coupole* en juin et en septembre-octobre. Elle a pu découvrir le site, ses environs, nos archives. Elle a donné des conférences dont une à l'école d'art.

Avec l'association Mem'histo (15 sites de mémoire en HdF) un financement régional a été obtenu pour créer un nouveau site internet et mener une mission d'accompagnement au développement de l'association avec « Correspondances Digitales ».

Au planétarium, la logique partenariale se poursuit sur les mêmes bases que l'an passé avec toujours une forte implication de *La Coupole* dans la vie de l'Association des Planétariums de Langue Française (APLF) à travers la tenue du festival « FullDome », unique en France reconduite pour sa quatrième édition. À noter que la partie « grand public » du festival prend de l'ampleur avec maintenant 8 planétariums à travers la France participants à ce festival et de multiples candidatures de la part des producteurs et réalisateurs pour diffuser lors de ce festival. Celui-ci a d'ailleurs reçu le soutien de la FDDB (FullDome DataBase).

Dans cette logique partenariale mais également dans le cadre de son activité scientifique, *La Coupole*, par le planétarium, est maintenant adhérente à l'AMCSTI (Association des Musées de Culture Scientifique Technique et Industrielle) et a participé au colloque annuel à Orléans avec des échanges et des

contacts avec d'autres centres et des intervenants.

LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

Le comité scientifique, présidé par Philippe Diest (UCL) et composé d'une douzaine de personnes, universitaires ou spécialistes en histoire, histoire du droit, géographie, sciences...) a commencé à réfléchir sur la publication d'un livre pour les 30 ans de *La Coupole*.

L'activité scientifique du planétarium s'est concentrée sur la création de nouveaux ateliers scientifiques à destination des primaires et collège.

L'équipe s'est également attelée à la préparation de la future exposition temporaire « Les Mondes du Soleil ».

Deux membres de l'équipe se sont rendus à Paris en janvier à l'invitation de RSA Cosmos pour participer au SkyExplorer European Users Forum. Outre un volet formation et un échange de pratiques avec nos pairs européens, ce forum a aussi été l'occasion d'une compétition amicale de programmation du simulateur et de médiation astronomique à l'issue de laquelle l'équipe qui accueillait les membres du planétarium 3D ont reçu le prix du meilleur usage du logiciel de simulation dans une séance.

Dans le cadre du programme « Vigiciel », deux membres de l'équipe ont participé au séminaire organisé au Museum National d'Histoire Naturelle de Paris. Outre un temps de formation sur les météorites, parfois de très haut niveau (ex : identification de minéraux par l'étude microscopique de lames minces), ce séminaire était aussi l'occasion de faire le point sur l'avancée du programme et les premières publications scientifiques sur la météorite de Saint-Pierre du Vigier, pour laquelle *La Coupole* a participé à la collecte des échantillons sur le terrain.

L'équipe du planétarium a également rempli sa mission de diffusion des sciences avec une intervention auprès de tous les 6^e du collège Pierre Mendès-France à Arques lors de la journée internationale du Soleil. Toujours auprès du collège d'Arques, le responsable du planétarium et docteur en astrophysique est intervenu à trois reprises auprès des élèves de 4^e du club d'astronomie de l'établissement pour présenter les métiers de l'astronomie, pour expliquer la préparation d'une soirée d'observation et pour mener avec les

professeurs la soirée d'observations correspondante. Le planétarium a également accueilli les événements liés aux 35 ans d'*Hubble* ainsi que la diffusion en avant-première des premières images de l'Observatoire Vera C. Rubin. Ces deux manifestations, diffusées dans un nombre restreint de centres de sciences (363 à l'échelle mondiale pour le Rubin Observatory First Look) montrent la haute performance du planétarium 3D de *La Coupole* et sa bonne réputation auprès des organismes de recherche.

La Coupole contribue à la formation pour des professeurs en histoire-géographie de l'académie de Lille dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF). Deux formations ont été dispensées :

- ♦ une Journée HGGSP : La menace nucléaire.
- ♦ une formation professeurs transdisciplinaire : la bombe atomique
- ♦ une journée en partenariat avec le Mémorial de la Shoah : « Shoah, Arts et Littérature ».
- ♦ Laurent Seillier, professeur missionné au service pédagogique est intervenu au lancement du CNRD pour développer les pistes pédagogiques en lien avec la thématique annuelle.

Plusieurs déplacements au Service Historique de la Défense de Caen et de Vincennes ont été organisés pour récupérer les dossiers de femmes résistantes pour le futur projet des classes mémoire.

En préparation de la future exposition temporaire consacrée à l'année 1945, le service pédagogique s'est rendu aux archives de la MEL, celles du Centre Historique Minier de Lewarde, et aux archives départementales du Nord et du Pas-de-Calais.



Le service pédagogique a participé à un séminaire organisé par le Ministère des Armées (DMCA) les 22 et 23/11 sur les traces des conflits contemporains organisé à Verdun.

Le service pédagogique a intégré le comité de labellisation des projets pédagogiques auprès du rectorat dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération.

La remise de livres des 9 000 déportés de France à Mittelbau-Dora s'est poursuivie avec deux cérémonies en extérieur, une à Chambéry le 7 juin, la seconde à Bordeaux le 19 octobre. Une quinzaine de remises ont eu lieu au centre de ressources en présence des auteurs des notices quand cela était possible.

Le travail de recherche pour la prochaine exposition temporaire consacrée à l'année 1945 a débuté en fin d'année 2024 s'est poursuivi et s'est achevé sur l'inauguration de l'exposition « Libérer, Reconstruire, Espérer – Les défis de 1945 en Nord-Pas-de-Calais » en septembre 2025. Le point fort de l'exposition : la reconstitution d'un baraquement d'après-guerre pour montrer les habitations de fortune et le système D des Français.

Le centre de ressource a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de fournir des documents (iconographies, archives...) pour différents projets de publication ou de réalisation de documentaires en partenariat avec d'autres structures muséales, des services d'archives ou des documentalistes.

LES COLLECTIONS

En 2024, les activités habituelles du Centre de Ressources ont été poursuivies, en lien étroit avec les missions de conservation, de valorisation et de transmission de la mémoire (demande de prêts, de recherches documentaires, publications, médiations, gestion du Mémorial des Fusillés et des Déportés).

Quinze donations ont été réceptionnées et inventoriées cette année. Ces dons, d'une grande richesse historique et mémorielle, comprennent notamment un boulon de porte original de *La Coupole*, des armes (fusils, dagues, pistolets...), des archives (journaux, livres, papiers

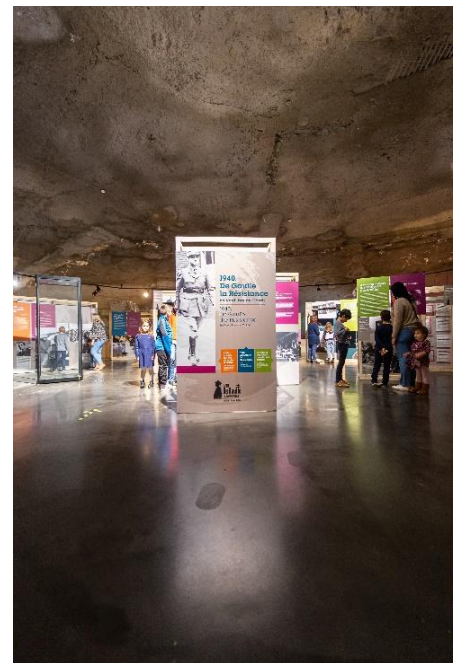
personnels, tickets de rationnement), des armoires et téléphone de la Luftwaffe, une tenue de l'armée britannique d'après-guerre. Ces éléments ont été archivés, intégrés aux collections de *La Coupole* et ont fait l'objet d'une conservation conforme aux normes en vigueur.

Pour les commémorations des 80 ans de la Libération des camps de concentration nazis, L'EPCC a été invité par le Mémorial du camp de Dora pour participer à leurs différentes cérémonies. L'équipe a prolongé le déplacement à Tübingen, en Bade-Wurtemberg, où l'EPCC était invité par le lycée Kepler de Tübingen pour l'inauguration d'une exposition sur les déportés du Train de Loos au centre culturel franco-allemand. Cette action intervenait dans le prolongement de l'écriture de notices de déportés du train de Loos réalisées dans un projet scolaire franco-allemand avec le lycée Blaise Pascal de Longuenesse.

Dans le cadre du 80^e anniversaire de la libération des camps, un déplacement a été organisé au camp de Sachsenhausen près de Berlin. Durant la cérémonie, l'ouvrage « Histoire et mémoire des déportés du train de Loos – La vie et le destin des derniers prisonniers du Nord-Pas-de-Calais envoyés dans les camps nazis », publié en 2024 par La Voix du Nord a été officiellement remis par le Président Roussel à la directrice du camp mais également à l'ambassadeur de France à Berlin.

La numérisation des archives de l'Amicale Dora-Ellrich s'est achevée. Elle a été cofinancée dans le cadre du dispositif ADNI de la DRAC des Hauts-de-France. Ce projet, amorcé dès 2023, permettra à terme une meilleure accessibilité à ce fonds unique. Il faut encore travailler maintenant sur la mise en ligne avec notamment la Bibliothèque de la CAPSO.

Les équipes continuent à inventorier et à gérer les fonds d'archives grâce au logiciel Avenio. Cela concerne notamment le premier fonds consacré à l'espace, le Fonds Georges Sourine, un journaliste, écrivain qui a consacré sa carrière à la recherche et à la vulgarisation de la conquête spatiale russe. Ce fond a d'ailleurs inspiré l'artiste Gail Ritchie lors de sa résidence à *La Coupole*.



PERSPECTIVES 2026

Après le report au-delà de 2028 de ses investissements et la diminution annoncée de la contribution statutaire du Département, une partie du travail sera consacrée :

- à trouver des financements complémentaires (partenariats, projets européens, mécénats) afin de pouvoir maintenir l'activité.
- à améliorer les recettes propres par une évolution de la communication, la poursuite de l'amélioration de l'expérience visiteur et l'arrivée d'un nouveau CRM (système billetterie-réservation-gestion). Toutefois, les modifications nécessaires au sein du pôle communication - commercialisation feront certainement de 2026 une année de transition pour la fréquentation du site.

En parallèle, la politique d'économies à l'œuvre depuis 2018 va se poursuivre tout comme l'énorme chantier de mise à niveau de l'EPCC en matière financière, administrative et de ressources humaines débuté mi 2023.

LES PUBLICS

Le gel du Pass Culture devrait conduire à une diminution du nombre de scolaires mais compensé par la poursuite du dispositif Classe Mémoire et son renforcement. Le niveau 2 devrait être pris en charge pour une vingtaine d'établissements. La Coupole ne participera plus aux journées d'intégration des 6^e, par souci d'équité avec les autres structures partenaires.

Les expositions « Art of Remembrance » puis « Les femmes à Ravensbrück » seront installées respectivement à la rentrée et en fin d'année.

Un groupe de travail sera formé par le service pédagogique pour améliorer l'expérience visiteur des scolaires.

Au sein du planétarium, l'usage des boîtiers de vote sera renforcé pour le grand public mais également pour les scolaires.

La Coupole lancera la diffusion du documentaire « Dites-leurs que nous sommes toujours vivants » sur le travail forcé des juifs belges sur la Côte d'Opale en 1942.

Des actions en direction des droits de l'Homme sont prévues : soirées thématiques sur l'Ukraine en février et sur la Palestine en mars. Elles visent à dresser des parallèles entre les situations actuelles et la Seconde Guerre mondiale afin de contribuer à

développer la réflexion des publics sur ces sujets

2026 sera aussi une année de préparation des 30 ans de l'ouverture du site le 9 mai 2027.

LE LIEU

Après deux années complètes d'exploitation de l'Histopad, le système de visite de La Coupole, un comité de pilotage fera en septembre un premier bilan afin de préparer une nouvelle version qui sera proposée à l'été 2027.

L'évolution principale concernera le changement du système de billetterie, réservation et gestion de la boutique-caféteria, qui comprend la billetterie physique et en ligne, la réservation, la gestion commerciale. Il permettra aussi de maintenir et renforcer la relation avec les visiteurs (CRM).

Dans le but d'habiller le couloir d'accès du planétarium et en lien avec la nouvelle exposition temporaire, une fresque en trompe-l'œil sur les planètes sera réalisée par un artiste local.

LES PARTENARIATS

Une attention particulière sera portée aux partenariats avec la LRE car ils permettent d'obtenir des financements européens tout en remplissant des objectifs du PSC. Un second projet Art of Remembrance est envisagé. Avec l'association Memhisto qui regroupe les musées de mémoire des Hauts-de-France va arriver début 2026 un nouvel outil de communication et de valorisation de ces musées.

Des partenariats seront initiés pour le développement de la nouvelle exposition scientifique « les mondes du Soleil ».

Une convention avec l'association Lille-Fives 1942 portera sur un travail sur l'histoire des familles juives de la région.

Un partenariat avec le Ministère de la justice pour la mise en place d'ateliers pour des jeunes relevant de la PJJ sera acté en 2026.

D'autres comme celui initié avec la SNCF dans le cadre de TER de Culture viendront compléter cette politique.

En partenariat avec la commission formation de l'APLF, *La Coupole* pourrait accueillir fin 2026 ou début 2027 une formation à destination des médiateurs scientifiques sur l'épistémologie et l'histoire des sciences.

LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

Des formations des professeurs inscrites au Plan Académique de Formation (PAF) seront à nouveau organisées avec Laurent Seillier, enseignant missionné.

Des ateliers au centre pénitentiaire de Longuenesse et à l'EHPAD Bernard Devulder sont prévus.

Le Service Planétarium participera au colloque de l'APLF. Il rejoindra aussi un nouveau projet autour des arts immersifs regroupant 3 planétariums en France. Au premier semestre sera inauguré l'exposition « Les Mondes du Soleil » faisant intervenir des scientifiques de grands laboratoires français mais aussi le CNES et le planétarium de Nantes comme partenaires. Cette exposition vivra également à travers des conférences et des visites guidées tout au long de sa durée de présentation.

Le planétarium devrait également participer au développement d'un nouveau film au titre d'un apport en compétence technique.

LES COLLECTIONS

L'année 2026 sera marquée par plusieurs projets structurants, en lien avec la mémoire, la valorisation des collections et les commémorations :

Valorisation numérique : mise en ligne du fonds de l'Amicale Dora-Ellrich, conformément au projet de numérisation mené en partenariat avec la DRAC.

Refonte de la base de données du Mémorial des déportés et fusillés du Nord-Pas-de-Calais avec mise en place d'une nouvelle page de recherche et des notices biographiques

Gestion des collections : poursuite du récolement et de l'inventaire des collections, dans une dynamique de rigueur documentaire et de meilleure accessibilité aux ressources (notamment le fonds Sourine, Vitry et le fonds Rousseau. Faire un état-des lieux des armes et des tenues (déportés, uniformes, vêtement civil) de nos réserves et du musée

Enrichissement des fonds : les dons d'objets et d'archives par des particuliers se poursuivront.

Commémorations : mise à jour du Mémorial des Fusillés et des Déportés pour la Journée Nationale du souvenir de la Déportation, poursuite des cérémonies de présentation et de remise du Livre des 9000 déportés de France à Mittelbau-Dora dans toute la France.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

La Coupole

Centre d'Histoire et PLANETARIUM 3D

FICHE D'IDENTITE

◆ Forme juridique : Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) ◆ Siège social : Rue André Clabaux, 62570 Wizernes ◆ Dotations : pas d'apport ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 200 002 137 00012 ◆ Effectif : 35 salariés (soit 34,4 ETP) ◆ Président : Benoit ROUSSEL (Conseiller départemental) ◆ Directeur : Philippe QUESTE	Mission / Cœur de métier : Assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance du site de La Coupole (Centre d'histoire et planétarium 3D). Assurer la gestion d'un service public culturel, pédagogique, éducatif, scientifique et de tourisme de mémoire dans la région Hauts-de-France.
--	--

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 19, soit 42 %.	Conventions : - Convention patrimoniale 1/01/2023- 31/12/2026 d'occupation du domaine public. - Convention constitutive de groupement de commande 2022 – 2025 (électricité).
Représentants du Département dans la structure : ◆ 8 titulaires : Benoit ROUSSEL (Président), Bertrand PETIT, Philippe DUQUESNOY, Blandine DRAIN, Valérie CUVILLIER, Etienne PERIN, Maïté MULOT-FRISCOURT, Sophie WAROT- LEMAIRE. ◆ 8 suppléants : Alain MEQUIGNON, Olivier BARBARIN, Jean-Luc DUBAELE, Sandra MILLE, Michèle JACQUET, Caroline MATRAT, Bruno COUSEIN, Stéphanie RIGAUX.	Mobilisation de la mission Mécénat du Département : toujours un accompagnement important en recherche de mécènes et en ingénierie : ◆ David COPPIETERS : Création d'une vidéo en Mécénat en nature d'une valeur de 1680 € du planétarium pour le parrainage des fauteuils par les entreprises; ◆ L'Entreprise Lys tout terrain héberge un véhicule de collection de l'EPCC en attente de restauration mécénat en nature d'une valeur de 1368 €. ◆ Entreprises FERAMUS Création d'arc arceau pour vélo sur le parking de la Coupole, Mécénat en nature d'une valeur de 3550 €. ◆ Mise en place de réseaux d'entreprises pour la Coupole : Comme le WTC (réseau entreprises Internationales-CCI Haut de France) ou encore l'Agence de développement économique de l'Audomarois Welcomer et divers rencontres d'entreprises à la Coupole courant de l'année. ◆ Travail en lien avec le nouveau service communication de la Coupole sur la communication du Mécénat pour les réseaux sociaux et leur site internet.

ACTIVITES 2025

CHIFFRES CLES

◆ Près de 3 millions de visiteurs depuis l'ouverture au public en 1997. ◆ En 2025, le nombre de billets vendus est de : - 60 918 pour le planétarium ; - 94 461 pour le centre de mémoire de La Coupole dont 42948 jumelés soit 111 501 visiteurs uniques. ◆ 130 sièges au planétarium et 4 emplacements PMR.	◆ 47 095 visiteurs sur les groupes et 30 717 scolaires et Centres de Loisirs Sans Hébergement. ◆ Une exposition « Libérer, Reconstruire, Espérer – Les défis de 1945 en Nord-Pas-de-Calais » ◆ 475 ateliers ont été animés par les équipes des services pédagogiques, accueil et planétarium. ◆ Plus de 1000 portraits et 8000 noms d'hommes et femmes sur le mémorial dédié aux fusillés et déportés du Nord et du Pas-de-Calais. Ajout de 250 portraits en 2025.
--	--

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Le livre « Histoire et mémoire des déportés du train de Loos » a été remis par le Président Roussel à la directrice du camp de Sachsenhausen et à l'ambassadeur de France à Berlin
- ◆ Le dispositif des classes mémoire rencontre un succès tant sur le nombre de participants (près de 12 000 collégiens) que sur la qualité du travail et l'implication des élèves sur le niveau 2 : travailler sur la mémoire d'un déporté local.
- ◆ Lancement de l'exposition « Libérer, Reconstruire, Espérer – Les défis de 1945 en Nord-Pas-de-Calais », une thématique inédite et un choix de présenter beaucoup d'objets sur la période
- ◆ Création d'une visite « viens réviser ton brevet »
- ◆ Adhésion du planétarium à l'AMCSTI (Association des Musées de Culture Scientifique Technique et Industrielle)
- ◆ La 4^e édition du Festival FullDome s'est déroulée les 11 et 12 septembre 2025. Le festival créé à La Coupole s'étend à 8 planétariums en France et attire les réalisateurs de films.
- ◆ Une remarquable conférence de l'historien et universitaire, Tal Brutman sur l'album d'Auschwitz a rassemblé une centaine de personnes dans le cadre de l'exposition sur la Libération
- ◆ Fin de la numérisation des archives du fonds de l'amicale Dora-Ellrich
- ◆ Participation aux commémorations des 80 ans de la libération des camps à Dora et Sachsenhausen
- ◆ L'EPCC participe au projet européen « Art of Remembrance » (programme Europe créative) qui associe deux opérateurs et quatre sites européens (LRE Foundation, Tempora, le musée de Bastogne, la Fondation italienne Nuto Revelli le musée polonais Muzeum Pamieci Sybiru et La Coupole) : sélection d'une artiste Gail Ritchie et accueil en résidence ont eu lieu en 2025. La création d'une exposition rassemblant les 4 œuvres d'art contemporain et accueil sur les sites en 2026.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Suivi du projet scientifique et culturel 2022-2028.
- ◆ Poursuite du développement de la fréquentation et du rayonnement de l'établissement.
- ◆ Recherche de financements complémentaires (ressources propres, mécénat, partenariats).
- ◆ Réviser le PPI pour améliorer l'accueil des publics.
- ◆ Lancement du système de gestion billetterie (physique et en ligne) – réservations – boutique/caféteria.
- ◆ Inscription dans les projets européens Euromemory et Art of Remembrance n°2, mission d'ingénierie avec la CCT2C pour Mimoyecques.
- ◆ Positionnement sur la gestion du blockhaus d'Eperlecques.

COMPTES COMBINES EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET COMMERCIAL)

BILAN 2025		COMPTE DE RESULTAT 2025
Actif immobilisé : 1 238 243 €	Capitaux propres : 2 648 413 €	Produits d'exploitation : 2 993 737.61 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 290 398 €	Total des dettes : 299 108 €	dont subventions et participations : 1 219 523 €
Trésorerie : 1 418 881 €	Total bilan : 2 947 521 €	Charges d'exploitation : 2 605 321 €
RATIOS 2025		Résultat d'exploitation : 388 416 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 6 %		Résultat financier : - 1 128 €
Durée apparente de la dette : 0.3 années		Résultat exceptionnel : 58 749 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 190 jours		Résultat de l'exercice : 446 037 €
Fonds de roulement : 1 568 318 €		Epargne brute : 519 748 €
Besoin en fonds de roulement : 149 437 €		Epargne nette : 495 035 €
		Total des produits : 3 251 852 €
		Financement du Département (€ et %) : 1 013 400 € soit 31 %



pasdecalais.fr •    



La
Fibre
Numérique

59
62

Rapport d'activité

Année 2025



Nord - Pas-de-Calais Numérique



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE LA FIBRE NUMÉRIQUE 59-62

L'année 2025 marque une nouvelle étape dans l'évolution de La Fibre Numérique 59/62.

Après avoir conduit l'un des plus importants projets d'aménagement numérique de notre territoire avec le déploiement de la fibre optique publique, notre Syndicat mixte confirme aujourd'hui sa transformation en véritable opérateur public de services numériques au service des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais.

Cette évolution se traduit d'abord par la consolidation de nos missions historiques. Le réseau public de fibre optique poursuit sa montée en charge avec plus de 541 000 prises raccordées à fin 2025 et une attention constante portée à la qualité de service, à la résilience des infrastructures et à l'accompagnement des communes concernées par l'extinction progressive du réseau cuivre.

L'année a également été marquée par la poursuite du déploiement du réseau public LoRaWAN, qui constitue le socle de nombreux usages liés à l'Internet des objets. Cette infrastructure ouvre de nouvelles perspectives pour les territoires dans les domaines du suivi des consommations, de la gestion des équipements publics, de la transition environnementale et de la valorisation des données.

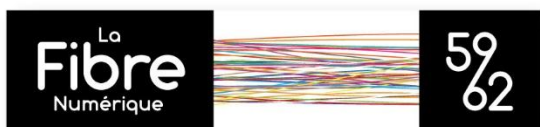
Face à l'accélération des besoins numériques des collectivités, nous avons renforcé notre capacité d'accompagnement grâce à la création d'une équipe dédiée aux relations territoires. Cette proximité renforcée nous permet d'être davantage à l'écoute des élus et des agents publics afin de construire avec eux des réponses adaptées à leurs enjeux.

La centrale d'achats poursuit également son développement avec 590 adhérents recensés en 2025. Les services proposés s'enrichissent continuellement autour des télécommunications, de la vidéoprotection et du dispositif Mairie Connectée, qui accompagne désormais plus de 220 collectivités et établissements publics.

La cybersécurité constitue par ailleurs un axe majeur de notre action. En partenariat avec les centres de gestion, Somme Numérique et plusieurs acteurs régionaux spécialisés, nous avons engagé la construction d'un socle mutualisé de services destiné à renforcer la protection des collectivités face à des menaces toujours plus nombreuses. Les futurs Starter Packs Cybersécurité et Smart Territoires illustrent pleinement cette volonté de rendre accessibles à tous des solutions innovantes, sécurisées et mutualisées.

Enfin, l'année 2025 a confirmé notre ambition de préparer l'avenir. Le développement du réseau multi-services, l'élargissement de nos compétences autour de la valorisation des données publiques, la modernisation de notre communication et l'évolution de notre identité témoignent d'une organisation en mouvement, résolument tournée vers les besoins futurs des territoires, pour apporter de l'ingénierie numérique aux collectivités qui en sont dépourvues.

Toutes ces réalisations sont le fruit de l'engagement des élus, des équipes du Syndicat mixte, de nos partenaires institutionnels et de l'ensemble des collectivités et établissements publics qui nous accordent leur confiance. Je les remercie chaleureusement pour leur mobilisation au service d'un numérique public, souverain, innovant et accessible à tous.



Christophe COULON

Président du Syndicat mixte La Fibre Numérique 59 62

MISSIONS ET GOUVERNANCE

Avec la création de la Fibre Numérique 59/62, le Conseil régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont dotés d'un outil pour apporter le très haut débit à tous les habitants du Nord et du Pas-de-Calais. Poursuivant une logique d'aménagement équitable du territoire régional, de développement économique et d'efficacité des politiques et services publics, le Syndicat a été mandaté par ses 3 membres fondateurs pour déployer la fibre optique dans les 1 153 communes où ces opérateurs n'ont pas manifesté d'intention d'investir et accompagner ces collectivités, communes et intercommunalités, dans leurs usages numériques au service de tous.

Désormais achevée, la phase de déploiement du réseau laisse place à son exploitation sur les prochaines années, avec pour objectif de garantir une connectivité performante et durable. Le Syndicat mixte, dans le prolongement de cette mission fondatrice, a vu ses compétences évoluer pour répondre aux enjeux numériques des territoires. Il est aujourd'hui reconnu comme un Opérateur Public de Services Numériques (OPSN), structuré autour de plusieurs services :

Fibre optique publique (compétence L.1425-1 du CGCT) : Le Syndicat mixte a piloté le déploiement du réseau public de fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés. Cette infrastructure constitue le socle de tous les services numériques futurs, en garantissant l'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire.

Espace Numérique de Travail (ENT) (compétence NTIC en matière de numérique éducatif) : À partir de 2021, le Syndicat mixte a déployé l'ENT ONE dans les écoles primaires publiques du Nord. Il assure un accompagnement complet aux élus et agents communaux : création de comptes, assistance et formation, suivi des usages. Cette action contribue à l'inclusion numérique et à la continuité éducative.

Vidéoprotection (centrale d'achats) : Un accompagnement global est proposé, de l'étude de faisabilité jusqu'à la maintenance : chiffage, assistance aux démarches réglementaires, maîtrise d'œuvre, déploiement et maintenance des équipements.

Télécoms (centrale d'achats) : Le Syndicat mixte propose aux collectivités des solutions clés en main comprenant l'accès Internet, la téléphonie fixe et mobile, des bornes Wi-Fi, ainsi qu'un accompagnement complet à leur mise en œuvre.

Mairie Connectée (centrale d'achats) : Ce socle numérique, en partenariat avec les centres de gestion et Somme Numérique, renforce les capacités digitales des collectivités en proposant des services essentiels : nom de domaine, site Internet, démarches en ligne, outils collaboratifs, messagerie, sauvegarde et cybersécurité.

Internet des objets (IoT) (compétence accompagnement à la valorisation des données publiques) : Le Syndicat déploie un réseau public LoRaWAN bas débit, sur l'ensemble du Nord et du Pas-de-Calais. Cette infrastructure permet l'activation de capteurs pour des cas d'usage tels que le suivi environnemental, la gestion des bâtiments ou le stationnement. L'offre comprend la connectivité, l'achat mutualisé de capteurs, une plateforme de visualisation des données et un accompagnement à leur exploitation pour aider à la décision.

Réseau multi-services (compétence accompagnement à la valorisation des données publiques) : Une infrastructure mutualisée permettant de porter et d'exploiter différents services numériques, tels que les télécoms, la vidéoprotection et l'internet des objets, le tout centralisé et matérialisé par une box Internet opérée sous la marque de La Fibre Numérique 59 62.

LES INSTANCES

Un comité syndical composé de 24 élus au 31 décembre 2025 :

- 5 représentants du Département du Pas-de-Calais.
- 5 représentants du Département du Nord.
- 10 représentants de la Région Hauts-de-France.

Pas-De-Calais	Nord	Hauts-De-France	
Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY - Vice-Présidente -	Luc MONNET - Vice-Président -	Christophe COULON - Président -	Ghislain TETARD
Claude BACHELET	Grégory BARTHOLOMEUS	Ludovic ROHART	Jean-Michel MICHALAK
Véronique THIEBAUT	Marie SANDRA	Luc FOUTRY	Benoît TRIMARCHE
Sophie WAROT-LEMAIRE	Marie-Paule ROUSSELLE	Alban HEUSELE	Emilie BOMMART
Jean-Claude DISSAUX	Anne VANPEENE	Yvan HUTCHINSON	Valérie BIEGALSKI

- 2 représentants du collège ENT.
- 2 représentants du collège accompagnement à la valorisation des données publiques.

Collège ENT	Collège Accompagnement à la valorisation des données publiques
André FIGOUREUX	Alain DUCHESNE
Jean-Louis DAUCHY	Christian LEROY

ORGANISATION

UNE ÉQUIPE DE 13 PERSONNES AYANT EN CHARGE :

- La direction.
- L'administration, les finances, le suivi des marchés publics et de l'organisation des instances du Syndicat.
- Le développement, la promotion, la communication externe et les pistes de développements possibles pour les activités du Syndicat.
- La mise en œuvre du projet public.
- La gestion de projets, le développement des nouveaux services, l'accompagnement des collectivités et le suivi des partenariats.

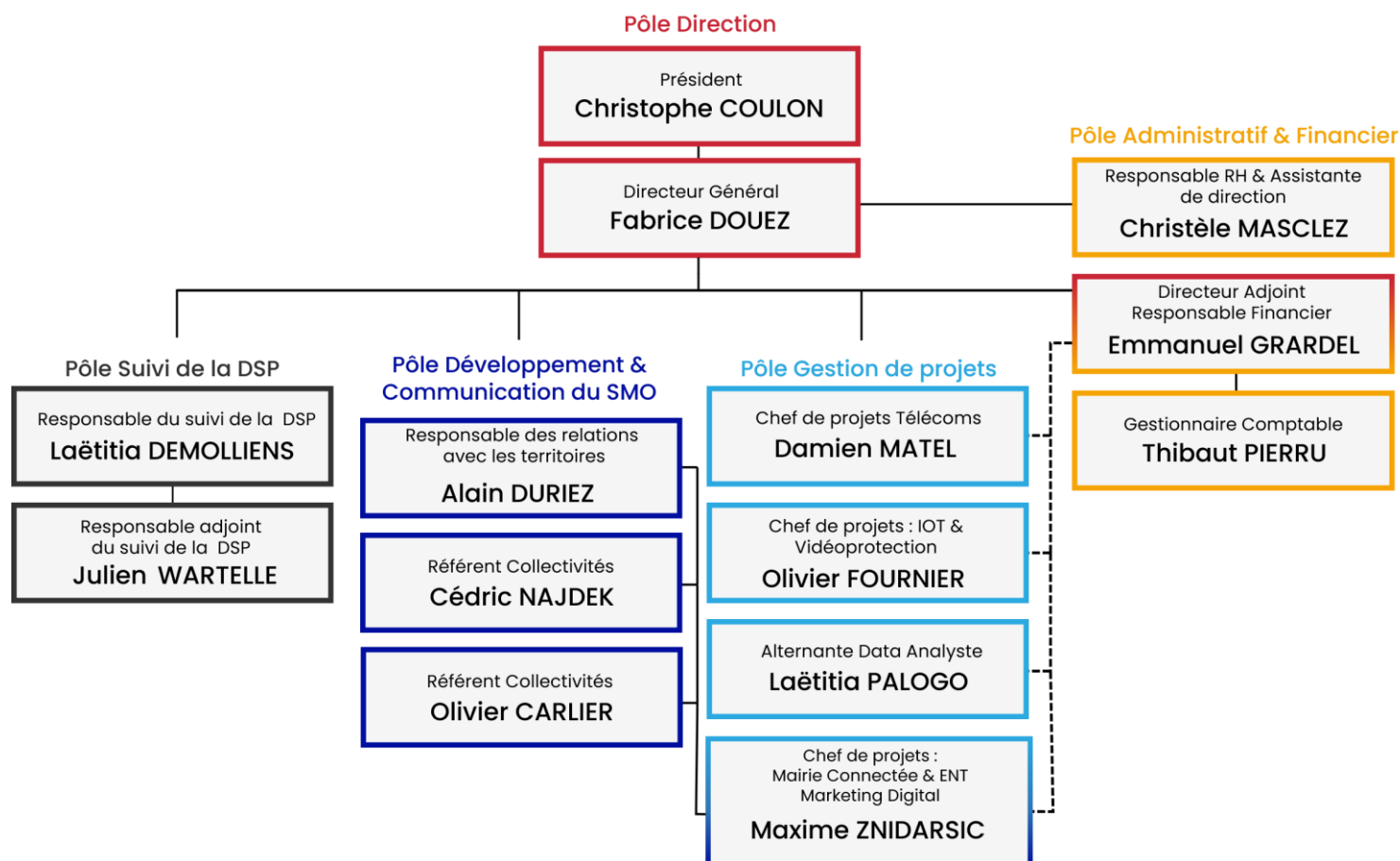
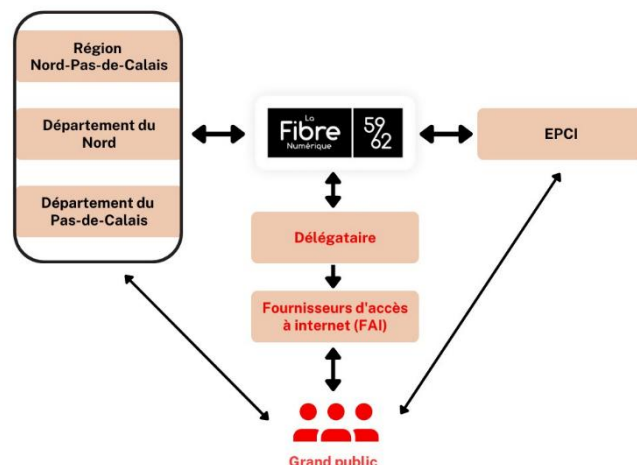
MOUVEMENTS EN 2025 :

Bienvenue à : M. Alain DURIEZ et M. Julien WARTELE, qui ont rejoint le syndicat mixte le 3 mars 2025 ; Laëtitia PALOGO, arrivée le 25 septembre 2025 ; Cédric NAJDEK et Olivier CARLIER, arrivés le 3 novembre 2025 ; et M. Sébastien LEBAS, qui a intégré l'équipe du SMO le 24 novembre 2025, afin de suppléer l'absence d'Emmanuel GRARDEL.

Bonne continuation à : M. Vincent PECQUEUR, parti en retraite le 1er novembre 2025.

Composition du syndicat mixte au 31 décembre 2025 :

ORGANISATION - SCHÉMA DE PRINCIPE



BILAN FINANCIER

Le Syndicat mixte dispose de trois budgets. Le budget principal, sous nomenclature M57, est affecté à son fonctionnement général ainsi qu'au financement des actions qui s'inscrivent dans les compétences qui lui ont été transférées. Un budget annexe est dédié au fonctionnement de la centrale d'achats du Syndicat mixte. Un second budget annexe a été constitué pour l'activité d'opérateur réseau multi-services du Syndicat mixte. Ces deux budgets annexes, relevant d'une activité de service public industriel et commercial (SPIC) sont sous nomenclature M4.

Les budgets du Syndicat mixte sont votés par nature au chapitre. Le Syndicat mixte utilise une comptabilité analytique pour suivre précisément les finances de chacun de ses domaines d'actions.

LE BUDGET PRINCIPAL, EN 2025

Les dépenses de fonctionnement courant du Syndicat mixte s'établissent à 1 019 512 € en 2025, en augmentation de 18,7 % par rapport à 2024. Ces dépenses sont composées des achats de fournitures et de prestations, ainsi que des frais de personnel (en augmentation de 18,9 % par rapport à 2024, suite à la création du pôle relations territoires). A cela s'ajoutent les dépenses pour remboursement des intérêts de la dette, pour 550 521 € (en baisse de 19,4 %) et les dépenses liées à l'ENT, pour 288 780 € (en hausse de 7,2 %, en raison de l'actualisation des prix du marché et de nouvelles prestations de sécurité). Cela porte le montant de dépenses réelles de la section de fonctionnement à 1 858 813 €, en hausse de 2,6 % par rapport à 2024.

Les recettes de la section de fonctionnement du budget principal sont composées des contributions statutaires des membres du Syndicat mixte et des redevances perçues de la délégation de service public.

Les principales contributions sont celles de la Région Hauts-de-France (pour 611 471 €), des Départements du Nord (pour 265 923 €) et du Pas-de-Calais (pour 345 548 €), et des EPCI dans le cadre de l'ENT (pour 305 613 €).

A noter, cette année, le versement d'une recette exceptionnelle d'un montant de 1 150 000 € dans le cadre de l'avenant n°12 de la DSP. Sans prendre en considération ce produit, les recettes de fonctionnement baissent de 4,9%.

Les dépenses d'investissement du Syndicat mixte sont principalement constituées des subventions versées dans le cadre de la délégation de service public.

Le montant de subvention versé pour le financement des raccordements s'élève à 2 257 453 €. Cette section compte aussi des dépenses d'études, pour 43 836 € (en baisse de 60,6 % par rapport à 2024, des achats de matériels pour 11 068 €, ainsi que la charge de remboursement de l'emprunt porté par le Syndicat mixte pour la construction du réseau, qui s'élève à 1 933 921 € (ce montant est stabilisé en l'absence de nouveaux tirages).

Les recettes de la section d'investissement du budget principal sont constituées des subventions et fonds de concours versés par l'Etat, par les membres du Syndicat mixte et par ses partenaires.

Pour son projet de construction d'un réseau très haut débit, l'Etat s'est engagé à verser au Syndicat mixte une subvention d'un montant total d'environ 72 millions d'euros, au titre du Fonds pour la Société Numérique (FSN). En 2025 cette contribution a représenté 1 520 281 €, portant à 64 millions d'euros le montant de subvention déjà perçu. Le Syndicat mixte a aussi reçu des fonds de concours de ses membres, la Région Hauts-de-France et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, pour le financement de la construction du réseau et des raccordements des abonnés, pour un total de 3 282 573 €. Les EPCI du Nord et du Pas-de-Calais sont aussi parties-prenantes du financement du réseau très haut débit. Ils ont contribué à hauteur de 373 510 € pour les raccordements en 2025, dont le nombre est en diminution. Par voie de conséquence, on observe un recul de la participation de 20,5% comparé à l'année dernière précédente.

LE BUDGET ANNEXE CENTRALE D'ACHATS, EN 2025

Le budget d'une centrale d'achats, consacré à l'achat et à la revente de biens et services, ne comporte qu'une section de fonctionnement. La centrale d'achats du Syndicat mixte n'intervient en qualité de grossiste que pour les prestations de services numériques et les prestations de vidéoprotection. Les autres marchés de la centrale d'achats sont exécutés directement par ses adhérents et ne sont donc pas retracés dans la comptabilité du Syndicat mixte.

En 2025 la centrale d'achats a acheté pour 2 450 536 € de prestations de vidéoprotection (en hausse de 17,5 %) et 58 572 € de services numériques (en baisse de 29,1%). Le budget retrace aussi le reversement des fonds React-EU reçus sur le budget annexe pour des dépenses de personnel imputées sur le budget principal pour un montant de 55 808 €. Entre 2024 et 2025 l'activité de la centrale d'achats a progressé de 17,5 %.



En recettes le budget annexe centrale d'achats a comptabilisé des ventes de prestations de vidéoprotection pour 2 449 500 € et de matériels et services numériques pour 41 245 €.

Enfin le budget annexe opérateur RMS n'a connu aucune inscription en 2025.

LES TEMPS FORTS EN 2025

RAPPEL DES POINTS CLÉS :

Réseau fibre optique :

La continuation de l'exploitation du réseau, qui consiste à veiller au respect des règles relatives à la bonne maintenance des équipements mis en œuvre. La finalisation du schéma local de résilience. Les cas de raccordement en échec feront toujours l'objet d'une attention particulière du syndicat mixte et de son délégataire. Nous poursuivons l'accompagnement des communes concernées par l'extinction du réseau cuivre.

Équipe relations territoires :

Afin de mieux accompagner ses adhérents, ainsi que l'ensemble des communes et établissements publics du Nord et du Pas-de-Calais, le Syndicat mixte a renforcé son dispositif en recrutant trois agents dédiés. Cette équipe a pour mission d'accompagner les collectivités dans l'expression et la structuration de leurs besoins numériques, ainsi que dans la mise en œuvre de solutions adaptées à leurs enjeux.

Réseau multi-services :

Création d'un réseau multi-services, mise en œuvre dans le cadre de la Délégation de Service Public via un avenant, afin d'enrichir et d'optimiser les solutions de services et d'ingénierie proposées aux collectivités.

Le Syndicat mixte se positionne désormais comme un Opérateur Public de Services Numériques (OPSN).

Cybersécurité :

Le Syndicat mixte pilote la construction d'un socle mutualisé de cybersécurité en partenariat avec les centres de gestion du Nord et du Pas-de-Calais, Somme Numérique, le CITC, l'EDIH et le CSIRT. Ce projet vise à proposer aux collectivités une offre complète comprenant des diagnostics et audits, des actions de sensibilisation et de formation, des solutions techniques de protection ainsi qu'un accompagnement en cas d'incident de cybersécurité.



DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES :

2025-07

Évolution des modalités d'adhésion au Pack Mairie Connectée et du partenariat avec le Syndicat mixte Somme Numérique :

L'élargissement de l'offre par l'intégration de produits et services de cybersécurité, dont certains sont hébergés au sein du datacenter de Somme Numérique. Par ailleurs, la possibilité de souscrire directement à des prestations d'hébergement auprès de Somme Numérique est proposée, notamment pour des projets de sauvegarde (backups).

2025-10 / 2025-26

Adhésion de collectivités et de groupements au Syndicat mixte au titre de sa compétence en matière d'accompagnement à la valorisation des données publiques :

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « accompagnement pour la valorisation des données publiques », le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique a validé l'adhésion de plusieurs collectivités et groupements. Sont ainsi concernés la Communauté de communes du Pays de Lumbres, la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, la Communauté de communes des Sept Vallées, le Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de la région de Lumbres et Fauquembergues, le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa, ainsi que les communes d'Aire-sur-la-Lys et de Tourmignies. Ces adhésions viennent renforcer la dynamique territoriale en matière de gestion, de partage et de valorisation des données publiques, en élargissant le périmètre d'intervention du syndicat mixte et en favorisant la mutualisation des moyens et des expertises au bénéfice des territoires concernés.

2025-23

Approbation de l'avenant n°13 à la Délégation de Service Public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique :

Le Syndicat mixte a approuvé l'avenant n°13 à la délégation de service public relative au réseau très haut débit, afin de faire évoluer le catalogue de services proposé aux collectivités et établissements publics

du territoire. Cet avenant s'inscrit dans la stratégie de développement d'un réseau multi-services, en intégrant de nouvelles prestations (notamment autour des services numériques et des raccordements), en harmonisant les offres existantes et en adaptant certaines dispositions contractuelles, notamment en matière d'intéressement et d'expérimentation de services. Cette évolution permet de renforcer l'attractivité et la diversité des usages du réseau public.

2025-25

Projet de Starter Packs Cybersécurité et Smart Territoires pour les communes et établissements publics du Nord et du Pas-de-Calais :

La mise en place de « Starter Packs » en cybersécurité et en smart territoires (Vidéoprotection et Internet des objets), destinés aux collectivités et établissements publics du territoire. Ce dispositif vise à proposer des solutions modulaires et accompagnées, afin de faciliter l'accès à des services numériques essentiels et à des technologies innovantes, notamment pour les structures disposant de moyens d'ingénierie limités.

CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS :

Projet NEWDEAL téléphonie mobile :

L'activité s'est principalement concentrée sur le suivi des mises en service restantes, avec 9 pylônes encore à déployer sur les 42 initialement prévus dans le cadre de ce programme sur le département du Pas-de-Calais.

Objets Connectés (IOT) :

En matière d'internet des objets (IoT), un catalogue d'objets connectés est désormais disponible. Parallèlement, de nouveaux cas d'usage, répondant aux besoins identifiés et remontés par les territoires, font actuellement l'objet d'études et de référencement. Les premiers projets voient ainsi le jour, donnant lieu à la mise en œuvre de premières expérimentations concrètes.

6 webinaires thématiques, dont 5 en partenariat avec les Centres de gestion, consacrés aux prestations Mairie Connectée, et 1 avec l'éditeur Edifice portant sur les cas d'usage de l'Espace Numérique de Travail (ENT).

3 comités syndicaux, le 16 janvier, le 25 juin et le 18 décembre.

590 adhérents à la centrale d'achats recensés en 2025.

TRAVAUX EN COURS ET PERSPECTIVES 2026

RÉSEAU FIBRE OPTIQUE :

Le réseau fibre optique poursuit son déploiement et sa montée en charge, avec une progression continue du nombre de prises raccordées, traduisant la dynamique d'équipement et d'usage sur le territoire. Dans le même temps, le Syndicat mixte poursuit la mise en œuvre du schéma local de résilience, visant à renforcer la robustesse du réseau et à garantir la continuité de service en cas d'incident.

♦ Nombre de prises déployées à fin 2025 : **689 484**.

♦ En décembre 2024, **504 500 prises étaient raccordées** dans le Nord et le Pas-de-Calais.

♦ En décembre 2025, **541 660** le sont !

Soit une progression de 7,36 % !

RÉSEAU BAS DEBIT LORAWAN :

Le déploiement du réseau bas débit LoRaWAN se poursuit sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais en zone d'initiative publique (RIP), avec l'installation de 57 passerelles. Cette infrastructure permet d'assurer une couverture étendue et de favoriser le développement d'usages liés à l'Internet des objets.

TELECOM :

Les 6 lots du marché télécom feront l'objet d'un renouvellement partiel. Il est ainsi envisagé de maintenir un lot n°1 dédié à la téléphonie et à la data mobile, ainsi qu'un lot n°2 regroupant la téléphonie fixe, les accès Internet, les réseaux privés (VPN), le SD-WAN et les services associés.

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL :

Dans le contexte des élections municipales, le Syndicat mixte réunira en juin 2026 le collège ENT afin de procéder à la désignation de deux nouveaux représentants appelés à siéger au sein du comité syndical. Par ailleurs, en collaboration avec le groupement et l'éditeur Edifice, un travail est en cours visant à rationaliser et regrouper les options proposées, afin d'en optimiser l'accès à des conditions tarifaires avantageuses.

MAIRIE CONNECTÉE :

La majorité des marchés arriveront à échéance au cours du second semestre 2026 et feront l'objet d'un renouvellement, dans le cadre d'un groupement de commandes maintenu avec Somme Numérique conformément à la convention de partenariat. À cette occasion, les prestations seront enrichies au sein des cahiers des charges (CCTP) afin de répondre aux besoins remontés par les adhérents. Par ailleurs, le Syndicat mixte engage une réflexion sur l'intégration de solutions d'intelligence artificielle dans son catalogue de services.

Le service Mairie Connectée compte désormais plus de 220 collectivités et établissements publics bénéficiaires sur l'ensemble des prestations.

STARTER PACKS CYBERSECURITE ET SMART TERRITOIRES :

Le volet cybersécurité regroupe des solutions visant à sécuriser les usages numériques des collectivités, telles que la messagerie collaborative sécurisée, les outils de protection des postes (antivirus/EDR), les gestionnaires de mots de passe, les coffres-forts numériques des agents.

Le volet smart territoire repose sur des services connectés permettant d'optimiser la gestion des équipements et des espaces publics. Il comprend notamment des solutions de vidéoprotection, de suivi des consommations (eau, électricité et gaz), ainsi que de nombreux cas d'usage liés à l'Internet des objets (capteurs de température, qualité de l'air, détection, suivi d'équipements, éclairage public connecté, etc.).

L'ensemble de ces packs est conçu comme un socle modulable, permettant aux collectivités de sélectionner les services les plus adaptés à leurs besoins tout en bénéficiant d'un accompagnement technique et méthodologique. Ces services bénéficient d'un soutien financier européen (FEDER), permettant de subventionner jusqu'à 60% du coût des prestations et de réduire significativement le reste à charge pour les bénéficiaires.

VIDÉOPROTECTION :

Avec l'achèvement des projets initiaux et la poursuite des phases 2 des opérations engagées, le Syndicat mixte finalise une étape structurante de son développement. Le marché

de vidéoprotection arrivera à échéance au cours du dernier trimestre 2026 ; à ce titre, un nouveau marché intégrant la maintenance, l'exploitation et l'extension des équipements des projets existants sera lancé afin de garantir la continuité de service et de répondre à l'évolution des besoins des bénéficiaires.

AUTRES PROJETS :

Par ailleurs, le Syndicat mixte a travaillé et continuera de travailler sur :

- Le Syndicat mixte a engagé deux consultations structurantes en matière de communication. La première porte sur l'analyse de son positionnement ainsi que son territoire de marque et la définition d'une nouvelle identité graphique, afin de renforcer sa lisibilité et sa cohérence. La seconde, plus opérationnelle, vise la conception et la production de supports de communication (plaquettes, catalogues, environnement graphique etc.), dans l'objectif de mieux valoriser son offre de services et d'accompagner son développement.
- Le Syndicat mixte est membre des associations Avicca (communication électronique et audiovisuel), de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), qui représente les collectivités organisatrices de services publics locaux en réseau : énergie, eau, déchets et numérique, ainsi que du réseau Déclic, axé sur les usages numériques et porte la voix des opérateurs de services numériques au niveau national.
- Dans une logique de modernisation et d'attractivité, le Syndicat mixte a engagé plusieurs actions structurantes en matière de ressources humaines. Un CV inversé (CV employeur) a ainsi été élaboré afin de renforcer son image auprès des tiers extérieurs. Par ailleurs, un travail est en cours sur la qualité de vie au travail ainsi que sur la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Enfin, le déploiement d'un coffre-fort numérique destiné aux agents est prévu courant 2026.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

La Fibre Numérique 59/62

FICHE D'IDENTITE

♦ Forme juridique : Syndicat mixte ♦ Siège social : Euratechnologies, 165 avenue de Bretagne, 59000 Lille ♦ Dotations : Pas d'apport ♦ Date de clôture : 31/12 ♦ Siret : 200 039 386 00038 ♦ Effectif moyen : 13 agents ♦ Président : Christophe COULON (Conseiller régional des Hauts-de-France) ♦ Directeur : Fabrice DOUEZ	Mission / Cœur de métier : Déploiement du très haut débit par la fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés dans le cadre d'une politique volontariste des Départements du Nord, du Pas-de-Calais et du Conseil Régional Hauts-de-France.
--	---

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département Représentation au Conseil syndical : 5 membres sur 24, soit 21% (en exercice au 31/12/2025). Représentants du Département dans la structure : 5 titulaires : Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Jean-Claude DISSAUX, Sophie WAROT LEMAIRE, Véronique THIEBAUT, Claude BACHELET	Contribution financière du Département : BP 2026 : 1 420 000 € (dont fonctionnement : 320 000 € et investissement : 1 100 000 €) 2025 : montant versé 1 326 679 € (dont fonctionnement : 345 548 € et investissement : 981 131 €), Convention : Convention de financement (2017-2042) relative au déploiement du réseau d'initiative publique THD sur le territoire du Pas-de-Calais.
--	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

Comités syndicaux : 3 Centrale d'achat: 590 adhérents au 31/12/2025 6 webinaires thématiques (Mairie Connectée et ENT)	Etat des compteurs pour 2025 : - NRO (local technique principal) : 127/127 - SRO (armoire technique secondaire) : 1 900/1 900 - Nombre de prises réalisées : 689 484 (dont 304 306 dans le Pas-de-Calais) - Clients raccordés au 31/12/2025 : 541 660 soit 74% (dont 228 734 dans le Pas-de-Calais)
--	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- Réseau fibre optique : continuation de l'exploitation du réseau (veiller au respect des règles relatives à la bonne maintenance des équipements mis en œuvre), finalisation du schéma local de résilience, poursuite de l'accompagnement des communes concernées par l'extinction prochaine du réseau cuivre.
- La mise en place d'un réseau public bas débit LoRaWAN dédié à l'Internet des Objets (IoT) se poursuit avec l'installation de 57 passerelles.
- Adhésion de collectivités et de groupements au Syndicat mixte au titre de sa compétence en matière d'accompagnement à la valorisation des données publiques.
- Mise en place de « starter packs » en Cybersécurité et Smart Territoires.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Projet de décommissionnement du cuivre : poursuite de l'accompagnement des communes en zone publique
- Evolution du catalogue des services de la centrale d'achat (cybersécurité, vidéoprotection, télécom, ...) qui nécessite la poursuite du suivi financier afin de garantir l'équilibre financier de ces services (neutre pour les membres fondateurs).
- Poursuite de la mise en place d'un réseau public bas débit LoRaWAN dédié à l'Internet des Objets (IoT).
- Maire connectée : Réflexions sur l'intégration de solutions IA dans son catalogue de services.
- Etude de développement de la communication et analyse en cours du positionnement et du territoire de marque du syndicat mixte (définition d'une nouvelle identité graphique, afin de renforcer sa lisibilité et sa cohérence)
-

COMPTES COMBINES EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL + BUDGET ANNEXE)

BILAN 2025		COMPTE DE RÉSULTAT 2025
Actif immobilisé : 140 016 445 €	Capitaux propres : 127 965 056 €	Produits d'exploitation : 5 672 424 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 838 605 €	Total des dettes : 24 782 661 €	dont subventions et participations : 1 528 554€
Trésorerie : 11 892 666 €	Total du bilan : 157 747 717 €	Charges d'exploitation : 3 821 859 €
RATIOS 2025		Résultat d'exploitation : 1 850 565 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 16 %		Résultat financier : - 550 521 €
Durée apparente de la dette : 20 ans		Résultat exceptionnel : - 43 366 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 963 jours		Résultat de l'exercice : 1 234 553 €
Fonds de roulement : 12 682 399 €		Epargne brute : 1 244 652 €
Besoin en fonds de roulement : 789 733 €		Epargne nette : - 689 269 €
		Total des produits : 5 684 965 €
		Financement du Département (€ et %) : 345 548 € soit 6%

Date de mise à jour des données : 26/06/2026



pasdecalais.fr •





Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- MAISONS & CITÉS -

**ANNÉE
2025**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de Maisons & Cités

« Maisons & Cités occupe une place singulière dans les Hauts-de-France. Avec près de **65 000 logements**, majoritairement **individuels**, et près de **150 000 habitants logés**, notre rôle dépasse celui d'un bailleur social traditionnel. Nous sommes un acteur structurant des territoires, pleinement engagé face aux défis contemporains : transition écologique, pouvoir d'achat, attractivité des villes et des quartiers, évolution des modes de vie.

Assumer cette responsabilité, c'est agir concrètement sur le patrimoine et l'aménagement. Depuis 2018, à travers l'**ERBM**, nous avons changé d'échelle en massifiant la **réhabilitation de nos logements** pour améliorer leur **performance énergétique**, leur **confort** et leur **usage**. Rénover, c'est aussi repenser les espaces, apporter plus de lumière, mieux relier les logements à leur environnement et **offrir un cadre de vie plus sain et plus durable aux habitants**.

Notre vision s'inscrit également dans **l'avenir des territoires**. En développant des programmes de constructions neuves plus diversifiés, en intervenant davantage dans les **cœurs de ville** et en accompagnant les **projets des collectivités**.

Maisons & Cités contribue activement à **l'aménagement du territoire** et à la **création de parcours résidentiels** adaptés aux attentes d'aujourd'hui et de demain.

Cette ambition repose enfin sur une évolution profonde de notre organisation. Avec notre **nouvelle organisation territoriale**, Maisons & Cités renforce la **proximité avec ses clients**. Nos conseillers de proximité se positionnent comme un interlocuteur unique, présent avec et pour le client de l'entrée dans le logement jusqu'à sa sortie.

Cette organisation, fondée sur la responsabilisation et la montée en compétences des équipes, permet un lien direct, humain et durable avec nos clients, au plus près de leurs besoins et en lien étroit avec les collectivités locales. **Construire, rénover et innover : telle est la vision qui guide notre action.**

Notre mission est claire et exigeante : **transformer durablement les territoires et améliorer concrètement la vie de leurs habitants** ».

Frédéric Chéreau

Président de Maisons & Cités

MISSIONS

Maisons & Cités est une société anonyme d'HLM, dont le siège est situé à Douai dans le département du Nord. Ses activités principales sont la location, la construction, l'amélioration, l'acquisition, l'aménagement, la vente et la gestion d'habitations collectives et individuelles.

“ Offrir à tous et dans tous nos territoires le « bien vivre chez soi » et le « bien vivre ensemble » ”

Son patrimoine de près de 65 000 logements est essentiellement constitué de maisons individuelles avec jardin et implanté majoritairement sur le territoire du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais (arrondissements de Béthune, Lens, Douai et Valenciennes), ainsi que sur l'Arrageois. Il loge plus de 150 000 personnes à fin 2025. Sa part de marché s'élève sur son territoire historique d'implantation à 40,5 % en 2024.

Le modèle économique de l'entreprise repose sur la possibilité de construire et entretenir des logements en bénéficiant de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt, notamment issus de la Caisse des dépôts et consignations. En contrepartie, l'entreprise s'engage à louer ses logements à des niveaux de loyers réglementés (c'est-à-dire ne dépassant pas des plafonds de loyers définis) à des ménages aux revenus modestes (c'est-à-dire dont les ressources ne dépassent pas des plafonds définis). La vente de logements constitue des recettes exceptionnelles.

La proposition de valeur des Maisons & Cités est d'offrir le bien vivre chez soi et le bien vivre ensemble, ainsi que de contribuer à l'attractivité des territoires.

En 2021, Maisons & Cités a mis à jour son projet stratégique 2022-2025, baptisé energiC 2025 Client Climat Collaborateur.



En 2025, une nouvelle démarche participative a été initiée en vue d'élaborer dans le courant de l'année 2026 le nouveau projet d'entreprise.

Le chiffre d'affaires de Maisons & Cités s'élève en 2025 à près de 351 millions d'euros, dont 321 millions d'euros issus des loyers. Le chiffre d'affaires des ventes de logements s'élève à près de 27,3 millions d'euros.

L'entreprise s'adresse à une clientèle composée d'ayants droit du statut du mineur et à des locataires, respectant les plafonds de ressources HLM, aux profils sociodémographiques divers (familles avec enfants, y compris monoparentales, jeunes vivant seuls ou en couple, senior retraités, personnes âgées vivant seules ou en couple...).

L'entreprise emploie 802* collaborateurs répartis sur l'ensemble de son territoire d'implantation, dont ¾ de l'effectif est dédié à la gestion opérationnelle des activités et à la relation de proximité.

* moyenne annuelle d'ETP CDI et CDD

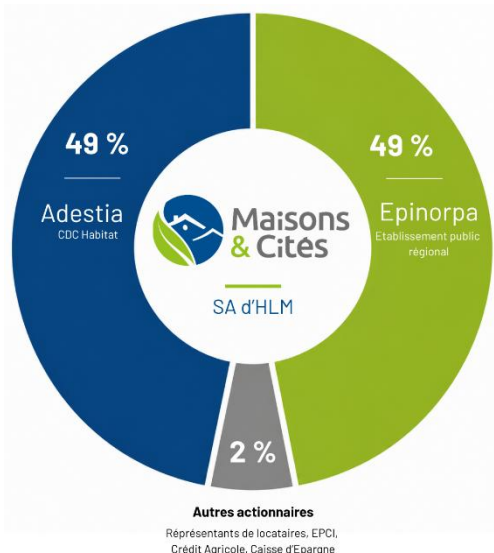
Nos partenaires

- EPCI
- Communes
- Départements du Nord et du Pas-de-Calais
- Région Hauts de France
- État
- Partenaires financiers
- Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs
- Association de locataires
- Associations locales
- Entreprises
- Autres bailleurs

ORGANISATION

Le groupe Maisons & Cités s'est constitué en 2002 avec la création de l'Épinorpa et le rachat de la SAS Soginorpa, société créée en 1986 par Charbonnages de France ayant en charge la gestion des logements miniers. L'acquisition d'une coopérative HLM devenue depuis Maisons & Cités Accession, a ensuite permis d'engager une activité de construction et ainsi d'élargir l'offre de logements.

L'établissement public régional Épinorpa est actionnaire de Maisons & Cités (SA d'HLM) aux côtés d'Adestia (groupe CDC Habitat). Adestia est devenu actionnaire de Maisons & Cités en juillet 2018. À la fin de l'année 2022, l'Épinorpa et CDC Habitat ont renouvelé leur pacte d'actionnaires aboutissant à nouvelle répartition du capital.



4 collèges d'actionnaires

- Le collège de l'actionariat de référence**
Adestia et Épinorpa détiennent ensemble 98 % du capital
- Le collège des collectivités territoriales**
7 EPCI représentés
- Le collège des représentants des locataires**
3 membres
- Le collège des autres personnes physiques et morale**
Le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne

L'ensemble des collaborateurs du Groupe est rassemblé au sein de Maisons & Cités (SA d'HLM). Une convention de gestion a été conclue entre Maisons & Cités et Maisons & Cités Accession. Sous la direction générale de Jean-François Campion, les activités de Maisons & Cités sont organisées autour d'un secrétariat général et de trois directions générales adjointes (Réseau et clientèle, Immobilier, Ressources). La relation clientèle est organisée autour de cinq territoires et quatorze agences de proximité sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

DES EXPERTISES COMPLEMENTAIRES

Pour répondre à différents enjeux de l'habitat et des territoires, Maisons & Cités s'appuie sur des structures aux expertises complémentaires.

> **Maisons & Cités Accession**, coopérative HLM, est une filiale de Maisons & Cités SA d'HLM.

> Créée en 2021, **Fonsalia** est une structure de type foncière visant à répondre aux besoins détectés dans les centres-villes et centres bourgs. Le capital de cette dernière est réparti entre la Caisse des dépôts et consignations (30 %) et Maisons & Cités (70 %).

> En 2025, Maisons & Cités a adhéré à **Corésial**, groupement d'intérêt économique (GIE) regroupant Maisons & Cités, Pas de Calais Habitat, Maisons & Cités Accession et Coopartois. Ce GIE, non-employeur, réalise pour ses adhérents les missions de maîtrise d'ouvrage déléguée, de ventes et de représentation dans les copropriétés.

Enfin, Maisons & Cités est cofondateur de la **Fondation territoriale des lumières**, sous égide de la Fondation de France. Créée en 2018, cette fondation a pour objet social la lutte contre toute forme de précarité. Elle intervient sur le territoire de l'ex-bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.



BILAN DES ACTIONS 2025

CHIFFRES CLES DE MAISONS & CITES



TRANSFORMER LES TERRITOIRES

Réhabiliter massivement le patrimoine et les quartiers

Dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), vaste programme partenarial destiné à améliorer durablement les conditions de vie et l'attractivité du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, Maisons & Cités a massifié la réhabilitation de son patrimoine.

L'entreprise est ainsi passée de 700 à 3 500 logements rénovés par an, bien au-delà de l'objectif initial de 2 000 logements. Au total, depuis 2018, 15 000 logements ont été réhabilités et livrés, avec pour ambition de faire passer les logements des étiquettes E, F ou G à C afin de réduire les consommations d'énergie et renforcer le pouvoir d'achat des habitants.

Ces réhabilitations vont au-delà de la performance énergétique : elles restructurent les logements, améliorent la luminosité, facilitent l'accès aux jardins et renforcent le confort de vie. Plus qu'un bailleur, Maisons & Cités agit en acteur global du territoire, en lien avec les communes, les EPCI, la Région, les départements et l'État.

Construire pour accompagner les évolutions de la société

En complément de son programme de réhabilitation, Maisons & Cités développe chaque année entre 500 et 700 logements neufs pour répondre aux évolutions des modes de vie. Logements de petite taille, résidences avec ascenseur, parcours résidentiels adaptés aux jeunes et aux seniors : l'entreprise diversifie son offre pour accompagner les besoins de demain. À travers le programme "Action Coeur de Ville" et la foncière Fonsalia, créée avec la Banque des Territoires, elle participe également à la redynamisation des centres-villes en agissant à la fois sur le logement et les commerces.

TRANSFORMER LA RELATION AUX HABITANTS

Une relation avec les clients repensée pour plus de proximité et de simplicité

En 2025, Maisons & Cités a préparé une évolution en profondeur de son organisation et de ses services pour renforcer la proximité avec les habitants et faciliter leur quotidien. Cette nouvelle approche de la relation client, sera déployée à partir de janvier 2026.

Elle reposera notamment sur la création du poste de conseiller de proximité, contact privilégié du locataire pour les questions liées à son logement et à son quartier. Son rôle : accompagner le locataire tout au long de son bail et prendre en charge ses demandes de bout en bout, en lien avec les autres expertises de Maisons & Cités lorsque cela sera nécessaire.

Les modalités d'accueil évolueront également avec l'extension des horaires d'ouverture des agences en journée complète et la possibilité de bénéficier de créneaux de rendez-vous individuels. L'écoute des locataires sera également renforcée grâce au lancement d'enquêtes de satisfaction, permettant de recueillir régulièrement leur perception de la qualité des prestations et d'identifier les pistes d'amélioration.

Enfin, au printemps 2026, nos clients auront accès à un tout nouvel espace locataire. Cet espace sécurisé sera accessible 24h/24 depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Il permettra aux locataires de réaliser plus facilement

leurs démarches et d'échanger avec les équipes de Maisons & Cités.

Aller directement à la rencontre de nos clients avec les actions « Allers vers »

Chez Maisons & Cités, la relation avec les locataires ne se limite plus aux agences ou aux échanges à distance. Testée dans un premier temps sur le territoire de Lens, la démarche « Allers vers » a été déployée plus largement en 2025 avec un principe simple : aller directement à la rencontre des habitants, là où ils vivent. Présence au cœur des cités, rencontres de quartier, permanences de proximité ou événements conviviaux permettent aux équipes d'échanger directement avec les locataires, de mieux comprendre leurs attentes et d'apporter des réponses aux problématiques du quotidien. En 2025, 40 « Allers vers » ont ainsi été organisés et près de 4 000 locataires rencontrés sur le territoire de Maisons & Cités.

Dans le Pas-de-Calais, le festival CharbonHeurs, organisé les 26 et 27 juillet 2025 à Lens, illustre cette nouvelle manière de créer du lien. Près de 500 habitants ont participé à cet événement artistique et participatif au cours duquel une trentaine d'artistes ont transformé les façades de logements vacants en fresques inspirées de l'histoire minière du territoire. Ateliers de street art pour les enfants, rencontres avec les habitants et échanges avec les équipes de Maisons & Cités ont rythmé ces deux journées. Au-delà de sa dimension culturelle, CharbonHeurs traduit l'ambition portée par l'aller vers : renforcer la proximité avec les locataires, mieux connaître leurs besoins et contribuer à une dynamique positive au cœur des quartiers.



MAISONS & CITES : UN BAILLEUR ENGAGÉ AUPRES DES PUBLICS FRAGILES

Des solutions adaptées

Parce que le logement est souvent le point de départ de l'insertion, de l'autonomie et de la reconstruction, Maisons & Cités développe des solutions adaptées aux besoins des publics les plus fragiles. En 2025, l'entreprise a réalisé 465 accompagnements sociaux auprès de ménages en difficulté et renforcé ses partenariats associatifs avec plus de 230 logements mis à disposition dans le cadre de l'intermédiation locative.

Accompagnement des seniors avec le dispositif « Cités Seniors », soutien aux jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance avec « EN'VIE », prise en compte des situations de violences conjugales ou intrafamiliales avec « Chrysalides » : Maisons & Cités agit aux côtés des collectivités et des associations pour proposer des réponses concrètes aux enjeux sociaux du territoire.

Pour renforcer cette ambition, l'entreprise s'est dotée en 2026 d'une Direction Innovation Sociale & Partenariats chargée de développer et d'expérimenter de nouveaux dispositifs au service des habitants.

En plus des dispositifs de droit commun (FPEL, FSL accès et FSL maintien), Maisons & Cités a mobilisé et continué à déployer deux dispositifs spécifiques : la réduction de loyer temporaire (RLT) pour prévenir ou stabiliser les impayés de loyer et la réduction de loyer énergie (RLE) pour lutter contre la précarité énergétique. Ainsi, 138 ménages ont bénéficié d'une réduction de loyer d'une durée moyenne de 5,5 mois et 298 réductions de loyer énergie ont été accordées

Contribuer à l'équilibre social des territoires

Avec près de 50 % de son patrimoine situé en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), Maisons & Cités joue un rôle actif dans la cohésion sociale des territoires. En 2025, cet engagement s'est notamment traduit par 9 contrats de ville

conclus avec les EPCI et 45 conventions avec les communes, ainsi que par la mobilisation de près de 1 M€ au titre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour soutenir des actions en faveur des habitants et du cadre de vie.

Au-delà du logement, Maisons & Cités développe avec ses partenaires locaux une politique d'accompagnement autour de cinq priorités : la santé et l'alimentation, l'inclusion numérique, l'emploi et la formation, le cadre de vie et la parentalité.

En matière de santé, 7 ateliers de prévention ont réuni 150 locataires avec Filieris, tandis que le partenariat avec VRAC Hauts-de-France a permis la mise en place de 6 groupements d'achats. Sur le volet numérique, près d'une centaine de locataires ont été formés et équipés d'ordinateurs avec Emmaüs Connect.

L'accès à l'emploi constitue également un axe majeur, avec plus de 500 000 heures réalisées en 2025 dans le cadre de la clause sociale d'insertion.

Maisons & Cités accompagne enfin des initiatives en faveur de l'habitat inclusif, des jardins partagés, de la sensibilisation à l'environnement et du vivre-ensemble, ainsi que des actions à destination des familles, notamment monoparentales, et des personnes confrontées aux violences intrafamiliales.

À travers ces actions, Maisons & Cités affirme son rôle de bailleur social engagé aux côtés des collectivités et des acteurs locaux, au service de la cohésion sociale et de la qualité de vie dans les quartiers.

Agir avec le tissu associatif local

Maisons & Cités s'appuie sur un partenariat étroit avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour renforcer l'utilité sociale de ses missions et agir au plus près des besoins des habitants.

Ce travail se construit dans la durée, dans une logique de co-construction avec les associations et les collectifs locaux, à partir des problématiques identifiées sur les territoires et des avancées à

conduire au service du « bien vivre chez soi » et du « bien vivre ensemble ».

Ces partenariats couvrent des champs d'action pluriels (santé, éducation, emploi, accompagnement social, inclusion numérique) et s'adressent en priorité à des publics identifiés comme plus exposés aux fragilités : locataires en situation de vulnérabilité, seniors, victimes de violences intrafamiliales, jeunes précaires (dont les jeunes issus de l'ASE), familles monoparentales.

1,8 M€

de soutien financier
aux projets locaux

55

locaux mis à
disposition
d'associations

382

conventions actives
avec des associations

Coloc'Jeunes :
partenariat avec 3 associations
pour l'insertion des 18-25 ans,
juillet 2025 à Douai



PERSPECTIVES 2026



ENTRETIEN AVEC JEAN-FRANÇOIS CAMPION Directeur général de Maisons & Cités

Quel rôle Maisons & Cités doit-il jouer demain sur les territoires, et notamment dans le bassin minier ?

Je souhaite faire de Maisons & Cités un acteur majeur de l'aménagement du territoire, notamment dans le bassin minier, et porter une vision du logement qui dépasse la seule gestion d'un parc immobilier.

Cette présence historique dans le bassin minier donne à Maisons & Cités une responsabilité particulière. Comment se traduit-elle dans vos priorités ?

Avec 65 000 logements, dont plus de 95 % de maisons, Maisons & Cités dispose d'un patrimoine très présent dans le bassin minier. Nous logeons environ 150 000 personnes et, dans certaines communes, notre patrimoine représente 60 à 70 % du parc de logements. Cette présence nous donne une responsabilité particulière dans l'aménagement et la transformation des territoires. Elle structure notre action autour de trois grandes priorités : poursuivre la réhabilitation de notre patrimoine, avec des enjeux de pouvoir d'achat et de cadre de vie pour les habitants ; construire de nouveaux logements pour renouveler et adapter notre offre aux évolutions de la société ; renforcer l'accompagnement de nos clients, en lien étroit avec les collectivités locales.

Comment la réhabilitation du patrimoine contribue-t-elle, au-delà de la performance énergétique, à transformer le cadre de vie ?

L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier a été conçu pour produire un effet d'accélération et de massification. Depuis trois ans, nous livrons environ 3 400 logements réhabilités chaque année. Derrière, il y a un impact majeur sur le pouvoir d'achat, sur la facture de chauffage, et donc sur la lutte contre la précarité énergétique.

Comment faites-vous évoluer l'offre de logements pour répondre aux nouveaux besoins des habitants et des territoires ?

Dans le neuf, nous développons davantage de T1 et T2, souvent en petits collectifs avec ascenseur, pour répondre aussi bien aux jeunes qu'aux seniors et favoriser le parcours résidentiel.

En 2026, comment souhaitez-vous renforcer la proximité et l'accompagnement des habitants ?

Sur l'accompagnement, nous faisons évoluer en profondeur notre organisation à partir de 2026 avec la mise place d'un interlocuteur unique, le conseiller de proximité, qui accompagne le locataire de la recherche du logement jusqu'à sa sortie et qui passe au moins la moitié de son temps sur le terrain. Nous avons aussi créé une direction de l'innovation sociale et des partenariats pour structurer les politiques en faveur des seniors, des victimes de violences intrafamiliales ou des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance. »

Quelle ambition souhaitez-vous porter aux côtés des collectivités dans les prochaines années ?

Depuis 2018, nous avons déjà investi plus de 2 milliards d'euros sur le territoire et nous serons à 3 milliards d'euros début 2030. C'est considérable, mais c'est à la hauteur des enjeux ! Notre stratégie est claire : offrir des logements performants et confortables, construire pour apporter une offre nouvelle adaptée aux besoins et accompagner nos habitants au-delà du simple toit. Nous voulons être un véritable partenaire des collectivités sur la construction, la réhabilitation, l'aménagement urbain, mais aussi sur la santé, l'alimentation, la mobilité, l'insertion et le développement social. C'est cela, notre vision du bailleur social aujourd'hui.



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

MAISONS & CITÉS

FICHE D'IDENTITE

◆ Forme juridique : Société Anonyme HLM, détenue à 49,25% par EPINORPA, 49,25% par Adestia, 1,5% autres. ◆ Siège social : 196 rue Ludwig Van Beethoven 59500 Douai ◆ Capital social : 558 228 554 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 334 654 035 0297 ◆ Effectif moyen : 797 ◆ Président : Frédéric Chéreau ◆ Directeur général : Jean-François Campion	Mission / Cœur de métier : M&C a pour mission la location, la construction, l’acquisition, l’amélioration, l’aménagement, la réparation et la gestion des habitations collectives ou individuelles. La gestion d’immeubles appartenant à d’autres organismes HLM, à l’Etat, aux collectivités territoriales, à une SEM de construction, à des organismes à but non lucratif. L’accompagnement social de ses locataires.
--	--

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département Aucune participation au capital de M&C Représentants du Département dans la structure : Pas de représentant au Conseil d’administration de M&C Représentation au Conseil d’administration de l’EPINORPA (actionnaire de M&C) : Laurent DUPORGE, Daniel MACIEJASZ, Anouk BRETON et Zohra OUAGUEF	Contribution financière du Département : En 2025, il convient de noter que M&C a déposé dans le cadre de l’appel à projets Politique d’inclusion durable sur le dispositif « solution logement pour les jeunes en situation de précarité » : 21 000 € ont été accordés (16800 € ont été versés en 2025, 4200 € prévus en 2026). Garantie d’emprunts : 599 646 409 € au 31/12/2025.
---	---

ACTIVITES 2025

CHIFFRES CLÉS

◆ Patrimoine géré : 64 890 logements dont 9,5 % occupés par des ayants droits. 48 % des logements situés en quartier prioritaire politique de la ville ◆ Construction / réhabilitation : 669 logements livrés ou acquis / 3372 logements réhabilités et 1 976 ordres de services lancés (578 ERBM & 1398 droit commun) 906 601 heures d’insertion cumulés dont 506 093 heures pour M&C (accord-cadre ERBM Département du Pas-de-Calais, Maisons et Cités, SIA Habitat, Pas de Calais habitat du 29 avril 2019) ◆ Cession : 331 ventes HLM Démolition : 120 logements	◆ Interventions : - 4 925 attributions de logements - 46 % de ménages locataires recevant des aides au logement (52 % si l’on exclut les ayants droits ANGDM dans ce calcul). ◆ Implantation : 5 Agences territoriales et 15 antennes de proximité ◆ Relogement dans le cadre du FSL : 273 dont 127 familles prioritaires dans le département du Pas-de-Calais
--	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

◆ Poursuite, dans le cadre de l’ERBM, du plan de réhabilitation du parc avec le lancement de 1 976 logements en réhabilitation (dont 1501 traités en thermique). ◆ Constitution d’un Groupement d’Intérêt Economique non employeur entre Coopertois, Pas-de-Calais Habitat, Maisons et cités, Maisons et cités accession : CORESIAL. Ce GIE permettra de mutualiser les ressources des 4 membres pour la maîtrise d’ouvrage, la vente HLM et la gestion des copropriétés. ◆ Contrôle de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France. Le projet de rapport a été transmis en janvier 2026 et fait actuellement l’objet d’échanges contradictoires avec les contrôleurs. ◆ Les ventes de certificats d’économie d’énergie (CEE) et les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ont représenté un montant cumulé de 25,4 M€, en progression par rapport à l’exercice précédent (21,5 M€).
--

ENJEUX ET PERSPECTIVES

◆ Poursuite des chantiers ERBM et de droits communs : lancement en OS de 11 789 logements dont 7 797 en traitement thermique sur la période 2026-2029. ◆ Mise en place du programme Evolu D, qui prévoit d’intervenir sur les menuiseries, la VMC, l’isolation de la toiture ou encore l’isolation d’un ou plusieurs murs froids. Doté d’un pilotage social dédié, ce programme prévoit un traitement propre à chaque logement (en site occupé) sur la base de l’analyse de chaque DPE. Ce programme conçu pour s’étaler sur 4 ans devrait permettre de traiter près de 10 315 logements (8 376 logements E et 1 939 logements F) au coût moyen de 17 K€ par logement. ◆ Démolitions de 823 logements sur la période 2026-2035 dont 166 logements sur 2026. Le rythme de démolition reste élevé en début de plan car Maisons & Cités est entrée dans le dispositif prévu pour la démolition des logements en zones détendues afin de bénéficier des aides de 8 000 € par logement apportées par Action logement.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2025		COMPTE DE RÉSULTAT 2025 (source SIG HLM)
Actif immobilisé : 3 582 409 647 €	Capitaux propres : 1 381 707 403 €	Chiffre d'affaires : 343 308 743 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 203 837 031 €	Total des dettes : 2 725 803 486 €	Valeur ajoutée : 44 659 672€
Trésorerie nette : 355 824 142 €	Total bilan : 4 142 123 638 €	Excédent brut d'exploitation : -17 156 166 €
RATIOS 2025		Résultat d'exploitation : -14 100 715 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 64 %		Résultat financier : 5 499 875 €
Durée apparente de la dette : 15,9 ans		Résultat exceptionnel : 25 138 526 €
Rentabilité des capitaux propres : 1,2%		Résultat de l'exercice : 16 537 686 €
Taux de rentabilité net : 4,8%		Autofinancement net HLM : 57 270 977 €
Ratio d'activité : +6,48%		Total des produits : 470 292 872 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 364 jours		Financement du Département (€ & %) : 16 800 euros
Fonds de roulement : 518 420 699 €	Date de mise à jour des données : 10/07/2026	
Besoin en fonds de roulement : 162 569 754 €		



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- MDPH -**

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

**ANNEE
2025**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente de la MDPH

2025 en quelques mots.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées connaît une augmentation constante du nombre de ses bénéficiaires qui traduit le succès de cette jeune institution et de la loi qui l'a créée il y a vingt ans : elle est perçue comme un moyen d'obtenir une aide ou un accompagnement pertinent pour faire face à une situation de handicap dont la reconnaissance est de moins en moins vécue comme stigmatisante. Cette évolution concerne tous les domaines dans lesquels le handicap nécessite une compensation : scolarité, travail, vie quotidienne.

Les efforts réalisés ces dernières années en terme d'optimisation de l'organisation et du pilotage du processus de traitement des demandes ont permis de faire face à un niveau élevé et croissant d'activité. Le délai moyen de traitement des demandes, qui a régulièrement décru depuis 2017, a cependant augmenté depuis 4 ans pour s'établir à 3,9 mois en 2024 (délai moyen de 4,9 mois au niveau national). Cependant, les droits ouverts le sont pour des durées de plus en plus longues offrant ainsi davantage de sécurité aux bénéficiaires.

Afin d'assurer pleinement ses missions, dans un contexte de croissance continue de la demande, la MDPH est incitée à moderniser régulièrement son organisation, ses procédures et ses outils. Elle a continué à améliorer l'effort de communication en direction de ses publics et de ses partenaires. Elle a poursuivi la mise en œuvre du nouveau système d'information harmonisé pour lequel elle joue un rôle de pilote et de référent au plan national. Elle a développé et structuré le réseau des lieux d'accueil du public en situation de handicap par des conventions passées avec les CCAS volontaires et le réseau France Service participant ainsi à la construction en cours du Service Public Départemental de l'Autonomie.

Le rapport d'activité reflète les efforts conjugués des équipes qui composent la MDPH et l'engagement des acteurs institutionnels (Etat, ARS, Département) et des partenaires (associations, établissements et services) pour répondre, à ses côtés, aux besoins des personnes en situation de handicap. Chacun à sa place contribue à servir avec efficience les ambitions de la loi de 2005.

MISSIONS

Créée le 1er janvier 2006, la MDPH est un guichet unique à l'usage de toutes les personnes en situation de handicap, pour :

- ♦ L'accès aux droits et aux prestations ;
- ♦ L'accès à la formation et à l'emploi, et l'orientation vers des établissements et services adaptés ;
- ♦ Faciliter les démarches des personnes.

UNE FONCTION DE GUICHET UNIQUE QUI S'EXERCE A TRAVERS 8 MISSIONS

- ♦ L'information ;
- ♦ L'accueil et l'écoute ;
- ♦ L'aide à la formulation du projet de vie ;
- ♦ L'évaluation des besoins de la personne en situation de handicap, selon ses capacités personnelles et son environnement ;
- ♦ L'élaboration du plan personnalisé de compensation ;
- ♦ Les décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie quant aux prestations possibles ;
- ♦ L'aide à la mise en œuvre des décisions ;
- ♦ La conciliation et la médiation.

MAIS LA MDPH, C'EST AUSSI ...

- ♦ La coordination, dans le cadre du GIP, de l'action des acteurs institutionnels (Etat, ARS, Département) compétents dans le champ du handicap.

- ♦ La coopération permanente avec les organismes spécialisés : AGEFIPH, Cap-emploi, Pôle Emploi, organismes de protection sociale, services du Département, santé scolaire, services de la médecine du travail, établissements et services médico-sociaux, CCAS ou CIAS...
- ♦ Le partenariat avec les professionnels du champ médico-social, de l'éducation, du monde du travail...
- ♦ La place faite aux associations, à travers leur présence dans les instances décisionnelles de la MDPH.

Par contre, les MDPH ne sont pas en responsabilité des volets de la loi de 2005 relatifs à l'accessibilité de la voirie, des transports, des équipements publics. La loi n'a pas non plus modifié la répartition des compétences : Le guichet unique ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun préexistants (scolarité, logement, formation/emploi, accès aux soins...).

La responsabilité de la mise en œuvre des

décisions prises par la MDPH relève de la compétence :

- ♦ Du Département pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le financement des établissements et services au titre de l'aide sociale.
- ♦ De l'Education Nationale pour la scolarisation.
- ♦ De l'Agence Régionale de Santé pour le financement des dispositifs médico-sociaux au titre de l'assurance maladie.
- ♦ De la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole pour le paiement des prestations financières : Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Le rôle de la MDPH est également, à partir du suivi des situations individuelles, de faire remonter aux autorités compétentes les besoins collectifs non couverts.

Le législateur a choisi d'organiser les MDPH sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP) réunissant l'Etat, les organismes de protection sociale, les associations, ainsi que le Département, qui en assure la tutelle administrative et financière.

LES ORGANES DE DECISION DE LA MDPH

Organisme juridiquement autonome, la MDPH est administrée par une commission exécutive de 24 membres :

- ♦ 12 représentants du Département.
- ♦ 6 représentants des associations de personnes handicapées.
- ♦ 3 représentants de l'Etat.
- ♦ 1 représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- ♦ 2 représentants des organismes de protection sociale (CPAM et CAF).

Le Président du Conseil départemental préside la commission exécutive et nomme le directeur de la MDPH.

UNE COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH)

Elle est instituée au sein de chaque MDPH pour statuer sur les demandes des personnes handicapées.

Elle comporte 23 membres :

- ♦ 4 représentants du Département.
- ♦ 4 représentants de l'Etat et de l'ARS.
- ♦ 2 représentants des organismes de protection sociale.
- ♦ 2 représentants des organisations syndicales.
- ♦ 1 représentant des associations de parents d'élèves.
- ♦ 7 représentants des associations de personnes handicapées.
- ♦ 1 membre désigné par le Conseil Départemental Consultatif pour l'Autonomie.
- ♦ 2 représentants des organismes gestionnaires d'établissement ou de

service, à titre consultatif.

Les décisions de la CDAPH s'imposent aux organismes chargés de les mettre en œuvre (Etat, assurance-maladie, Département). Un Fonds Départemental de Compensation du Handicap est alimenté par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, l'Etat et le Département. Il accorde des aides financières pour réduire le reste à charge des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en matière d'aides techniques, d'aménagement du domicile et du véhicule. Il peut, sous certaines conditions, intervenir pour des personnes ne pouvant bénéficier de la PCH. Les décisions d'attribution sont prises par les contributeurs, réunis en comité de gestion.

ORGANISATION

ACCUEIL/INFORMATION/ ORIENTATION/AIDE A LA FORMULATION DES PROJETS DE VIE : LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU TERRITORIAL

Afin de remplir pleinement son rôle de guichet unique, la MDPH s'appuie à la fois sur son site central à Arras et sur un réseau de points d'accès diffus sur l'ensemble du territoire départemental. Le choix de démultiplication des lieux d'accueil vise à favoriser des réponses de proximité et faciliter le traitement des situations.

Ce maillage territorial est constitué des sites des MDS et d'un réseau de CCAS conventionnés. Il intègre le réseau France Service depuis 2024.

L'EVALUATION : L'APPUI SUR LES EQUIPES MEDICO-SOCIALES DE L'APA POUR LE TRAITEMENT DE LA PCH

Composées d'infirmiers, d'ergothérapeutes, d'assistants sociaux, de rédacteurs médico-sociaux et de médecins, les équipes médico-sociales en charge de l'APA sont présentes sur chaque territoire pour évaluer les

besoins des personnes âgées dépendantes. Avec la prestation de compensation du handicap, la loi du 11 février 2005 introduit une approche comparable des modalités d'évaluation des besoins (visite à domicile, réponse personnalisée), et fait en partie appel aux mêmes compétences, avec de surcroît, un objectif de rapprochement des politiques de soutien à la perte d'autonomie.

Dès lors, il était logique que soit recherchée une mutualisation des organisations et des moyens pour la gestion des 2 prestations.

POUR LES AUTRES DEMANDES : DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES SPECIALISEES ET TERRITORIALISEES

Dans la même logique, la MDPH a fait le choix d'étendre la territorialisation des évaluations aux autres demandes de prestation. Ainsi, sur chaque territoire, des équipes pluridisciplinaires d'évaluation réunissent les professionnels pertinents (de la MDPH, de l'Education Nationale, du service public de l'emploi, du secteur social, médico-social ou sanitaire)

pour étudier les situations qui lui sont soumises et rencontrer facilement les demandeurs.

Sont ainsi réunies régulièrement sur chaque territoire des Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation (EPE) selon la spécialisation suivante :

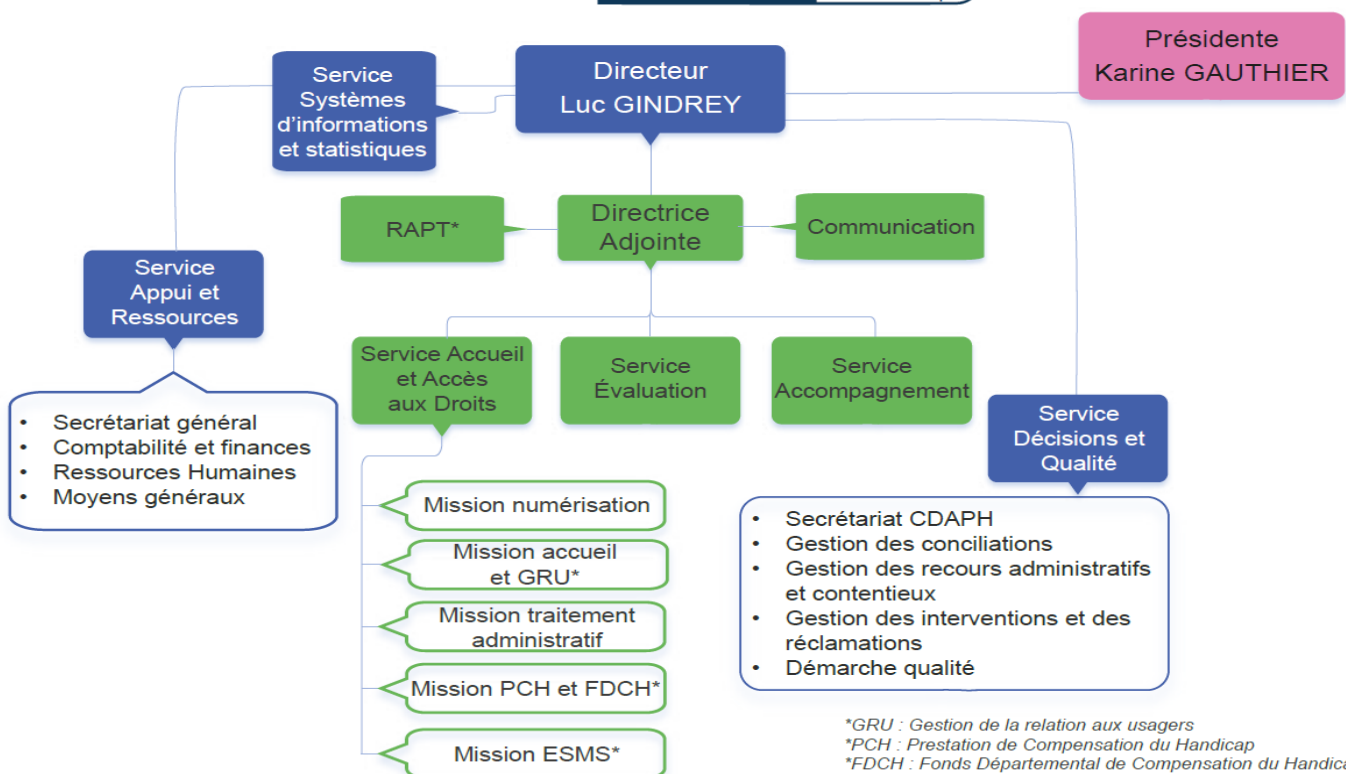
- ♦ EPE scolarisation.
- ♦ EPE insertion professionnelle.
- ♦ EPE vie quotidienne.
- ♦ EPE 16 à 25 ans pour étudier les situations de transition vers l'âge adulte.

Il est cependant nécessaire de préciser que 80% des demandes (les plus simples) sont évaluées sur pièces à la MDPH par des binômes spécialisés.

L'ATTRIBUTION DES DROITS : UNE CDAPH PAR TERRITOIRE

La CDAPH se réunit deux fois par mois à Arras pour statuer sur les demandes qui lui sont soumises. Des commissions locales de la CDAPH sont organisées chaque mois sur les territoires. Elles reçoivent les usagers qui en font la demande ou qui y sont invités. Leur taille réduite permet d'accueillir et entendre l'usager dans de bonnes conditions.

ORGANIGRAMME



*GRU : Gestion de la relation aux usagers

*PCH : Prestation de Compensation du Handicap

*FDCH : Fonds Départemental de Compensation du Handicap

*ESMS : Etablissement et Services Médico-Sociaux

*RAPT : Réponse accompagnée pour tous

BILAN DES ACTIONS 2025

LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

L'essentiel des moyens humains de la MDPH est localisé à Arras (Parc d'activité des Bonnettes).

Les effectifs de la MDPH (au siège et sur les territoires) représentent 106 Equivalent Temps Plein (ETP) en 2025.

Ces agents connaissent des situations administratives variées :

- ♦ Agents mis à disposition par les membres du GIP : 12 ETP.
- ♦ Agents contractuels : 94 ETP.

Par ailleurs, les missions réalisées, par délégation, par le Département (accueil, évaluation PCH) mobilisent 22,5 ETP.

Les dépenses de fonctionnement de la MDPH se sont élevées à 6,1 M€ en 2025.

Ses recettes proviennent principalement des contributions de ses membres (34% du Département et 20% de l'Etat) et du financement national de la CNSA pour 46%.

UN NOMBRE DE DEMANDES QUI

SE STABILISE À UN NIVEAU ÉLEVÉ EN 2025

55 000 personnes ont déposé un dossier à la MDPH en 2025 (+1%). Les dossiers déposés par des personnes déjà connues de la MDPH représentent 63% des demandes.

Le taux d'accord s'établit à 70% pour les demandes adultes et à 78% pour les enfants.

DES DELAIS DE TRAITEMENT EN LÉGERE AUGMENTATION

Le délai moyen de traitement d'un dossier a diminué régulièrement de 2017 à 2021. Cependant, depuis, celui-ci a régulièrement augmenté, passant de 3,2 mois en 2021 à 4,1 mois en 2025 (le délai moyen national est de 4,6 mois).

UN NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES EN AUGMENTATION CONTINUE

Au 31 décembre 2025, 169 000 personnes bénéficient d'un ou de plusieurs droits ouverts auprès de la

MDPH (soit 11,5% de la population du Pas-de-Calais).

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 107% depuis 2010.

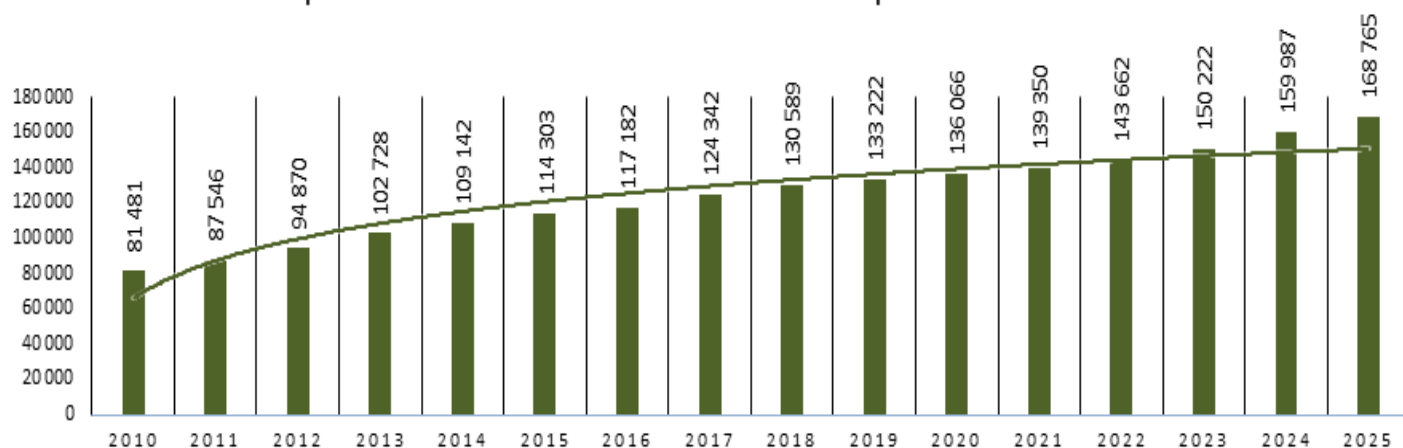
LES RESULTATS ENCOURAGEANTS DE L'ENQUETE EN LIGNE DE LA SATISFACTION DES USAGERS DE LA MDPH

Depuis septembre 2018, tout usager de la MDPH a la possibilité d'exprimer en ligne un avis sur le service qu'elle rend.

En 2025, 7000 personnes ont exprimé leur avis sur le service rendu par la MDPH du Pas-de-Calais. Le taux de satisfaction global exprimé reste stable à 72% :

- ♦ 81% sont très satisfaits ou satisfaits.
- ♦ 19% sont très insatisfaits ou insatisfaits.

Evolution pluriannuelle du nombres de bénéficiaires d'au moins une prestation MDPH de 2010 à 2025



- ♦ **169 000** bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (11,5% de la population).
- ♦ **55 000** demandeurs en 2025 (dont 28 % pour des enfants).
- ♦ **4,1 mois** : délai moyen de réponse aux demandes en 2025.
- ♦ **163 000** décisions prononcées par la CDAPH en 2025.
- ♦ **76 000** appels téléphoniques répondus et **48 000** mails traités en 2025.
- ♦ **106 Equivalent Temps Plein**.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

L'ELARGISSEMENT DU RESEAU DES PORTES D'ACCÈS AUX DROITS : CCAS ET FRANCE SERVICE

Après une réflexion globale sur les moyens d'améliorer les possibilités d'accueil des personnes en situation de handicap en proximité de leur lieu d'habitation, la MDPH du Pas-de-Calais a décidé de renforcer ses liens historiques avec l'UDCCAS et les CCAS. Elle leur propose des modalités de collaboration revisitées au service d'une meilleure qualité de réponse à l'utilisateur.

En 2023 l'UDCCAS, en tant que représentante du réseau des CCAS, a signé une convention cadre avec la MDPH qui se décline ensuite en conventions bilatérales avec les CCAS volontaires.

S'agissant de l'accueil physique, les CCAS conventionnés avec la MDPH sont désormais en capacité d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil de premier niveau des publics. La MDPH prend le relais par téléphone si cet accueil nécessite des réponses de second niveau. Dans ce cadre, la Maison Départementale des Personnes Handicapées s'engage à :

- Animer des temps d'informations / formations sur l'ensemble des aspects de son champ de compétence (conditions d'accès aux droits et aux prestations, fonctionnement de la MDPH, circuits des dossiers, d'aide aux aidants, ...) auprès des agents d'accueil des CCAS/CIAS
- Fournir aux CCAS un numéro d'appel privilégié qui permet à leurs agents d'entrer rapidement en contact avec la MDPH lorsque la sollicitation de l'utilisateur accueilli relève d'un accueil de niveau 2.

Une convention partenariale identique a été signée en 2024 avec l'ensemble du réseau des France Service du Département.

L'élargissement du conventionnement s'est poursuivi en 2025 et, au 31 décembre, la MDPH s'appuie sur un réseau de 113 portes d'accès aux droits dont 54 CCAS/CIAS et 52 France Service.

LE DEVELOPPEMENT DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION ET LE 20EME ANNIVERSAIRE DE LA MDPH

En 2023, un nouvel élan a été donné à la stratégie de communication de l'institution. De nouveaux vecteurs de communication ont depuis été déployés :

Création d'une page LinkedIn sur la MDPH :

Depuis sa création, la page LinkedIn de la MDPH a rencontré un vif intérêt de la part de ses partenaires et compte aujourd'hui 2900 abonnés.

La parution régulière d'articles sur le fonctionnement et les actions de la MDPH, ainsi que le relais d'information sur les actualités du handicap et sur nos partenaires font vivre cette page LinkedIn.

2024, lancement d'un site internet indépendant :

Jusqu'en 2024, la MDPH bénéficiait de pages sur le site Internet du Département du Pas-de-Calais.

A l'instar d'autres Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), le Département du Pas-de-Calais a proposé une solution technique afin que la MDPH puisse bénéficier d'un site indépendant. C'est en mai 2024 que le site mdph62.fr voit le jour en proposant une entrée par profil afin de faciliter le parcours de l'utilisateur :

- Je suis en situation de handicap
- Je suis aidant
- Je suis partenaire ou je souhaite le devenir

Le contenu du site est très complet : organisation de la MDPH et de ses instances, les différentes prestations, les formulaires ainsi qu'une Foire aux Questions très complète.

Il renvoie également vers des sites partenaires comme celui de la CAF ou Mon parcours Handicap.

Un espace privé partenaires

Le site internet offre un espace privé dédié aux partenaires de la MDPH. Le

partenaire renseigne un formulaire d'inscription et reçoit après étude de sa demande des codes d'accès individuels. Une fois connecté, l'utilisateur peut accéder un espace documentaire : les présentations des webinaires ainsi que les Replay vidéos, des informations sur viatrajectoire, le rapport d'activité complet, de la documentation sur le pôle enfance... Aujourd'hui, 620 personnes utilisent cet espace privé.

Lancement de Webinaires : Ces webinaires sont destinés aux professionnels du champ social, médico-social et médical du Pas-de-Calais et animés par des experts de la MDPH sur des sujets variés liés au handicap. 9 webinaires ont été proposés en 2025 réunissant 720 professionnels partenaires.

Une année marquée par le 20eme anniversaire de la loi de 2005 et de la MDPH :

La MDPH a marqué cet anniversaire par une série d'initiatives déclinées tout au long de l'année :

- Réalisation de podcast donnant la parole à ses usagers
- Rencontre de ses usagers lors de forum organisés par ses partenaires
- Appel à manifestation d'intérêt autour de la question : « La MDPH c'est quoi ? »

Ces initiatives ont rencontré leur point d'orgue lors de la cérémonie anniversaire du 16 janvier 2026 qui a réuni 400 partenaires sous présidence du président et des vice présidentes à l'autonomie du Département et du sous-préfet en charge de la cohésion sociale.

LA MDPH DU PAS-DE-CALAIS, PILOTE POUR LE DEPLOIEMENT DU PALIER 2 DU SYSTEME D'INFORMATION HARMONISE NATIONAL ET REFERENTE AUPRES DES AUTRES MDPH

UN CHANTIER NATIONAL QUI RÉPOND A UN BESOIN D'HARMONISATION DES OUTILS ET DE SIMPLIFICATION DU SERVICE À L'USAGER

Le Système d'Information (SI) commun des MDPH est un chantier impulsé par la CNSA. Il s'agit d'inscrire l'ensemble des MDPH, Départements et éditeurs de logiciels dans un programme de convergence pluriannuelle vers un système d'information commun des MDPH.

Les objectifs à couvrir sont multiples :

- ♦ Améliorer l'efficacité du fonctionnement des MDPH.
- ♦ Harmoniser les pratiques.
- ♦ Améliorer l'exploitation des données et le pilotage tant au niveau local que national.

En 2020, la MDPH du Pas-de-Calais a été choisie par la CNSA pour jouer le rôle de pilote national pour le déploiement du projet cours. En 2021, elle a, en outre, été choisie pour jouer le rôle de référent (formation, appui et conseil) auprès des 10 autres MDPH qui sont équipées du même système d'information. Son rôle d'assistance a pris sa pleine mesure à partir de 2022.

L'ELARGISSEMENT DE LA REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS PAR LA MONTEE EN CHARGE DE LA COMMUNAUTÉ 360

La communauté 360 vise à améliorer la capacité du territoire à répondre collectivement aux besoins des personnes en situation de handicap. La communauté est composée des acteurs du social, du médico-social, du sanitaire et de la citoyenneté d'un territoire. La MDPH a très directement participé à la mise en place de la Communauté 360 du Pas-de-Calais aux côtés des associations et établissements et services médico-sociaux. La Communauté 360 du Pas de Calais a été officiellement créée dans un cadre associatif en 2023 et une équipe d'animation dédiée mise en place.

Cette dynamique a vocation à répondre à l'essentiel des besoins exprimés sur les territoires et alléger d'autant le nombre de situations traitées par les travailleurs sociaux de la MDPH et du Département dans le cadre actuel de la Réponse Accompagnée Pour Tous (environ 200 situations suivies en file active). Ce dernier dispositif continue à intervenir à titre subsidiaire pour les situations n'ayant pu trouver de solution localement.

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « ECLAIREURS DE PARCOURS » :

Dans le cadre des préconisations de la Conférence Nationale du Handicap de 2023 d'améliorer l'accueil des primo-demandeurs, la MDPH du Pas de Calais a déployé en 2025 le projet des « éclaireurs de parcours ». Il s'agit d'offrir à tout nouveau bénéficiaire d'une orientation médico-sociale (limité au champ adulte dans un premier temps) un contact et un accompagnement privilégié pour la mise en œuvre de ses droits.

PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

En Mars 2022, Dominique Libault a remis au gouvernement le rapport « Vers un service public territorial de l'autonomie ». L'objectif affiché étant de garantir un parcours simplifié et des services de meilleure qualité pour les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap. Sur cette base, la CNSA prévoit la structuration d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dans chaque département à partir de 2025. Le Pas de Calais a fait partie des 12 départements sélectionnés par la CNSA pour engager la démarche en tant que département préfigurateur dès 2024 et contribuer à l'élaboration du cahier des charges national.

La MDPH participe, avec le Département, l'ARS et l'Etat au consortium qui porte la structuration du SPDA.

BILAN DU PLAN D'ACTION POUR L'AMELIORATION CONTINUE DU SERVICE RENDU PAR LA MDPH A SES USAGERS ET LANCEMENT D'UNE DEMARCHE DE CONTROLE INTERNE

La CNSA a demandé à chaque MDPH de s'engager dans une démarche de contrôle interne dès 2025 dans un cadre national ? Pour la MDPH du Pas de Calais, le lancement de la démarche de contrôle interne s'est inscrite dans le prolongement de la démarche qualité engagée en 2021 et en œuvre, de fait, un nouveau cycle (auto-diagnostic, plan d'action, bilan). Il a été proposé d'engager ce nouveau cycle en maintenant la comitologie actuelle (comités de pilotage et opérationnels).

La phase d'autodiagnostic a été engagée à partir de la cartographie nationale des risques qui en identifie 43, dont :

- 21 risques sur les processus métiers concernant l'accueil et l'information, l'instruction, l'évaluation, la décision, le règlement des litiges, le Fonds de compensation du Handicap ;
- 16 risques sur les processus supports portant sur les systèmes d'Information et le RGPD, les Ressources humaines, le budget et les finances, la gouvernance ;
- 6 risques transversaux.

Des groupes de travail ont été constitués afin d'associer l'ensemble des professionnels à la démarche. Le diagnostic a été finalisé en juin 2025. Le deuxième semestre 2025 a été consacré à l'élaboration d'un nouveau plan d'amélioration continue dont la mise en œuvre débutera en 2026.

PERSPECTIVES 2026

LE DEPLOIEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION NATIONAL RELATIF A L'EVALUATION DES BESOINS

La loi prévoit que les MDPH soient prochainement dotées d'un système d'information national unique pour l'évaluation des besoins de compensation des demandeurs. Ce système sera testé par la MDPH du Pas de Calais en 2026 et déployé au sein de l'ensemble des MDPH du parc Worldline en 2027.

Si des avantages sont attendus du nouveau système (harmonisation et sécurisation des pratiques des MDPH, meilleure traçabilité des résultats) la phase de déploiement nécessitera une période d'adaptation de nos évaluateurs susceptible de ralentir le traitement des demandes.

LA MISE EN PLACE DE RENDEZ-VOUS SYSTEMATIQUES POUR LES DEMANDEURS DE L'AAH 2 :

Cette mesure nationale est conditionnée à des moyens nouveaux attendus en 2026. Elle vise à améliorer l'appréciation de la « restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi » des demandeurs de l'AAH.

LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA CONFERENCE NATIONALE DU HANDICAP 2023

Dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap réunie au printemps 2023 des engagements nouveaux ont été pris par le Gouvernement visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap. Certains d'entre eux concernent très directement les MDPH et auront une incidence sur leur

activité et leur organisation :

- La mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) par l'Education Nationale (couverture de moitié du territoire en 2026 et généralisation en 2027) permettront d'améliorer les conditions d'accessibilité des élèves handicapés aux enseignements et limiter, de ce fait, le recours aux mesures de compensation proposées par la MDPH.
- A compter du 1^{er} janvier 2027,

France Travail devra assurer un accompagnement initial à toute personne en situation de handicap avant que puisse être envisagée une orientation vers le milieu de travail protégé. Les nouvelles articulations nécessaires avec la MDPH à cette fin devront être définies en 2026.



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

FICHE D'IDENTITE

◆ Forme juridique : Groupement d'Intérêt Public (GIP) ◆ Siège social : Parc d'activités des Bonnettes 9 rue Willy Brandt 62005 ARRAS Cedex ◆ Dotations : Pas d'apport ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 130 001 399 00018 ◆ Effectif moyen : 106,2 ETP (dont 3 ETP mis à disposition par le Département) ◆ Présidente : Karine GAUTHIER (Vice-présidente du Conseil départemental) ◆ Directeur général : Luc GINDREY	Mission / Cœur de métier : La MDPH assure les missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs familles, ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens au handicap. Elle évalue les besoins de compensation du handicap des personnes qui s'adressent à elle, et ouvre les droits à prestations ou accompagnement à même d'y répondre. Elle accompagne les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs droits. Le GIP est placé sous la tutelle administrative et financière du Département.
--	--

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département : 52% de la commission exécutive (13 membres sur 25), 17 % de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH / 4 membres sur 23). Représentants du Département au sein de la commission exécutive de la MDPH : Présidente : Karine GAUTHIER Membres titulaires : Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Maryse CAUWET, Alain DE CARRION, Audrey DESMARAI, Jean-Luc DUBAËLE, Aline GUILLUY, Maryse JUMEZ, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL , Ludovic PAJOT, Jean-Pascal SCALONE, Florence WOZNY.	Contribution financière du Département : -Participations 2026 (BP) : 1 900 000 € (subvention équilibre) + 160 000 dispositif employabilité + 100 000€ pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH). - Participations 2025 : 1 900 000 € (subvention équilibre) + 160 000€ (dispositif d'évaluation « employabilité » avec un versement de 128K€ d'acompte 2025 et 32K€ de solde 2024), et 100 000 € pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH). Pour information : Budget du Fonds de compensation (FDCH) 2025 : Dépenses (522K€) - Recettes (473K€) - Résultat (-49K€) / Solde d'exécution après restes à réaliser (+125 K€) Conventions : Convention constitutive de la MDPH et ses avenants. Convention de gestion 2023-2027 sur les prestations techniques, d'assistance et de conseil apportées par le Département à la MDPH et avenant. Convention de partenariat action spécifique handicap, dispositif employabilité du 01/01/2025 au 31/12/2025. Convention relative au projet de développement du programme SI MDPH (conception et mise en œuvre d'un SI national) portant sur l'évaluation entre la CNSA, le Département et la MDPH 62 jusqu'au 31/12/2026.
--	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

◆ 168 765 bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (11.5% de la population) ; ◆ 54 993 dossiers de demandes reçus (dont 28 % concernant des enfants) ; ◆ 4,1 mois : délai moyen de réponse aux demandes ; ◆ 163 061 décisions prononcées par la CDAPH ;	◆ 75 969 appels téléphoniques répondus (y compris Serveur Vocal Interactif et Callbot) et 47 848 mails traités. La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) s'est réunie 24 fois en formation plénière (180 dossiers étudiés) et 62 fois en formation locale (378 usagers ont été invités en CDA locale).
--	---

PRINCIPAUX EVENEMENTS

◆ L'année 2025 a marqué un anniversaire important : celui de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et, par conséquence, de la création de la MDPH. Une manifestation anniversaire a eu lieu le 16 janvier 2026. ◆ Poursuite du déploiement du dispositif de contrôle interne, du Système d'Informations Harmonisé des MDPH et de la création du SI-Evaluation (la MPDH du Pas-de-Calais est pilote sur ce projet). ◆ Mise en place sur le site internet de la MDPH d'un formulaire de contact, qui permet de répondre plus efficacement aux besoins d'information et du Chatbot, disponible 24h/24 et 7j/7. Cet outil vise à faciliter l'accès à l'information et à fluidifier les échanges, et permet de désengorger les canaux de contact traditionnels (accueil téléphonique, physique ou numérique). ◆ Mise en place du Callbot, sur le standard téléphonique de la MDPH. Cet outil automatisé est capable de dialoguer vocalement avec les usagers et permet de répondre aux enjeux croissants d'accessibilité, de réactivité et de performance du service public. ◆ Suite à la signature d'une convention de partenariat en septembre 2024 entre la MDPH et les 2 CPAM , les agents d'accueil peuvent saisir les CPAM suite au repérage d'une renonciation aux soins. ◆ Signature de plusieurs conventions, dont : - Avenant à la convention de gestion avec le Département du Pas-de-Calais et actualisation de son annexe 1 ; - Convention de partenariat avec la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) ; - Renouvellement de la convention référent de proximité, entre la CNSA, le Département du Pas-de-Calais et la MDPH 62 pour une durée de 3ans et 3 mois à compter du 01^{er} avril 2025 ; - Convention de disponibilité de sapeur-pompier volontaire (SPV) entre la MPDH 62 et le SDIS 62.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

◆ Mise en œuvre des orientations de la Conférence Nationale du Handicap 2023 : généralisation par l'Education Nationale en 2026 et 2027 des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) après une expérimentation lancée en 2025, accompagnement systématique des personnes en situation de handicap par France Travail en lien avec la MDPH à compter du 01er janvier 2027, en application des dispositions de la Loi Plein Emploi. Conférence nationale du handicap programmée le 25/06/2026 présidée par le Président de la République. ◆ Suivi de la convention de gestion avec le Département du Pas-de-Calais. ◆ Participation à la structuration d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dans le Pas-de-Calais / Signature en 2026 d'une convention entre la communauté 360, la MDPH et le département. ◆ Amélioration du fonctionnement des EPE, l'harmonisation des pratiques d'évaluation, la formation continue des évaluateurs et l'appropriation du futur Système d'Information pour l'Evaluation (SIE) ◆ L'accueil privilégié des primo demandeurs. ◆ L'informatisation du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et le déploiement du livret Parcours Inclusif (LPI) permettant un échange d'informations autour de l'adaptation de scolarisation des élèves entre les équipes éducatives et la MDPH en lien avec la création des PAS. ◆ Poursuite du déploiement du contrôle interne, du Système d'Informations Harmonisé des MDPH et de la création du SI-Evaluation.

COMPTES EN EUROS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (HORS FONDS DE COMPENSATION)

BILAN 2025		COMPTE DE RESULTAT 2025
Actif immobilisé : 291 724 €	Capitaux propres : 835 593 €	Produits d'exploitation : 6 141 124 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 155 901 €	Total des dettes : 731 301 €	dont subventions et participations : 6 140 679 €
Trésorerie : 1 119 269 €	Total bilan : 1 566 894 €	Charges d'exploitation : 6 116 687 €
RATIOS 2025		Résultat d'exploitation : 24 436 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 0 % (aucun emprunt en cours)		Résultat financier : 0 €
Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)		Résultat exceptionnel : 0 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 67 jours		Résultat de l'exercice : 24 436 €
Fonds de roulement : 898 584 €		Epargne brute : 138 328 €
Besoin en fonds de roulement : -220 686 €		Epargne nette : 138 328 €
Financement du Département (€ et % des produits) : 1 900 000 € (hors dispositifs) soit 31%		Total des produits : 6 169 188 €

Date de mise à jour des données : 24/06/2026



pasdecalais.fr •



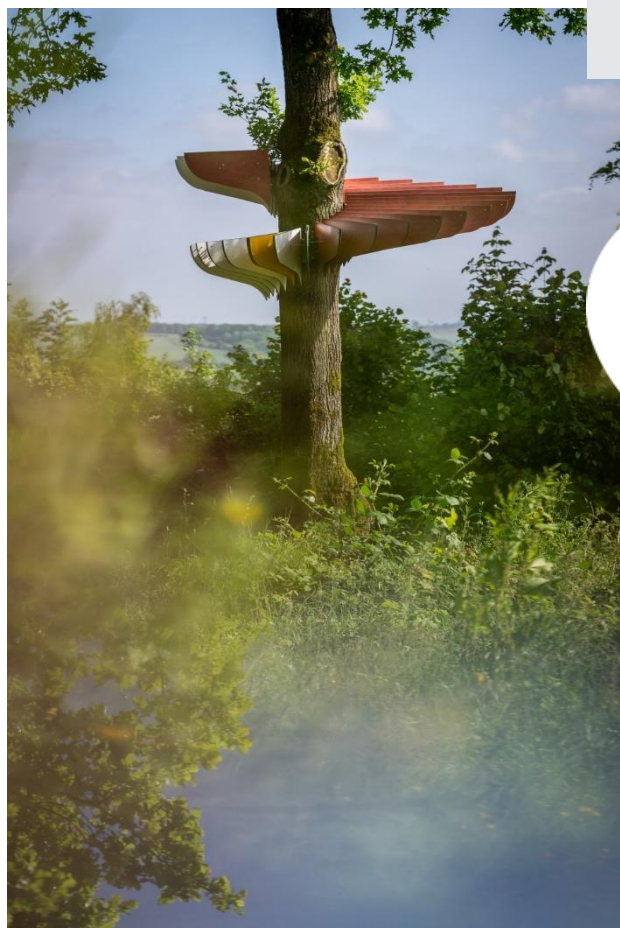


Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- PARC DÉPARTEMENTAL D'OLHAIN -

**ANNÉE
2025**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président du parc départemental d'Olhain

2025 marque une nouvelle étape particulièrement importante dans la vie du Parc départemental d'Olhain.

Après une année 2024 symbolique, marquée par la célébration des 50 ans des premiers équipements ouverts en 1974 et par le passage de la flamme olympique devant plusieurs milliers de visiteurs, le Parc entre désormais dans une phase de consolidation.

Plus de 50 ans après sa création, cette structure emblématique du Département en matière de loisirs, de tourisme, d'éducation et de sport connaît toujours un succès populaire et intergénérationnel, réunissant grands-parents, parents et petits-enfants autour d'activités, de services et de souvenirs partagés. Si une grande majorité des visiteurs est naturellement issue du territoire du Pas-de-Calais, nombreux sont désormais ceux qui viennent d'horizons plus larges, confirmant l'attractivité croissante du site.

Avec plus de 700 000 visiteurs chaque année, le Parc départemental d'Olhain s'est durablement ancré dans le paysage local après plusieurs années de développement, tout en préservant l'idée fondatrice de sa création : proposer un lieu à vocation sociale, accessible au plus grand nombre.

Dans un contexte économique mondial marqué par l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie, les tensions sur les budgets publics et la nécessité de maîtriser les dépenses, l'équipement confirme son rôle d'acteur économique et touristique incontournable, comme en témoigne l'étude d'impact réalisée en partenariat avec la CCI Hauts-de-France.

Après une importante phase de développement, il importe désormais au conseil d'administration et aux équipes du Parc de consolider le fonctionnement de cet établissement, qui génère aujourd'hui un budget de plus de 5.5 millions d'euros et emploie entre 80 et 120 collaborateurs, tout en recherchant une optimisation durable des dépenses du parc. Optimisation de la gestion, maîtrise des coûts, qualité de service aux usagers, adaptation au changement climatique, réduction de l'empreinte carbone, accessibilité et mobilité constituent les grands chantiers des années à venir pour le Parc départemental d'Olhain.

Ludovic IDZIAK

Président du parc départemental d'Olhain

CONTEXTE 2025

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte plus contraint pour le Parc d'Olhain, après une année 2024 marquée par une progression significative de l'activité commerciale et par un chiffre d'affaires record.

L'activité globale du Parc devra toutefois être analysée avec prudence en 2025, compte tenu de plusieurs éléments structurants : la disparition du dispositif SNU, la baisse de la contribution départementale dans un contexte économique tendu, ainsi que l'impact toujours déterminant des conditions météorologiques sur les activités de loisirs de plein air.

La suppression du SNU constitue un changement important pour le fonctionnement du Parc. Ce dispositif représente une part d'activité non négligeable pour les pôles Hébergement, Restauration et Activités encadrées. Les activités « Grand Public » restent, quant à elles, fortement dépendantes des conditions météorologiques. Les loisirs extérieurs tels que la luge, le filet, la piscine, le mini-golf, ou les activités de pleine nature sont directement influencés par la météo, en particulier durant les périodes de forte fréquentation que sont les vacances scolaires, les weekends prolongés et la saison estivale. Une météo défavorable peut ainsi peser sur la fréquentation et sur les recettes commerciales.

Sur le plan financier

✓ Chiffre d'affaires Commercial

Avec un chiffre d'affaires d'un peu plus de 4 Millions d'Euros en 2025 constitue une baisse de l'activité d'environ 9,2%.

Hôtellerie-Restauration-Bar -15,6%

Animation-Loisirs-Golf - 14,70%

Contribution départemental -10,70%

Sur le plan des ressources humaines

Les effectifs ont été stabilisés au regard des besoins des différents services. L'optimisation de ces besoins a permis de se réinterroger sur nos organisations internes.

Il conviendra de noter que le recours au dispositif d'Aide au Retour à l'Emploi étant de plus en plus contraignant et restreint, le Parc continue de s'engager significativement vers des contrats d'alternance. La plupart de services sont concernés. Animation, Espaces vert, Service entretien des Locaux, Bar. Des promotions internes ont été réalisées, permettant d'assurer au sein de l'établissement la valorisation des salariés et de leur compétence. En 2025 en partenariat avec France Travail et les services du département nous avons conclu plusieurs contrats à la préparation opérationnelle à l'emploi (POE), formation suivi d'un contrat saisonnier.

Sur le plan du fonctionnement général

De nombreux évènements envers le grand public (Trail, Rallye équestre, Cyclisme, Jurasicpâque, Olhainween...) ont été organisés, connaissant des fréquentations importantes.

Des évènements d'envergure nationale se déroulant sur plusieurs jours ont été accueillis, le festival Bivouac, divers championnats de boxe, le tour cycliste des 10 communes....

L'activité de loisirs de proximité fut stable sur le second semestre dans tous les domaines d'activité, notamment en juillet et aux vacances de Toussaint du fait de conditions météorologiques maussades.

La politique tarifaire constitue donc le meilleur levier d'ajustement, ceci d'autant plus que la contribution du Conseil Départemental dans le cadre des MSP pourrait ne pas suivre l'évolution du coût des charges d'exploitation lors des prochains exercices budgétaire.



REUNION DES SAISONNIERS 2025

MISSIONS :

Issu d'une politique volontariste du Conseil départemental du Pas-de-Calais, le parc d'Olhain est devenu aujourd'hui un acteur incontournable dans le domaine du tourisme et des loisirs de plein air. Véritable poumon vert, il répond aux attentes d'un territoire à forte densité de population. Il constitue surtout un espace aux multiples facettes, qui accueille les familles, les scolaires, les associations sportives ou encore les entreprises avec la même exigence de qualité au travers de ses équipements adaptés et divers. Dans une dimension locale, régionale, mais aussi nationale, le parc d'Olhain participe au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais hors de son territoire, par l'accueil de visiteurs étrangers. En cohérence avec sa vocation initiale, le parc d'Olhain propose une offre attractive, originale et accessible, en associant des activités, des animations et des services d'hébergement et de restauration.

LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le Département s'inscrit dans une nouvelle forme de partenariat avec le parc départemental d'Olhain pour l'exercice d'un certain nombre de missions de service public. Ce partenariat concrétise la volonté du Département et du parc d'Olhain d'initier et de soutenir des actions en faveur de l'accès au plus grand nombre aux activités et service de cet établissement.

Le parc d'Olhain est considéré comme un équipement phare du Département. Il occupe depuis plusieurs décennies, une place remarquable dans le paysage des acteurs du tourisme et des loisirs de plein air du Pas-de-Calais et il bénéficie d'une attention particulière sur le plan des aides financières. Celles-ci sont versées annuellement, sous forme d'une contribution pour financer l'exécution de missions de service public pour le compte de la collectivité.

Afin de dépasser la logique de contrat de moyen, et parce que la mise en œuvre conjointe des politiques publiques suppose un partenariat clairement défini, le parc départemental d'Olhain et le Département ont proposé de se fixer de nouvelles contreparties et indicateurs d'évaluation.

Ainsi, l'aide départementale est accordée au parc d'Olhain pour les projets s'inscrivant dans le cadre des missions de service public, conduites par cette structure. Les déclinaisons opérationnelles de ses missions de service public prévoient des objectifs et des indicateurs de moyens et de résultats spécifiques.

Ceux-ci font l'objet d'un suivi dans le cadre d'un dialogue de gestion instauré entre les deux structures dans les domaines suivants :

1- Entretien de l'espace public

Le parc départemental est un lieu ouvert qui accueille pas loin de 700 000 visiteurs par an. Il constitue un poumon vert, rare et inestimable, à proximité de territoires à forte population qui doit être entretenu. L'espace public désigne donc l'ensemble des espaces destinés à l'usage de tous, sans restriction et relève ainsi d'une mission de service public. Des personnels dédiés du parc départemental œuvrent chaque jour pour l'entretien de l'espace public et propose ainsi aux visiteurs un environnement propre, agréable, accessible et sécurisé sur les 170 hectares de plaine et de forêt.

Indicateurs : surfaces entretenues, nombre d'agents affectés à cette tâche, prestations réalisées par des tiers... ;

2- Entretien des bâtiments et des infrastructures

Le libre accès à l'équipement est donc une priorité avérée. Un certain nombre d'aménagements sont ainsi mis gracieusement à la disposition du public (espaces de pique-nique et de détente, sentiers de promenade et de randonnée, jardin d'enfants, plaine de jeux, aires de stationnement, toilettes, parkings...). Le parc départemental assure donc l'entretien du patrimoine bâti (10 000 m² de bâtiments). L'ensemble des actions menées vise à assurer la sécurité des biens et des personnes fréquentant le parc, conformément aux contextes réglementaires qui s'imposent.

Indicateurs : surfaces entretenues, nombre d'agents affectés à cette tâche... ;

3- Soutien aux acteurs des mouvements sportifs, culturels et institutionnels

Le parc départemental est un site privilégié pour l'organisation de manifestations à caractère sportif, culturel ou festif. Initiateur du projet ou partenaire associé dans le montage de ces manifestations, le parc départemental d'Olhain contribue à l'animation du territoire et participe ainsi au rayonnement du Département du Pas-de-Calais. Si le parc est un lieu de manifestations, il est également un lieu de rencontre pour le mouvement associatif sportif, éducatif et culturel. Les infrastructures du parc sont ainsi mises à disposition pour l'organisation d'assemblées générales ou de conventions...

Indicateurs : nombre de manifestations sportives et culturelles, volume horaire annuel d'utilisation des installations... ;

4- Démocratisation des pratiques sportives, culturelles et de loisirs organisés par le parc

Le parc départemental d'Olhain, s'inscrit parfaitement dans le cadre des politiques menées par Département en initiant des actions éducatives, sociales et sportives, accessibles au plus grand nombre. Il est un site ouvert à l'organisation d'événements divers.

Indicateurs : nombre de manifestations sportives et culturelles, nombre de bénéficiaires par an et par type d'activité, nombre d'actions destinées aux publics cibles... ;

5- Gestion de la piscine

La présence de « l'eau » constitue un point d'attrait indéniable pour le public de proximité du parc d'Olhain. Le parc possède à ce jour une piscine chauffée de plein air ouverte en période estivale. L'établissement est équipé d'un grand bassin sportif et d'un espace destiné aux enfants. En complément, un solarium est accessible autour du bassin. Cet équipement, très attractif, peut dépasser les 30 000 entrées par saison estivale. Il s'agit d'un outil permettant de mettre en œuvre la politique sportive départementale dans le cadre du « savoir-nager ». De nombreuses opérations sont organisées à cet effet, notamment en partenariat avec les comités sportifs départementaux.

Indicateurs : fréquentations par type de public, nombre d'heures d'ouverture par an, nombre de bénéficiaires du dispositif « savoir-nager » ... ;

6- Relations avec les acteurs publics (promotion du site afin de favoriser son rayonnement avec les acteurs du territoire) et insertion sociale

Il faut enfin souligner qu'il participe au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais, hors de son territoire, par l'accueil de nombreux groupes touristiques provenant de toute la France et même de l'étranger. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur le sujet de l'emploi et de l'insertion sociale par l'accueil d'emplois aidés, de stagiaires et de personnes en immersions professionnelles.

Indicateurs : nombre d'événements, nombre d'emplois aidés, nombre de stagiaires, nombre d'immersions professionnelles

Approche financière analytique SPA 2025

SPA : SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF						
	Domaine public		Actions culturelle, sportive et			
	Entretien espace public	Entretien bâtiments et infrastructures	Démocratisation pratiques culturelles et sportives : accompagnement et manifestations	Soutien aux mouvements culturels et sportifs : Mises à disposition	Piscine publique	Relations avec les acteurs publics, insertion sociale et professionnelle
Charges						
Charges à caractères générales	186 496	107 655	97 116	53 294	181 157	37 645
Charges de Personnel	118 812	217 210	276 293	219 970	153 823	48 439
Autres charges	26	45	32	327	32	39
Opération d'ordre Amortissements	19 447	8 004	3 666	4 115	3 093	3 543
Charges exceptionnelles	490	857	612	735	612	735
TOTAL DEPENSES	325 270	333 771	377 721	278 441	338 719	90 400
produits						
Recettes COMMERCIALES	69 269		4 766		77 677	455
Recettes contrats aidés	2 017	6 615	2 581	3 061	2 525	
Recettes AUTRES	9 616	12 976	2 048	2 318	1 834	2 136
Produits exceptionnels	219	2 869	126	15 226	350	
CD62	221 600	238 350	283 350	208 350	208 350	90 000
TOTAL RECETTES	302 720	260 811	292 871	228 955	290 735	92 591



LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

L'hébergement et la restauration, les animations et équipements de loisirs constituent l'essentiel de l'activité à caractère commercial du parc d'Olhain. Les services proposés génèrent des recettes d'exploitation significatives, essentielles au bon fonctionnement et à l'équilibre financier global. En 2025, celles-ci représentaient près de 77% du budget global de fonctionnement.

Ces services combinés aux nombreuses activités encadrées de loisirs et de plein air, constituent une offre touristique, répondant à la fois à une demande locale, régionale, mais également internationale sur certains segments (séjours scolaires et stages sportifs).

Pôle hébergement restauration

Les résidences d'accueil et de séjour.

La résidence Éthic étapes propose 2 niveaux de confort :

- ✓ La résidence des Jardins

Principalement dédiée à l'accueil des groupes. Elle est composée de 24 chambres dont 16 chambres à 3 lits et 8 chambres à 6 lits soit 96 lits.

- ✓ La résidence des Terrasses

propose un confort hôtelier qui correspond à l'accueil des familles et des individuels, et aux sportifs de haut niveau. Elle est composée de 9 chambres à 3 lits, 7 chambres à 4 lits, 2 chambres single et 1 chambre double soit 19 chambres d'une capacité de 59 lits. Cette résidence est ouverte à la réservation en ligne via le site web du parc ou sur booking.com. Les résidences ont une capacité d'accueil total de 155 lits et ont enregistré **19 132 nuitées**.

Typologies de séjours : stages sportifs, séjours éducatifs, séjours touristiques, séjours ACM, séjours de séminaires, d'affaires ou de formations, séjours en famille ou en individuel.

L'accueil de réunions

Le parc possède 8 salles adaptées aux séminaires, assemblées générales, salons. Leur capacité d'accueil varie de 10 à 1400 personnes. Le parc est sollicité par les entreprises, les collectivités et associations qui trouvent en ce lieu un espace de travail, de restauration et d'activités de cohésion. Le parc enregistre 884 journées de location de salles

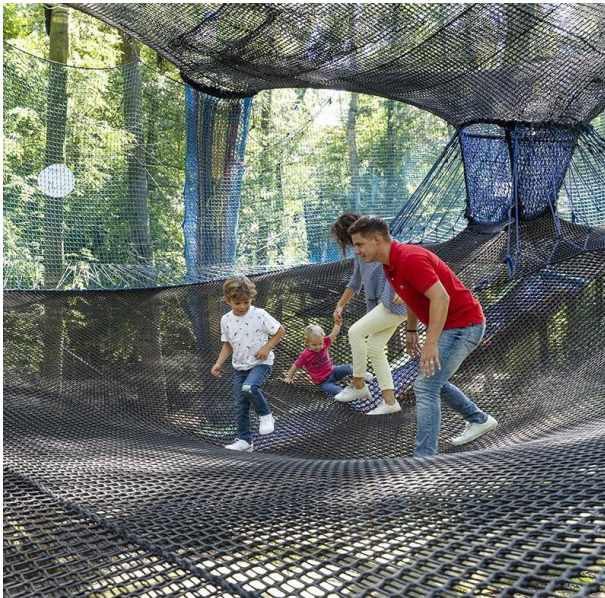
L'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et du service national universel (SNU)

En 2025 la commercialisation de ces opérations ont connu un réel succès. Ce sont **4 950 enfants** qui ont été accueillis pour **10 422 nuitées** réalisées. 1/3 des enfants sont issus du Pas-de-Calais.

Pôle animation-loisirs

Lors de l'année 2025, plus de 120 **challenges** ludiques et sportifs encadrés ont été organisés pour 179 écoles, 21 associations et 24 centres sociaux soit plus de **15 000** participants Les deux événements « phares » avec plus de **1500** pour « Pakemone » et **7 500** pour « Olhainween ».

	2023	2024	2025
Tennis (heures de location)	1 014	873	1 398
Golf miniature	19 978	20 796	17 193
Parcours de filets	70 661	71 745	71 002
Luge 4 saisons	80 574	79 527	71 399
Tyrolienne	6 325	8 191	6 010



Approche financière analytique SPIC 2025

	SPIC : SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL										
	Pôle Hébergement, restauration, réunion					Pôle Animation-Loisirs-Evènements					
	Hébergement résidence	Restauration	Bar	Location de salles	Hôtellerie de plein air	Animations encadrées	Luge 4 saisons	Filet suspendu	Tyrolienne	Activités en toute liberté	Pratique du golf
	Charges										
Charges à caractères générales	174 815	683 859	347 105	48 147	76 640	77 908	63 613	54 092	47 298	34 626	204 490
Charges de Personnel	151 984	616 202	340 180	61 929	67 106	203 877	162 905	164 615	111 487	69 247	151 616
Autres charges	3 104	2 180	2 998	128	385	385	903	6 174	514	257	1 631
Opération d'ordre Amortissements	14 232	50 885	13 007	5 733	17 789	3 313	6 254	74 514	6 022	7 445	13 946
Charges exceptionnelles	612	1 203	186	268		142	928	1 418	187	109	74
TOTAL DEPENSES	344 747	1 354 329	703 477	116 204	161 920	285 625	234 603	300 813	165 507	111 684	371 757
	produits										
Recettes COMMERCIALES	367 753	1 254 135	567 309	66 230	179 378	296 199	378 828	480 829	98 770	87 207	166 243
Recettes contrats aidés	2 553	10 626	5 487	1 749	1 565	1 495	3 712	3 712	2 075	1 002	2 483
Recettes AUTRES	7 114	25 732	21 980	1 831	1 642	1 025	2 481	2 481	1 295	701	2 077
Produits exceptionnels	26 751	23 009	391	111	158	6 760	311	455	179	145	500
CD62											
TOTAL RECETTES	404 171	1 313 502	595 166	69 921	182 742	305 479	385 332	487 477	102 320	89 054	171 303

BILAN D'EXPLOITATION ANNUEL GLOBAL :

Participation du Département : 2024 : 1 400 000 € dans le cadre des missions de service public
2025 : 1 250 000 €

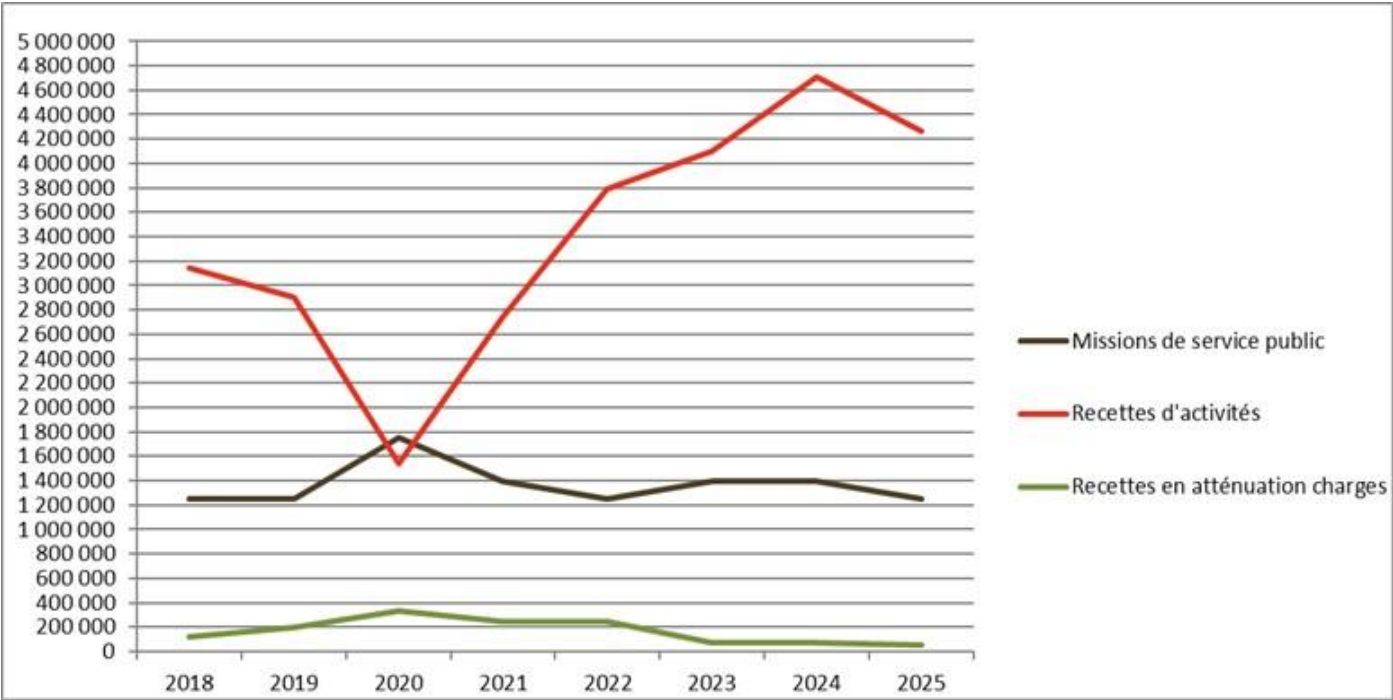
Recettes de fonctionnement : 2024 : 6 183 190€, **2025** : 5 575 149 €

Recettes hors CD62 : 2024 : 4 783 190 €, **2025** : 4 325 149 €



Comparaison des exercices de 2018 à 2025

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat NET	55 329	-80 210	-118 094	203 549	-82 101	-296 412	105 950	-319 838
Résultat Exploitation	-108 796	-115 115	-648 408	-344 173	-105 365	-310 103	34 173	-375 497
Résultat financier	-413	-376	-176	-761	-815	-2 590	-16 387	-17 523
Résultat Exceptionnel	164 537	35 281	530 489	548 480	24 079	16 281	88 165	79 183
Missions de service public	1 250 000	1 250 000	1 750 000	1 400 000	1 250 000	1 400 000	1 400 000	1 250 000
Recettes d'activités	3 143 450	2 906 835	1 538 403	2 742 586	3 792 261	4 101 619	4 707 433	4 268 977
Recettes en atténuation charges	120 354	196 508	335 547	247 429	241 712	76 072	75 757	56 172
Global	4 513 804	4 353 343	3 623 950	4 390 015	5 283 973	5 577 691	6 183 190	5 575 149



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Parc Départemental d'Olhain

FICHE D'IDENTITE

◆ **Forme juridique** : Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC)
◆ **Siège social** : Rue de Rebreuve, 62620 Maisnil-les-Ruitz
◆ **Dotations** : 1 203 441 €
◆ **Date de clôture** : 31/12
◆ **Siret** : 784 000 085 00034
◆ **Effectif moyen** : 70 salariés soit 66 ETP
◆ **Président** : Ludovic IDZIAK (Conseiller départemental)
◆ **Directeur général** : Yannick AUDINEAU

Mission / Cœur de métier :

Le parc a été créé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais avec comme vocation la gestion du site. C'est un établissement emblématique dans le Département. Il dispose de nombreux équipements tels qu'un centre d'hébergement et de restauration, un camping, une salle de sports, une salle d'exposition, des salles de séminaire, une piscine découverte, un parcours de filets suspendus, une piste de luge 4 saisons, un belvédère, une tyrolienne et un golf 9 trous. Son offre de services est diversifiée et porte sur des formules séjours et des activités libres ou encadrées. Le Parc d'Olhain est un opérateur incontournable en termes de tourisme et de loisirs.

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : sur 13 membres, 7 conseillers départementaux soit 54% et 6 membres qualifiés désignés par le Conseil départemental soit 46 %.

Représentants du Département dans la structure :

7 titulaires : Ludovic IDZIAK, Karine GAUTHIER, Etienne PERIN, Jean-Pascal SCALONE, Michèle JACQUET, Séverine GOSSELIN, Philippe DUQUESNOY.

Contribution financière du Département :

BP 2026 : 1250 000 €

2025 : 1 250 000 €

Garantie d'emprunts : aucune

Convention : Convention relative aux modalités de versement de l'aide départementale au fonctionnement du Parc départemental de nature et de loisirs d'Olhain, contrat de développement partagé et convention de transfert de gestion en cours de réécriture.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

◆ 2014-2023 : 18 millions d'euros investis dans un équipement au service des politiques publiques du Conseil départemental

◆ Fréquentation :

- 71 002 entrées au parcours filets ;
- 17 850 entrées à la piscine ;
- 71 399 luges ;
- 19 132 nuitées à la résidence Ethic étapes ;
- 120 146 repas servis ;
- 10 422 nuitées au camping ;
- 615 nuitées en nid'ile (hébergement insolite) ;
- 17 193 entrées au golf miniature ;
- 1 398 heures de locations de court de tennis ;
- 6 010 descentes de tyroliennes.

◆ Ressources humaines : le parc est un employeur engagé

- 52 contrats CDI
- 16 contrats d'apprentissage ;
- 1 stagiaire école ;
- 26 contrats CDD ;
- 183 contrats saisonniers
- 11 contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) ;

◆ Plus de 30 activités pour petits et grands ;

◆ Plus de 700 000 visiteurs ;

◆ 7 salles de réunion ;

◆ 4 points de restauration (en fonction de la saison) ;

◆ 170 hectares de forêt et de plaine ;

◆ 72 189 « followers » sur Facebook, 7 465 « followers » sur Instagram et 1 481 abonnés sur LinkedIn.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- Arrêt brutal du dispositif du Service National Universel (SNU), faute du budget alloué par l'Etat ;
- Enregistrement d'une baisse de fréquentation des groupes comme les écoles, collèges, lycées et universités ainsi que le monde associatif par manque de financements publics ;
- Organisation des activités destinées au grand public (trail, rallye équestre, cyclisme, jurassic pâques, olhainween, festival bivouac, constellation imaginaire), connaissant des fréquentations assez variables en fonction des conditions météorologiques ;
- Première fermeture du parc des activités de loisirs extérieurs sauf pendant les vacances et réservations pendant 3 mois : du 10 novembre 2025 au 14 février 2026 dans une perspective d'optimisation des charges de fonctionnement en termes de masse salariale par une nouvelle organisation de temps de travail des collaborateurs.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Proposer une nouvelle activité immersive de pleine nature, en phase avec les attentes du public, en quête d'expériences ludiques, interactives et en extérieur : Mission OLH-1 ;
- ◆ Accueil de nouveaux événements : « Mudgirls », une course d'obstacles dédiée aux femmes ... ;
- ◆ Rédiger une nouvelle convention de transfert de gestion ;
- ◆ Renforcer le partenariat Conseil départemental du Pas-de-Calais/Parc d'Olhain au travers de la rédaction d'un nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;
- ◆ Mener une réflexion sur l'avenir du parc et de ses évolutions potentielles à horizon 2028 ;
- ◆ Affirmer la reconnaissance de cet établissement public, en tant qu'acteur départemental incontournable en termes de loisirs de proximité, activités de pleine nature, accompagnement du développement du sport et du tourisme ;
- ◆ Faire de cet équipement structurant la vitrine des politiques départementales.

COMPTES en EUROS

Bilan 2025		Compte de résultat 2025
Actif immobilisé : 4 546 964 €	Capitaux propres : 4 346 477 €	Produits d'exploitation : 5 422 019 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 263 741 €	Total des dettes : 637 952 €	dont subventions et participations : 1 303 278 €
Trésorerie nette : 9 697 €	Total bilan : 5 069 581 €	Charges d'exploitation : 5 797 516 €
Ratios 2025		Résultat d'exploitation : - 375 497 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 4,5 %		Résultat financier : - 17 523 €
Durée apparente de la dette : non applicable		Résultat exceptionnel : 73 183 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 1 jour		Résultat de l'exercice : - 319 838 €
Fonds de roulement : 87 331 €		Épargne brute : -101 924 €
Besoin en fonds de roulement : 77 634 €		Épargne nette : - 194 252 €
		Total des produits : 5 499 714 €
		Financement du Département (€ et %) : 1 250 000 € soit 22,73 %

Date de mise à jour des données : 22/06/2026



pasdecalais.fr •    



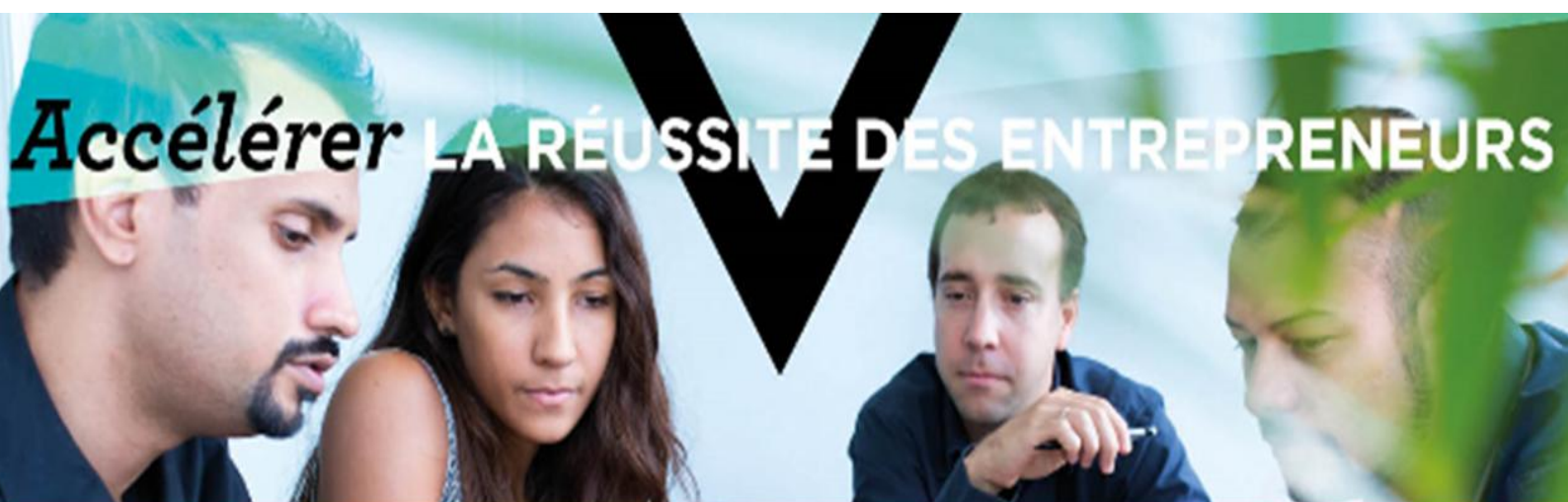
Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- PAS-DE-CALAIS ACTIF -

PAS-DE-CALAIS  ACTIF

**ANNÉE
2025**



PAS-DE-CALAIS  ACTIF



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente de Pas-de-Calais Actif

30 ans ! Que de chemin parcouru !

Créé en 1995 sous le nom d'Inseraction 62, et sous l'impulsion du Conseil départemental du Pas-de-Calais et de son Président Roland HUGUET avec comme membre fondateur la Macif, la Caisse d'Épargne, EDF, France Télécom et la Poste, la vocation du Groupement d'intérêt Public (GIP) était alors de promouvoir et de favoriser l'économie d'insertion.

Rapidement, nous nous sommes rapprochés du réseau France Active dont nous sommes ainsi devenus les représentants sur le département et de nouveaux membres nous ont rejoint.

Nous avons par ailleurs tissé de nouveaux partenariats, élargi notre offre de services, renforcé nos équipes, sans jamais cesser d'innover, et de s'adapter pour toujours répondre au mieux aux besoins des entrepreneurs et des entreprises.

La célébration des 30 ans du GIP le 12 septembre 2025, a été l'occasion de réunir un réseau exceptionnel de partenaires financiers, techniques, opérationnels avec qui nous intervenons en complémentarité et au service des entrepreneurs du Pas-de-Calais. Collectivités, structures d'accompagnement, banques, réseaux de l'ESS, consultants, etc, ont ainsi mis en commun au cours de cette journée leur expertise au service de plusieurs porteurs de projets dans le cadre de notre premier accélérateur de l'engagement.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport d'activité, l'année 2025 ne s'est pas limitée à la célébration de notre anniversaire, bien au contraire.

Dans un contexte économique incertain, nous avons été présents aux côtés des hommes et femmes de notre territoire, porteurs d'initiatives présentant un intérêt territorial, social et/ou environnemental.

Sur 2025 nous avons également contribué à l'élaboration du nouveau projet stratégique du réseau France Active qui doit nous emmener vers des « lendemains désirables » comme le croyait Claude Alphandéry. Ces nouvelles orientations ont pour objectif de donner les moyens d'agir et d'entreprendre aux habitants de nos territoires pour améliorer les conditions de vie actuelles et préserver les écosystèmes des générations futures.

Audacieuses et engagées, à l'instar des porteurs de projets accompagnés, les équipes de Pas-de-Calais Actif ont d'ores et déjà commencé à proposer cet accompagnement renouvelé visant à renforcer la stratégie financière, faciliter l'accès au crédit bancaire et l'obtention de financements tout en développant l'impact et la coopération des projets que nous soutenons.

Collectivement, avec le soutien de nos partenaires, et animés par souci permanent d'efficacité, nous sommes prêts à construire une société plus juste, plus durable et toujours plus solidaire. Et Vous ?

Françoise VASSEUR
Présidente du GIP Pas-de-Calais Actif

PAS-DE-CALAISACTIF



**Cofinancé par
l'Union européenne**

MISSIONS

La mission du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pas-de-Calais Actif est accompagner et de soutenir financièrement les initiatives créatrices d'emploi sur le département du Pas-de-Calais. Il est par ailleurs le représentant du réseau France Active dans le Pas-de-Calais.

Créer
UNE ECONOMIE
DU LIEN

Agir
EN RESONANCE AVEC LES
TERRITOIRES

Investir
LA FINANCE

Faire mouvement
AVEC LES ACTEURS DE
L'ÉCONOMIE ENGAGÉE

LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT AUPRES DE QUATRE PUBLICS

- ◆ les personnes en situation de fragilité économique créateurs/repreneurs de très petites entreprises (TPE) en leur facilitant l'accès au crédit bancaire professionnel dans de bonnes conditions (taux de marché, limitation des cautions personnelles) au travers de la mobilisation de fonds de garantie, de prêts d'honneur et de primes;
- ◆ les entrepreneurs engagés : qui sont des entrepreneurs qui s'engagent dans un projet d'entreprise qui va au-delà de la simple recherche de profit économique et dont le projet a un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale. Ces entrepreneurs engagés peuvent bénéficier de garanties, de prêts d'honneur et de primes;
- ◆ les structures du champ de l'économie sociale et solidaire en émergence, création, développement ou retournement au travers d'outils financiers (fonds de garantie, apports en fonds propres, prêts solidaires, avances remboursables) et également de dispositifs d'accompagnement (fonds d'ingénierie conseil, financement d'études action) ;
- ◆ les allocataires du RSA ayant créé une activité indépendante. Pas-de-Calais Actif leur propose un diagnostic et un accompagnement pour les aider à augmenter les ressources tirées de leur activité pour sortir durablement du RSA ou pour les accompagner vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si leur activité n'est pas viable.

LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT A TOUS LES STADES DE VIE DES PROJETS

Le GIP permet :

- ◆ de garantir jusqu'à 80 % des emprunts bancaires pour des créateurs/repreneurs d'entreprises avec un plafond d'intervention en garantie de 160 000 € (soit 200 000 € d'emprunt garantis à 80 %) ;

- ◆ d'octroyer des primes jusqu'à 2 000 € pour les créateurs d'entreprises des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- ◆ d'intervenir en fonds propres et prêts solidaires dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire jusqu'à 1 500 000 € ;
- ◆ d'intervenir en garantie sur des emprunts moyen terme et court terme auprès des structures du champ de l'économie sociale et solidaire ;
- ◆ d'accompagner la consolidation des activités et des emplois dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire au travers du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) ;
- ◆ d'accompagner la création de nouvelles entreprises sociales et solidaires au travers du dispositif FIDESS (Fonds d'Investissement au Développement de l'ESS) ;
- ◆ d'accompagner la consolidation des entreprises de l'économie sociale et solidaire en situation de retournement au travers du DASESS (Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS) ;
- ◆ d'accorder des avances remboursables conditionnées à des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui connaissent des problèmes de trésorerie ;
- ◆ d'accompagner les projets ESS en émergence sur les territoires au travers du Fonds Pas-de-Calais Territoire d'ESS ;
- ◆ d'intégrer les projets dans une démarche de financement participatif au travers de « Propulsons ! ».

ORGANISATION

HISTORIQUE ET GOUVERNANCE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été créé en 1995 à l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique d'insertion, avec la participation de partenaires économiques sensibilisés à la lutte contre l'exclusion

LE STATUT CHOISI EST CELUI DE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC A CAPITAL ET COMPTABILITÉ PRIVÉE.

Les membres du GIP sont :

- ◆ le Conseil départemental du Pas-de-Calais ;
- ◆ la Région Hauts-de-France ;
- ◆ la Caisse d'Épargne Hauts de France ;
- ◆ la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- ◆ l'association France Active ;
- ◆ la MACIF ;
- ◆ la Mutuelle AESIO ;
- ◆ EDF.
- ◆ l'Union Régionale des SCOP.

LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS EST L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF.

Le Département du Pas-de-Calais détient 71,59 % du capital et la majorité des postes au Conseil d'administration du GIP Pas-de-Calais Actif.

Sur 16 sièges au Conseil d'administration, 8 sont dédiés aux représentants du Département.

Le président du GIP Pas-de-Calais Actif est obligatoirement un Conseiller départemental.

Les postes de secrétaire et de trésorier peuvent être occupés par tout membre du Conseil d'administration.

Les mandats sont pourvus pour une durée de trois ans et sont renouvelables.

Le directeur du GIP est nommé par le Conseil d'administration sur proposition du président.

La loi de 2011 sur les GIP confère aux directeurs des pouvoirs élargis.

Dans ses rapports avec les tiers, le directeur engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de celui-ci.



LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS ACTIF :

NOM—PRÉNOM	FONCTION AU SEIN DU GIP	FONCTION EXTÉRIEURE
Mme Françoise VASSEUR	Présidente	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. François LEMAIRE	Vice-président	Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Éric CODRON	Vice-président	Délégué Aesio Mutuelle
M. Thierry DAUTHIEU	Secrétaire	Délégué national Macif représentant les commerçants indépendants
Mme Evelyne NACHEL	Trésorière	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Jean-Luc DUBAELE	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
Mme Bénédicte MESSEANNE -GROBELNY	Administrateur	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Mme Sylvie MEYFROIDT	Administrateur	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. Etienne PERIN	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
M. René HOCQ	Administrateur	Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Emmanuel CABY	Administrateur	Head of group cooperative engagement Caisse d'Épargne Hauts-de-France
Mme Nadège FARVACQUE	Administrateur	Référente régionale Economie Sociale et Solidaire Banque des Territoires
M. Denis DEMENTHON	Administrateur	Directeur Général France Active
M. Frédéric LEFEBVRE	Administrateur	Directeur du développement EDF HDF
M. Hervé DESMULLIER	Administrateur	Représentant de l'URSCOP Hauts-de-France
Mme Sabine FINEZ	Administrateur	Conseillère Régionale des Hauts-de-France

FONCTIONNEMENT

LES MOYENS HUMAINS

En 2025, l'équipe de Pas-de-Calais Actif comptait 32 salariés.

- ♦ un directeur : en charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public. Le directeur représente par ailleurs le GIP dans les instances où celui-ci a mandat ;
- ♦ une directrice adjointe : en charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public avec le Directeur ;
- ♦ une secrétaire générale : en charge de la gestion administrative du groupement d'intérêt public ;
- ♦ une responsable du pôle TPE : en charge du management, de la coordination et du développement du pôle TPE sur les fonctions d'accompagnement, d'expertise et de back office.
- ♦ une responsable du pôle ESS : en charge de la coordination et du développement du pôle ESS. Cette personne assure également des missions d'expertise à hauteur de 50 % de son temps ;

- ♦ une cheffe de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante ;
- ♦ 22 chargés de mission :
 - ◊ 5 chargés de mission accompagnement et financement des TPE
 - ◊ 4 chargés de mission accompagnement et financement des structures de l'ESS.
 - ◊ 12 chargés de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.
 - ◊ 2 chargées de mission Dispositif Local d'Accompagnement.
- ♦ 1 chargée de mission « Propulsons ! » à 90 % de son temps et chargée de communication à 10 % de son temps ;
- ♦ 3 assistant(e)s « TPE » : mise en place administrative des financements : garanties, avances remboursables ainsi que le reporting demandé par les partenaires du groupement.

- ♦ 1 assistante de pôle ESS : mise en place des concours financiers et des accompagnements auprès des entreprises de l'ESS.

LES MOYENS MATÉRIELS

Le siège social du groupement est basé au Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Le siège administratif est basé 23 rue du 11 Novembre à Lens.

Afin d'assurer une meilleure couverture géographique, 5 antennes ont été ouvertes (dont 3 en 2019 pour la mise en place de la mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante) :

- ♦ 2 agences à Calais (35 et 35 b rue du Général Chanzy) ;
- ♦ 1 à St-Nicolas-lez-Arras, (152 rue du Galibier) ;
- ♦ 1 à Lens, (71 route de Béthune) ;
- ♦ 1 à Béthune (la coloc – rue de l'Université)

Chaque ouverture d'antenne s'est réalisée avec, pour objectif, de développer qualitativement (proximité) et quantitativement notre activité.

PAS-DE-CALAIS ACTIF, PARTENAIRE FINANCIER DES ENTREPRENEUR-ES QUI PORTENT UN PROJET D'UTILITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE

Nous sommes le **partenaire financier des entrepreneur-es** qui portent un projet d'utilité sociale et territoriale. Nous nous engageons avec eux et leur donnons les moyens de renforcer leur stratégie pour rendre leur projet plus solide, d'accéder au crédit bancaire dans les meilleures conditions, de financer la création ou l'évolution de leurs activités, et de développer leur impact social et écologique et leurs coopérations sur leur territoire. Accompagnement et formations, garanties d'emprunt, prêts participatifs, apports en fonds propres, événements et rencontres entre professionnels... à travers de multiples solutions et des programmes locaux conçus au plus près des besoins, nous soutenons activement des centaines de projets engagés, solides et solidaires.

**Nos solutions et services pour les entrepreneur-es engagé-es
répondent à quatre enjeux majeurs**

**RENFORCER
LES STRATÉGIES** pour
rendre les projets solides

**OUVRIR L'ACCÈS
AU CRÉDIT
BANCAIRE**
pour rendre les
projets possibles

**DÉPLOYER LE
FINANCEMENT
SOLIDAIRE**
pour faire grandir
les projets

**DÉVELOPPER
LES IMPACTS ET LES
COOPÉRATIONS**
pour propager
l'engagement

PRÉSENTATION DE FRANCE ACTIVE

France Active est un réseau de proximité qui accompagne depuis plus de 35 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle ainsi que les entreprises de l'ESS. France Active soutient tous les entrepreneurs qui s'engagent dans un projet d'utilité sociale ou territoriale. France Active est présidée par Pierre-René LEMAS.

UNE AMBITION : faire de l'engagement le nouveau moteur de développement économique pour une société plus inclusive et plus durable et donner aux entrepreneurs les moyens d'agir pour un avenir plus écologique, solidaire et démocratique.

LES PUBLICS CIBLES :

- ◆ Les entreprises sociales et solidaires
- ◆ Les dirigeants de structures implantées en QPV
- ◆ Les demandeurs d'emplois et salariés en situation de précarité
- ◆ Les bénéficiaires des minima sociaux
- ◆ Les habitants es QPV
- ◆ Les jeunes de moins de 30 ans
- ◆ Les femmes
- ◆ Les personnes en situation de handicap

UN MÉTIER : accompagner et financer leurs projets.

LES MOYENS : un réseau national impliqué en régions :

- ◆ 3 structures de proximité appelées associations territoriales ;
- ◆ 800 salariés ;
- ◆ Plus de 3 000 bénévoles.

UNE OFFRE COMPLÈTE DE SOLUTIONS DE FINANCEMENT :

- ✓ des garanties d'emprunts bancaires ;
- ✓ des prêts solidaires ;
- ✓ des primes pour les créateurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les jeunes de moins de 30 ans.

DES RESSOURCES : France Active est soutenue par la Banque des Territoires, la BPI, l'État, les collectivités territoriales, les banques et l'Union européenne, mais aussi par l'épargne salariale solidaire et des centaines d'actionnaires, de souscripteurs et de donateurs.

LES LIENS ENTRE PAS-DE-CALAIS ACTIF ET FRANCE ACTIVE

Pas-de-Calais Actif est le représentant de France Active pour le département du Pas-de-Calais. France Active compte 34 associations territoriales de dimensions variables :

- ◆ régionale ;
- ◆ départementale ou interdépartementale.

Chaque association territoriale est autonome et juridiquement indépendante de la gouvernance de France Active. Les liens qui unissent les associations territoriales à France Active sont néanmoins nombreux :

LE PROJET :

L'appartenance des associations territoriales au réseau est formalisée par un contrat de réseau, qui rappelle les fondamentaux du projet de France Active et les engagements réciproques.

LA GOUVERNANCE :

France Active est membre du Conseil d'administration de chaque association territoriale. Réciproquement cinq présidents d'associations territoriales siègent au Conseil d'administration de France Active et les associations territoriales participent à la définition de la stratégie et du plan d'actions de France Active.

LES OUTILS FINANCIERS :

Les entités financières de France Active (France Active Garantie, France Active Investissement et France Active Financement) gérées nationalement sont les principaux supports des outils financiers du réseau.

Les fonds de garantie de Pas-de-Calais Actif sont portés par la société de garantie France Active Garantie. France Active octroie une délégation d'engagement à Pas-de-Calais Actif moyennant le respect de procédures d'expertise et de gestion des risques.

LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT OU DES OUTILS FINANCIERS :

Les partenariats financiers pluriannuels de France Active notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la BPI, le Fonds de Cohésion Sociale, les gestionnaires d'épargne salariale couvrent une partie des besoins de financement des associations territoriales.

LA FORMATION DES SALARIÉS ET DES BÉNÉVOLES DU RÉSEAU :

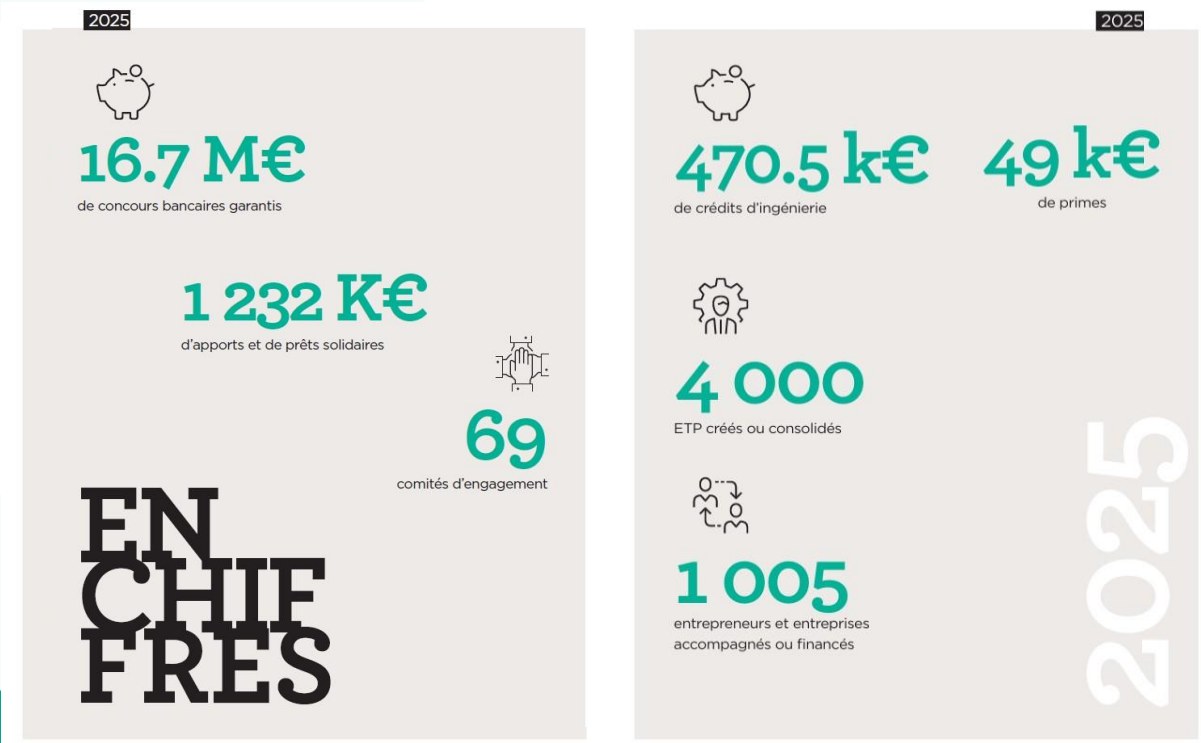
France Active met en place chaque année une offre de formation à destination des salariés et des bénévoles du réseau. Cette offre couvre de manière exhaustive les fonctions techniques ainsi que les aspects gestion, gouvernance et management.

La tête de réseau organise régulièrement des réunions et groupes de travail entre les associations territoriales :

- ◆ des réunions des directeurs des associations territoriales ;
- ◆ des réunions des présidents des associations territoriales ;
- ◆ un séminaire réunissant l'ensemble des salariés du réseau.

BILAN DES ACTIONS 2025

Notre activité en quelques chiffres



Quelques exemples de projets accompagnés et financés

Je m'engage



M. WEPPE Tony PARLONS TOITURES

Liévin (CALL)
Création d'une SASU couvreur zingueur
1 ETP
Garantie territoire de 80% sur un emprunt de 36k€
Prime CAP Quartier 2K€
Parcours Accès+



Mme Mélanie BEAUCOURT / Hemera

Arras (CUA)
Création d'un coffee-shop, librairie sur Arras
2,5 ETP
Garantie Femmes de 80% sur un emprunt de 61 120€

Je suis engagé



Un tio truc en plus

Hesdin (CC 7 Vallées)
Reprise d'un restaurant sous forme de restaurant
inclusif
3 ETP en création
Garantie territoire de 70% sur un prêt de 97K€



9-9 Bar by la Drache

Carvin (CAHC)
SCOP en création
4 ETP créés
1 garantie impact de 65% sur 1 prêt bancaire de 40K€

Je transforme la société



A Petits Pas

Ruisseauville (CCHPM)
Accompagnement projets, Environnement
17 ETP consolidés
30K€ d'apports PTG à 0% et Garantie à 28% sur un
prêt de 70K€



Artois Insertion Ressourcerie

Ervilliers (CCSA)
IAE, Ressourcerie
100 ETP en consolidation
24K€ d'apports PTG 0% et 36K€ FAI

PERSPECTIVES 2026

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS

En 2026, nous envisageons d'instruire 485 demandes de financement :

- ◆ 450 demandes de financement de TPE
- ◆ 35 demandes de financement de structures de l'ESS.

Dans le cadre de Pas-de-Calais Territoire d'ESS, nous envisageons de mettre en place douze accompagnements.

En ce qui concerne le DLA, nous envisageons :

- ◆ 42 structures accompagnées individuellement ;
- ◆ 65 structures accompagnées en collectif en 9 accompagnements collectifs.

S'agissant du FIDESS, nous souhaitons accompagner financièrement 5 études-actions.

Dans le cadre du dispositif d'appui aux Structures de l'ESS en consolidation, nous prévoyons :

- ◆ 21 structures accompagnées individuellement ;
- ◆ 10 avances remboursables mobilisées.

RENFORCER LA VISIBILITE DE L'ACTION DU DEPARTEMENT AU SEIN DE LA PLATEFORME DE FINANCEMENT PARTICIPATIF « PROPULSIONS »

L'atelier « Financement » du CDESS, a permis l'émergence de la mise en œuvre d'une plateforme de financement participatif. En 2014, Pas-de-Calais Actif a été chargé de coordonner une étude sur la création d'une plateforme de financement participatif. Cette étude a débouché sur le lancement en 2015 de la plateforme de financement participatif du Pas-de-Calais « Propulsons ! » ; label de financement participatif du Pas-de-Calais soutenu par le Département, au travers duquel tout entrepreneur du Pas-de-Calais qui a la volonté d'associer et de fédérer les citoyens autour de son projet, via une campagne de financement participatif, peut le soumettre à la labellisation « Propulsons ! ».

Depuis 2016, 88 campagnes ont été lancées pour 357 946€ collectés et 5 852 citoyens mobilisés.

En 2019, après une évaluation du dispositif, « Propulsons ! » a été accompagnée d'un plan d'action visant à renforcer sa visibilité et sa proximité entre initiatives et citoyens du Pas-de-Calais. En 2025, les 11 campagnes lancées ont permis de collecter 43 180 € auprès de 541 citoyens. En 2026, nous envisageons d'approcher les 15 campagnes lancées, de maximiser le nombre de projets accompagnés émanant du budget citoyen et de poursuivre nos axes de développement et de visibilité du conseil départemental.

LA PARTICIPATION AUX COMPTOIRS A INITIATIVES ET AU BUDGET CITOYEN

Le Budget citoyen du Département, permettant aux habitants du Département de flécher l'affectation d'une partie du budget dédié, vers des initiatives relevant de la transformation économique, environnementale et sociétale, ou répondant à de valeurs remarquables de l'ESS (ambition ESS), a permis la mise en place des comptoirs à initiatives citoyennes, dont l'ambition est de faciliter la diffusion et le transfert de ces dynamiques.

Ces comptoirs à initiatives citoyennes guident les porteurs de projets dans la construction et le développement de leurs initiatives et leur permettent d'intégrer des pratiques nouvelles tant sur le plan de la coopération entre acteurs, de l'implication des citoyens, du processus de prise de décisions, des partenariats locaux, des résultats attendus et des attentes de changement.

Pas-de-Calais Actif s'est engagé dès 2018 à faire la promotion de cette politique.

En 2026, Pas-de-Calais Actif participera aux comptoirs à initiatives citoyennes et mettra en place des ateliers dédiés aux porteurs d'initiatives :

- ◆ L'atelier « découvrir et construire son modèle économique » ;
- ◆ Des ateliers réguliers sur les thématiques du « coaching financier » et de la « construction d'un budget prévisionnel » ;
- ◆ des séances de « communication sur son projet » pour présenter aux porteurs de projets les techniques les plus efficaces pour mobiliser sur les réseaux sociaux autour de son projet, découvrir les bonnes pratiques pour faire parler de son projet dans les médias et sur son territoire, pitcher la présentation de son initiative ;
- ◆ l'organisation de journées de tournage d'un produit vidéo dédié à la mise en ligne des projets sur le site du Budget citoyen ;
- ◆ la mobilisation du dispositif Pas-de-Calais territoire d'ESS sur certaines initiatives ;
- ◆ l'animation d'ateliers collectifs « rendre compte de son initiative ». Cet atelier a pour vocation de donner l'outillage nécessaire aux porteurs d'initiatives pour rendre compte des financements publics obtenus.

LA CONSOLIDATION DE PAS-DE-CALAIS TERRITOIRE D'ESS

Créé en 2020, Pas-de-Calais, Territoire ESS est un fonds permettant d'apporter des réponses en terme d'accompagnement technique et de financement aux initiatives ESS portées sur le territoire départemental.

Il est au service de la politique départementale l'ESS sur les territoires et a pour objectif de faciliter l'émergence ou le développement de projets qui naissent des collectifs de citoyens, de réflexions entre acteurs locaux qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Pas-de-Calais Territoire d'ESS permet d'apporter des solutions à ces initiatives et ainsi de renforcer le développement de l'ESS sur le territoire départemental.

En 2026, nous prévoyons de consolider notre process d'instruction en lien avec la mission ESS. L'objectif étant de pouvoir capter au plus tôt les besoins d'accompagnement des structures ESS du territoire. Ainsi dès les comptoirs aux initiatives nous pourrions rencontrer les structures, analyser les besoins et enclencher le dispositif PDC Territoire d'ESS. Cette évolution vise à toujours mieux appuyer les structures.

Concernant les thématiques et besoins actuels, la situation économique apparaît fragile pour les structures de l'ESS, qui font état de besoins importants en matière d'accompagnement. Ces besoins portent notamment sur :

- la sécurisation du premier emploi
- la sécurisation du modèle économique
- la diversification des ressources et évolution des modèles
- la diversification de l'activités etc

LA MOBILISATION DE FONDS EUROPÉENS POUR LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA AYANT UNE ACTIVITÉ INDÉPENDANTE

L'opération d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante repose sur la réalisation de deux phases formalisées et objectivées dans le cadre d'un Contrat d'Engagement

- ◆ une phase de diagnostic permettant une évaluation de la situation socio-économique et de la viabilité indépendante de leur entreprise ;
- ◆ une phase d'accompagnement déterminée par l'issue du diagnostic et pouvant se traduire soit par une aide au développement de l'activité si cette dernière est dite viable ; soit par une réorientation vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si l'activité est jugée non viable. Une aide à la cessation d'activité peut alors être mise en place.

En 2026, nous répondrons à l'appel à projet 26/27 permettant de mobiliser des fonds européens sur cette mission en complément des crédits départementaux. Nous nous attacherons par ailleurs à poursuivre la déclinaison de la loi Plein emploi dans nos process.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Pas-de-Calais Actif			
FICHE D'IDENTITE			
◆ Forme juridique : Groupement d’Intérêt Public (G.I.P.) ◆ Siège social : rue Ferdinand Buisson, 62000 Arras ◆ Siège administratif : 23 rue du 11 novembre, 62300 Lens ◆ Capital : 1 177 218 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 186 200 093 000 83 ◆ Effectif moyen : 32 ETP ◆ Présidente : Françoise Vasseur (Conseillère départementale) ◆ Directeur : Benoit BARA		Mission / Cœur de métier : Promouvoir et favoriser le développement de l’économie sociale et solidaire dans le territoire du Pas-de-Calais en finançant et accompagnant les projets de création, de consolidation, de développement d’entrepreneurs relevant des dispositifs d’économie sociale et solidaire. Favoriser l’inclusion bancaire en facilitant et sécurisant l’accès au crédit bancaire des créateurs et repreneurs d’entreprise via la mise en œuvre de dispositifs de solidarité abondés par les financeurs de Pas-de-Calais Actif 4 types de publics sont concernés, les créateurs de TPE « <i>je m’engage</i> », les EE « <i>je suis engagé</i> » , les entrepreneurs de l’ESS « <i>je transforme la société</i> » et les Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante (BRSA TI). <i>TPE : Très Petite Entreprise, EE : entrepreneurs engagés, ESS : Economie Sociale et Solidaire, BRSA TI : Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante.</i>	
LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT			
Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil d’Administration : 8 membres sur 16, soit 50 % Département actionnaire majoritaire : 72 % du capital Représentants du Département dans la structure : 8 titulaires : Françoise VASSEUR, Bénédicte MESSEANNE GROBELNY, Evelyne NACHEL, François LEMAIRE, Jean-Luc DUBAËLE, Etienne PERIN, Sylvie MEYFROIDT, René HOCQ. Répartition du capital : Département : 72%, Caisse d’Epargne : 15 %, Région Hauts-de-France : 12%, autres 1%.		Contribution financière du Département : - BP 2026 : Total 1 449 859 € liquidations prévues ESS: 484 000 € (dont fonctionnement 130 000 € et dotation outils : 354 000 €) et BRSA TI: 965 859 € (dont FSE+/FTJ 636 623 € et Département 329 236 €). Au budget de Pas-de-Calais Actif sont repris 886 724€ pour la partie BRSA TI (dont 622 993€ de FSE+/FTJ et 263 731 € pour le Département) car imputation en fonction du nombre de mois de la convention. - 2025 : Total 1 407 486 € liquidés ESS: 499 600 € (dont fonctionnement 130 000 €, dotation outils : 354 000 € et action coopération 15 600 €) et BRSA TI: 907 886 € (dont FSE+ et FTJ 657 067 € et Département 250 819 €). Le montant comptabilisé par Pas-de-Calais Actif pour les BRSA TI est de 886 723 € (dont 530 323€ de FSE+/FTJ et 356 400 € pour le Département) car imputation en fonction du nombre de mois de la convention. Conventions : Contribution aux politiques départementales en faveur de l’économie sociale et solidaire ; Favoriser les initiatives de coopération des structures de l’ESS du Pas-de-Calais, Convention de partenariat entre le Département et Pas-de-Calais Actif – Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.	
ACTIVITES 2025			
CHIFFRES CLÉS			
◆ 1 005 structures accompagnées et/ou financées: 292 TPE, 13 EE, 311 ESS, 785 BRSA TI ; ◆ 18,4 M€ mobilisés : 15,44 M€ en TPE, 0,7 M€ pour les EE, 2,3 M€ en ESS ; ◆ Action en faveur de l’emploi en 2025 : 4 007 ETP créés ou consolidés : 498 TPE, 50 EE, 3459 ESS, ◆ 7 ème fonds territorial du réseau France Active sur 34 (2nd fond départemental).		◆ Typologie des entrepreneurs selon le nombre de projets qualifiés en comité des engagements : 91 % « je m’engage » , 4 % « je suis engagé » (projet avec impact positif dans la société dans les domaines de l’emploi, de la zone géographique , le projet social, l’environnement, la gouvernance) 5% « je transforme la société » (champ de l’ESS) ; ◆ Budget citoyen : 40 projets labellisés en 2025, 19 porteurs sensibilisés à la notion de Modèles Sociaux Economiques, 31 personnes inscrites sur les 2 ateliers « coaching financier », 8 structures appuyées dans les ateliers « rendre compte de son initiative », 6 journées de tournage de vidéo-pitch, 37 rendez-vous individuels d’accompagnement entre début juin et mi-juillet. ◆ Propulsons! : 11 projets propulsés, 43 180 € collectés, 541 citoyens impliqués.	
PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS			
◆ Pas-de-Calais Actif a fêté en cette année 2025, ses 30 ans d’existence au Parc d’Olhain le 12 septembre 2025 avec la découverte de la méthodologie de l’accélérateur de l’engagement autour de 3 projets. ◆ La mobilisation de financement du FTJ sur la mission d’accompagnement des allocataires du RSA ayant une activité indépendante pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027. ◆ La mobilisation de cofinancements du Département du Pas-de-Calais sur les financements FTJ de la mission d’accompagnement des allocataires du RSA ayant une activité indépendante pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027. ◆ La mobilisation de Fonds Européens FEDER en co-financement des actions d’accompagnement et de financement des Très Petites Entreprises, des Entrepreneurs Engagés et des structures de l’Economie Sociale et Solidaire. Le dossier a été déposé au printemps 2025 auprès des services de la Région Hauts-de-France pour les années 2025-2026. ◆ Signature d’une convention avec le Département du Pas-de-Calais pour favoriser les initiatives de coopérations des structures de l’ESS du Pas-de-Calais pour 15 600 € pour 2025/2026 : un comptoir des coopérations et 3 ateliers territoriaux ont été réalisés entre décembre 2025 et février 2026. ◆ Le conventionnement comme opérateur du Dispositif Local d’Accompagnement pour la période 2026-2028 ◆ Le conventionnement comme opérateur Maison des Entrepreneurs (phase structuration financière) pour la période 2026-2028			
ENJEUX ET PERSPECTIVES			
◆ Objectifs : accompagner et financer 485 demandes d’entrepreneurs engagés dont 35 de l’ESS, mettre en place 20 accompagnements via Pas-de-Calais Territoire ESS, financer 5 études-actions par le FIDESS, mettre en place 21 accompagnements techniques et 10 avances remboursables DASESS ; ◆ Participer aux travaux du Conseil Départemental de l’ESS ; ◆ Poursuite de la mise en œuvre d’une stratégie partagée en faveur de la promotion et du développement départemental de la finance citoyenne et solidaire; ◆ Participation aux comptoirs à Initiatives et aux actions d’accompagnements destinées aux porteurs de projets du budget citoyen ; ◆ Relancer le fonds de garantie court terme pour les structures de l’ESS ; ◆ Renforcer la visibilité de la plateforme de financement participatif Départementale « Propulsons » ; ◆ Poursuivre la mise en œuvre du dispositif Pas-de-Calais Territoire d’ESS en lien avec la mission ESS ; ◆ Poursuivre les actions en conformité avec les objectifs du SRDEII 2022-2028 et de la Maison des Entrepreneurs ; ◆ Poursuivre le recentrage de notre activité auprès des publics les plus fragilisés. ◆ Analyser les projets de SCIC qui sollicitent le département sur l’opportunité d’une entrée au capital et suivre leurs évolutions sous un angle financier et économique tout au long de la vie des coopératives ◆ Déployer le nouveau projet stratégique 2025-2030 et renforcer les actions de communication			
COMPTES EN EUROS			
BILAN 2025 (RETRAITÉ HORS DISPOSITIFS)		COMPTE DE RÉSULTAT 2025	
Actif immobilisé :	111 308 €	Capitaux propres :	1 347 949 €
Actif circulant (hors trésorerie) :	1 117 432 €	Total des dettes :	381 150 €
Trésorerie :	500 359 €	Total bilan :	1 839 355 €
RATIOS 2025		Résultat d’exploitation : 19 614 €	
Indépendance financière (poids de la dette) : 0 %		Résultat financier : 26 395 €	
Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)		Résultat exceptionnel : 0 €	
Rentabilité des capitaux propres : 0,5 %		Résultat de l’exercice : 40 084 €	
Taux de rentabilité net : +20 % (cf commentaire Chiffre d’affaires)		Capacité d’autofinancement : -2 487 €	
Ratio d’activité : +11.8 %		Total des produits : 2 637 052 €	
Trésorerie en jours d’exploitation : 70 jours (hors dispositifs)		Financement du Département (€ et %) : 1 190 762 € / Hors FSE+ et FTJ : 660 439€ soit 25%	
Fonds de roulement : 1 236 641€		Date de mise à jour des données : 11/06/2026	
Besoin en fonds de roulement : 736 283 €			



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais

Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA) - PAS-DE-CALAIS HABITAT -



ANNÉE
2025



À Frévent, chantier de 57 logements en bois construits hors-site



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial

du Président de Pas-de-Calais habitat

L'Office porte la conviction que la qualité de service est une obligation morale envers les familles qui nous font confiance. En 2025, cette conviction s'est traduite en actes nouveaux, portés par les 840 collaborateurs auxquels j'adresse, en premier lieu, mes remerciements les plus sincères.

Le 16 juillet, AFNOR Certification nous a délivré la certification ISO 9001. Cette démarche volontariste ne crée pas notre culture de la qualité : elle la reconnaît et l'engage pour l'avenir. C'est la promesse formalisée d'un Office qui se tient durablement à la hauteur des attentes de ses locataires : qualité de service au quotidien, gestion responsable du patrimoine, amélioration continue. Un engagement que nos équipes font vivre, concrètement, au sein des quartiers.

2025 a vu naître le Groupement d'Intérêt Économique CORÉSIAL, avec Maisons & Cités, Maisons & Cités Accession et Coopartois.

Cohérence, résilience, alliance : ce sont les fondements d'une stratégie collective qui nous donne les moyens d'investir davantage et de répondre aux enjeux environnementaux et économiques qui s'imposent à tous.

Je remercie chaleureusement nos partenaires pour la confiance qu'ils ont placée dans ce projet commun.

La reconquête des logements vacants a également été notre priorité de terrain cette année. Chaque logement remis sur le marché, c'est une famille logée ou relogée, avec à la clé une vie meilleure. L'ambition de réduire considérablement la vacance technique, voulue par le Conseil d'administration, a porté ses fruits. Nous le devons à l'engagement quotidien de nos collaborateurs sur le terrain, mais aussi aux entreprises partenaires qui se sont mobilisées sur l'ensemble du territoire.

Notre responsabilité ne s'arrête pas aux murs de nos résidences. Partenariat avec la CPAM pour l'accès aux soins, visites auprès des personnes âgées isolées, déploiement de la plateforme Klaro : Pas-de-Calais habitat s'engage pour la santé, le lien social et la dignité de ses habitants. C'est cela, le logement social : un choix de société, un levier d'égalité pour des dizaines de milliers de familles du Pas-de-Calais. Nous le défendons depuis toujours. Nous le défendrons demain, avec la même exigence, la même fierté et la même qualité de service que nos habitants sont en droit d'attendre.

Jean-Louis Cottigny

Président de Pas-de-Calais habitat

MISSIONS

Fil conducteur stratégique et document de référence, le projet de mandat 2021-2027 oriente les travaux du Conseil d'administration et structure l'action des collaborateurs de l'Office, sous la responsabilité du Directeur général et du Comité de direction générale. Les dimensions sociales, humaines, architecturales, urbaines, environnementales se mêlent et se conjuguent au sein de ce projet de mandat. Il préfigure ce que sera le logement de demain et, au-delà du logement, la mission sociale qui est la nôtre. Il se structure autour de 4 axes :

Axe 1 - Accompagner dans le logement

L'Office s'engage à fournir des logements de qualité à des tarifs abordables, favorisant ainsi l'inclusion sociale de tous les publics, y compris les plus fragiles. Parmi eux, des personnes âgées et/ou handicapées, des jeunes adultes, des familles nombreuses ou monoparentales mais aussi des femmes victimes de violences conjugales. La réponse apportée à ces situations particulières, à ces parcours de vie singuliers, ne peut être unique. C'est par une offre dédiée et un accompagnement particulier que Pas-de-Calais habitat répond aux besoins spécifiques des habitants et rend ainsi le parc social accessible au plus grand nombre.

Axe 2 - Accompagner par le logement

Pas-de-Calais habitat explore constamment de nouvelles approches pour améliorer la vie en collectivité, encourageant la participation citoyenne. L'Office est proactif auprès de celles et ceux qui sont éloignés de l'emploi et cherche à donner à chacune et à chacun les moyens de son émancipation. Cet accompagnement par le logement se réalise, dans la quasi-totalité des cas, en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Axe 3 - Réinscrire le patrimoine de l'Office dans une perspective de long terme

Pas-de-Calais habitat contribue activement à la rénovation de quartiers existants tout en investissant dans de nouveaux projets de construction respectueux de l'environnement. Il a entrepris des projets de rénovation énergétique de grande envergure, visant à améliorer la performance énergétique de son parc immobilier tout en réduisant son empreinte carbone.

Mais dans un contexte marqué par la hausse régulière des coûts de construction, la raréfaction du foncier et des normes environnementales toujours plus exigeantes, l'Office a

mutualisé ses expertises avec trois acteurs majeurs du secteur en créant **CORÉSIAL, un Groupement d'Intérêt Économique (GIE)**. En septembre 2025, Pas-de-Calais habitat, Maisons & Cités, Coopertois et Maisons & Cités Accession ont donc uni leurs forces. CORÉSIAL agit sur des leviers clés : développement et maîtrise d'ouvrage, vente du patrimoine et gestion des copropriétés.

Axe 4 - Faire des salariés les acteurs clés du projet et du changement

Les femmes et les hommes qui œuvrent au quotidien au sein de l'Office sont les premiers acteurs de la mise en application du projet voulu par le Conseil d'administration. Le sens du service public traverse l'ensemble de l'entreprise et la question des valeurs est au cœur de l'engagement de chacun. Pas-de-Calais habitat se transforme pour mieux relever les défis qui se posent à l'entreprise et, au-delà, à l'ensemble du secteur du logement social. L'entreprise sera au rendez-vous vis-à-vis de ses salariés.

L'Office maintiendra sa politique de proximité et pour cela cherchera à repenser son modèle de financement. Il accompagnera les collaborateurs et leur offrira des perspectives d'évolution de carrière. Ainsi, l'Office met en œuvre la gestion des emplois et des parcours professionnels et son corollaire, le plan stratégique de formation à 3 ans. L'égalité professionnelle femmes-hommes reste un chantier prioritaire.

ORGANISATION

Créé en 1931, Pas-de-Calais habitat est l'Office Public de l'habitat du Département du Pas-de-Calais. Présent dans 214 communes du département, l'Office gère 38 966 logements et 1 752 places en foyer, pour plus de 82 000 personnes logées. Acteur majeur de la cohésion sociale dans le département, l'Office se mobilise au quotidien afin d'offrir des solutions structurantes aux défis d'aujourd'hui et de demain : maîtrise des charges, transition énergétique, lutte contre l'isolement social, accompagnement des familles les plus en difficulté, maintien à domicile des personnes âgées, accès au logement des jeunes...

Pas-de-Calais habitat est ancré dans le territoire grâce à ses 4 directions territoriales et ses 38 lieux d'accueil. 5 directions supports apportent leurs expertises :

- la Direction de la Performance
- la Direction des Ressources Humaines et de l'accompagnement au changement
- la Direction du Patrimoine et de la Maîtrise d'Ouvrage
- la Direction des Politiques Locatives
- le Secrétariat général

La gouvernance de l'Office

Le Conseil d'administration est composé de 27 membres avec voix délibérative :

- 6 Conseillers départementaux
- 9 personnalités qualifiées désignées par le Département
- 2 représentants d'associations œuvrant pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées désignés par le Département
- 5 représentants élus par les locataires
- 3 représentants des institutions sociales (CAF, UDAF, Action Logement)
- 2 représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département

Et 1 membre avec voix consultative :

- 1 représentant du CSE de Pas-de-Calais habitat

Ses compétences sont larges puisque "il règle par ses délibérations les affaires de l'Office" (art. L.421-10 du CCH). Il exerce ainsi une compétence d'orientation générale et de contrôle de l'activité de Pas-de-Calais habitat.

Il a délégué certaines de ses compétences au Bureau du Conseil d'administration.

En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois et le Bureau du Conseil d'administration 10 fois. 97 délibérations ont été adoptées en Conseil d'administration et 251 en Bureau du Conseil d'administration.

Pour un total de 348 délibérations adoptées par les deux instances.

Certifié ISO 9001

Le 16 juillet 2025, Pas-de-Calais habitat a reçu la certification ISO 9001 décernée par AFNOR Certification, récompensant la mise en place et le maintien d'un Système de Management de la Qualité visant à offrir un service irréprochable à l'ensemble des locataires. L'Office s'est engagé dans une politique qualité, fondée sur l'amélioration continue et le respect des valeurs du service public. À travers le suivi régulier d'indicateurs de performance et de revues de direction périodiques, il garantit la pertinence et l'efficacité de ses processus, tant pour répondre aux attentes des locataires que pour s'adapter aux évolutions du secteur de l'habitat social.



LES CHIFFRES CLÉS 2025

LOGER, ACCOMPAGNER,
CONSTRUIRE LE TERRITOIRE



183,59M€ de chiffre d'affaires

Source : données internes Pas-de-Calais habitat | Chiffres arrêtés au 31/12/2025

BILAN DES ACTIONS 2025

ACCOMPAGNER DANS LE LOGEMENT

Les « Rendez-vous logement » font étape dans plusieurs villes

Cette opération de proximité permet de rapprocher l'offre de logements disponibles des habitants à la recherche d'un nouveau chez-soi. Conçus comme un temps d'échange convivial et ouvert à tous, les « Rendez-vous Logement » invitent les visiteurs à découvrir les appartements à louer dans le secteur, rencontrer les conseillères logement et échanger avec les équipes de terrain. Sur place, les visiteurs peuvent bénéficier de conseils personnalisés sur les démarches de location, les conditions d'accès et les services proposés par l'Office.

En 2025, six « Rendez-vous logement » se sont déroulés : à Arras dans les quartiers Saint-Pol/Bonnettes et Baudimont, à Saint-Nicolas-lez-Arras, à Bapaume, à Lens dans le quartier Grande Résidence et à Saint-Pol-sur-Ternoise.

Un nouveau règlement intérieur pour les locataires

Depuis avril, un nouveau règlement intérieur est en application pour l'ensemble des résidences collectives, les parties privatives et communes, les espaces extérieurs, mais aussi les logements individuels de Pas-de-Calais habitat. Fruit d'un travail approfondi avec les associations représentatives des locataires, il reflète l'engagement de l'Office à améliorer la qualité de vie de ses locataires tout en luttant fermement contre les incivilités.

Renforcement du partenariat avec le Groupement de gendarmerie départementale du Pas-de-Calais

En juillet, Bruno Fontalirand, Directeur général de Pas-de-Calais habitat et le Colonel Olivier Alary, commandant le Groupement de gendarmerie, ont signé une convention pour améliorer la prévention, la sécurité ainsi que l'accompagnement des collaborateurs et des locataires. Ce partenariat vise à renforcer la coordination entre nos services afin de prévenir plus efficacement les atteintes à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire. Il se traduit par un accès plus rapide aux services de gendarmerie, à des formations adaptées aux réalités du terrain et à une meilleure visibilité des dispositifs de prévention. La convention prévoit l'organisation de formations sur la gestion des conflits quotidiens à destination des personnels de proximité. Pour lutter contre la fracture numérique et sensibiliser les locataires aux risques liés aux nouvelles technologies et à la cybercriminalité, des sessions spécifiques sont coordonnées

conjointement.

L'Office a poursuivi, au mois de septembre, l'organisation de formations dédiées à la prévention des conflits et à l'amélioration de la relation avec les locataires. Pour 15 gardiens et 2 responsables d'agence, ces sessions ont permis de mieux gérer les situations de tension, de prévenir les comportements à risque et de favoriser un dialogue apaisé. Dispensées par des négociateurs du GIGN, elles apportent des outils concrets pour désamorcer les conflits, adopter les bonnes postures et renforcer l'écoute, contribuant ainsi à un accompagnement de qualité des habitants et à un climat serein au sein du parc locatif.

Des rendez-vous sécurité seniors

Mercredi 3 décembre, l'agence d'Avion a organisé un Rendez-vous sécurité en partenariat avec la ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la police nationale.

Cet atelier était spécialement conçu pour informer et sensibiliser les locataires seniors aux cambriolages, aux risques liés à internet, mais aussi aux fraudes du quotidien : démarchage à domicile, vols sur les parkings de supermarché, etc. Animé par le brigadier-chef Eric Wyzuj, référent sûreté au commissariat central de Lens, cet événement a permis de partager des conseils pratiques et des bons gestes à adopter pour se protéger. Les participants ont salué la qualité des échanges et la pertinence des informations transmises.

Maison du Logement pour Tous et nouvelle agence : une présence renforcée à Arras Ouest

En 2025, Pas-de-Calais habitat a renforcé sa présence de proximité à Arras Ouest avec un équipement unique implanté au rez-de-chaussée de la tour Cézanne, regroupant deux fonctions complémentaires. D'une part, la nouvelle agence Baudimont / Blancs Monts, installée dans ce même bâtiment, assure la gestion locative et la relation de proximité avec les locataires, dans des locaux modernisés et plus fonctionnels depuis octobre. D'autre part, la Maison du Logement pour Tous d'Arras Ouest, ouverte en décembre, constitue un lieu ressource dédié aux habitants. Elle propose un accompagnement global favorisant l'accès aux droits, l'insertion et le lien social, en s'appuyant sur de nombreux partenaires (Ville d'Arras, acteurs de l'emploi, structures associatives...). Inscrite dans REV3, cette opération, d'un montant de 280 000 €, a bénéficié du soutien de la Région Hauts-de-France à hauteur de 105 000 €.

ACCOMPAGNER PAR LE LOGEMENT

Des ateliers pour faire des économies d'énergie

Dans un contexte de hausse du coût de l'énergie, Pas-de-Calais habitat s'engage aux côtés des locataires pour favoriser une meilleure maîtrise des consommations.

Une quinzaine d'ateliers interactifs intitulés « J'économise » étaient proposés gratuitement aux habitants, dans le cadre d'un partenariat avec Logista Hometech et le cabinet Share&Smile.

Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre du programme national « Watt Watcher » (2024-2027), éligible aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). À travers un puzzle représentant un appartement pédagogique, les participants ont découvert les bons réflexes à adopter pièce par pièce pour réduire leur consommation d'eau et d'électricité.

Entre juillet et août, près de 150 locataires de Pas-de-Calais habitat ont bénéficié de ce dispositif.

KLARO ou comment développer le pouvoir d'achat des locataires

En janvier 2025, Pas-de-Calais habitat innovait en déployant Klaro, une plateforme digitale conçue pour simplifier l'accès des locataires aux aides auxquelles ils peuvent prétendre. Aujourd'hui, le bilan confirme le succès de cette démarche solidaire : plus d'1,2 million d'€ d'aides ont été versées au profit des foyers éligibles. 25% des locataires sont inscrits.

Ce succès repose sur la simplicité de l'application, plébiscitée par une note de satisfaction de 7,8/10. Au-delà du digital, c'est l'humain qui prime, au travers de conseillers disponibles pour un accompagnement personnalisé pour les situations complexes. Ainsi, en 2025, pas moins de 547 échanges par chat et 65 rendez-vous personnalisés ont permis d'accompagner des locataires et de leur débloquer des aides précieuses. Ces résultats encouragent Pas-de-Calais habitat à poursuivre le partenariat existant avec Klaro pour en faire un levier durable de lutte contre la précarité et d'amélioration du "mieux vivre" des locataires.

Des journées santé en partenariat avec la CPAM

Pas-de-Calais habitat, en partenariat avec la CPAM de l'Artois, les villes d'Avion et de Lens ainsi que de nombreux professionnels de santé, a organisé des journées sous le signe de la prévention et de l'accompagnement santé.

BILAN DES ACTIONS 2025

Intitulée « Ma journée Santé », cette action proposait un ensemble de dépistages gratuits : vue, risques cardio-vasculaires, diabète, bucco-dentaire, frottis...

Elles visaient à réduire les inégalités d'accès aux soins dans les quartiers prioritaires, où les indicateurs sont alarmants : près de 13% des habitants n'ont pas de médecin traitant et plus de 13% ne disposent pas de mutuelle. Ce partenariat innovant a été expérimenté dans le quartier République à Avion, les quartiers Grande Résidence et Sellier/Loucheur à Lens.

Il mise sur la proximité des équipes de Pas-de-Calais habitat, formées par la CPAM pour détecter les situations de renoncement aux soins et orienter les habitants vers les dispositifs adaptés. Le personnel de terrain – gardiens et chargés de secteur – devient un véritable relais santé de confiance, à l'écoute des habitants et en lien avec les professionnels. Cette dynamique se poursuivra en 2026 avec d'autres journées santé programmées à Hénin-Beaumont et Montigny-en-Gohelle.

En chiffres :

- Avion : 62 participants, 44 dépistages diabète, 12 accompagnements Mission Accompagnement Santé
- Lens Grande Résidence : 35 participants, 19 dépistages bucco-dentaires, 7 accompagnements Mission Accompagnement Santé, 2 personnes dépistées diabétiques
- Lens Sellier/Loucheur : 48 participants, 7 frottis, 10 accompagnements Mission Accompagnement Santé

RÉINSCRIRE LE PATRIMOINE DE L'OFFICE DANS UNE PERSPECTIVE DE LONG TERME

Le Projet Grande Résidence à Lens

Avec un taux de vacance de 18,32% (soit 7 points de plus que la moyenne de l'Office, à 11,81%), un taux d'impayés atteignant 27,32% (contre 12,24% à l'échelle de Pas-de-Calais habitat) et une dégradation du patrimoine liée à un sous-investissement historique dans la maintenance, le quartier concentre des enjeux économiques, sociaux et patrimoniaux majeurs. Face à ce constat, Pas-de-Calais habitat a fait de la Grande Résidence un projet d'entreprise : un groupe de travail interservices, associant la Ville de Lens, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les partenaires institutionnels, a été constitué pour bâtir un diagnostic complet autour de cinq axes :

image et attractivité du quartier, état technique du patrimoine, étude du marché et des loyers, urbanisme et mobilité, attractivité économique et commerciale.

Cette démarche collective a permis d'élaborer un plan d'actions structuré en deux phases :

À court terme, traiter les urgences en matière d'entretien, de maintenance et de modernisation des bâtiments, tout en poursuivant le programme Reconquête des logements vacants (qui a déjà permis de remettre 107 logements sur le marché depuis 2024).

À moyen et long termes, repenser l'attractivité du quartier dans sa globalité, en lien avec les habitants, la ville et les partenaires locaux.

Inauguration de la résidence Saint-Michel à Arras et du Pimm's médiation

En septembre s'est déroulée l'inauguration de la résidence Saint-Michel dont la rénovation aura représenté un véritable défi architectural et technique pour un coût total de 21,8 millions d'euros.

En parallèle, l'Office s'est engagé dans une démarche d'attractivité commerciale avec un nouveau cabinet médical et le PIMMS Médiation.

Livraison des modules hors-site à Arras et Frévent

L'année 2025 fut marquée par la livraison de modules de construction bois hors site, une première. 42 logements ont été livrés en décembre à Arras et 57 logements seront livrés l'été 2026 à Frévent.

Ce nouveau modèle de construction présente de nombreux atouts. Il réduit la production de déchets, limite la consommation d'eau et les nuisances sonores, tout en optimisant la sécurité et les conditions de travail sur le chantier. Les modules bois fabriqués par l'entreprise TH intègrent 60% de matériaux biosourcés. Chaque mètre cube de bois permet de capter une tonne de CO₂, ce qui contribue à diminuer significativement l'empreinte carbone globale du projet. Ces logements anticipent ainsi les exigences les plus élevées de la réglementation environnementale RE2020, dans sa version 2028.

Le 4 décembre, une délégation d'élus de la Communauté Urbaine d'Arras s'est rendue sur le chantier dans le cadre des "visites communautaires", organisées une fois par an par la CUA. Les élus pourront alimenter le débat communautaire autour du logement de demain avec une approche innovante et écologique ainsi qu'une maîtrise de l'empreinte foncière.

Signature de la convention ERBM de la Cité de Belgique

À Grenay et Loos-en-Gohelle, l'intégration des cités 11, Belgique et Bellevue dans le dispositif ERBM constitue une opportunité majeure. Ces opérations conjuguent préservation du patrimoine, performance énergétique et attractivité territoriale. Pour la Cité de Belgique, la deuxième phase du projet sera consacrée à la construction de logements neufs sur les parcelles libérées, avant la démolition et reconstruction de 92 logements trop vétustes pour être rénovés. Ces logements atteindront un diagnostic de performance énergétique classé A.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de transition énergétique, de cohésion sociale et de revitalisation urbaine, soutenue par l'ensemble des partenaires : l'État, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les villes de Grenay et Loos-en-Gohelle.

Journées européennes du patrimoine à Béthune, Lens, Saint-Omer et Arras

Pas-de-Calais habitat valorise son patrimoine. Le mercredi 17 septembre, familles et curieux étaient invités à explorer la Cité des Jardins d'Arras à travers un jeu de piste immersif imaginé comme une déambulation ludique entre urbanisme ouvrier et innovations écologiques.

Le samedi, les participants ont suivi un parcours entre Lens, Béthune et Saint-Omer : l'ancien siège de la Société de secours minière, la résidence Outrebon et l'ancienne clinique Stérin transformée en résidence sociale moderne. Au total, ces événements ont rassemblé 150 participants.

OBJECTIF NATURE

Des sensibilisations au tri réussies

En novembre, les équipes des médiateurs du SMAV-Syndicat Mixte Artois Valorisation et de Pas-de-Calais habitat étaient mobilisées pour le tri des déchets et la protection de l'environnement. Elles sont allées à la rencontre des locataires de la résidence du Moulin à Saint-Nicolas-lez-Arras pour expliquer la bonne gestion des déchets ménagers, distribuer des sacs destinés aux emballages et au verre et rappeler les consignes de tri. Les 23 locataires rencontrés se sont engagés à modifier leurs habitudes. Cette opération a permis de rappeler que le tri des déchets est un geste citoyen, valable dans toutes les résidences.

Dans le même temps, sur la Côte d'Opale, Pas-de-Calais habitat s'est aussi associé aux initiatives de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) pour donner aux locataires les clés du tri et du compostage à travers des ateliers pédagogiques. De plus, lors de la réunion d'échanges avec les locataires, ceux-ci se sont vus remettre des bio-seaux afin de les inciter à adopter le compostage qui assure le retour au sol de la matière organique.

Le concours « Remarqu'arbres »

Le 21 mars, jour officiel du printemps, a marqué le coup d'envoi du concours REMARQU'ARBRE, un défi qui a mobilisé les équipes des 28 agences. Pour cette première édition, ce concours invitait chaque agence à mettre en lumière un arbre remarquable de son patrimoine et à imaginer un projet d'aménagement ou d'animation pour le sublimer encore davantage. À la clé, des récompenses : un trophée Feuille d'Or, d'Argent ou de Bronze et un financement pour donner vie à son projet. Cette initiative illustre l'engagement de l'Office en faveur de la nature et de la mise en valeur de son patrimoine arboré, qui compte près de 7 000 arbres.

LES SALARIÉS, ACTEURS CLÉS DU DÉVELOPPEMENT

Pas-de-Calais habitat accorde une attention particulière à la formation. En 2025, 680 collaborateurs ont été formés, ce qui représente 10 065 heures de formations collectives et individuelles. Le montant consacré à la formation représente plus de 2,95% de la masse salariale de l'Office, alors que l'obligation légale est de 1,31%. Le Plan de Développement des Compétences a été construit pour répondre aux axes stratégiques de formation définis pour les années 2023, 2024 et 2025.

En chiffres

Au 31 décembre 2025, Pas-de-Calais habitat compte 761 salariés en CDI et 83 CDD dont 280 personnels de proximité (dont 251 en CDI). La moyenne d'âge est de 46,3 ans, la part des moins de 35 ans est de 17,4%. La répartition de l'effectif est de 57,2% de femmes et 42,8% d'hommes. Les femmes représentent 56,7% du personnel d'encadrement, 73,7% des agents de maîtrise et 34,3% du personnel d'exécution. L'index d'égalité professionnelle femmes-hommes est de 98/100. En 2025, 21 collaborateurs ont été recrutés en CDI et 49 salariés ont eu une promotion interne.

Une entreprise inclusive

En 2025, Pas-de-Calais habitat compte 74 travailleurs handicapés. 58 collaborateurs ont bénéficié d'un aménagement de poste afin de soulager un handicap ou de le prévenir pour un montant de 31 201 euros. L'Office participe à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées et à l'opération nationale « DuoDay », laquelle permet à des demandeurs d'emploi en situation de handicap de partager le quotidien professionnel de collaborateurs et découvrir ainsi leurs métiers. Pour les personnes concernées, c'est l'opportunité de découvrir un environnement de travail, de préciser un projet professionnel ou d'amorcer un parcours d'insertion, de convaincre un employeur de ses possibilités en termes d'intégration, de performance et d'autonomie.

La santé et la sécurité au travail

Au cours de l'année, plusieurs marchés essentiels à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques et de bien-être des collaborateurs ont été renouvelés, avec la participation systématique des équipes concernées. Le marché relatif à la cellule d'écoute psychologique a ainsi été reconduit en janvier 2025 afin de maintenir un dispositif d'accompagnement pour les collaborateurs confrontés à des situations professionnelles ou personnelles difficiles. Le marché des produits d'entretien a été renouvelé en avril 2025, permettant de garantir des conditions de travail conformes aux exigences sanitaires et de sécurité. Enfin, le marché des équipements de protection individuelle (EPI) a été renouvelé en juillet 2025 afin d'assurer la mise à disposition d'équipements adaptés aux métiers et aux risques associés. Dans le prolongement de la journée dédiée à la sécurité organisée le 18 avril 2024, une formation intitulée « Manager ressources » a été mise en place en janvier 2025 afin d'accompagner les managers dans leur rôle de prévention et de soutien des équipes. Une journée spécialement consacrée à la santé et à la sécurité au travail (SST) s'est également tenue le 27 mars 2025 sur le site d'Olhain. Ce temps fort a permis de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de prévention et de partager les bonnes pratiques en matière de sécurité. Les actions de proximité ont été renforcées avec l'accompagnement des collaborateurs des points dialogue en territoires, afin de les soutenir face aux situations rencontrées dans la relation avec les locataires.

Enfin, dans le cadre de la semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) organisée en juin, les collaborateurs ont été invités à participer au challenge « Bougez » via l'application Kiplin, une initiative favorisant l'activité physique et la cohésion d'équipe.

UN OFFICE QUI SE TRANSFORME

Obtention de la certification ISO 9001

Le 16 juillet 2025, Pas-de-Calais habitat a officiellement reçu la certification ISO 9001 décernée par AFNOR Certification, récompensant ainsi la mise en place et le maintien d'un Système de Management de la Qualité visant à offrir un service irréprochable à l'ensemble de ses locataires. Ce Système de Management de la Qualité s'appuie sur trois axes stratégiques : la qualité de service et l'accompagnement des locataires, la gestion durable du patrimoine et l'excellence des ressources humaines. À travers le suivi régulier d'indicateurs de performance et de revues de direction périodiques, l'Office garantit la pertinence et l'efficacité de ses processus, tant pour répondre aux attentes de ses publics que pour s'adapter aux évolutions du secteur de l'habitat social.

Corésial : un nouvel élan pour le logement social

Le 17 septembre 2025 marque un tournant pour le logement social en Hauts-de-France. 4 acteurs majeurs du secteur - Pas-de-Calais habitat, Maisons & Cités, Coopartois et Maisons & Cités Accession - ont unis leurs forces pour créer CORÉSIAL, un Groupement d'Intérêt Économique (GIE). L'objectif est de transformer les défis en opportunités, en mutualisant leurs expertises pour mieux répondre aux enjeux réglementaires, économiques et environnementaux qui s'imposent au secteur. Dans un contexte marqué par la hausse régulière des coûts de construction, la raréfaction du foncier et des normes environnementales toujours plus exigeantes, les bailleurs sociaux doivent innover pour continuer à remplir leur mission : offrir des logements accessibles, durables et adaptés aux besoins des territoires. CORÉSIAL incarne cette volonté de résilience collective. CORÉSIAL, contraction de Cohérence, Résilience et Alliance, porte en lui l'ADN du projet : l'intelligence collective au service des territoires et de leurs habitants.

LES PERSPECTIVES 2026

St-Martin-Boulogne : rénovation thermique de 254 logements collectifs

L'Office mènera en 2026 une opération majeure de rénovation thermique sur les 254 logements collectifs de la résidence Maréchal Lercier. Construite dans les années 1970, cette résidence de 14 bâtiments bénéficiera d'une réhabilitation globale visant à améliorer durablement le confort des locataires et la performance énergétique des immeubles, aujourd'hui classés en étiquette E, pour atteindre le niveau C. Cette opération représente un investissement de 18,8 millions.

Une réhabilitation globale pour la résidence Danvers à Arques

La réhabilitation de la résidence Adrien Danvers, un immeuble des années 1960 de 64 logements, améliorera durablement le confort des habitants grâce à une rénovation thermique globale, la modernisation des logements et des parties communes, ainsi qu'au réaménagement des espaces extérieurs. Menée sur deux ans, l'opération repose sur une organisation en « opération tiroir » afin d'accompagner les locataires tout au long du chantier, avec la création d'un logement témoin rénové.

Un nouveau programme de 41 logements à Berck-sur-Mer

La construction de 41 logements, rue du Foïer, répondra à la forte pression du marché local et accompagnera le vieillissement de la population. L'opération comprend un béguinage de 14 maisons de plain-pied, adaptées aux seniors autonomes, ainsi que deux résidences de 27 appartements destinés aux familles. Pensée comme un projet intergénérationnel, cette nouvelle résidence favorisera le vivre-ensemble.

Cyclamens et Edelweiss à Avion : une opération qui préfigure la Seconde Vie

Dans le quartier ANRU République qui compte près de 5 000 habitants, une réhabilitation d'ampleur sera menée. Les habitants du bâtiment Edelweiss seront relogés dans le quartier pour permettre la démolition des trois cages d'escalier. Un ascenseur sera intégré dans chacune d'elles, assurant l'accessibilité des 30 logements face au vieillissement de la population. L'ensemble sera restructuré pour proposer quinze T3 et quinze "vrais" T4. La livraison est prévue mi-2026. À cette date, une partie des habitants de Cyclamens y sera relogée. Cette résidence, qui proposait jusqu'alors vingt logements en T3 et T4, sera elle aussi restructurée : en dix T3, six T4 et deux T6 en duplex.

L'étiquette énergétique des logements passera de E à B.

De la friche au quartier durable : 84 logements sociaux pour Vendin-le-Vieil

En février 2026, Pas-de-Calais habitat posera la première pierre d'un programme de 84 logements locatifs sociaux à Vendin-le-Vieil, sur le site de l'ancienne friche industrielle Alfacomma. Cette opération s'inscrit dans une démarche de renouvellement urbain et de lutte contre l'artificialisation des sols, en redonnant une fonction résidentielle à un foncier dégradé situé en cœur de ville. Acquis en VEFA auprès du promoteur Linkcity Nord-Est, pour un investissement global de près de 15 millions d'euros, le programme comprendra 84 logements répartis en cinq bâtiments, complétés par 10 maisons en accession sociale à la propriété portées par Coopartois. Les logements, tous dotés d'un espace extérieur, offriront une qualité d'habitat renforcée et des parcours résidentiels diversifiés. Conçu dans le respect de la réglementation environnementale RE2020 niveau 2025 et visant le label BEE+, le projet intègre des choix techniques favorables à la transition écologique : production de chaleur électrique, maîtrise des consommations énergétiques et désimperméabilisation des sols avec gestion intégrée des eaux pluviales.

La gendarmerie de Savy-Berlette : un équipement moderne au service de la sécurité

En 2026, Pas-de-Calais habitat livrera la caserne de gendarmerie de Savy-Berlette, un projet majeur pour le territoire des Campagnes de l'Artois. Implantée au lieu-dit Le Plaquart, cette future brigade territoriale autonome regroupera les unités d'Aubigny-en-Artois et d'Avesnes-le-Comte, offrant aux militaires comme aux habitants un cadre modernisé, fonctionnel et pleinement adapté aux exigences de sécurité. Le programme comprendra une brigade de 414 m² intégrant des espaces administratifs, techniques et un pôle judiciaire complet, ainsi que 18 logements de fonction (11 individuels et 7 semi-collectifs). Pensée pour renforcer la qualité de l'accueil du public, la future caserne disposera d'une salle d'attente, d'un bureau dédié à la prise de plaintes, de locaux de garde à vue et un espace d'audition garantissant confidentialité et sécurité. Les logements, équipés de panneaux solaires et de jardins privatifs, offriront un cadre de vie confortable aux militaires et à leurs familles.

Création de l'agence rurale de Lumbres

Ce nouveau lieu d'accueil et de travail prendra place dans les locaux de l'ancienne gendarmerie, située au 57 Ter avenue Bernard Chochoy. Cette troisième agence rurale pour Pas-de-Calais habitat (après Croisilles et Saint-Pol-sur-Ternoise) répond à la problématique d'accessibilité des habitants de la campagne au service public départemental du logement social. L'agence rurale de Lumbres accueillera une équipe dédiée, composée d'un responsable, d'assistantes et d'une chargée de recouvrement. Ce nouvel espace de travail permettra d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la qualité de l'accueil des publics. Les travaux prévus, d'un budget prévisionnel de 298 482 € TTC, incluront la réhabilitation complète des locaux pour les adapter aux besoins fonctionnels et aux normes d'accueil du public.

Mieux vaut prévenir que guérir avec Active3D

Gérer un patrimoine exige une grande réactivité face aux imprévus. Qu'il s'agisse d'une infiltration en toiture ou d'une panne de VMC collective, les interventions en mode « curatif » font partie du quotidien. Cependant, ces urgences sont souvent complexes à gérer et impactent directement les bâtiments ainsi que le confort et la satisfaction des locataires. En 2026, Pas-de-Calais habitat franchit une étape clé pour faire évoluer les pratiques. Le logiciel Active3D va être déployé auprès des équipes techniques. Interconnecté au progiciel Ulis, cet outil a été choisi pour disposer d'une cartographie technique précise et en temps réel du patrimoine. Cela va permettre d'orienter les contrôles et les interventions techniques. Cet outil permettra notamment d'avoir une vision claire du patrimoine grâce à un accès instantané aux données techniques des bâtiments pour agir avec plus d'efficacité et de précision.

Un référentiel innovation pour les projets patrimoniaux

Ce projet vise à doter l'Office d'un référentiel unique et partagé pour orienter les conceptions en construction neuve comme en réhabilitation. Il permet de sécuriser les choix techniques et architecturaux tout en maîtrisant le coût global à l'échelle du patrimoine. L'objectif est de mettre fin à l'hétérogénéité actuelle des opérations, source de complexité d'exploitation et de surcoûts de maintenance. La stratégie repose sur une double ambition : élever le niveau d'exigence technique et affirmer une identité visuelle cohérente.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Pas-de-Calais habitat

FICHE D'IDENTITE

♦ Forme juridique : Office Public de l’Habitat – Etablissement Public Local à Carac-tère Industriel et Commercial	Mission / Cœur de métier : Réaliser des opérations de « construction, acquisition, aménagement, réservation foncière, réhabili-tation, gestion d’habitations collectives ou individuelles », à destination de personnes sous plafonds de ressources.
♦ Siège social : 4 avenue des Droits de l’Homme 62000 Arras	Gérer des immeubles à usage principal d’habitation (qui appartiennent à l’État, aux collectivités lo-cales, à des organismes d’habitation à loyer modéré, à des sociétés d’économie mixte, à des orga-nismes à but non lucratif).
♦ Dotation : 2 259 602 €	Réaliser des opérations d’aménagement (soit directement après accord des collectivités locales inté-ressées, soit en vertu d’une convention ou d’un traité de concession).
♦ Date de clôture : 31/12	(art. L421-1 du CCH).
♦ Siret : 344 077 672 00022	
♦ Effectif moyen : 840 ETP	
♦ Président : Jean-Louis COTTIGNY (Conseiller départemental)	
♦ Directeur : Bruno FONTALIRAND	

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil d’Administration : 22% (6/27) de Conseillers départe-mentaux et 33% (9/27) de personnalités qualifiées désignées par le Conseil départe-mental. Le Président de l’Office est de droit un Conseiller départemental. Représentants du Département dans la structure : 6 Titulaires : Jean-Louis COTTIGNY, Jean-Claude LEROY, Olivier BARBARIN, Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Alexandre MALFAIT, Sylvie MEYFROIDT-LEFAIT.	Contribution financière du Département : ♦ Budget 2026 : liquidations prévues 21 260 000 € - 20 000 000 € en investissement pour l’acquisition de titres de participation ; - 1 200 000 € en investissement dans le cadre de la convention signée en 2020 pour la réhabilitation thermique des logements du parc de Pas-de-Calais habitat (solde) - 60 000 € prévus en fonctionnement pour les appels à projets 2026 « solutions logement jeunes primo locataires » et « solu-tions logement jeunes en situation de précarité » ♦ Liquidations 2025 : 5 109 200 € - 1 050 000 € en investissement au titre de la convention financière pour la réhabilitation thermique des logements du parc de Pas-de-Calais Habitat en 2020 - 4 000 000 € en fonctionnement au titre des conventions signées en 2025 (cf convention partenariale 2024-2033); - 59 200 € en fonctionnement pour les appels à projets 2025 « solutions logement jeunes en situation de précarité », « solu-tions logements pour les jeunes primo-locataires » ♦ Garantie d’emprunts : 169 239 140 € au 31/12/2025.
--	--

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

♦ Patrimoine géré : 38 729 logements (dont 11 976 logements individuels et 26 431 collectifs) et 1737 équivalents logements Résidences / foyers (collectifs).	♦ Données sociales : - 79 257 personnes logées dans le parc locatif de l'OPH ; - 3 514 attributions de logements ; - 19 285 ménages percevant l'APL.
♦ Construction / réhabilitation : 53 logements mis en service / 253 logements ré-habilités / 898 logements mis en chantier de réhabilitation.	♦ Relogement dans le cadre du FSL : - 572 dont 256 familles prioritaires dans le Département.
♦ Vente : 49 logements vendus. ♦ Démolition : 268 logements.	

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ♦ La convention partenariale 2024-2033, entre le Département du Pas-de-Calais et l'Office public départemental de l'habitat Pas-de-Calais habitat, délibérée le 29 janvier 2024, prévoit de concourir à l'objectif stratégique partagé entre les partenaires de garantir une offre de logement social de qualité, rénovée et performante thermiquement sur l'ensemble du territoire départemental. La réhabilitation thermique de 10245 logements soumis aux obligations de la loi « climat et résilience » concourt concrètement à la réalisation de cet objectif. L'office a bénéficié d'un soutien financier significatif du Département avec une versement effectif de 13 M€ de subventions (sur un engagement financier initial de 150 M€ sur 10 ans).
- ♦ Ceci a contribué à l'accélération des programmes de réhabilitations, avec en 2025, 100 M€ d'investissement sur son patrimoine. Aussi, le taux de vacance des logements a fortement baissé (le taux de vacance hors démolition des logements est passé de 7,1% du parc locatif, à l'été 2024, à 5,2% fin 2025) et cela permet d'améliorer les résultats économiques de l'office .
- ♦ Constitution d'un Groupement d'Intérêt Economique non employeur entre Coopertois, Pas-de-Calais Habitat, Maisons et cités, Maisons et cités accession : CORESIAL. Ce GIE permettra de mutualiser les ressources des 4 membres pour la maîtrise d'ouvrage, la vente HLM et la gestion des copropriétés.
- ♦ Obtention de la certification ISO 9001 décernée par l'AFNOR le 16 juillet 2025.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ♦ La stratégie énergétique et son impact sur le plan à moyen terme 2025-2033 : mise en œuvre des obligations de la loi climat et résilience à horizon 2033 en matière de réhabilitation.
- ♦ Reconstitution progressive d'une offre de logements neufs (objectif : réalisation de 3000 logements neufs entre 2026-2030).
- ♦ Poursuivre la réduction des logements vacants.
- ♦ Accompagnement du Département dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat 2024-2033 avec avenant en 2026 pour modifier l'exécution de cette convention par l'achat de titres participatifs émis par Pas-de-Calais Habitat ainsi que leur règlement par le Département à hauteur de 100 000 000 € jusqu'en 2030 soit 20 millions d'euros par an de 2026 à 2033.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2025		COMPTE DE RÉSULTAT 2025 (source SIG HLM)
Actif immobilisé : 1 376 313 297 €	Capitaux propres : 406 757 542 €	Chiffre d'affaires : 183 620 984 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 59 170 311 €	Total des dettes : 1 076 484 914 €	Valeur ajoutée : 39 667 199 €
Trésorerie : 69 750 099 €	Total bilan : 1 505 233 707 €	Excédent brut d'exploitation : 5 380 617 €
RATIOS 2025		Résultat d'exploitation : - 1 224 090 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 71 %		Résultat financier : 1 517 336 €
Durée apparente de la dette : 14 ans		Résultat exceptionnel : 1 693 718 €
Rentabilité des capitaux propres : 0,5 %		Résultat de l'exercice : 1 986 964 €
Taux de rentabilité net : 1,1 %		Autofinancement net HLM : 24 930 712 €
Ratio d'activité : 5,5 %		Total des produits : 277 174 701 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 139 jours		Financement du Département (€ & %) : 4 000 000 € soit 1,4%
Fonds de roulement : 92 810 714 €		
Besoin en fonds de roulement : 23 060 615 €		

Date de mise à jour des données : 26/06/2026



pasdecalais.fr •





Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- SDIS 62 -

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS**

**ANNÉE
2025**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais

L'année 2025 illustre, une nouvelle fois, la capacité du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais à conjuguer engagement opérationnel, adaptation permanente et vision d'avenir. Dans un contexte marqué par l'évolution des risques, les attentes croissantes de nos concitoyens et les transformations profondes que connaît la sécurité civile, le SDIS 62 poursuit avec détermination sa mission première : protéger, secourir et accompagner la population du Pas-de-Calais.

Chaque jour, les femmes et les hommes du SDIS 62 démontrent leur professionnalisme, leur disponibilité et leur sens du service public. Derrière chaque intervention, chaque action de prévention ou de formation, ce sont des valeurs de solidarité, de courage et de dévouement qui s'expriment au bénéfice de tous.

L'année 2025 aura été une année d'action et d'engagement pour notre établissement. Elle marque une étape importante dans la modernisation du SDIS 62 et dans l'affirmation de son ancrage territorial. Cette ambition s'est notamment traduite par l'adoption d'une nouvelle identité visuelle, reflet d'une volonté partagée de moderniser la communication institutionnelle, de renforcer la visibilité de l'établissement et d'affirmer plus encore son appartenance au territoire du Pas-de-Calais.

Cette dynamique de transformation s'est également concrétisée par l'adoption du nouveau Règlement Opérationnel lors du Conseil d'administration du 7 octobre 2025, puis par son approbation par Monsieur le préfet du Pas-de-Calais le 25 novembre 2025. Ce document structurant constitue un outil essentiel pour adapter notre réponse opérationnelle aux réalités du territoire, garantir la cohérence de l'organisation des secours et préparer l'établissement aux enjeux futurs de la sécurité civile.

Préparer l'avenir, c'est aussi investir dans les ressources humaines et préserver la force de notre modèle de secours. Dans cette perspective, le recrutement de 30 sapeurs-pompiers professionnels par an sur une période de trois ans a été acté. Cette décision traduit la volonté du Conseil Départemental de consolider durablement les capacités opérationnelles du SDIS et d'accompagner l'évolution constante des sollicitations auxquelles l'établissement doit faire face.

L'année 2025 aura également été marquée par l'organisation des premières Assises du volontariat du SDIS 62. Entre septembre et octobre, 26 soirées thématiques se sont tenues sur l'ensemble du département, faisant suite à une large phase de consultation ayant recueilli 1 048 participations via un questionnaire diffusé durant l'été. Cette démarche inédite témoigne d'une volonté forte : écouter, valoriser et soutenir l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires, qui demeurent une composante essentielle de notre modèle français de sécurité civile. À travers ces échanges, le SDIS 62 affirme sa volonté de construire, avec ses personnels, les conditions d'un volontariat durable, attractif et reconnu.

Face à l'évolution des risques et à la nécessité d'anticiper les défis à venir, le SDIS du Pas-de-Calais a poursuivi l'adaptation de son organisation interne. La création d'un groupement planification et conseil aux territoires, d'un groupement maritime et international ainsi que d'un groupement contrôle interne et cohérence territoriale illustre cette volonté de renforcer l'expertise de l'établissement, sa capacité d'anticipation et la coordination de son action sur l'ensemble du territoire départemental.

L'année 2025 s'inscrit également dans la continuité des enseignements tirés des épisodes climatiques majeurs qui ont frappé notre département ces dernières années. Afin de renforcer les moyens de lutte contre les inondations et les incendies d'ampleur, le SDIS 62 s'est doté de pompes de grande puissance. Cet investissement structurant, rendu possible grâce au soutien financier conjoint de l'État, de la Région Hauts-de-France, de l'Agence de l'Eau, du Département du Pas-de-Calais et du SDIS 62, vient renforcer durablement la capacité de résilience de notre territoire face aux événements exceptionnels.

Parce que l'investissement dans les infrastructures constitue également une condition essentielle de l'efficacité opérationnelle, l'année 2025 aura vu l'inauguration du groupement territorial Est à Lens ainsi que de l'extension du Centre d'Incendie et de Secours d'Avesnes-le-Comte. Elle aura aussi été marquée par la pose de la première pierre du futur Centre d'Incendie et de Secours de Boulogne-sur-Mer et de l'extension du Centre d'Incendie et de Secours d'Hucqueliers. Ces projets traduisent la volonté constante

du SDIS 62 de doter les personnels d'outils modernes, adaptés aux besoins opérationnels et aux réalités des territoires.

Présider le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais, c'est mesurer chaque jour l'ampleur des responsabilités qui incombent à notre établissement. C'est également saluer l'engagement exemplaire des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires, des jeunes sapeurs-pompiers et des personnels administratifs, techniques et spécialisés qui concourent, ensemble, à la continuité du service public de secours.

Dans un environnement où les crises deviennent plus fréquentes, plus intenses et plus complexes, le SDIS 62 poursuit son action avec lucidité, responsabilité et ambition. Ce rapport d'activité témoigne de la diversité des missions accomplies, des transformations engagées et des projets portés collectivement au service de la protection des habitants du Pas-de-Calais.

Je vous invite à découvrir, à travers ces pages, l'engagement quotidien de celles et ceux qui font vivre le SDIS 62 et contribuent, chaque jour, à la sécurité de notre territoire.

Raymond GAQUERE

Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais



MISSIONS ET ORGANISATION

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

LES MISSIONS DU SDIS

- ♦ l'évaluation et la prévention de tous les risques de sécurité civile (accidents, sinistres, risques technologiques et naturels) ;
- ♦ la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- ♦ la lutte contre les incendies de toute nature ;
- ♦ le secours d'urgence en général ;
- ♦ la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement.

LA VIE INSTITUTIONNELLE

- ♦ 4 réunions du Comité social territorial (CST) : 14 avis ;
- ♦ 4 réunions de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Condition de Travail (F3SCT) : 21 avis ;
- ♦ 4 Commissions Administratives et Techniques des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) : 21 avis ;
- ♦ 3 réunions du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) : 16 avis ;
- ♦ 5 Conseils d'Administration (CA) : 45 délibérations ;
- ♦ 11 bureaux de Conseil d'Administration : 160 délibérations.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ÉTABLISSEMENT

Sur le plan opérationnel :

Le Règlement Opérationnel a été adopté lors du Conseil d'administration réuni le 7 octobre 2025 et a été approuvé par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais par arrêté en date du 25 novembre 2025.

Recrutement de 30 postes de sapeurs-pompiers professionnels acté par an sur 3 ans.

Agressions Face aux agressions en intervention, le SDIS a mis en place un accompagnement judiciaire dédié : représentation de l'établissement, préparation et soutien des agents victimes avant audience, avec une expertise métier facilitant le lien avec les tribunaux et la reconnaissance des préjudices.

Exercice CAPINAV (5-6 novembre 2025) : les sapeurs-pompiers du SDIS 62 et le BMPM ont conduit un exercice d'envergure en deux phases, avec un entraînement de commandement interservices au CIS de Marck, suivi d'une intervention de grande ampleur à bord d'un ferry DFDS entre Calais et Douvres, simulant un incendie majeur en pleine mer.

Pompes Grande Puissance Face aux risques d'inondation dans notre département et afin de renforcer les moyens de lutte contre les incendies d'ampleur, le SDIS 62 s'est doté de pompes de grande puissance, acquises avec la participation financière de l'État, la Région des Hauts-de-France, l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais (SDIS 62).

Sur le plan institutionnel :

Nouveau Directeur Départemental Arrivée du Colonel Stéphane Contal en qualité de Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers du Pas-de-Calais, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Nouvelle identité visuelle traduisant une volonté partagée de moderniser la communication institutionnelle, mais aussi de renforcer la visibilité et l'ancrage territorial de l'établissement.

Les assises du volontariat se sont déroulées entre septembre et octobre 2025 à travers 26 soirées thématiques organisées sur l'ensemble du département. Elles ont fait suite à une première phase de consultation ayant recueilli 1 048 participations via un questionnaire diffusé entre juillet et août. Le projet d'organiser les premières assises du volontariat au sein de notre établissement est né d'une volonté forte du SDIS 62 de valoriser et de soutenir l'engagement des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV), qui représentent une composante essentielle du modèle de sécurité civile en France.

Inaugurations du groupement territorial Est situé à Lens et de l'extension du Centre d'Incendie et de Secours d'Avesnes-le-Comte.

Pose de 1^{ère} pierre du Centre d'Incendie et de Secours de Boulogne-sur-Mer et de l'extension du Centre d'Incendie et de Secours d'Hucqueliers.

Une nouvelle organisation adaptée aux enjeux avec :

Un groupement planification

Le groupement assure une mission centrale de conseil en préparation de crise et en conduite d'exercices auprès des acteurs du Pas-de-Calais : préfecture (ORSEC), collectivités (**Plans Communaux de Sauvegarde/Plans Intercommunaux de Sauvegarde**), éducation (PPMS), sites patrimoniaux, industriels (SEVESO/ICPE – POI) et autres partenaires publics et organisateurs d'événements.

Un groupement maritime et international

Le détroit du Pas-de-Calais, axe maritime le plus fréquenté au monde (1/4 du trafic mondial), concentre des enjeux stratégiques majeurs : ports nationaux, tunnel sous la Manche et pression migratoire.

Le groupement s'articule autour de deux services :

- Service maritime : préparation du SDIS62 aux enjeux maritimes, appui aux unités nautiques, interface avec la DGSCGC et le BMPM (CAPINAV), lien avec le CROSS Gris Nez.

- Service tunnel sous la Manche : préparation aux risques liés au tunnel, formation de la seconde ligne de réponse (SLOR) et expertise auprès de la commission intergouvernementale.

Un groupement contrôle interne et cohérence territoriale

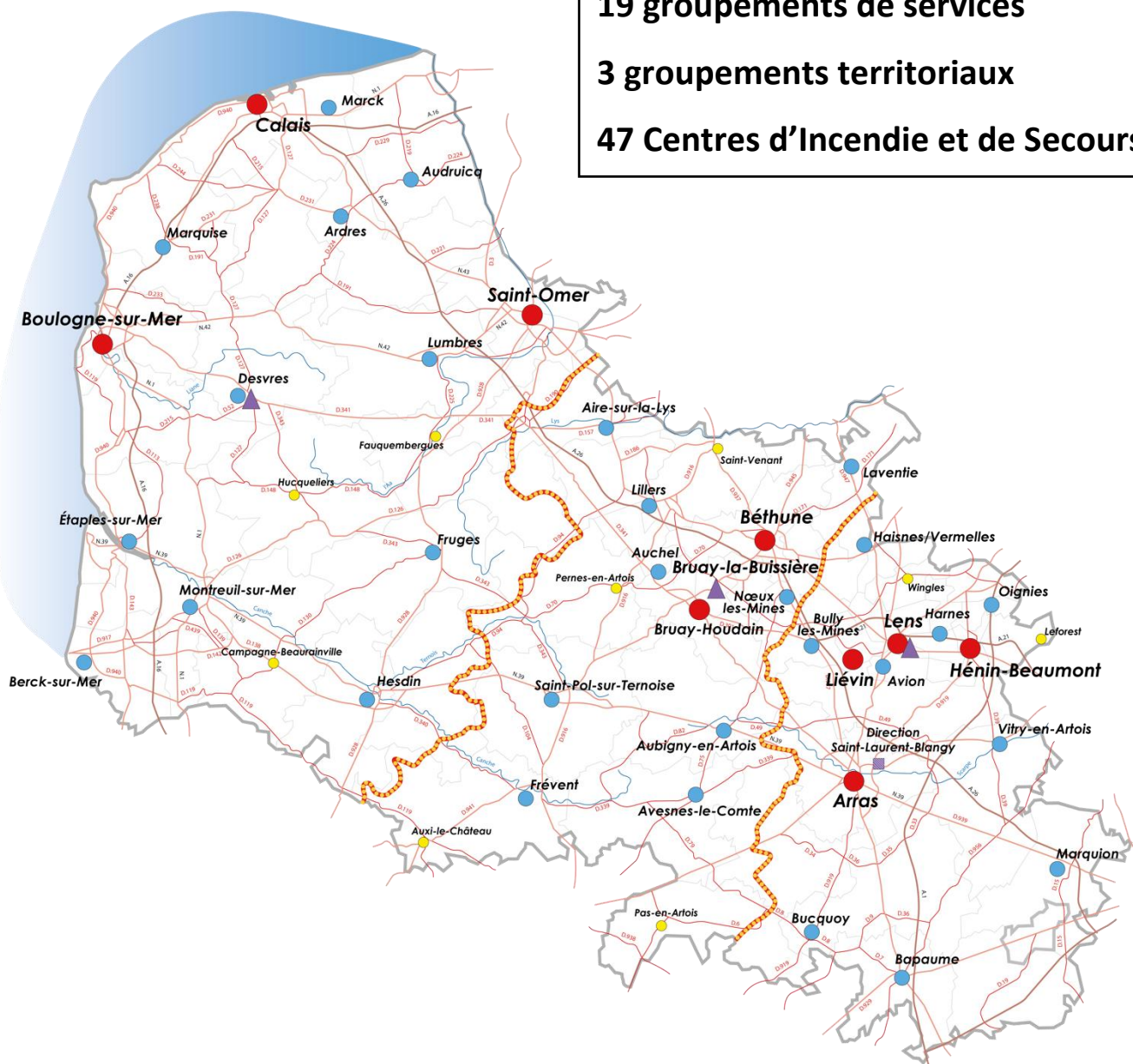
Le groupement « contrôle interne et cohérence territoriale » pilote la performance via l'optimisation des processus, le management des risques et la démarche qualité. Il structure le pilotage par la donnée (tableaux de bord, indicateurs), fiabilise les données opérationnelles et propose des actions correctives pour améliorer l'efficacité et la qualité du service.

7 sous-directions

19 groupements de services

3 groupements territoriaux

47 Centres d'Incendie et de Secours



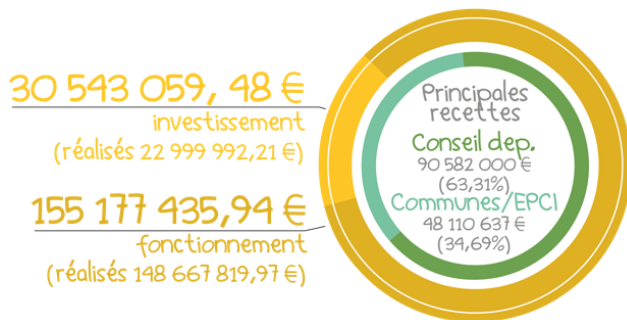
LE BUDGET

SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DU PATRIMOINE

Le Groupement des affaires financières

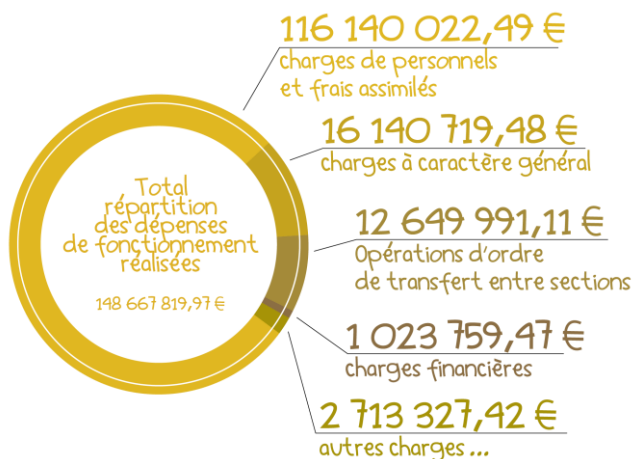
Budget Primitif 2025 de 185,72 millions d'euros
(171,67 millions d'euros réalisés en dépenses)

Une section de fonctionnement réalisée de 148,67 millions d'euros.



Principales dépenses de fonctionnement :

- ♦ 116,1 millions d'euros pour les charges de personnels et frais assimilés ;
- ♦ 16,14 millions d'euros pour les charges à caractère général ;
- ♦ 12,65 millions d'euros pour les opérations d'ordre de transfert entre sections ;
- ♦ 1,02 millions d'euros pour les charges financières ;
- ♦ 2,71 millions d'euros pour les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles.



Principales recettes de fonctionnement :

Contributions et participations : 138,69 millions d'euros dont :

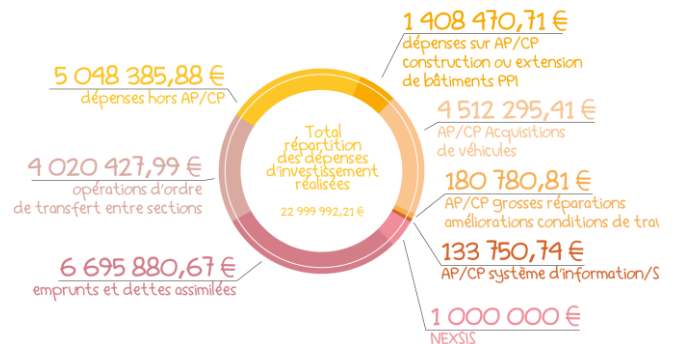
- ♦ 90,58 millions d'euros par le Conseil départemental ;
- ♦ 48,11 millions d'euros par les communes et EPCI.

Une section d'investissement réalisée de 22,99 millions d'euros.

Principales dépenses d'investissement :

- ♦ 5,048 millions d'euros de dépenses hors AP/CP (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, immobilisations en cours) ;

- ♦ 1,40 millions d'euros de dépenses sur autorisation de programme (AP) / Crédit de paiement (CP) / Construction ou extension de bâtiments ;
- ♦ 4,51 millions d'euros de dépenses AP/CP Acquisition de véhicules ;
- ♦ 133 750 € de dépenses AP / CP Systèmes d'information ;
- ♦ 6,695 millions d'euros d'emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital de la dette) ;
- ♦ 4,02 millions d'euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections ;



Faits marquants 2025 :

- Adhésion à Finances et territoires pour la recherche de subventions
- Prospective budgétaire 2026-2028
- Mise en place de SIS ID pour lutter contre les faux ordres de virement
- Perception des subventions d'investissements pour 2 173 476,76 € notamment pour les pompes à grande capacité
- 2 consultations bancaires pour lever l'emprunt 2025
- Contribution à la recherche des pièces justificatives dans le cadre de l'entente illicite des producteurs de camions européens.

Le Groupement de la Commande Publique

Le Groupement de la Commande Publique pilote la stratégie des achats, procède à la passation des procédures des marchés publics et suit l'exécution des marchés publics. Il conseille les services dans le montage juridique du marché public à mettre en place (type de marché, allotissement, durée, conditions d'exécution, critères de jugement des offres...), contrôle les achats de faible montant et veille à la sécurité juridique des achats de l'établissement.

- ♦ 11 CAO organisées ;
- ♦ 92 marchés notifiés (reconductions comprises) ;
- ♦ 440 marchés publics en cours d'exécution ;
- ♦ 1 718 bons de commande visés ;
- ♦ 459 792 € HT d'économie d'achat réalisé.

Faits marquants 2025 :

Réorganisation du groupement de la commande publique : un service fournitures et services, un service marché travaux, maîtrise d'oeuvre et achats de faible montant.

Attribution de la maîtrise d'oeuvre pour les travaux du CTA CODIS.

Attribution du marché de Travaux du CIS d'Hucqueliers.

Attribution du marché pour la mise en place d'une solution télématique et d'auto partage.

Démarche qualité : processus passation et exécution des marchés.

Charte de déontologie de l'achat public du SDIS 62.

Le Groupement des Affaires Juridiques

Conseil juridique

- 9 conseils de discipline organisés
- 67 conventions visées

Contentieux

- 82 dossiers de dépôts de plainte
- 57 constitutions de partie civile
- 158 dossiers toujours en cours de gestion

Archives

- 399 boîtes d'archives versées dans les fonds du SDIS
- 6 tonnes d'archives détruites et recyclées

Faits marquants 2025 :

Signature de la convention de partenariat avec la MDSA (travail transversal avec le CTA/CODIS et le CIS de Béthune).

Relance des marchés publics d'assurance responsabilité civile, risques statutaires et protection juridique.

Lancement de la mise en œuvre du système d'archivage électronique.

Le Groupement Patrimoine Immobilier

- 301 bons d'interventions réalisés
- 1 267 factures traitées
- 2,25 millions de fonctionnement (maintenance)
- 534 802 euros d'investissement

Faits marquants 2025 :

- Changement de sous-direction
- Intégration du service travaux neufs
- Inauguration du groupement territorial est
- Pose de la 1ère planche de bois pour l'extension du CIS d'Hucqueliers
- Lancement du projet de réhabilitation du CTA/CODIS
- Inauguration de l'extension du CIS d'Avesnes-le-Comte

SOUS-DIRECTION OPÉRATION ET INSTRUCTION

La création de la Sous-Direction Opération et Instruction permet, conformément à l'une des ambitions de la loi « Matras », de moderniser le fonctionnement du SDIS62. Elle est composée du Groupement Organisation et Coordination des Secours, du Groupement Formation – Sport, et du Groupement Maritime – International et d'un secrétariat.

Sa mise en place optimise la préparation opérationnelle au profit de l'efficacité opérationnelle lors de la distribution des secours sur terre, en mer et sur l'estran.

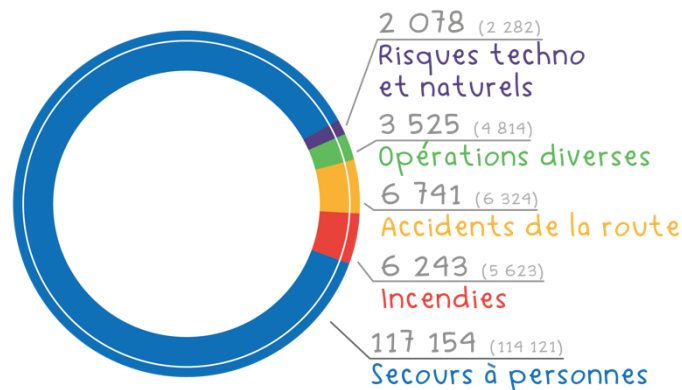
Le Groupement Organisation et Coordination des Secours (GOCS)

La gestion des interventions des sapeurs-pompiers est fondée sur l'articulation CTA-CODIS avec les unités opérationnelles du département.

- ♦ 369 462 appels reçus au CTA/CODIS soit 1 012 appels en moyenne par jour ;
- ♦ 453 sapeurs-pompiers disponibles le jour. 422 disponibles la nuit.

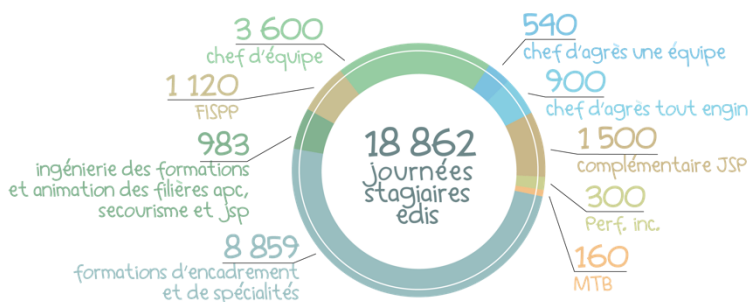
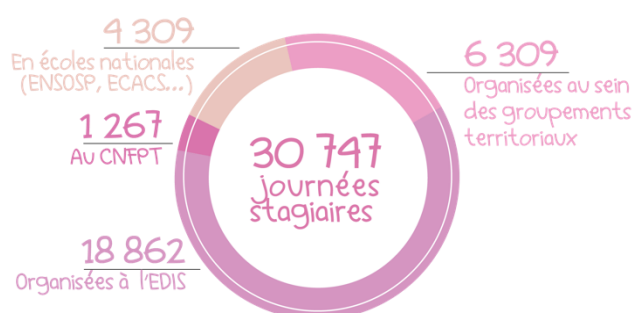
Les interventions sont la partie la plus visible des missions des sapeurs-pompiers : **135 741 interventions** ont été effectuées en 2025 et **123 578 victimes** prises en charge par les sapeurs-pompiers.

La répartition des interventions :



Le Groupement Formation/Sport

L'École Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS) dispense une grande partie de la formation primordiale pour les personnels SPP, SPV et PATS en collaboration avec plusieurs organismes comme le CNFPT, ECASC, ENSOSP... 30 747 journées stagiaires au total ont été réalisées, réparties comme suit :



Faits marquants 2025 :

Abonnement à la bibliothèque de supports éducatifs dénommée «TOUT APPRENDRE» qui est accessible à tous les agents du SDIS 62

Ouverture des droits à l'ensemble des agents du SDIS 62 à une plateforme de formation à distance dénommée «CITRUS» 2 sessions FISPP, 32 agents

Le Groupement Maritime et International

Le groupement est composé de deux services : le service maritime (Préparation du SDIS62 aux enjeux maritimes, appui des unités nautiques et maritimes, pression migratoire, lien avec le CROSS Gris Nez, interlocuteur de la DGSCGC et du BMPM pour la CAPINAV : CAPacité nationale de renfort pour l'intervention à bord des NAVires) et le service tunnel-sous-la-Manche (Préparation du SDIS62 face aux enjeux liés au tunnel, Formation Seconde Ligne de Réponse (SLOR), Expertise au sein du comité de sécurité de la commission inter gouvernementale).

Le SDIS 62 et son engagement reconnu au niveau national et international :

- Participation au projet MIRG Europe de 2012 à 2018
- Participation à la conception de la doctrine

- nationale d'intervention à bord des navires
- Seul SDIS de niveau national au sein de la CAPINAV
- Un conseiller technique national adjoint auprès du BMPM et de la DGSCGC
- Un plateau technique de formation à l'intervention à bord des navires
- Convention de partenariat avec la région de sécurité de Zeeland (Pays-bas)
- Expertise européenne en incidents maritimes reconnu par la commission EU
- Participation et organisation de nombreux exercices européens

Faits marquants 2025 :

Exercice CAPINAV les 5 et 6 novembre ;
Poursuite des travaux liés à la doctrine NOVIMAR dans le cadre de la pression migratoire.

SOUS-DIRECTION CONSEIL AUX TERRITOIRES

Le Groupement Prévision des Risques

La prévision vise à mieux appréhender les risques et apporter un maximum d'informations aux sapeurs-pompiers appelés à intervenir.

L'objectif est de faciliter la prise de décision et de permettre l'organisation d'un dispositif opérationnel adapté à chaque situation. Cette organisation des secours nécessite une préparation en amont pour apporter la réponse opérationnelle la plus efficace possible en situation d'urgence.

Cette préparation à la gestion des crises passe par des études de dossiers relatives à la prévention industrielle et autorisations du droit des sols, par le suivi de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, par la planification (organisation, exercices et retours d'expériences).

- 558 Schémas Communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie réalisés dont 250 arrêtés DECI
- 23 Plans de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC) validés ou en cours
- 3 exercices validation PSBC

Faits marquants 2025 :

- DATA CENTER 450 MW brebières (4 milliards d'euros, 1 000 emplois - problématique LI-ion++)
- Formations innovantes avec CNFPT sur le RDDeCI au bénéfice des 20 EPCI (3 sessions de 16 pax)
- Participations plurielles à la semaine de la résilience 2025 **Pas-de-Calais du 6 au 11 octobre 2025 : «sensibilisation et de partage autour de la culture du risque ».**

En voici quelques chiffres clef :

- Près de 16 actions menées sur 6 jours, réparties entre Calais, Loos-en-Gohelle, Caucourt, Saint-Pol-sur-Ternoise et Fruges
- Plus de 1 400 participants (scolaires, agents, élus, grand public...)
- Plus de 43 structures partenaires mobilisées sur le terrain (acteurs locaux et partenaires nationaux du Résilience Tour)
- Plusieurs passages et publications médias (radio, presse)

Exercices d'ampleur ou sensibles : voir indicateur dédié (planification)

Colloque nationale sur la protection du patrimoine (mars 2025)

73 manifestations

21 grands rassemblements

170 pyrotechniques

12 CDSR

Le Groupement Prévention des Risques

L'objectif principal de la prévention est de contribuer à éviter l'éclosion d'un incendie au sein des ERP et des IGH, d'en limiter les effets s'il se crée et de faciliter l'intervention des secours.

19 interventions Recherche des Causes et Circonstances des Incendies

4 304 ERP 1^{er} et 2^{ème} groupe

2 Immeubles de Grande Ampleur

1 514 visites réglementaires

2 373 études de dossiers

Faits marquants 2025 :

- Production en partenariat avec la BMPM d'un progiciel METARISC module ERP (puis ADS, INDUS,...)
- Structuration de la Recherche des Causes et Circonstances d'Incendie (RCCI) en unité spécialisée
- Accompagnement des porteurs de projet et des autorités concernant :
 - Extension NAUSICAA - Boulogne-sur-Mer
 - Tour IGH capitainerie - Calais
 - Nouvel hôpital Métropolitain de l'Artois - Lens
 - Palais St-Vaast - Arras
 - Les ERP sous avis défavorable notamment à Boulogne-sur-Mer

Le Groupement Planification

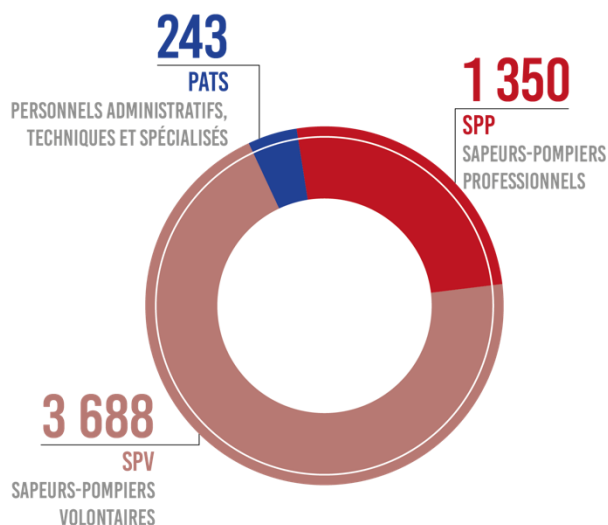
Faits marquants 2025 :

- BINAT 35
- ENDURO 50
- #TdFrance 2025 - 3 étapes
- 4 jours de Dunkerque du 13 au 18 mai
- MSF 2025 Arras (3 * 40.000 pax)
- TFB 2025 Le TQT (2 * 40.000 pax)
- Béthune rétro (4 * 25.000 pax)
- Spectacle «Le Varan» (500.000 pax sur 3 jours)
- Parades et marchés de Noël : Calais / Le Touquet / Arras / Béthune
- Escale à Calais «Fêtes maritimes» du 29 au 31 août
- Course des Caps «Imoca» - Boulogne-sur-Mer du 24 au 29 juin
- Rallye du Béthunois du 12 au 14 septembre
- CP Vendin-le-Vieil : doctrine & ETARE & FMAPA EMOD
- Webinaire PCS / PICS (avec SIDPC)
- Webinaire RC(i)SC (avec SIDPC)
- PICS CAPSO et lancement PICS CUA & CALL (avec CEREMA)

SOUS-DIRECTION RESSOURCES, EMPLOIS ET COMPÉTENCES

Elle se compose de deux groupements de services : le groupement ressources humaines (SPP et PATS) et le groupement des SPV.

5 281 agents (tous statuts confondus) composent le SDIS selon la répartition suivante :



Les Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) et les Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS) sont gérés par le : **Groupelement des Ressources Humaines**.

On compte également 3 688 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) gérés par le **Groupelement des Sapeurs-Pompiers Volontaires et de la Citoyenneté**

- 400 engagements sur 1 039 candidatures
- 44 conventions signées en 2025 pour 333 SPV
- 357 cessations dont 136 ayant moins de 3 ans d'ancienneté

Faits marquants 2025 :

- 2 vagues de mobilité suite à des réorganisations du service entraînant la production et l'ajustement de plus de 100 fiches de poste ;
- Plan de recrutement de 30 caporaux ;
- Poursuite du déploiement du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) notamment par la dématérialisation de l'évaluation professionnelle ;
- Installation du logiciel OXIO pour le pilotage du domaine RH entre autres pour la gestion du temps de travail ;
- On comptabilise la gestion de 32 dossiers liés à la retraite en 2025 ;
- 50 sapeurs-pompiers professionnels, 13 Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés ont été recrutés en 2025 ;
- 13 agents ont bénéficié d'un Contrat à Durée Déterminée en 2025.
- mise en oeuvre des renouvellements d'engagements quinquennaux ;
- mise en place du logiciel «oxio» carrière spv ;
- réalisation de réunions d'information des cis et gt, concernant les procédures de traitement des accidents en service commandé et des arrêts maladies, tout au long de l'année 2025 (soit un total de 10 réunions en cis ou gt par groupe d'une vingtaine de personnes comprenant pour les cis le chef, l'adjoint et le secrétariat pour ceux qui en disposent et pour les gt : les chefs gt, adjoints, chefs de service et secrétariats).

- la réalisation des assises du volontariat dont l'ambition était de prendre la pleine mesure des attentes, des difficultés et propositions des spv afin d'engager une démarche de réflexion partagée et l'élaboration de solutions concrètes. ces assises ont été une opportunité unique de donner la parole à nos spv afin de co-construire un plan d'actions adapté aux enjeux du volontariat ;
- 6 thématiques + 3 thématiques jsp + ds + chef de centre ;
- 110 membres (spv/spp), toutes fonctions confondues ainsi que des responsables de service ;
- 1 représentant spv par cis sur la base du volontariat des agents ;
- 18 réunions de travail sur l'ensemble du département (13 centres de secours et 1 groupement) ;
- commande reçue du directeur en juin 2025 - restitution des assises le 22 novembre 2025.
- élaboration du rapport des assises durant le 1er trimestre 2026 et du plan d'actions en cours.

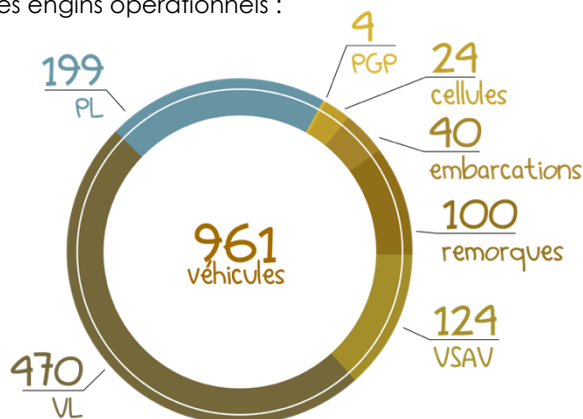
SOUS-DIRECTION DES MOYENS

Elle est composée de deux groupements de services.

Le Groupelement technique et logistique

Il est constitué d'un service logistique, d'un service contrôle et maintenance et d'un service véhicules. Un groupement qui a notamment la charge :

- de l'habillement des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), Volontaires (SPV) et des personnels techniques. Au total, ce sont plus de 5 000 personnes qui sont habillées par le SDIS 62 ;
- la maintenance préventive et curative des matériels et de tous les engins du SDIS du Pas-de-Calais ;
- de l'acquisition ou du renouvellement de véhicules.
- des engins opérationnels :



Faits marquants 2025 :

Le service constructions neuves a été transféré vers une autre sous-direction (SDAFP)

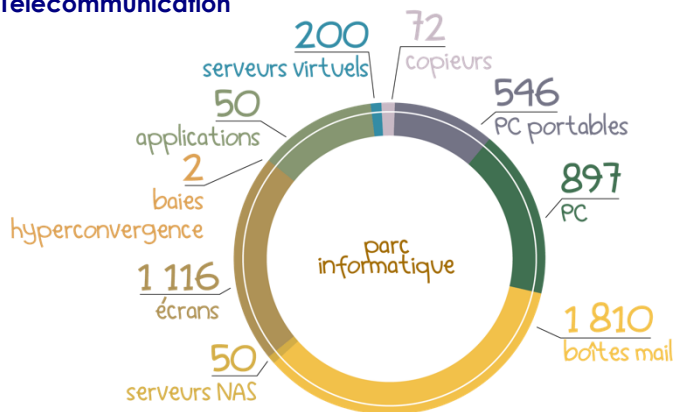
Au sein de la SDM, le SAGA est désormais constitué de 3 agents :

- 2 chargés des achats généraux (suite au transfert d'une chargée des AG au GSIRT)
- 1 cheffe de service dont le poste a été redéfini en un profil hybride (notamment en ce qui concerne les projets immobiliers et d'investissement)

L'année a été marquée par la vacance d'un poste pour congé maternité d'une chargée des AG pendant plus de 9 mois. Celle-ci a été atténuée par un recrutement en CDD pour remplacement du 2 juin au 28 septembre.

- Le service a procédé au traitement de 62 contraventions (contre 97 en 2024) dont 43 en intervention
- 32 dossiers de SAV ont été pris en charge (matériels sous garantie)
- 12 commandes pour réparations

Le Groupement des Systèmes d'Information, Réseaux et Télécommunication



Faits marquants 2025 :

- Renouvellement du parc informatique administratif et opérationnel
- (1 100 postes)
- Migration Office 365
- Migration Windows 11
- Mise en place du projet décisionnel OXIO
- Mise en place de lnyMDM pour la gestion des tablettes et téléphones
- Mise en place de plusieurs flux entre nos logiciels métiers
- Mise en place d'un logiciel de gestion parc identique pour les 2 systèmes informatiques
- Reprise de Metarisc
- Étude et réflexion sur la mise en place d'un logiciel de DECI (Remocra)

SOUS-DIRECTION SANTÉ

Elle est composée de trois groupements de services.

Le Groupement Santé

Opérations :

En 2025, nous avons recensé :

- 6 839 interventions en VLI;
- 181 missions de soutien santé opérationnel ont été assurées.
- 2 300 sorties de VLI à la demande du SAMU ;

Aptitude :

- 4 157 visites médicales ont été réalisées.
- 105 visites médicales PATS ;
- 85 visites psychologiques individuelles ;
- 35 sollicitations de l'unité médico-psychologique en post interventionnel ;
- 351 interventions de l'assistante sociale du SDIS 62 ;

Le Groupement Logistique Pharmacie

- 4 386 bouteilles d'oxygène délivrées
- 1424 commandes VSAV/SUAP;
- 736 maintenances préventives réalisées en interne et 9 en externe ;
- 1 717 demandes d'intervention technique.

Le Groupement Hygiène et Sécurité

Le Groupement Hygiène et Sécurité assiste et conseille l'autorité territoriale en matière de prévention des risques professionnels.

Dans le cadre de ses missions principales, le Groupement Hygiène et Sécurité assure l'évaluation des risques professionnels par la mise à jour du Document Unique. Le GHS assure également le suivi des accidents de service.

Faits marquants 2025 :

Parution de l'étude Ozonotox (comparaison de la toxicité des résidus de fumée d'incendie présents sur les tenues de protections des sapeurs-pompiers, avant et après décontamination par ozonolyse) sous la coordination de l'institut Pasteur de Lille

Mise en œuvre du PAPRI Pact (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) dans la continuité du Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Pilotage du groupe de travail relatif à la mise en œuvre du suivi professionnel et post-professionnel des personnels.

SOUS-DIRECTION APPUI, ÉVALUATION ET TRANSVERSALITÉ

Créée avec la réorganisation de l'organigramme de l'établissement, elle se compose des 3 groupements territoriaux, des 47 centres d'incendie et de secours et du groupement Contrôle Interne et Cohérence Territoriale. Elle a pour mission de les coordonner, d'unifier les procédures et les processus.

LES UNITÉS SPÉCIALISÉES

Les Unités spécialisées du SDIS 62 sont prêtes à intervenir en renfort des secours traditionnels.

Elles ont chacune un domaine d'intervention spécifique et sont identifiées comme suit :

L'Unité Risques Technologiques (URT) :

- 30 interventions

L'Unité Secours en Milieu Périlleux et Montage (SMPM) :

- 21 interventions

L'Unité Sauvetage aquatique côtier ;

- 272 interventions

L'Unité Sauvetage aquatique en milieu intérieur :

- 65 interventions

L'Unité Feux de forêt et d'espaces naturels

- 6 interventions (au-delà de 1 hectare)

L'Unité de Sauvetage d'Appui et de Recherche (USAR) ;

- 29 interventions

L'Unité Cynotechnique :

- 51 interventions

L'Unité d'Intervention à Bord des Navires et des Bateaux (IBNB).

- 6 interventions

L'Unité spécialisées des télé pilotes de drone :

- 119 interventions

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

FICHE D'IDENTITE

◆ Forme juridique : Etablissement Public Administratif ◆ Siège social : ZA des chemins croisés 18 rue René Cassin 62052 Saint-Laurent-Blangy ◆ Dotations : 13 682 096 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 286 200 019 000 45 ◆ Effectif moyen : 5 207 agents (4 963 sapeurs-pompiers dont 1 349 professionnels et 3 614 volontaires, et 244 personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS)) ◆ Président : Raymond GAQUERE (Conseiller départemental) ◆ Directeur : Colonel Stéphane CONTAL.	Mission / Cœur de métier : ◆ Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. ◆ Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.
--	---

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil d'administration : 18 membres sur 25, soit 78%. Représentants du Département dans la structure : 18 titulaires : Raymond GAQUERE, Alain DE CARRION, Pierre GEORGET, Philippe DUQUESNOY, Evelyne NACHEL, Véronique THIEBAUT, Sébastien CHOCHOIS, Sandra MILLE, Jean-Luc DUBAELE, Alain MEQUIGNON, Jean-Jacques COTTEL, Benoît ROUSSEL, Karine GAUTHIER, Brigitte PASSEBOSC, Sébastien HENQUENET, Frédéric MELCHIOR, Emmanuelle LAPOUILLE, François VIAL.	Contribution financière du Département : - BP 2026 : 92 582 000 € en fonctionnement - CA 2025 : 90 582 000 € en fonctionnement Conventions : - Convention 2026-2030 de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) ; - Conventions de groupement de commandes sur les fluides : gaz et électricité ; - Convention pluriannuelle : 01/01/2023 au 31/12/2027.
---	---

ACTIVITES 2025

CHIFFRES CLES

◆ 135 741 interventions (+1,94 % par rapport à 2024), dont : - Secours à personnes : 117 159 ; - Accidents de la circulation : 6 741 ; - Incendies : 6 243 ; - Opérations diverses : 3 525 ; - Risques technologiques et naturels : 2 078 ; - Nombre total de victimes prises en charge : 123 578.	◆ Gestion des interventions / Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) et le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) : 369 462 appels (soit 1 012 appels en moyenne par jour) ◆ Périmètre départemental : - 4 304 sites ERP soumis à contrôle sur le territoire ; 36 sites SEVESO ; - 890 communes.
---	---

PRINCIPAUX EVENEMENTS

◆ Arrivée du nouveau Directeur départemental, en février 2025 ; ◆ Mise en place d'une nouvelle identité visuelle plus moderne et plus encrée dans le territoire :  ; ◆ Adoption du nouveau Règlement opérationnel par le CASDIS en octobre 2025 et arrêté par le Préfet en novembre 2025 ; ◆ Adoption d'un nouveau plan de recrutement de + 90 sapeurs-pompiers professionnels étalé sur une période de 3 ans; ◆ Réalisation des assises du volontariat entre juin et octobre 2025, dans le but de mieux comprendre les aspirations des sapeurs-pompiers volontaires afin de soutenir et de valoriser leur engagement ; ◆ Mise en place d'un nouvel organigramme pour marquer l'importance de la préparation à la gestion de crises, l'importance des flux maritimes dans le détroit du Pas-de-Calais et le rôle central du contrôle interne et de la cohérence territoriale; ◆ Inaugurations du groupement territorial Est situé à Lens et de l'extension du Centre d'Incendie et de Secours d'Avesnes-le-Comte ; ◆ Pose de la 1^{ère} pierre du Centre d'Incendie et de Secours de Boulogne-sur-Mer et de l'extension du Centre d'Incendie et de Secours d'Hucqueliers ; ◆ Face aux agressions en intervention, mise en place d'un accompagnement judiciaire dédié ; ◆ Exercice CAPINAV en novembre 2025 avec le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille simulant un incendie majeur en pleine mer ; ◆ Livraison des 4 pompes à grande puissance en juillet et en septembre pour faire face aux risques d'inondation grâce au soutien financier du Département, de l'Etat, de la Région et de l'Agence de l'eau.
--

ENJEUX ET PERSPECTIVES

◆ Réception de l'Extension du CIS d'Hucqueliers ; ◆ Arrivée du nouveau Directeur départemental adjoint mi-mars 2026 ; ◆ Préparation de l'inspection de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises prévue fin septembre 2026 ; ◆ Réalisation d'une boucle hertzienne de secours pour faire face à un blackout du système NEXSIS; ◆ Réception de 2 VSAV bariatriques.
--

COMPTES EN EUROS

BILAN 2025		COMPTE DE RESULTAT 2025
Actif immobilisé : 123 581 039 €	Capitaux propres : 80 231 393 €	Produits d'exploitation : 149 434 650 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 5 506 742 €	Total des dettes : 60 881 739 €	Dont subventions et participations : 139 580 528 €
Trésorerie : 13 266 066 €	Total bilan : 142 353 847 €	Charges d'exploitation : 146 661 925 €
RATIOS 2025		Résultat d'exploitation : - 2 140 471 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 41%		Résultat financier : - 1 023 759 €
Durée apparente de la dette : 6,6 ans		Résultat exceptionnel : 3 946 871 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 35 jours		Résultat de l'exercice : 782 641 €
Fonds de roulement : 12 555 111 €		Epargne brute : 8 388 444 €
Besoin en fonds de roulement : - 710 954 €		Epargne nette : 1 692 564 €
		Total des produits : 149 434 650 €
		Financement du Département (€ et %) : 90 582 000 € soit 61%
		Date de mise à jour des données : 20/07/2026



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX -

**ANNEE
2025**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) présenté tous les ans en Assemblée départementale est un document structurant et important tant l'action de ces structures est intimement liée à celle du Département.

Acteurs de proximité, ces structures sont connues et reconnues pour la qualité des missions de service public qu'elles portent. En appui de l'action du Département, elles jouent ainsi un rôle essentiel au service des territoires et des habitants.

C'est donc tout à fait logiquement que le Département entretient une relation privilégiée avec ces établissements. Cette collaboration s'appuie d'abord par un engagement financier conséquent de la collectivité afin de permettre à chacune des structures de disposer des moyens nécessaires à leur action. Ces relations dépassent cependant ce strict cadre financier et relèvent d'un véritable cadre partenarial qui renforce les synergies de nos actions respectives.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

Comme chaque année, 2025 a été particulièrement riche en actualité et en projets structurants pour chacun des EPOA. Cette dynamique montre la force de l'engagement de ces acteurs mais également l'hétérogénéité de leurs domaines d'interventions.

Ce rapport d'activité permettra donc à chacun de constater la nature, la qualité et la densité des actions portées par les Établissements Publics et Opérateurs Associés au service du Pas-de-Calais.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

En 2025, et pour la quatrième année consécutive, Territoires Soixante-Deux, aux côtés de la SPL de l'Artois, a poursuivi son engagement au service du dynamisme et de la transformation de notre département.

Avec près de 50 millions d'euros investis chaque année dans ses différents métiers : construire, réhabiliter, requalifier et aménager, notre société inscrit résolument son action dans une logique de complémentarité avec les acteurs du marché.

Elle intervient notamment pour favoriser la production de logements abordables dans des territoires où l'initiative privée demeure insuffisante, tout en intégrant systématiquement des clauses d'insertion dans ses marchés afin de contribuer aux politiques territoriales de développement et de cohésion sociale.

Territoires Soixante-Deux est ainsi un opérateur économique au service de l'intérêt général. Ne bénéficiant d'aucune subvention de fonctionnement, elle doit conjuguer performance économique, équilibre financier et utilité collective.

Cet ADN est celui de l'économie mixte et, plus largement, celui des Entreprises Publiques Locales : entreprendre pour répondre aux besoins des territoires, en conciliant efficacité, proximité et responsabilité.

Je tiens à saluer l'engagement quotidien des équipes, des administrateurs et de l'ensemble de nos actionnaires.

Leur mobilisation constante permet de porter ces valeurs et de faire de Territoires Soixante-Deux et de la SPL de l'Artois des outils reconnus au service des collectivités et des habitants.

C'est avec fierté que je représente, en tant que Président, ces deux structures qui contribuent chaque jour à construire, à transformer et à préparer l'avenir de notre département.

MISSIONS GOUVERNANCE ET ORGANISATION

MODES D'INTERVENTION

Territoires Soixante-Deux agit au moyen de modes d'intervention réglementés au sein desquels elle développe tout ou partie de ses compétences :

- ♦ **Concession d'aménagement** : réaliser une opération d'aménagement dans sa globalité : de l'acquisition des terrains à la commercialisation des parcelles.
- ♦ **Délégation de maîtrise d'ouvrage/mandat** : assurer tout ou partie des fonctions de la maîtrise d'ouvrage au nom et pour le compte du donneur d'ordre.
- ♦ **Permis d'aménager** : aménager et vendre des parcelles viabilisées.
- ♦ **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) / conduite d'opération** : conseiller la collectivité dans la réalisation d'études ou d'opérations de travaux d'aménagement ou d'équipements.
- ♦ **Vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.)** : construire des immeubles à vocation économique, habitat, médical, etc.) pour des investisseurs privés ou des particuliers.
- ♦ **Opération en propre** : intervenir pour son compte et assumer le risque financier d'une opération dans le cadre de constructions à vocation "habitat", "économique" ou l'aménagement de lotissements.

COMPÉTENCES

Territoires Soixante-Deux mobilise ses compétences, de la définition du projet à sa commercialisation. Elle déploie une expertise globale au service de projets concertés et durables :

- ♦ sécuriser les modes d'interventions ;
- ♦ acquérir le foncier par voie amiable ou par expropriation ;
- ♦ choisir les intervenants après appels d'offres ;
- ♦ gérer les démarches administratives ;
- ♦ élaborer, contrôler et respecter le budget, la trésorerie, rechercher des subventions et des financements ;
- ♦ coordonner les travaux de construction, de viabilisation ;
- ♦ animer les réseaux d'acteurs ;
- ♦ commercialiser les emprises constructibles et les logements neufs.

GOUVERNANCE

Elle repose sur plusieurs organes clés garants d'une réelle transparence et d'un dialogue continu et efficace avec ses donneurs d'ordre :

- ♦ **Le Comité de direction**, placé sous l'autorité du directeur général, est l'instance au sein de laquelle se partage la prise de décisions pour assurer et concourir à la réalisation effective de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration ;
- ♦ **Le Comité stratégique**, composé de représentants des principaux actionnaires et d'administrateurs, il est chargé de la validation préalable des engagements de projets, du suivi de la réalisation du plan d'affaires et d'émettre un avis au Conseil d'Administration sur les principales délibérations proposées par le directeur général ;

- ♦ **Le Conseil d'Administration**, présidé par Christophe PILCH, il est composé de 16 administrateurs représentants des collectivités publiques, de la communauté bancaire et de grandes entreprises. Il définit et valide les axes d'intervention de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Christophe PILCH, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Administrateurs publics :

- ♦ Régis DELATTRE, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- ♦ Laurent DUPORGE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ♦ Philippe DUQUESNOY représentant le Département du Pas-de-Calais ;
- ♦ Hakim EL HAZOUZI représentant le Conseil régional des Hauts-de-France ;
- ♦ Michel HAMY, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- ♦ Nicolas GODART, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ♦ Charly MEHAIGNERY, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin ;
- ♦ Bruno TRONI, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ♦ Alain VAN GHELDER, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- ♦ Cécile YOSBERGUE représentant le Département du Pas-de-Calais ;
- ♦ Hervé DEROUBAIX, représentant la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane.

Administrateurs privés :

- ♦ Maxime CARETTE, représentant la Caisse d'Épargne Hauts-de-France ;
- ♦ Frédéric LEFEBVRE, représentant EDF-SAFIDI ;
- ♦ Sandrine BONNOT, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- ♦ Françoise ROSSIGNOL, représentant Pas-de-Calais habitat.

Représentants du personnel :

- ♦ Pierre-Olivier PAYEN, responsable de projets,
- ♦ Olivier LALOUX, directeur des opérations,
- ♦ Sarah GUILLEMANT, Chargée de missions foncières,
- ♦ Virginie FENET, assistante.



ORGANISATION

Effectifs : continuité et ajustements

En 2025, l'effectif de Territoires Soixante-Deux a légèrement diminué, passant de 39 à 36 salariés. L'année a été marquée par plusieurs mouvements de personnel, avec sept départs pour divers motifs et des recrutements, qui se sont opérés principalement au sein des équipes construction. Un important travail d'intégration a permis de maintenir les compétences, de garantir la continuité des équipes et de préserver la qualité du service rendu aux collectivités.

Formation : compétence, apprentissage, sécurité

Plusieurs formations ont été organisées dans des domaines tels que le management, l'urbanisme opérationnel et le suivi financier des opérations, tandis que cinq collaborateurs ont obtenu la certification AIPR.

L'entreprise a également renforcé son engagement en faveur de l'insertion et de l'alternance avec la signature d'un contrat d'apprentissage de deux ans avec une étudiante réalisant en BTS Support à l'Action Managériale. La SEM a également accueilli cinq stagiaires sur différents métiers et mis en place en partenariat avec France Travail une immersion professionnelle dans le cadre d'une reconversion.

En matière de santé, sécurité et conditions de travail, la prévention des risques est restée une priorité. L'ensemble des collaborateurs ont été formés à la manipulation des extincteurs, huit salariés ont suivi une formation à l'évacuation d'urgence et neuf ont participé à une formation sur les gestes et postures.

Évolution professionnelle et équité salariale

En 2025, les actions en faveur de l'équité professionnelle se sont poursuivies afin d'assurer une cohérence entre les classifications, qualifications et rémunérations des salariés exerçant des fonctions et responsabilités comparables.

Dans ce cadre, quatre collaborateurs ont bénéficié d'une évolution de poste, avec pour certains une modification de statut ou de coefficient, tandis que deux autres ont vu leur positionnement évoluer en raison de leur montée en compétences.

Poursuite des actions en matière de politique sociale

Dans la continuité des actions engagées en 2024, les échanges avec le CSE Commun à l'UES ont permis de voir aboutir plusieurs sujets en 2025. En effet, un nouveau règlement intérieur et un nouveau règlement de gestion sociale ont été mis en place sur le périmètre du groupe permettant ainsi

l'établissement d'une politique sociale commune aux salariés des entreprises de la grappe d'outils, composée de la SEM Territoires Soixante-Deux, de la SPL de l'Artois et du GIE Villéam. La Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) sur le télétravail datant de 2015 a quant à elle été dénoncée pour être mise en conformité avec les évolutions conventionnelles, réglementaires et les enseignements tirés des pratiques de télétravail sur les dix dernières années. En matière d'épargne salariale, le travail sur le partage de la valeur se poursuit et la mise en place d'un Plan Épargne Entreprise et d'un Plan Épargne Retraite Collectif sont à l'étude pour une effectivité début 2026.



RETROSPECTIVE 2025

Livraison

13 opérations de construction livrées : 300 logements sociaux (219 logements collectifs, 20 intermédiaires, 61 logements individuels) et 982 m² de bureaux.



Programme de 47 logements collectifs et 17 maisons individuelles • Wingles

Commercialisation

Vente de plus de 100 terrains à bâtir et signature de 5 nouveaux contrats en VEFA (215 logements - 35 M€). 2 M€ de cession en promotion privée sur les communes de Saint-Martin-Boulogne, Carvin et Annequin. 10 M€ de recettes en développement économique.



Programme de 69 logements collectifs – Saint Martin Boulogne

Stratégie et conception

Développement de nouveaux projets sur des secteurs en friche à Bully-les-Mines et Arques, réhabilitation d'immeubles mixtes à Liévin. Développement de nouveaux produits avec la mise en œuvre de « lots maîtrisés » (1er site à Bully-les-Mines) et la désignation du lauréat pour la réalisation du futur village d'activités de Vivalley Park.



Développement durable

Lancement d'appels d'offres pour l'intégration de chaufferies biomasse (Coulogne : 144 logements) et à pellets (Saint-Etienne-au-Mont : 41 logements). Engagement des travaux de compensation et de renaturation ex-situ pour la ZAC de la Turquie sur le territoire du calaisis.



Programme FOH • Carvin

ACTIVITES 2025

Après une décennie marquée par un redressement exemplaire et une transformation profonde, Territoires Soixante-Deux entre aujourd'hui dans une ère de maturité. Entre résilience financière et innovation opérationnelle, 2025 consacre la robustesse d'un modèle tourné vers les défis de demain.

Consolider un modèle efficient au service des territoires

Entre 2013 et 2019, à l'achèvement de grands projets complexes (Louvre-Lens, Tramway du Bassin Minier) la SEM s'est prioritairement consacrée à sa sauvegarde. La société a dû relever des défis majeurs, restructurer une dette critique atteignant 2100 % du capital, et restaurer une gouvernance fragilisée.

Par son action concrète sur le terrain, elle a prouvé sa capacité à redevenir un outil performant au service des territoires. Cette dynamique de redressement a été consolidée entre 2019 et 2022, en dépit d'un contexte économique difficile marqué par la crise sanitaire, l'inflation et les tensions immobilières.

Vers un nouvel élan stratégique

Ce redressement a permis, dès 2022, d'initier une nouvelle phase de progrès avec la création de la SPL de l'Artois. Ce projet stratégique d'avenir, partagé avec ses partenaires, marque sa volonté de porter une ambition commune pour le territoire.

Dès lors, cette stratégie s'est concrétisée par un déploiement opérationnel et financier rigoureux, articulé autour de trois axes majeurs : un volet opérationnel rénové, une structure financière assainie, une gouvernance renforcée.

L'efficience d'un modèle au service des territoires

Tout au long de cette transformation, la légitimité de la SEM s'est forgée sur le terrain. La qualité du pilotage de ses projets, l'aboutissement concret des chantiers et la fluidité de ses relations avec les élus et leurs services ont démontré l'efficience du modèle de l'EPL.

Au-delà des chiffres, sa réussite se mesure au service rendu au collectif, à la qualité de vie au sein des quartiers livrés et à la confiance renouvelée de ses actionnaires. Ces succès, tant opérationnels que fonctionnels (désendettement, structuration des process, résultats annuels), s'inscrivent dans les trajectoires rigoureuses validées par son Conseil d'administration. Ils ont d'ailleurs été confirmés en 2025 par les conclusions d'un nouvel audit réalisé par le Conseil Régional.

Forts de ces constats, la SEM confirme cette dynamique et la consolidation de la société se poursuit.

Un engagement global pour une performance responsable

En 2025, Territoires Soixante-Deux consolide sa responsabilité sociétale en plaçant la transparence et l'innovation au cœur de son modèle.

Cette ambition se traduit par une gouvernance renforcée, marquée par la généralisation du contrôle interne et l'adhésion de l'ensemble des collaborateurs à la Charte RSE.

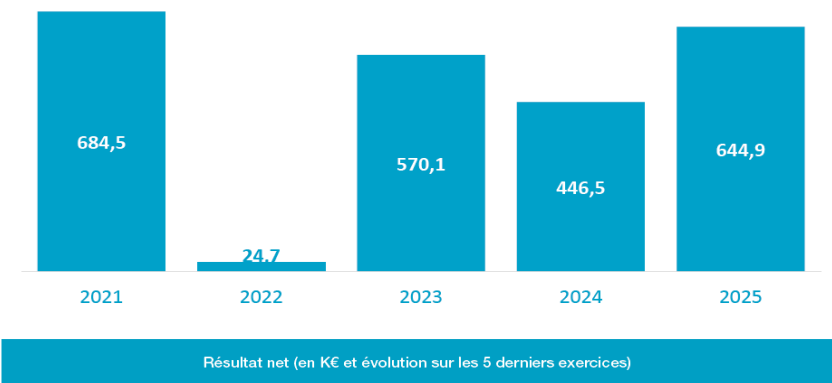
Sur le terrain, cet engagement prend une dimension environnementale forte : accélération de la transition énergétique via des réseaux de chaleur biomasse par exemple et priorisation du recyclage urbain, avec plus de la moitié des nouveaux programmes situés sur des friches. Enfin, son rôle d'aménageur s'accompagne d'un soutien actif à l'inclusion locale et aux partenariats solidaires, réaffirmant ainsi son ancrage profond au service des territoires. Cette solidité retrouvée lui permet aujourd'hui d'exploiter pleinement la dualité de son modèle de Société d'Économie Mixte (SEM) : un outil agile, capable de conjuguer intérêt général et rentabilité économique.



ZAC Paradis – Concession d'aménagement - Libercourt

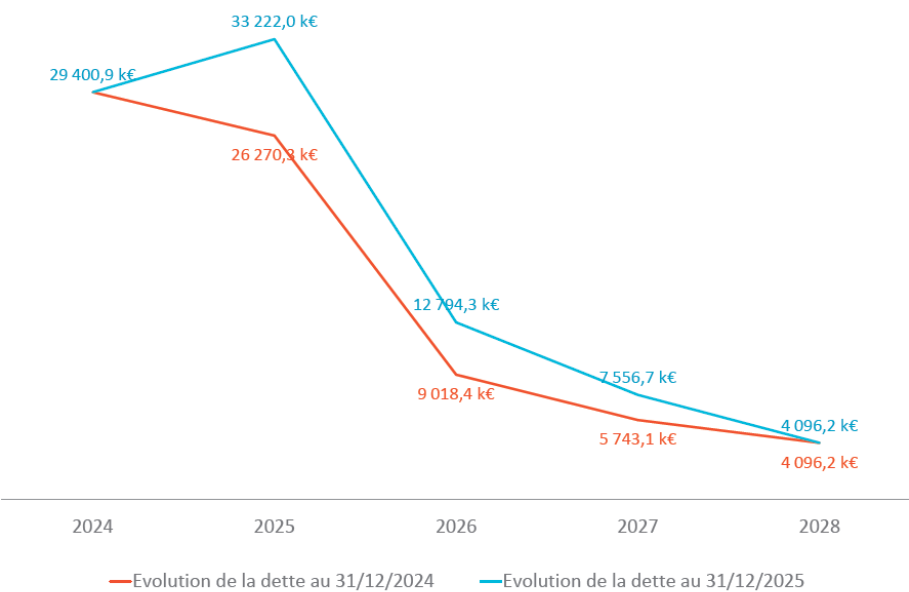
SITUATION FINANCIERE 2025

En 2025, la SEM affiche un résultat net positif de 644 888 €, dans un contexte économique, marqué par des transformations internes et par un marché de l'immobilier encore en difficulté. Le secteur de l'aménagement et de la construction reste affecté par des conditions de financement plus restrictives et par le ralentissement de la production de logements, ce qui pèse sur les volumes et le rythme des opérations. Dans le même temps, les collectivités locales orientent davantage leurs projets vers la rénovation, la requalification et la transformation urbaine, dans le cadre des objectifs de sobriété foncière (ZAN). Dans ce contexte, Territoires Soixante-Deux ajuste son positionnement en privilégiant la densification et la réhabilitation, tout en consolidant ses projets de logements sociaux et intermédiaires. L'activité 2025 recule par rapport à 2024, avec un chiffre d'affaires net de 52,0 M€ (contre 72,9 M€ en 2024). Le résultat d'exploitation redevient positif en 2025 (445 K€), traduisant une nette amélioration de la performance opérationnelle malgré un niveau d'activité plus faible.



EMPRUNTS

L'exercice 2025 confirme une évolution de la structure du financement bancaire. La Banque Postale devient le premier partenaire financier avec 38,7% de l'encours, en progression par rapport à 2024 (21,5%). À l'inverse, la part de la Caisse des Dépôts recule à 14,9% (26,6% en 2024), ce qui s'explique notamment par un recentrage de ses interventions vers d'autres entités du groupe. La dette apparaît ainsi plus concentrée qu'en 2024. Cette évolution reflète les mobilisations intervenues sur les opérations en cours, dans un contexte de financement devenu plus sélectif pour les opérations d'aménagement. Par ailleurs, un remboursement de 5,8M€ intervenu début mars 2026 réduira significativement l'exposition auprès de SaarLB, dont la part dans l'encours global sera ramenée à zéro.



FAITS MARQUANTS

Le 10 juin 2025, le Conseil d'administration a arrêté définitivement les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, faisant apparaître un bénéfice de 446 473,11 €. Ces derniers ont été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2025.

POURSUITE DES ACTIONS ENGAGÉES DANS LE CADRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2022/2025

En 2025, la SEM a inscrit la démarche RSE comme axe principal de ses orientations stratégiques, autour de la raison d'être partagée par les sociétés de la grappe d'outils : « Requalifier, Construire, Réhabiliter, Aménager pour contribuer collectivement au dynamisme et à la transformation de nos territoires ». Le plan d'actions RSE a franchi de nouvelles étapes cette année avec la création d'un Comité RSE, l'élaboration d'une charte signée par l'ensemble des salariés et le déploiement d'indicateurs de suivi sur un horizon de 3 à 4 ans. Dans le cadre des cinq domaines RSE identifiés, 2025 a été marquée par la réalisation de plusieurs actions concrètes.

Gouvernance : Sur ce plan, l'année a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Les processus sont rédigés, les fiches de risques projets finalisées et la cartographie générale qui permettra de mieux les maîtriser est en cours de finalisation.

Économie : Le déploiement de la grappe d'outils se poursuit avec l'objectif de maîtriser et d'équilibrer les charges de la société par les produits des rémunérations. Ce chantier est quasiment abouti pour les opérations récentes de la SEM. Par ailleurs, Territoires Soixante-Deux poursuit le travail engagé sur le sujet des filiales. La création de SCCV, qui optimisera son activité, devrait se concrétiser courant 2026 et sa démarche de sortie de filiales anciennes a progressé cette année par la mise en liquidation de la SAS Axévie, suite à la clôture du contentieux relatif à l'EHPAD de Fouquières-lès-Lens.

Environnement : La stratégie environnementale s'est affirmée cette année par l'inscription de plus de la moitié des nouveaux projets dans des démarches de reconquête de friches, intégrant systématiquement les enjeux de sobriété foncière, de biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique.

Social : Un nouveau règlement intérieur et un nouveau règlement de gestion sociale sont désormais applicables sur le périmètre de la grappe d'outils. Un comité des performances a été créé pour émettre un avis préalable aux décisions relatives aux ressources humaines et la réflexion sur le partage

de la valeur devrait se concrétiser au premier semestre 2026.

Territoire : En 2025, la SEM a poursuivi le renforcement de ses partenariats locaux avec notamment des actions de mécénat local, mais aussi par sa participation dans les gouvernances de certaines structures. Depuis son installation au Centre Artéa, Territoires Soixante-Deux a en effet développé un partenariat avec l'École de la deuxième chance (E2C), résidant principalement dans l'accueil de jeunes lors de stages d'immersion. Dans le cadre de cette collaboration, l'E2C a sollicité Territoires Soixante-Deux pour siéger au sein de son Conseil d'administration.



UN NOUVEL AUDIT POUR LA SEM

Dans le cadre de sa politique de suivi des organismes bénéficiaires de financements régionaux, la Région Hauts de France a ouvert le 11 juin 2025, un audit de la SEM portant sur la période 2019/2024. Cet audit s'articulait autour de deux axes : la gouvernance, le fonctionnement et le contrôle interne d'une part, et les activités, le modèle économique et la situation financière d'autre part. Après une première réunion de présentation de la méthode, une séance de questions/réponses a été organisée le 3 juillet 2025. A l'issue de la période d'investigation qui a vu des échanges de pièces et de questionnaires, un rapport d'observations provisoires a été communiqué à la SEM, le 20 octobre 2025. Après avoir apporté ses réponses et précisions, la société a reçu un rapport d'observations définitives (non rendu public), le 13 novembre 2025. Ce rapport qui a été présenté aux administrateurs lors de la séance du 16 décembre 2025, souligne la solidité du redressement engagé et le respect des trajectoires financières et organisationnelles de Territoires Soixante-Deux et fait état de six observations et de deux constats.

DES CONTENTIEUX EN ATTENTE DE JUGEMENTS

Le 04 novembre 2025, les administrateurs ont été informés de l'état des contentieux encore actifs. Deux contentieux opposent encore Territoires Soixante-Deux à la ville d'Hénin-Beaumont sur les opérations : Macé Darcy et Secteur Sud. Malgré une clôture, fin 2022 de son instruction, le dossier « Macé Darcy », relatif aux participations non honorées au titre de la Convention Publique d'Aménagement, stagne.

Aucune date d'audience n'a encore été fixée, malgré les nombreuses relances formulées sur l'année 2025. Le contentieux « Secteur Sud », a connu quant à lui une légère avancée.

A l'issue de la réouverture de l'instruction du dossier en 2024 par le Tribunal administratif de Lille, de nouveaux mémoires ont été échangés et le dossier a pu être audiené le 05 février 2025. Le recours intenté contre le PLU de la ville ayant été rejeté, la SEM et le promoteur du projet de la zone économique ont donc fait appel du jugement. Sur l'opération Opalopolis, située sur la commune d'Etaples sur Mer, deux procédures sont également toujours ouvertes. La première, relative à la demande de résiliation anticipée de la CPA engagée devant le Tribunal administratif de Lille en 2021 n'est toujours pas audienée, malgré une clôture de l'instruction en février 2023. Pour la seconde, portant sur l'annulation du permis d'aménager qui oppose Territoires Soixante-Deux et la commune d'Etaples-sur-Mer au GDEAM, l'instruction est close depuis le 05 juin 2025. A l'issue des procédures menées jusqu'au Conseil d'Etat, la SEM a obtenu que la décision d'annulation du permis soit elle-même annulée. La Cour administrative d'appel doit à nouveau se prononcer pour confirmer la validité du permis d'aménager, lors d'une audience dont la date est toujours attendue.



SUR LE PLAN DE LA GOUVERNANCE

Le 4 novembre 2025, il a été présenté aux administrateurs un projet de modifications statutaires en vue d'adapter les statuts de la SEM aux nouvelles dispositions de la loi « Attractivité » du 13 juin 2024. Cette dernière a en effet profondément modernisé le cadre applicable aux entreprises publiques locales (EPL) en facilitant notamment leur gouvernance par l'assouplissement des règles de fonctionnement des organes sociaux. Les principales évolutions statutaires portent sur l'élargissement du recours à la dématérialisation des décisions, la simplification des modalités de consultation écrite et la clarification des conditions de recours au vote par correspondance. Ces modifications ont été soumises au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2025 qui les ont adoptées à l'unanimité. Le 4 novembre, les administrateurs ont également procédé à la désignation de Nicolas GODART en tant que représentant permanent de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin au sein du Conseil d'administration en remplacement d'Yvon LEJEUNE.

ACTIVITE OPERATIONNELLE

LES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE COMMANDES PUBLIQUES

Une dynamique opérationnelle au service de l'attractivité des territoires

Sur le plan opérationnel, l'exercice 2025 a été marqué par l'aboutissement d'un projet patrimonial d'envergure : la livraison, en juillet 2025, du mandat de réhabilitation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais à Bruay. Ce projet complexe, confié à Territoires Soixante-Deux dès 2020, a permis de regrouper l'ensemble des pôles de compétences au sein d'un ancien bâtiment d'ateliers de 1 000 m².



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale - Bruay

Le volet développement économique affiche des résultats particulièrement solides avec la commercialisation de 389 204 m² répartis sur 10 macro-lots, générant un volume d'affaires de 11,3 M€ TTC.

Cette activité est portée par une orientation stratégique vers les infrastructures de demain. En effet, sur les 39 hectares commercialisés, deux projets « XXL » occupant 36 hectares vont être développés pour répondre aux besoins croissants de l'Intelligence Artificielle sur le territoire national. Ces implantations majeures, notamment sur la zone de la Turquerie à Calais confirment l'attractivité des parcs d'activités de la SEM pour l'économie numérique.



Parc d'activités de la Turquerie - Calais

Enfin, l'activité résidentielle témoigne d'une vitalité soutenue, tant en aménagement qu'en construction. 78 lots libres ont été vendus en 2025. 4 macro-lots en habitat vont être mis en chantier afin de construire 183 logements. Ce volume se partage entre des opérations de construction en propre (144 logements) et des partenariats avec des bailleurs et promoteurs privés (39 logements).

LES OPERATIONS REALISEES EN PROPRE

En matière de développement économique, la SEM intervient sur l'ensemble du processus, depuis l'aménagement et la commercialisation de quartiers d'activités jusqu'à la construction et l'exploitation de locaux, de bureaux ou de commerces.

Parallèlement, dans le secteur de l'habitat, son action s'étend de l'aménagement foncier à la construction de logements destinés à la vente ou à la location, à l'exception du segment locatif social. Dès qu'un projet présente un équilibre économique sans recours aux fonds publics, Territoires Soixante-Deux privilégie ce mode de faire. Cette approche permet d'intervenir de manière plus agile tout en préservant l'esprit de l'intérêt général et la proximité avec la collectivité. Ces opérations, dont les cycles sont nettement plus courts que ceux des concessions, offrent de multiples avantages : ils répondent à un besoin exprimé par la collectivité et participent largement à l'équilibre économique de la société grâce à des marges optimisées et un endettement maîtrisé. Pour autant, l'assujettissement au code de la commande publique des opérations réalisées en propre rend parfois complexe la bonne tenue des bilans et délais opérationnels, sachant qu'à l'inverse des promoteurs, les marges de négociation, discussion ou de changement de prestataire en cas de défaillance restent lourdement encadrées.



Programme de 47 logements collectifs et 17 maisons individuelles - Wingles

La construction et la commercialisation de logements constituent aujourd'hui l'essentiel des opérations réalisées en propre soit plus des deux tiers. Le développement de cette activité permet également d'accélérer et de sécuriser la commercialisation des opérations d'aménagement notamment lors d'interventions sur des fonciers issus de traitement de friches. L'année 2025 a été marquée par une dynamique opérationnelle soutenue, concrétisée par la livraison de 11 opérations totalisant 300 logements et 987 m² de surfaces tertiaires sur des communes telles que Méricourt, Rang-du-Fliers ou encore Wingles. Cette dynamique s'est poursuivie avec la mise en chantier de 217 logements et 738 m² de cellules commerciales à Coulogne, Saint-Martin-Boulogne et Bully-les-Mines.



Construction de 37 logements locatifs intermédiaires - Saint-Martin-Boulogne

Enfin, l'activité commerciale a été particulièrement robuste avec la conclusion de Ventes en État Futur d'Achèvement (VEFA) portant sur 225 logements. Ces contrats, représentant un volume d'affaires supérieur à 37 M€, se répartissent entre des programmes destinés aux bailleurs sociaux et des opérations de promotion privée.

AMENAGEMENT

LOTS LIBRES

118
VENDUS

78 sur des opérations en concession
40 sur des opérations en propre

7 M€ HT
DE RECETTES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

39 Ha
VENDUS

9,5 M€ HT
DE RECETTES

PROMOTION / CONSTRUCTION

300 logements et **990 m²**
à vocation tertiaire livrés

217 logements et **740 m²**
à vocation tertiaire mis en chantier

*commande publique et opérations en propre

PERSPECTIVES



L'année 2025 aura été, pour les équipes, une année de concentration et d'engagement au service des orientations fixées au projet stratégique de la SEM.

Des objectifs opérationnels, au plus près du terrain : tenir les budgets, respecter les délais, garantir des standards de qualité exigeants et veiller à l'appropriation durable de chacun des livrables. Mais également poursuivre le travail de transformation, la structuration et l'intégration des différentes entités : le GIE Villéam, la SPL de l'Artois et la SEM Territoires Soixante-Deux au sein d'une grappe d'outils coordonnés et pleinement engagé au service de ses actionnaires et, plus largement, de son territoire.

Les données chiffrées présentées dans leurs rapports de gestion mettent en lumière les volumes globaux. Elles traduisent notamment l'importance de l'investissement public et parapublic mobilisé sur nos territoires : près de 60 M€.

La dette de la SEM Territoires Soixante-Deux, longtemps identifiée comme un point de vigilance majeur, a été ramenée à un niveau historiquement bas, sans que cela ne compromette le volume d'activité et les résultats.

Désormais, la maîtrise de l'effectif global des sociétés du groupe constitue un axe central de pilotage. Elle conditionne la stratégie de renouvellement et de sécurisation des carnets de commandes dans un environnement budgétaire durablement contraint.

La prise de conscience nationale de la place centrale du logement dans les préoccupations de nos concitoyens, conjuguée à l'ambition affichée par les exécutifs locaux récemment renouvelés, ouvre des perspectives nouvelles pour l'année 2026.

L'année 2026 verra l'engagement opérationnel de plusieurs opérations significatives dont les procédures ont été menées en 2025. C'est encore plus de 250 logements nouveaux qui seront mis en chantier, le stock de lots libres nécessaires au maintien de l'activité courante devrait diminuer sensiblement les mises en chantier 2025 ayant été limitées.

L'engagement des nouveaux projets développés en 2025 dont la concession d'aménagement sur la commune du Portel permettra de maintenir à niveau l'activité du groupe. En effet, l'achèvement progressif de plusieurs concessions d'aménagement structurant jusqu'ici le carnet de commandes impose en effet d'anticiper un renouvellement du modèle d'intervention. Un effort volontaire de développement sera donc poursuivi et renforcé dès 2026 afin de sécuriser et d'alimenter les carnets de commandes pour la période 2027-2030.

Il est également espéré des avancées dans les dernières procédures contentieuses qui immobilisent aujourd'hui une partie importante des fonds propres de l'entreprise.



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

FICHE D'IDENTITE

◆ Forme juridique : Société d'Economie Mixte ◆ Siège social : 2 rue Joseph Marie Jacquard à Liévin ◆ Capital : 33 198 880 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 327 910 634 ◆ Effectif moyen : 36 ETP ◆ Président : Christophe PILCH (représentant de la CAHC) ◆ Directeur général : Michel DENEUX ◆ % Détention : Actionnaires publics (82,02%), actionnaires privés (17,98%)	Mission / Cœur de métier : ◆ Réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, réhabilitation d'immeubles. ◆ Réalisation d'étude. ◆ Promotion, location, exploitation, gestion immobilière.
---	--

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département : Détention de 15,89% du capital social. Représentants du Département dans la structure : Au Conseil d'Administration : Philippe DUQUESNOY et Cécile YOSBERGUE En Assemblée générale : Philippe DUQUESNOY	Contribution financière du Département : Détention au capital : 5 273 920 € Garantie d'emprunt : 1 emprunt garanti (CRD = 1 424 939 € au 31/12/2025)
---	--

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

◆ 139 actes de cession signés : soit 10 actes à vocation économique pour un montant de 9,4 M€ ; 118 actes de lots libres pour un montant de 7 M€ ; 6 actes de macro lots logements pour un montant de 2,6 M€ et 5 actes pour la cession de biens détenus pour 50 K€. ◆ 105 opérations soit 406 M€ de budgets cumulés en aménagement et 236 M€ de budgets cumulés en construction. 29 concessions d'aménagement, 2 mandats, 16 opérations propres de lotissement, 30 opérations de VEFA à destination de bailleurs, 11 opérations de VEFA à destination de particuliers, 5 opérations CPI, 12 opérations études.	◆ 5 réunions du Comité stratégique / Comité d'engagement. ◆ 3 réunions du Conseil d'Administration.
--	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

◆ Poursuite des actions engagées dans le cadre du plan stratégique 2022/2025 notamment dans le cadre de la démarche Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, le déploiement de la grappe d'outils (avec l'objectif de maîtriser et d'équilibrer les charges de la société par les produits des rémunérations), la stratégie environnementale et sociale et le renforcement des partenariats locaux (mécénat local, participation dans les gouvernances de certaines structures dont l'Ecole de la deuxième chance (E2C). ◆ Inscription de plus de la moitié des nouveaux projets dans des démarches de reconquête de friches, intégrant systématiquement les enjeux de sobriété foncière, de biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique. ◆ Le contentieux relatif à l'EHPAD de Fouquières-lès-Lens est aujourd'hui clos et les associés de la SAS Axévie ont décidé le 07 novembre 2025, sa mise en liquidation et la désignation de Territoires Soixante-Deux, représenté par son Directeur général, en tant que liquidateur. ◆ Evolution de procédures contentieuses : 2 contentieux importants encore en cours. - Opération Opalopolis (commune d'Etaples sur Mer) les différentes procédures contentieuses sont toujours pendantes. La demande engagée auprès du tribunal administratif de Lille, le 19 août 2021, relative à la demande de résiliation du contrat de concession, n'a pas connu d'avancée en 2025. L'affaire portant sur l'annulation du permis d'aménager, qui oppose la SEM et la commune d'Etaples-sur-Mer au GDEAM, a quant à elle été renvoyée auprès de la Cour Administrative d'Appel le 13 janvier 2023, après arrêt du Conseil d'Etat du 11 octobre 2022. L'instruction est close depuis le 05 juin 2025. À l'issue des procédures menées jusqu'au Conseil d'Etat, la SEM a obtenu que la décision d'annulation du permis soit elle-même annulée. La Cour administrative d'appel doit à nouveau se prononcer pour confirmer la validité du permis d'aménager, lors d'une audience dont la date est toujours attendue. - Opération Hénin-Beaumont concernant les concessions d'aménagement « sud » : en septembre 2022 recours contre la modification du PLU prévoyant le déclassement des terrains en zone agricole. Le Tribunal Administratif de Lille a rouvert son instruction en 2024 et de nouveaux mémoires ont été échangés. Le dossier a été audiéncé le 05 février 2025. Le recours intenté contre le PLU de la ville ayant été rejeté, la SEM et le promoteur du projet de la zone économique ont donc fait appel du jugement. ◆ Les statuts ont été modifiés en vue d'adapter les statuts de la SEM aux nouvelles dispositions de la loi « Attractivité » du 13 juin 2024 et un audit de la SEM a été réalisé par la Région Hauts de France sur la période 2019/2024, dans le cadre de sa politique de suivi des organismes bénéficiaires de financements régionaux.
--

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Actualisation du projet stratégique centrée en particulier sur les volets financiers, capitalistiques et organisationnels. Poursuivre le plan d'actions RSE au niveau de la gouvernance, la mise en place du dispositif de contrôle interne et gestion des risques ; Maîtriser les charges de la grappe d'outils ; Développer les opérations du portefeuille d'opérations et assurer les objectifs de développement et de diversification grâce à l'existence d'une commande publique en cette année de renouvellement des exécutifs locaux et à l'implication des équipes et à la poursuite de la montée en compétence sur certains sujets et modes de faire nouveaux.
--

COMPTES EN EUROS

BILAN 2025		COMPTE DE RÉSULTAT 2025
Actif immobilisé : 4 356 941 €	Capitaux propres : 24 064 915 €	Chiffre d'affaires : 52 010 693 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 125 698 504 €	Total des dettes : 110 817 649 €	Valeur ajoutée : 3 305 413 €
Trésorerie nette : 11 528 796 €	Total bilan : 141 868 337 €	Excédent brut d'exploitation : 215 193
RATIOS 2025		Résultat d'exploitation : - 444 976 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 58%		Résultat financier : 188 204 €
Durée apparente de la dette : 10 ans		Résultat exceptionnel : -293 €
Rentabilité des capitaux propres : +2,7%		Résultat de l'exercice : 644 888 €
Taux de rentabilité net : +1,2 %		Capacité d'autofinancement : 3 226 429 €
Ratio d'activité : -28,6 %		Total des produits : 46 740 101 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 90 jours		Financement du Département (€ & %) : 0 euro
Fonds de roulement : 71 475 902 €		Date de mise à jour des données : 08/07/2026
Besoin en fonds de roulement : 59 947 107 €		



pasdecalais.fr •

